This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1131

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE.

SECONDE SÉRIE. — XIII[e] VOLUME.

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

NANCY

IMPRIMERIE DE GUSTAVE CRÉPIN-LEBLOND, S[r] DE A. LEPAGE,
GRANDE-RUE, 14.

1871

LES STATUETTES

DITES DE TERRE DE LORRAINE

AVEC UN EXPOSÉ DE LA VIE ET DES OEUVRES DE LEURS PRINCIPAUX AUTEURS : CYFFLÉ, SAUVAGE DIT LEMIRE, GUIBAL ET CLODION

PAR M. P. MOREY.

On rencontre, dans la plupart des collections artistiques, des statuettes en terre de pipe et de biscuit de porcelaine, qui sont d'un sentiment, d'une pureté de style et d'une finesse de touche qui les placent au premier rang de la statuaire de la seconde moitié du dernier siècle et du commencement du XIX^e^.

C'est particulièrement aux statuaires Cyfflé et Sauvage *dit* Lemire qu'on est redevable de ces charmants chefs-d'œuvre. Exposer la vie et les travaux de ces artistes d'élite est un hommage qu'on doit rendre à leur mémoire ; c'est encore un encouragement pour d'autres qui, eux aussi, s'il ne leur est pas rendu justice pendant leur vie, peuvent espérer que leurs noms seront inscrits un jour parmi ceux qui ont fait la gloire de leur pays.

Les sculpteurs N. Guibal, Ph. Arnold, Clodion, Falconnet, ont aussi fourni leur contingent de chefs-d'œuvre à nos anciennes manufactures céramiques lorraines : malheureusement leurs produits sont confondus dans les faïenceries, comme dans les tarifs, sous le nom de statuettes de Cyfflé ou de terre de Lorraine. On doit espérer qu'avec le temps on rendra à chacun la part qui lui revient ; mais il restera toujours à Cyfflé l'honneur d'avoir été le créateur de ce genre de statuettes, composées d'une pâte très-fine, très-ferme et très-lisse, dont il n'a pas laissé le secret et dans la composition de laquelle entraient des os broyés[1].

Avant lui les frères Adam, célèbres statuaires, originaires de Nancy, ont fait un grand nombre de figurines en terre cuite, très-recherchées aujourd'hui ; mais ce qui dut exciter le zèle des artistes dans ce genre, au milieu du dernier siècle, c'est le succès qu'obtinrent les produits de la manufacture de Saxe : pas une étagère qui ne fût alors ornée des produits de Kandler, de ces petits amours en capitans, en apothicaires, en hussards, en jardiniers ; les cinq sens ; des gens de toutes conditions ; la comédie italienne, etc. « C'est un monde, dit » M. P. Burly[2], qui rit, qui chante, qui minaude, qui » piaffe, qui grimace, qui se décollette, qui se rengorge » avec une naïveté, une malice, une souplesse, une bouf» fonnerie vraiment incroyable dans leur diversité. »

Ces produits provenaient de la manufacture de Messein, qui fut créée par le roi de Saxe, électeur et roi de Po-

1. Un mémoire fut présenté en 1785 par le docteur Castara à la Société de médecine de Nancy, sur l'art de porcelaniser les os.

2. Chefs-d'œuvre des arts industriels par Philippe Burly, p. 222.

logne, Frédéric-Auguste[1] ; mais, en 1768, le hasard ayant fait découvrir près de Limoges un gisement de kaolin, la manufacture de Sèvres l'emporta bientôt sur celle de Saxe par le goût et le charme français, et contribua largement à donner à nos arts et à notre industrie une grande influence en Europe.

Il est à remarquer que c'est à la même date de 1768, le 3 mai, que Paul-Louis Cyfflé obtint, par arrêt du conseil et lettres patentes du roi Louis XV, le privilége d'établir une nouvelle manufacture et la permission d'employer la terre de Lorraine et terre de pipe à tous ouvrages[2]. D'après M. H. Lepage[3], cette concession lui aurait été octroyée pour quinze années, avec défense de fabriquer de la porcelaine[4].

Mais avant d'exposer l'œuvre de cet artiste, ce que plusieurs archéologues se sont proposé d'entreprendre avant nous, nous essaierons de rappeler succinctement les principaux événements de sa vie, d'après les rares documents qui nous ont été laissés par Durival, quelques

1. Ce roi établit sa manufacture de porcelaine dans l'Albrechsburg, sous la direction de Bottger (celui-ci découvrit le kaolin). Cette usine, véritable place forte, avait son pont-levis constamment levé ; les ouvriers seuls pouvaient entrer et sortir à de certains moments ; mais un serment solennel les obligeait de garder jusqu'au tombeau les secrets qu'ils pouvaient fortuitement avoir surpris ; ils savaient que celui qui oserait trahir son serment serait jeté comme prisonnier d'Etat et jusqu'au tombeau dans les cachots de Kœnigstein (P. Burly, p. 222).

2. Durival, t. II, p. 78.

3. *Communes de la Meurthe*, t. I.

4. Il établit sa manufacture à Lunéville, dans la maison qui fait angle à la ruelle Saint-Antoine, à l'entrée de Villers.

chroniques et les recherches de feu Alexandre Joly, publiés dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1864, pages 146 et suivantes.

Paul Cyfflé naquit à Bruges en Flandre, le 6 janvier 1724 ; il fut baptisé dans l'église paroissiale Saint-Jacques de cette ville. Il était fils de Paul Cyfflé, orfèvre, et de Marie Depage. Le nom de Louis lui aura sans doute été donné plus tard pour le distinguer de son père.

Jean Van-Heck, peintre, fut son premier professeur. Il se rendit à Paris en 1741, auprès d'un oncle, orfèvre comme son père, s'y perfectionna dans le dessin et la sculpture, vint en Lorraine vers la fin du mois de décembre 1746, et entra dans l'atelier de Barthelémy Guibal, premier sculpteur du roi, qui le logea dans sa maison[1].

Si l'on en croit la tradition, il parait que dans sa jeunesse, étant tant soi peu ami de la dive bouteille et de la gaudriole, il aurait exécuté quelques figures obscènes ou plaisantes en terre sèche, qu'on appelait ses petites saletés, qu'il vendait facilement aux gardes du roi, afin de satisfaire sa malheureuse inclination. On prétend encore que son caractère crédule jusqu'à la superstition l'aurait rendu victime de plusieurs supercheries de la part de ses

1. La petite chambre de garçon qu'il occupait au second et dernier étage de la maison Guibal, rue des Bosquets, n° 11, à Lunéville, existe encore ; elle avait conservé jusqu'à ces derniers temps des traces du séjour de Cyfflé. C'étaient des ébauches et des dessins plus ou moins licencieux ou extravagants, des fantaisies d'artistes, crayonnées largement, dont les murs étaient couverts ; par exception on y remarquait une tête du Père Eternel, de dimensions colossales, que ceux qui l'ont vue estiment être un chef-d'œuvre (A. Joly, p. 150 et 151).

camarades, Sontgen[1] et Mathis[2], dont les souvenirs se sont conservés dans la famille Guibal et dont quelques-uns sont rapportés dans la notice biographique d'Alexandre Joly.

Le 7 janvier 1751, notre artiste épousa Catherine Marchal, fille d'un facteur d'orgues et organiste de la paroisse Saint-Epvre de Nancy.

A partir de 1751, il figura dans différents actes sous le titre de modeleur du roi, ciseleur du roi ; puis le roi et la marquise de Bassompierre, née de Beauvau, furent parrain et marraine de son premier enfant[3].

Il est à croire qu'à cette époque il était déjà associé aux grands travaux de B. Guibal; ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est la contestation très-vive qui eut lieu entre ces deux sculpteurs au sujet de la statue de Louis XV, faite par eux : Guibal, dit Durival[4], voulait que son nom seul y fût. Ils se présentèrent à Stanislas, qui voyait assez les choses du côté plaisant et jouait sur

1. Sontgen (Jean-Joseph), né en Westphalie en 1719, mort à Nancy en 1788, fit le moule de la statue pédestre de Louis XV ; on lui doit à Nancy le mausolée de Girardet ; la religion et la foi, avec leurs attributs, placées au-dessus de l'entrée de la chapelle du lycée ; les statues de saint Joseph et de la Vierge, qui sont à l'église Saint-Sébastien ; la statue dite le *Magnificat* et le monument des Milet de Chèvert, autrefois à l'église Saint-Epvre ; les bas-reliefs et les ornements de la porte des Isles, le tympan du fronton de la caserne Sainte-Catherine, sur les dessins de Girardet, etc.

2. Mathis (Basile-Benoist), élève de Barthelémy Guibal et artiste célèbre, né à Lunéville, qui excellait particulièrement dans les ouvrages en stuc. Il a sculpté les fontaines de Lunéville, et travaillé aux bâtiments de l'évêché de Saint-Dié et de l'abbaye de Senones (Michel).

3. A. Joly. Registres de la paroisse Saint-Jacques de Lunéville.

4. T. I, p. 219.

les mots ; il répondit en riant : Eh bien, il faudra mettre : « Cette statue a été faite par Guibal d'un coup de sifflet » ; et plus tard, il crut trancher la difficulté en faisant écrire au bas de la statue : « *Guibal fecit cooperante Cyfflé.* » Cyfflé, mécontent, fit gratter ce qui le concernait.

Les bas-reliefs en bronze qui ornaient le piédestal de cette statue, ont été également faits en commun. Le premier représentait le mariage de Louis XV avec Marie Leckzinska ; le second, la paix de Vienne en 1736 ; le troisième, la prise de possession de la Lorraine en 1737 ; et le quatrième, l'Académie de Stanislas. Ce qui vient corroborer la vérité de cette assertion, c'est l'article suivant inséré dans le Recueil des fondations faites par le roi de Pologne :

« La somme de 41,000 livres, argent au cours de » France, que le comptable a payée aux S^rs^ Guibal et » Cifflé, pour la main-d'œuvre de ladite statue, bas-» reliefs et ornements, relativement à la convention faite » avec eux » (p. 60).

Dans cette somme il n'est pas fait mention des quatre statues allégoriques à demi-couchées qui ornaient les angles du piédestal de la statue de Louis XV. Elles étaient d'un métal composé de plomb, d'étain et de zinc ; elles représentaient la Force, la Clémence, la Prudence et la Justice ; la tradition les attribue toutes à Cyfflé[1], qui,

1. La somme de 1,500 livres fut payée au sieur Cyfflé, sculpteur, pour indemnité à lui accordée, pour figure représentant la Force, posée au bas du piédestal de Louis XV, qu'il a été obligé de refondre une seconde fois (Rec. des Fond., p. 131). Il est fait mention à la page 76 du même Recueil, d'une somme payée au même artiste pour cette statue et pour celle qui représente la Clémence.

L'ensemble du monument de Louis XV nous a été conservé par la gravure et par une médaille ; de plus, on nous a assuré qu'il existait dans les magasins du Louvre le modèle en relief de ce monument.

dit-on, les considérait comme ce qu'il avait fait de mieux et serait mort de chagrin en exil en apprenant que ces figures avaient été détruites pendant la Révolution. Cette dernière assertion est au moins erronée, comme nous le verrons plus loin.

On doit admettre que B. Guibal, par son âge et sa position, exerça pendant longtemps l'autorité d'un maître sur son élève. Cet ascendant dut d'autant plus se faire sentir que son talent était d'un ordre très-élevé : les figures qui ornent les fontaines de Neptune et d'Amphitrite l'emportent de beaucoup par la pureté des formes sur celles de la fontaine d'Alliance par Cyfflé : on peut dire que le premier avait plus d'acquis, le second plus de fougue[1].

Après la mort de Guibal, qui eut lieu le 5 mars 1757[2], Cyfflé fut nommé sculpteur ordinaire du roi de Pologne ; c'est avant cette date qu'il fut chargé d'exécuter les statues et les ornements de la fontaine d'Alliance, monument

1. Dans la Chronique des arts et de la curiosité, il est dit, p. 243, au sujet des groupes et des figurines de Cyfflé, par M. A. Tainturier : « Quoi qu'il en soit, Guibal étant mort quelques années plus tard, » Cyfflé lui succéda dans la charge de sculpteur ordinaire du roi. » C'est alors qu'il exécuta seul, cette fois, les grandes figures allégo- » riques qui ornent les fontaines de la place Stanislas. »

Il y a ici évidemment erreur : d'abord, c'est que ces fontaines étaient terminées avant la mort de Guibal, et ensuite ce qui est une preuve plus flagrante, c'est l'article suivant tiré du Recueil des Fondations faites par le roi de Pologne : « La somme de 55,057 liv. 15 s. 8 d. argent au cours de France, que le comptable a payée à la veuve du sieur Guibal, pour ouvrage en fonte et sculpture que son mari a fait des fontaines de Neptune et d'Amphitrite. »

« Celle de 1,486 liv. 8 s. 11 d. qu'il a payée à la même pour ouvrage en sculpture en pierre de Norroy que son mari a fait au massif desdites fontaines » (pages 45 et 46).

2. Durival, t. I, p. 219.

élevé en commémoration du traité conclu le 1er mai 1756 entre Louis XV et Marie-Thérèse d'Autriche. Cette fontaine, dans l'origine, devait être placée devant le palais du Gouvernement[1].

Cet édifice remarquable, qui n'a guère subi d'autres détériorations que celles des temps, peut nous donner l'idée du talent de l'auteur : c'est un charmant bijou de composition et d'exécution, que chacun voudrait voir reproduire en petit pour orner nos étagères.

Cyfflé fut encore l'auteur de plusieurs autres grandes statues : on cite entre autres de lui la statue pédestre de Stanislas, qui était autrefois à la bibliothèque royale de Nancy (Durival, t. II, p. 78) ; un bas-relief, d'après le tableau de la Cène de Léonard de Vinci, etc., tous chefs-d'œuvre du plus grand mérite ; mais c'est particulièrement dans ses bergerades, ses savoyards, ses cris de Paris, ses petites scènes galantes, grivoises ou joviales, toutes empreintes d'un sentiment de plaisir, de tristesse, d'extase, de satisfaction, qu'il se montre sans rival ; c'est la nature prise sur le fait, le réalisme choisi le plus souvent parmi le populaire. Génie plein de feu, observateur profond, il savait allier à la pureté des formes la finesse des détails, ainsi que cette délicatesse de *touche*, de burinage qui lui appartient en propre et qui donne tant de prix et de charme à ses œuvres.

1. Nous trouvons dans le Recueil des Fondations déjà cité, p. 76 : La somme de 28,957 liv. 8 s. 4 d. payée au sieur Cyfflé, pour ouvrage en fonte et sculpture, tant à la fontaine pyramidale, etc., et page 127. Celle de 623 liv. 17 s. 7 d., pour ouvrages en sculpture de plomb en corps de rochers, couronnes et ornements de plantes aquatiques faits à la fontaine d'Alliance.

Lors d'une visite au célèbre peintre Ingres, alors qu'il était directeur de l'Académie de France à Rome, je fus tout surpris de voir sur un meuble, au-dessous d'une admirable copie d'un tableau de Raphaël, de petites statuettes que je reconnus tout de suite pour avoir joué avec de semblables dans ma jeunesse; je lui fis part de ma surprise en tendant la main pour m'en emparer : — « N'y touchez pas, me dit-il, cela est beau dans son genre, comme l'œuvre qui le couronne; ce tableau et ces statuettes ne me quittent jamais ! » — Un éloge semblable dans la bouche d'un tel maître, malgré son enthousiasme naturel bien connu, nous dispense de tous commentaires flatteurs sur les œuvres de Cyfflé.

Les statuettes les plus connues de ce statuaire sont les Ramoneurs, les Chanteurs, les Pâtissiers, les Chaudronniers, le Baiser, le Tailleur de pierre, qu'on dit être son portrait, le Patineur, qui serait celui d'un de ses fils, le Savetier et la Ravàudeuse, le buste de Voltaire, Henri IV et Sully, groupe qu'il présenta à Christian VII, roi de Danemarck, lorsqu'il passa à Lunéville en 1769 et qu'il visita l'atelier de notre artiste; l'Agréable leçon, la Baigneuse à la fontaine, Bélisaire, Homère, Renaud et Armide, l'Amour discret, etc.

Sous quelques figurines nous avons trouvé les empreintes : CYFFLÉ A LUNÉVILLE. et CIFFLÉE A LUNÉVILLE.

T

Le T au bas de cette dernière est tracé à la main avec une pointe; sous un groupe de l'agréable Leçon, on lit le nom de Chambrette à Lunéville[1].

1. Jacques Chambrette fut le fondateur de la manufacture de Saint-Clément, près de Lunéville.

Les monogrammes TERRE DE LORRAINE T.D.L ou de NIDERVILLE se rencontrent sur toutes les figurines en biscuit de porcelaine qui sont sorties de la manufacture de Niderviller. Mais celles qui sont le plus estimées, malgré l'absence d'empreintes, sont en terre de pipe retouchées ou plutôt ciselées de la main de leur auteur, avant la cuisson.

Un grand nombre ont été exécutées en faïence, d'autres en terre rougeâtre et en terre brune, ou d'un bleu très-léger.

Les mêmes sujets ont été répétés sur des dimensions différentes, tels que l'Amour silencieux ou distrait, l'Agréable leçon, le Savetier et la Ravaudeuse, etc. Le portrait en pied de *Panpan*[1] Devaux, lecteur du roi de Pologne, est une pièce fort rare qui mérite d'être citée par le fini, le sentiment et la beauté de son exécution[2].

Cyfflé fit en outre un grand nombre de vases, charmants de forme et de richesse, ainsi que deux services de table,

1. Sobriquet donné à cet auteur modeste et de mérite par son amie et protectrice, Mme de Graffigny.

2. C'est au sujet de ce personnage, le plus laid, dit-on, de ceux qui composaient la cour de Stanislas, que le chevalier de Boufflers fit le couplet suivant :

Si monsieur Deveau
Etait un peu beau,
Que monsieur de Beauvau
Fût un peu moins beau ;
Ce monsieur Deveau
Serait un Beauvau
Et monsieur de Beauvau
Ne serait qu'un veau.

style Louis XV et Louis XVI, dont un grand nombre de moules existent encore.

La fortune, qui sourit à notre artiste pendant le règne du roi de Pologne, l'abandonna bientôt après la mort de ce prince : l'absence de grands travaux, puis la concurrence désastreuse que lui firent plusieurs établissements céramiques du même genre que le sien, lui firent prendre, vers l'année 1777, la résolution de quitter Lunéville pour aller s'établir à Bruges, sa ville natale, laissant à sa femme le soin de liquider ses affaires.

L'année suivante, il se rendit à Vienne pour voir l'impératrice Marie-Thérèse. Elle l'accueillit avec bonté, le décora de son ordre, et le recommanda à son frère, le prince Charles, gouverneur des Pays-Bas, qui lui fit faire son portrait, sans aucun autre avantage que celui d'avoir obtenu l'ancienne fabrique de verre de la ville de Bruges pour y établir une manufacture de porcelaine ; mais ses moyens pécuniaires ne lui permirent pas de réparer les bâtiments qui étaient ruinés. Il fut chargé par les Etats de Flandre d'élever une statue à Marie-Thérèse, sa protectrice ; mais la mort de cette princesse vint entraver l'exécution de ce projet. Découragé, il quitta Bruges et se retira dans le comté de Namur, à Hastières-Lavaux, près d'un frère, où sa femme alla le rejoindre à la fin de 1784, après avoir vendu sa ferme d'Obreck, près Marsal, et ses deux maisons de Lunéville. Il continua, dit A. Joly, auquel nous empruntons la plupart des renseignements précédents sur la vie de notre artiste, de correspondre avec ses amis de Lunéville, notamment avec le notaire Perrin, chargé de ses intérêts. Toutes ses lettres accusent un besoin pressant d'argent, pour faire face aux dépenses de premier établissement de sa manu-

facture, ainsi qu'aux engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de son frère, ancien joaillier, retiré à Namur.

En 1786, il s'inscrit maître de la manufacture impériale et royale d'Hastières. Dans la même année, un procès et des affaires embrouillées nécessitent sa présence à Lunéville ; puis la révolution qui, dans les Pays-Bas, anéantit, comme en France, le commerce, l'industrie et les arts, lui porta un coup fatal : le malheureux était entièrement ruiné en 1791.

En 1806, dit A. Joly[1], au mois de mai, il avait perdu sa femme ; et, poussé par le besoin, il disputait devant les tribunaux, d'accord avec ses fils, contre la ruse et la mauvaise foi, les derniers paiements de sa ferme d'Obreck qui avaient été faits en assignats discrédités ; c'est alors qu'il était domicilié à Ixelles, près de Bruxelles, où il mourut le 24 août 1806, à l'âge de 82 ans[2], ayant conservé l'espérance jusqu'à la fin de sa vie, puisant sa force dans le sentiment qu'il avait de son génie et les ressources de son imagination.

Vers les dernières années de sa vie, alors qu'il était dans un état voisin de l'indigence, un de nos écrivains[3] le rencontra à Bruxelles. Cyfflé chercha vivement à le persuader qu'il était seul l'auteur de la statue de Louis XV[4].

1. P. 161.

2. Etat civil, l'an 1806, le 24 du mois d'août, à trois heures et demie de relevée, est décédé Paul-Louis Cyfflé, artiste, âgé de 82 ans, né à Bruges, département de la Lys, demeurant à Ixelles, veuf de Catherine Marchal, fils de Cyfflé, officier de monnoye, et de Depage (sceau de la commune). Joly, p. 163.

3. Michel, *Statistique du département de la Meurthe*, 1822.

4. A ce sujet, nous croyons devoir faire ici mention de la lettre inédite de Durival à l'adresse du fils aîné de Guibal : « M. Guibal a » exécuté avec le plus grand succès la statue du feu roy et tant d'au-

MM. Jaquiné, ingénieur, et Clément, conducteur des ponts et chaussées, chargés de la conduite des grands travaux du port d'Anvers, eurent l'occasion de rencontrer Cyfflé, lors de leur séjour dans cette ville, et de dîner ensemble chez un de ses fils, alors ingénieur en chef. C'était, me dit plusieurs fois M. Clément, qui en conservait les plus bienveillants souvenirs, un petit vieillard fort gai et très-spirituel, ce qui lui avait valu sans doute l'épithète de joyeux compère.

Ce grand artiste, malgré son origine étrangère, peut être considéré comme Lorrain. En effet, c'est dans cette province qu'il passa presque entièrement sa vie, qu'il produisit ses nombreux chefs-d'œuvre, prit pour femme une Lorraine, et y éleva sa famille[1]. Sans doute, son génie lui était personnel et sa patrie peut le revendiquer avec orgueil ; mais s'il produisit de grandes et belles choses, il le dût aux encouragements de sa patrie d'adoption, et en cela notre pays peut le considérer comme un de ses enfants.

Au nom de Cyfflé se rattache celui de Sauvage *dit* Lemire, qui, lui aussi, fit un nombre considérable de

» très bons ouvrages. Je l'y ai vu travailler et l'ay plusieurs fois » visité dans son atelier ; malgré la plaisanterie échappée à Stanislas, » il fut juste ; et c'est ce que je dirai s'il y a une nouvelle édition de » mon ouvrage. Mais je ne pourrai taire que M. Cyfflé y a aussi tra- » vaillé, quoique le principal honneur en soit dû à M. Guibal, comme » il a été prouvé par l'inscription de Heillecourt le 24 août 1787. »

1. Les registres de la paroisse Saint-Jacques de Lunéville indiquent que Cyfflé eut cinq fils : 1° Stanislas-Thomas, filleul de Stanislas ; 2° Joseph, né en 1752, associé à la manufacture de son père ; 3° François-Paul, né en 1753, ingénieur du prince Charles, gouverneur des Pays-Bas ; 4° François-André, né en 1756 ; 5° Jean-Paul-Victor, filleul de Girardet, né en 1758.

statuettes en terre de Lorraine, où se dénote une tendance à se rapprocher de la sculpture antique. De ces deux maîtres on peut dire que le premier, par ses scènes badines, ses chasseurs entreprenants, ses bergères naïves, appartient à la régence, tandis que le second, par ses divinités païennes, ses nudités, appartient à l'empire. Cyfflé est de l'école de Vatteau ; Lemire, de celle de David.

Nous empruntons à un opuscule sans nom d'auteur, publié à Strasbourg et intitulé : *Recherches sur les anciennes manufactures de porcelaine et de faïence*, quelques renseignements sur la vie et les œuvres de Sauvage *dit* Lemire, qui ont été donnés en partie par MM. Driender, propriétaires actuels de la fayencerie de Niderviller, et que le fils, lui aussi, a bien voulu nous confirmer.

Cet artiste, originaire de Lunéville, fut dans sa jeunesse employé à la manufacture de faïence de cette ville, où il essaya de modeler quelques-unes de ces gracieuses figurines que Cyfflé avait mises à la mode. Il n'a laissé que peu de traces de son passage dans les usines de sa ville natale, mais il travailla beaucoup dans celle de Niderviller, et y fonda une école de dessin et de moulage pour les ouvriers.

Lemire resta à Niderviller jusqu'en 1806 ou 1808. Après un séjour de plus de vingt années, il alla s'établir à Paris pour ne plus s'occuper que de sculpture, et prit part à toutes les expositions du salon jusqu'en 1819.

En 1808, pour ses débuts, il produisit une statue de berger qui lui valut une médaille d'encouragement. (Voir la gravure dans les annales de Landon.)

En 1810, il exposa l'Amour mettant une corde à son arc, statue que l'on peut voir dans les galeries de la sculpture moderne du Louvre.

En 1814, un jeune berger méditant un air champêtre et un bas-relief allégorique pour le tombeau de Mlle Bella.

En 1817, l'Innocence, statue en marbre, exécutée pour le ministre de l'intérieur.

En 1819, un enfant de grandeur naturelle.

On prétend qu'il fut employé comme premier modeleur à la manufacture de Sèvres, et qu'il y mourut en cette qualité.

Le nombre des groupes et des statuettes de Lemire est considérable; ces œuvres se distinguent de celles de Cyffle par la nudité. Nous citerons particulièrement une Vénus accroupie, dans une proportion qui est au-dessus de la demi-nature; l'Enlèvement d'Hélène; la mort d'Adonis; le jugement de Pâris; Vénus et Bacchus, tous ouvrages de la plus grande beauté. On cite encore de lui un fort beau groupe allégorique en porcelaine, qui se trouve aujourd'hui au musée de Colmar. Ce groupe, qui a été fait pour la ville de Strasbourg, a trait au mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette[1].

Niderviller possède une Vierge de 0m 67 de hauteur, tenant l'enfant Jésus, œuvre de Ch. Lemire. Cette Vierge, suivant l'inscription placée au bas, a été offerte « en 1783

1. Ce groupe représente un autel triangulaire dont la partie de devant porte en lettres d'or l'inscription : « *Cara deûm soboles.* » Sur cet autel sont placés deux écussons portant l'un les armes du Dauphin, l'autre celles d'Autriche et de Lorraine.

A gauche est un génie ailé debout, couronné de fleurs, ainsi que l'autel. Au bas gît une branche de rosier avec un bouton, et un peu plus loin une rose à moitié épanouie arrachée de sa tige.

M. Bruant, architecte à Saint-Dié des Vosges, possède un groupe assez mutilé en biscuit de porcelaine de Lorraine, qu'on dit être le modèle du tombeau d'un prince de Salm-Salm. Il se compose de deux figures allégoriques au pied d'une pyramide et d'un torse de Renommée planant dans le haut, accolé à la pyramide.

» par M. Lanfray et Compagnie à l'église de la Sainte-» Croix de Niderviller. » Elle est en porcelaine et décorée de riches couleurs. La tradition de la paroisse dit que les bourgeois de l'endroit, ameutés contre les artistes ouvriers qui étaient exempts de bien des charges, et menaçant d'incendier la manufacture, suivant les idées révolutionnaires qui fermentaient déjà alors, ces derniers auraient voulu offrir une Vierge magnifique pour obtenir, par l'intercession de la Mère de Dieu, la cessation de la haine de la localité[1].

Les statuettes de notre artiste sont presque toutes en biscuit de porcelaine ; elles portent l'empreinte :

T.D.L

TERRE DE LORRAINE ou NIDERVILLE

Sous un groupe du Jugement de Pâris est écrit à la main LEMIRE-PERE

NIDERVILLER
50

Sous un Amour à genoux, décochant une flèche, est tracé à la main *Mi*... au-dessous de la marge :

TERRE DE LORRAINE

Sauvage *dit* Lemire, dont nous ignorons les dates précises de naissance[2] et de mort, eut un fils, né à Lunéville

1. Nous devons ces derniers renseignements à l'obligeance de M. Wagner, curé de Niderviller.

2. Les registres de la paroisse Saint-Jacques de Lunéville renferment les actes de naissance suivants, dont l'un appartient évidemment à notre artiste ; mais son prénom qui nous est inconnu, nous empêche de savoir quel est celui de ces actes qui lui est relatif.

Julien, fils légitime de Gabriel Sauvage *dit* Lemire et de Magdelaine Thomas, son épouse, de cette paroisse, est né le 24 et a été baptisé le 25 mars 1740 ; il a eu pour parrain Julien Dariel et pour marraine Louise Langal, qui ont signé avec nous.

en 1773, qui fut un peintre distingué. Espérons que des recherches plus étendues nous feront connaître davantage les œuvres et la vie de cet artiste d'élite.

Dans le cours de cette étude, nous avons déjà eu l'occasion de parler de Dieudonné-Barthelémy Guibal. On doit à ce grand artiste plusieurs statuettes en biscuit de porcelaine de Lorraine, particulièrement les deux groupes de Jupiter et Antiope, d'Hercule et Omphale ; sa signature consiste en un grand G gravé en creux à la main dans la pâte.

Sous un buste de Voltaire et sous une Léda de Cyfflé, on rencontre la signature JNG tracée à la main ; serait-ce celle de son fils Nicolas Guibal ? Sous le groupe de l'Oiseau mort du Musée lorrain, on lit : JG. à côté de la marque TERRE DE LORRAINE

Barthelémy Guibal, né à Nismes en 1699, décéda à Lunéville le 5 mai 1759, après avoir été sculpteur des trois derniers ducs de Lorraine : Léopold, François III et Stanislas. Ses principales œuvres, d'après les recherches de son petit-fils, sont, pour l'embellissement du bosquet de Lunéville : dix statues en pierre, Apollon

Le 25 avril 1741, et le 30 décembre 1744, Gabriel Sauvage, *dit* Lemire eut encore deux fils qui sont inscrits sur les registres de la même paroisse Saint-Jacques, sous les noms de Charles-Gabriel et de Joseph.

Enfin, il existe le quatrième acte suivant :

Jean-Baptiste, fils légitime de Michel Sauvage, *dit* Lemire et de Jeanne Roussel, est né et a été baptisé le 2 septembre 1745 ; il a eu pour parrain Jean Perain et pour marraine Marie-Reine Troy.

Un Mire (Charles), d'après la liste des ouvriers de la manufacture de Niderviller en 1759, était déjà employé à cette époque dans cette manufacture, en qualité de sculpteur.

et les neuf Muses placées autour de la grande pièce d'eau, à l'extrémité de la grande allée ; dix autres id. bordant la terrasse entre le château et le bosquet ; dix autres enfin, id. dont les quatre saisons, placées au milieu des carreaux de fleurs ou de verdure[1].

Il est encore l'auteur des deux statues colossales de saint Pierre et saint Michel qui couronnent les tours de la paroisse de Lunéville.

A Nancy, outre les deux belles fontaines de Neptune et d'Amphitrite, en métal, et la statue de Louis XV, en bronze, on lui doit les quatre statues en pierre et le beau groupe en plomb qui couronnent l'arc de triomphe ; les quatre statues assises du second étage du palais du Gouvernement ; les deux groupes des portes et les bustes des fers à cheval au devant de ce palais ; un grand nombre de groupes d'enfants, dont quatre aux fontaines d'angles et quatre aux passages du milieu de la place de la Carrière ; enfin, beaucoup d'autres placés sur les balustrades des toitures des édifices de la place Stanislas et des trottoirs de cette place.

On attribue également à B. Guibal la statue, en bois, d'Elie s'élevant au ciel dans un char de feu, qui surmontait le maître-autel de l'église Saint-Jacques de Lunéville.

Les belles sculptures qui décorent le tympan du fronton du château de Craon, portent sa signature.

De son premier mariage il eût un fils, Nicolas Guibal, qui fut peintre du roi de Wurtemberg, fit plusieurs fresques importantes et est en outre l'auteur d'une éloge du Poussin, couronné par l'Académie de Rouen.

1. C'est donc par erreur que l'abbé Lionnois a dit, t. II, p. 350, au sujet de Nicolas Renard, célèbre statuaire lorrain : C'est lui qui a fait toutes les figures qui étaient dans les bosquets de Lunéville et de Craon... et que le roi de Pologne a fait transporter à la Malgrange.

Parmi les noms des artistes célèbres déjà cités, nous devons placer au premier rang celui de Claude Michel, connu sous le nom de Clodion. Cet artiste d'élite est né à Nancy, et fut baptisé sur la paroisse Saint-Roch de cette ville, le 20 décembre 1738[1]. Il mourut à Paris, rue de Sorbonne, le 28 mars 1814.

Il reçut les premières leçons de son oncle, Lambert-Sigisbert Adam, sculpteur distingué, ancien pensionnaire du roi à Rome, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, né à Nancy, et mort à Paris en 1759, âgé de 59 ans. Clodion remporta le grand prix de sculpture l'année même de la mort de son oncle. Le sujet de son prix est Absalon faisant tuer son frère Amnon dans un festin[2].

Après avoir passé onze années en Italie, il revint en France vers 1771. Sa réputation d'artiste d'élite fit que l'impératrice Catherine II tenta de l'attirer vers elle, et que l'auteur d'un projet de statue à Stanislas, roi de Pologne, à Nancy, proposa de faire exécuter la statue par Clodion (Claude-Michel, de Nancy), « petit-fils des Adam, au moins aussi habile qu'eux, et qui sort de l'Académie de France, où il était pensionnaire du roi[3] ».

1. Claude, fils de Thomas Michel, marchand traiteur, et d'Anne Adam, son épouse, est né et a été baptisé le vingtième décembre 1738. Parrain, le sieur Claude Deny, provoyeur des fruits à Madame la duchesse Royale ; marraine, Jeanne-Gabriel Garnier, son épouse, qui ont signé et marqué.

Claude Deny. Antoine Colin, prêtre Sacristain de Saint-Roch.

(Registre de la paroisse Saint-Roch de Nancy.)

2. Etat géné. et chron. des grands prix, par V. Ballard. (*Villa Medici.*)

3. H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 127.

Il épousa la fille de Pajon, statuaire, mais il divorça vers le commencement de l'Empire. Il exposa, au salon des années 1773, 1779 et 1783, un grand nombre de statues et de bas-reliefs dont les livrets mentionnent les sujets, les éloges et la critique. Avant 1789, Clodion fit, dans de grandes proportions, un monument funèbre en marbre pour la comtesse d'Orsay, et le modèle en plâtre d'un groupe représentant Turenne et Condé, dont les figures auraient eu douze pieds de hauteur. Ce groupe devait orner une des places de la ville de Montpellier[1].

D'après M. de Villars, pendant la Révolution, et jusqu'au salon de 1801, où il exposa sa scène du Déluge, Clodion se serait retiré à la campagne. Cette campagne est Nancy, et c'est dans cet espace de temps qu'il fit le *Baiser*[2], groupe composé de deux bustes seulement, mais qui, en raison du fini de l'exécution, de la beauté des figures et de leur expression de volupté, fut exécuté non-seulement en terre et en biscuit de Lorraine, mais encore en métaux divers les plus précieux. C'est encore lors de son séjour dans sa ville natale, qu'il fit un grand nombre de bas-reliefs en terre cuite, qui ornent les façades de deux maisons sises à Nancy, rues Saint-Jean et Saint-Dizier, bâties sur l'emplacement de l'église Saint-Roch, son ancienne paroisse, démolie pendant la Révolution. Les bas-reliefs qui ornent ces maisons se composent d'enfants et d'instruments formant des allégories aux arts, aux sciences et à l'industrie. Ils sont accompagnés de charmants motifs de figures et d'ornements. Il est

1. F. de Villars. Notes sur Clodion.

2. Il en existe deux différents.

encore l'auteur des bas-reliefs en plâtre qui ornent le dessus de portes de nos appartements, ainsi que de petites terres cuites qu'on trouve à Nancy dans quelques cabinets d'amateurs, mais dont la collection la plus complète a été rassemblée à Paris par M. le baron Thibon.

Clodion n'exposa pas seulement au salon de 1801 un grand nombre de sujets divers, mais encore il prit part aux expositions des années 1806 et 1810, où il obtint le plus grand succès. Il fit en outre beaucoup d'autres bas-reliefs et statues, qui sont décrits dans le remarquable opuscule de M. de Villars. Cet auteur, après avoir parlé des prix élevés des œuvres de notre artiste, que le docteur Hœfer, dans sa biographie, a surnommé le Boucher de la sculpture, dit : « Les cabinets les plus élégants de Paris se font honneur d'une terre cuite de Clodion ; et nos collections aristocratiques ou financières n'hésitent pas à mettre un lingot d'or dans cette terre qui doit au feu sa fragile consistance, mais qu'une maladresse peut réduire en poussière ».

Nos faïences et nos porcelaines de table portaient l'empreinte de charmantes peintures : fleurs, paysages, personnages, etc. A part le nom de Faveau de Lunéville, qui peignit des camaïeux très-fins de touche et fort spirituels de composition, quelques autres noms d'artistes nous ont été conservés dans un état communiqué par M. Durand de Distrop, avocat à Metz. Cet état, qui a été publié dans les merveilles de la céramique par M. Jacquemont, est relatif à la faïencerie de Niderviller. Il nous donne les noms de quelques ouvriers qui étaient employés dans cette manufacture, ainsi que le taux de leur bénéfice. Nous pensons devoir le faire connaître ici :

Le sieur François Austette, contrôleur de la manufacture, gagne environ trente sols par jour.

Le sieur Jean-Baptiste Malnat, directeur, cinq cents francs par an de gage.

Michel Martin, peintre, gagne environ vingt-quatre sols par jour.

Pierre Austette, peintre, gagne environ vingt-quatre sols par jour.

Joseph Secger, peintre, gagne environ vingt sols par jour.

Frédéric-Joseph Thiébauld, garçon peintre, gagne environ vingt-quatre sols par jour.

Martin Schettler, garçon peintre, gagne environ quinze sols par jour.

Augustin Herman, gagne environ vingt sols par jour.

Daniel Koope, garçon peintre, gagne environ douze sols par jour.

Michel Austette, garçon peintre, gagne environ dix-huit sols par jour.

Jean-Pierre Raquette, garçon peintre, gagne environ dix-huit sols par jour.

Deroy, garçon mouleur, gagne environ vingt sols par jour.

Charles Mire, garçon sculpteur, gagne environ vingt-quatre sols par jour.

Philph Arnold, garçon sculpteur, gagne environ vingt sols par jour.

Jean Thalbotier, garçon peintre, gagne environ vingt sols par jour.

Nous soussignés, Maire, Sindic et Echevin, certifions qu'il n'y a d'autres exempts de subvention que lesdits employés ouvriers de la manufacture, qui ne jouissent

d'autres facultés et revenus que de leurs ouvrages et main-d'œuvre et ne participent à aucun avantage de la communauté.

Fait à Niderviller, ce deux novembre 1759.

Signé à l'original : H. Martin Blany, mayre, Nicolas Remsin, sindic, H. Louis, échevin.

Si ces noms sont originaires du pays, comme le prétend M. Jacquemart, on doit en conclure que M. Beyerlé, directeur de la Monnaie de Strasbourg, n'a fait venir aucun ouvrier étranger pour fonder, en 1748[1], sa manufacture de Niderviller, et que ce n'est qu'après cette époque qu'il aurait appelé de Saxe des ouvriers en porcelaine, ce que confirme, du reste, l'assertion de M. H. Lepage[2].

C'est sous la direction du général de Custine[3], à partir de 1774, que cette manufacture produisit un nombre prodigieux de statuettes et de vases, des formes les plus élégantes et les plus variées ; et c'est en partie à Mme de Custine, qui cultivait les arts du dessin avec distinction, qu'on dut la grande perfection qu'on remarque dans les produits de son temps : aussi, les ouvriers, par reconnaissance, apportèrent-ils tous leurs soins à l'exécution d'un bouquet de fleurs en biscuit de porcelaine, destiné à lui être présenté le jour de sa fête. Cet objet précieux, exécuté avec la plus grande délicatesse, est

1. D'après les renseignements qui me sont fournis par M. Wagner, curé de Niderviller, cette manufacture aurait été fondée avant cette date par Marie André, veuve Desfontaines, dont le mari était conseiller du roi à Lixheim en 1735.

2. En 1765, le propriétaire fit venir des ouvriers en porcelaine (H. Lepage, *Département de la Meurthe*, p. 437).

3. Mort sur l'échafaud à Paris, le 23 juillet 1793.

aujourd'hui entre les mains de MM. Driander, propriétaires de la fabrique depuis 1827; et c'est grâce à l'extrême obligeance du fils que nous pouvons présenter à la fin de notre travail la liste des objets d'art que renferme cet établissement et dont les moules encore existants sont malheureusement sans emploi depuis un trop long laps de temps. Cette liste, composée de plus de deux cents sujets, en fait en outre connaitre les dimensions ainsi que le prix de vente, du temps de Cyfflé et de Lemire[1].

On prétend que la manufacture royale de Bellevue, près de Toul, eut l'avantage d'employer Cyfflé, qui y resta quelque temps et fournit les plus charmants modèles[2]. Nous n'avons trouvé nulle part aucun autre indice que celui qui est signalé par M. Ph. Jacquemart, sur le séjour de notre célèbre artiste dans cette faïencerie; mais la liste des statuettes, anciennement imprimée, que nous reproduisons plus loin, liste que nous devons à l'obligeance de M. Aubry, propriétaire de la manufacture actuelle, par l'entremise de M. Quintard fils, est d'autant plus précieuse qu'elle parait être avec celle de la manufacture de Saint-Clément l'œuvre exclusive de Cyfflé.

Derrière une statuette du Savetier, nous avons lu tracé à la main dans la pâte avant la cuisson :

Belle Vue, bau de Toul.

Les anciennes statuettes en terre de pipe de cette manufacture, par le fini et la beauté de leur exécution,

1. Cette fabrique occupa les sculpteurs Lemire et Cyfflé (Chefs-d'œuvre des arts industriels par Ph. Burly, p. 180).

2. Jacquemart.

paraissent avoir été retouchées par l'auteur même avant la cuisson.

Il semble que c'est à Lunéville qu'on devrait trouver plus qu'ailleurs les moules des statuettes et des autres objets d'art de Cyfflé, dans cette ville où il fonda son premier établissement et qu'il habita la plus grande partie de sa vie. En effet, le nombre en était considérable autrefois ; mais ils furent tellement dépréciés là et ailleurs, il y a une quarantaine d'années, que le père de notre statuaire, Giorné Viart, attaché en qualité de mouleur à la faïencerie de Saint-Clément, en acheta alors plusieurs tombereaux pour quelques francs. Ne pouvant se servir de la plupart des grands, il finit par les employer comme moellons à la construction d'un réduit à porcs ; les autres furent emportés à Paris par un de ses fils.

La faïencerie de Lunéville possède les moules d'un grand nombre de charmants modèles, tels que l'Agréable leçon, Bélisaire, le Savetier, le Baiser, le Vieux et la Vieille, le Fils de Rubens, le Tailleur de pierre, le Violoniste, les Petits métiers, deux Services de table, styles Louis XV et Louis XVI, de la plus grande beauté, la Baigneuse et le Chevrier de Falconnet[1], etc.

Falconnet (Etienne-Maurice), originaire d'Exilles, naquit à Paris en 1716, de parents peu fortunés, origine dont il tirait autant de vanité que d'autres en mettent à

1. On voit sur deux de ces statues l'empreinte : CYFFLÉ A LUNÉVILLE.

Il est à croire qu'elles sont récentes et qu'un mouleur, par ignorance, a placé cette empreinte, dont le sceau a été conservé dans la fabrique.

appartenir à une famille illustre, comme il le témoigna lui-même à l'impératrice Catherine, lorsque cette princesse lui donna un rang qui lui procurait le titre de VACHÉ VYSOKORODIÉ (qui signifie Votre haute naissance). « Ce titre, dit-il, me convient à merveille, car je suis né dans un grenier[1]. »

La statue de Milon de Crotone lui mérita, en 1745, son admission à l'Académie. Il est encore l'auteur d'un grand nombre de statues gracieuses, telles que sa Baigneuse, un Pygmalion, l'Amour menaçant, qui inspira ce distique à Voltaire :

Qui que tu sois, voici ton maître :
Il l'est, le fut, ou le doit être.

Il fit de plus un grand nombre de sujets religieux que renferment les églises Saint-Roch et des Invalides, mais son œuvre principale fut la statue équestre de Pierre I, à Saint-Pétersbourg.

Convaincu qu'un artiste habile, qui veut se faire une réputation durable, doit être instruit, il employait une partie de son temps à l'étude du latin, du grec et de l'italien. Ses œuvres écrites se composent de six volumes.

Le Musée lorrain et le musée de Nancy ont été mis récemment en possession d'un grand nombre d'objets artistiques importants donnés par M^me^ la baronne de Jankowitz, petite-fille de Falconnet : plusieurs de ces objets ont appartenu à la grande Catherine de Russie.

Le musée de la ville possède en outre les outils qui ont servi à Falconnet pour exécuter la statue de Pierre-le-Grand, ainsi que le portrait de cet artiste célèbre, qui,

1. Michaud. Biographie universelle.

à cause de sa grande laideur non dénuée de finesse, se faisait gloire de ressembler à Socrate.

Les moules de la fabrique de Lunéville n'ont pas de marque distinctive, et les propriétaires actuels disent n'avoir jamais possédé de pièces d'origine certaine sur ce sujet.

La manufacture de Saint-Clément, près de Lunéville, possède encore un grand nombre de moules de statuettes de Lorraine, qui paraissent appartenir à notre célèbre statuaire Cyffié ; nous en donnons la liste à la fin de ce travail.

Cette manufacture fut fondée par Jacques Chambrette, d'après autorisation royale du 3 janvier 1758. Cyffié y fut associé en 1763 avec Mique et Loyal[1].

Nous n'avons pas la prétention d'avoir exposé dans le cours de cet aperçu toutes les œuvres des artistes dont nous avons parlé, particulièrement celles des statues en plâtre et en terre cuite ordinaires, grandes comme nature ou demi-nature, destinées à l'embellissement de nos maisons et de nos jardins, ainsi que celles des bas-reliefs qui décorent le dessus des cheminées et des portes de nos appartements, dont la seule description composerait un chapitre intéressant sur la sculpture lorraine. Nous ferons seulement observer que ce dernier genre d'ornements donna sans doute naissance à la fabrique de pâte de Sarrebourg, sous la direction de Beunal[2], fabrique dont l'historique

1. H. Lepage, le *Département de la Meurthe.*

2. Il existe un recueil considérable des ornements en pâte qui ont été fabriqués à Sarrebourg ; ces ornements ont été dessinés et gravés par Montforand, architecte d'Alexandre 1^er^, empereur de Russie. Cet artiste d'élite dut exercer une grande influence sur le caractère des ornements de cette fabrique, caractère qui, en effet, se ressent beaucoup de l'école de Percier et Fontaine, dont Montforand fut un des plus brillants élèves.

DÉNOMINATION DES FIGURES ET GROUPES.		GRANDEURS EN POUCES.	NOMBRE POUR LA GARNITURE.	PRIX DE LA PIÈCE.
Figures.	Moissonneurs, enfants.....	5	4	5f 50c
Id.	Marchands d'œufs..	5	8	5 50
Id.	Musique espagnole..	5	4	5 50
Id	id. turque.....	5	4	5 50
Id.	Marchands d'oublies, etc.....	5	4	5 50
Id.	Paysans avec ruchet.	5	2	5 50
Id.	Musique de satyre et enfants nus.....	5	8	5 50
Figures.	Pierrots et pendants.	5	4	5 50
Id.	Tambour, vigneron, chasseurs, oiseleur et pendant	5	8	5 50
Id.	Les quatre parties du monde avec attributs.....	5	4	15 »
Id.	Jardiniers, moissonneurs, musiciens et pendant avec balustre		6	6 »
Figures.	Ramoneurs, chanteurs et pendants.	6	4	7 50
Id.	Savoyards et pendants.....	6	4	7 50
Id.	Pâtissiers et autres marchands.....	6	4	7 50
Id.	Mendiants et pendants.....	6	4	7 50
Id.	Chaudronniers, cris de Paris et autres.	6	4	7 50
Id.	Chasseurs avec chiens et pendants.....	6	2	7 50
Id.	Divinités et saisons demi-nues	6	8	7 50
Id.	Muses et Apollon...	6	10	7 50
Id.	Amours et Saisons nus	6	8	7 50
Id.	Apôtre saint Joseph et Bon-Pasteur ..	6	14	7 50
Id.	Garçon avec raisin et fille avec chien...	6	2	7 50
Id.	Cris de Paris nouveaux et pendants.	6	12	7 50

DÉNOMINATION DES FIGURES ET GROUPES.		GRANDEURS EN POUCES.	NOMBRE POUR LA GARNITURE.	PRIX DE LA PIÈCE.
Figures.	Grotesques, porteur de sac et pendant.	6	2	7f 50c
Figures.	Tailleur de pierre, faucheuse, etc...	7	8	9 50
Id.	Patineurs (saison)...	7	4	9 50
Id.	Jardinier et pendant.	7	2	9 50
Id.	Chasseurs avec cerf, cinq comptent pour sept pouces	7	2	9 50
Id.	Saisons et divinités nues	7	8	9 50
Id.	Joueurs de musette et danseuses.....	7	2	9 50
Id.	Jardiniers nouveaux et pendants.....	7	2	9 50
Figures.	Jardiniers et pendants, paysans...	8	4	11 »
Id.	Marchands, décrotteurs et pendants..	8	4	11 »
Id.	Les quatre saisons habillées, patineur.	8	4	11 »
Id.	Pâris, Ganimède, Zéphir, Flore et pendants nus....	8	8	11 »
Id.	Paysans et pendants avec chien.....	8	2	11 »
Figures.	Les quatre saisons avec attributs....	9	4	14 »
Id.	Vieillard assis avec chien et pendant..	9	2	14 »
Id.	Chasseur avec chien, berger, joueur de musette et pendant.....	9	4	14 »
Id.	Chiard.....	9	1	14 »
Id.	Berger, bergère, Apollon, Hébé, Adonis, Vénus, Mars.	10	8	19 »
Id.	Soldat laboureur et bouquetière.....	10	2	19 »

DÉNOMINATION DES FIGURES ET DES GROUPES.		GRANDEURS EN POUCES.	NOMBRE POUR LA GARNITURE.	PRIX DE LA PIÈCE.
Figures.	Vieillard, marchand de tabac assis et pendant	10	4	19f »c
Id.	Savoyard et vieillard.	10	2	19 »
Id.	Paillasse et pendant.	10	2	19 »
Figures.	Paysans avec fagots, les quatre saisons.	11	4	23 »
Id.	Bacchus, Mercure et pendant.....	11	4	23 »
Id.	Amours et Saisons nus	11	8	23 »
Id.	Jardinier assis avec moutons.....	11	»	23 »
Id.	Jardinier debout avec arrosoir	11	»	23 »
Figures.	Fanchon la veilleuse.	12	1	28 »
Id.	Mars, victoire, musiciens, prêtresse, fleuve, etc.....	12	8	28 »
Id.	Tailleur de pierre, faucheurs, paysans.	12	8	28 »
Id.	Chasseur assis, flûteurs et pendants..	12	14	28 »
Id.	Muses et Apollon, etc.	12	»	28 »
Id.	Académies assises..	12	2	28 »
Figures.	La peinture et la sculpture	»	2	39 »
Id.	Méditation et fileuse assise	»	2	45 »
Id.	Bacchus et Bacchante	18	2	51 »
Id.	Apollon et Vénus..	18	2	51 »
Id.	Jupiter et Junon....	21	2	72 »
Id.	Génie avec vase	»	1	90 »
Id.	Grand berger et pendant	24	2	200 »
Id.	Vénus agenouillée, grande	»	1	490 »
Figures.	Christ, première grandeur.....	9	1	15 »
Id.	Christ, seconde grandeur.....	»	»	12 »

DÉNOMINATION DES FIGURES ET GROUPES.	GRANDEURS EN POUCES.	NOMBRE POUR LA GARNITURE.	PRIX DE LA PIÈCE.
Figures. Christ, troisième grandeur.....	»	1	10f »c
Id. Christ, quatrième grandeur.....	»	1	8 »
Id. Vierge avec enfant..	12	1	30 »
Id. id.	10	1	21 »
Id. id.	8	1	16 »
Id. id.	6	1	9 »
Id. id.	5	1	7 »
Id. id.	4	1	4 50
Id. Les Evangélistes....	»	4	16 »
Id. Saints Pierre et Paul.	»	2	16 »
Id. Saint Antoine, ermite, et de Padoue.....	»	2	16 »
Id. Saint Louis (Michel Charles), Jean avec agneau, Ange conducteur.....	»	»	12 »
Id. Saintes Adélaïde, Elisabeth, Geneviève, Rosalie, Sophie, Marguerite, Catherine, Thérèse, Madelaine.....	»	»	12 »
Id. Saints Labre, Bruno et François.....	»	»	9 »
Id. Saint Joseph avec enfant et Bon-Pasteur.	6	2	7 50
Id. Apôtres.....	6	12	7 50
Id. Vierge, d'après Raphaël, en médaillon.....	»	1	4 50
Id. Saint Pierre, en médaillon.....	»	1	5 »
Figures. Ecritoire, femme écrivant.....	»	1	12 »
Id. Flûteur avec brouette	»	1	12 »
Id. id. avec amour.	»	1	10 »
Id. Savoyard avec marmotte	»	1	8 »
Id. Petit Mercure, Peintre....., Vinaigrier.. } trois petits amours	»	3	7 50

DÉNOMINATION DES FIGURES ET GROUPES.	GRANDEURS EN POUCES.	NOMBRE POUR LA GARNITURE.	PRIX DE LA PIÈCE.
Figures. Magots.....	»	2	3f 50c
Id. Les mêmes pour porte-cure-dents..	»	2	3 50
Buste. Baiser napolitain sur colonne dorée.....	»	»	18 »
Pour pastilles fumantes.			
Figures. Lancier et cosaque à cheval.....	»	2	36 »
Id. Lancier et cosaque à pied.....	7	2	9 50
Id. Chinois et pendants.	7	2	9 50
Id. Turcs et pendants...	7	2	9 50
Napoléon en pied, de 8 pouces, 11 francs, socle de 4 1/2 pouces, quatre figures.	12 1/2	1	15 »
Id., sur socle, seconde grandeur...	»	1	10 »
Id., sur socle, troisième grandeur...	3	1	1 80
Général Foy en buste sur colonne.....	»	»	30 »
Id., en pied, de sept pouces sur socle de trois pouces.....	10	1	11 »

Nos	DÉNOMINATION DES FIGURES ET GROUPES.	GRANDEURS.	PRIX DE LA PIÈCE.
1	Groupe. Renaud et Armide.....	1re	90f »
2	Id. Bélisaire à trois figures.....	»	90 »
3	Id. Henry IV.....	»	72 »
4	Id. Enlèvement d'Hélène	1re	90 »
»	Id. id.	2e	36 »
5	Id. Berger grand, ancien.....	»	84 »
6	Id. Chasseur id.	»	84 »
7	Id. L'Hymen.....	»	120 »
8	Id. Diogène.....	»	90 »
9	Id. Lucrèce.....	»	30 »
10	Id. Annibal.....	»	30 »
11	Id. Vénus et Adonis, ou la mort d'Adonis.	»	84 »
12	Id. Hercule et Géant.....	»	51 »
13	Id. Les quatre éléments en enfants.....	»	27 »
14	Id. Jupiter et Calisto.....	1re	54 »
15	Id. id.	2e	27 »
16	Id. Jeu d'enfants, à six enfants, et deux animaux	»	66 »
17	Id. id. et pendants.....	»	66 »
18	Id. La porte.....	»	36 »
19	Id. L'aveugle trompé.....	»	40 »
20	Id. Hercule et Omphale.....	»	20 »
21	Id. Jupiter et Antiope, pendant.....	»	20 »
22	Id. L'eau (petit) 2 1/2 pouces	»	7 »
23	Id. Le feu id.	»	7 »
24	Id. L'air id.	»	7 »
25	Id. La terre id.	»	7 »
26	Id. Le printemps id.	»	7 »
27	Id. L'été id.	»	7 »
28	Id. L'automne id.	»	7 »
29	Id. L'hiver id.	»	7 »
30	Id. Pygmalion.....	»	60 »
31	Id. Baiser de Cyfflé (pendant du n° 93)..	»	21 »
32	Id. Berger et bergère (id. 33)..	»	36 »
33	Id. id. (id. 32)..		36 »
34	Id. Renaud et Armide.....	2e	54 »
35	Id. Le printemps et l'été, enfants anciens.	»	» »
36	Id. L'automne et l'hiver, anciens.....	»	» »
37	Id. Feuille à l'envers (pendant du n° 38)..	»	16 »
38	Id. Sabot cassé (id. 37)..	»	16 »
39	Id. Vénus fouettant l'Amour.....	»	30 »
40	Id. Paysans menant une fille.....	»	24 »
41	Id. id. petit à deux enfants avec chat.	»	10 »
42	Id. id. id. avec chiens.	»	10 »

N°s	DÉNOMINATION DES FIGURES ET DES GROUPES.	GRANDEURS.	PRIX DE LA PIÈCE.
43	Groupe. Mangeur de lait	»	16f »
44	Id. Querelle d'enfants.....	»	16 »
45	Id. Vendeur de gâteaux (pendant du n° 46)	»	16 »
	Id. id. avec arbre et socle haut..	»	45 »
46	Id. id. de lait (pendant du n° 45)...	»	16 »
	Id. id. avec arbre et socle haut....	»	45 »
47	Id. Berger avec moutons.....	»	27 »
48	Id. Jeux de toupie à deux enfants (pendant du n° 49)	»	16 »
49	Id. Querelle d'enfants (pendant du n° 48).	»	16 »
50	Id. Jugement de Pâris.....	»	300 »
51	Id. Vénus et Bacchus.....	»	200 »
52	Id. Bacchanale avec piédestal (pen. du n° 65)	»	66 »
53	Id. Amour tirant des flèches, à deux figures.	»	30 »
»	id. id. à trois figures.	»	36 »
54	Id. id. aiguisant ses flèches, à deux fig.	»	30 »
»	Id. id. id. à trois fig.	»	36 »
55	Id. Dormeuse volée (pendant du n° 67)...	»	30 »
56	Id. La cage (id. 57)...	»	24 »
57	Id. Pommes versées (id. 56)...	»	24 »
58	Id. Ecrevisses, à deux fig. (pend. du n° 59).	»	16 »
	Id. id. à trois figures, enfants....	»	20 »
59	Id. Poissons, à deux fig. (pend. du n° 58).	»	16 »
	Id. id. à trois figures, enfants.....	»	20 »
60	Id. La Fontaine.....	»	84 »
61	Id. Dormeuse, socle carré ou rond (pendant du n° 62).....	»	30 »
62	Id. Pleureuse (pendant du n° 61).....	»	30 »
63	Id. Mausolée de Turenne	»	72 »
64	Id. Vase orné de trois fig. (pend. du n° 76).	»	60 »
65	Id. Bacchanale (id. 52).	»	66 »
66	Id. Bergère surprise (id. 100).	»	80 »
67	Id. Le nid d'oiseaux (id. 55).	»	30 »
68	Id. Tonnelier	»	21 »
69	» »		
70	Id. Louis XVI.....	»	84
71	Id. Sacrifice à Cérès (pendant du n° 72).	»	30 »
72	id. (id. 71).	»	30 »
73	Id. Musique d'enfants (id. 74).	»	10 »
74	Id. id. (id. 73).	»	10 »
75	Id. Le bouc (id. 79).	»	21 »
76	Id. Vase orné (id. 64).	1re	60 »
77	Id. Alliance de Cyfflé.....	»	72 »
78	Id. Jean-Jacques Rousseau.....	»	150 »

N°s	DÉNOMINATION DES FIGURES ET DES GROUPES.	GRANDEURS.	PRIX DE LA PIÈCE.
79	Groupe. Le bouc (pendant du n° 75).....	»	21 »
80	Id. Petit vase orné, socle uni (pen. du n° 97).	»	36 »
81	Id. Boite d'horloge à deux enfants	»	60 »
82	Id. id. id.	»	» »
83	Id. Baiser de Satyre.....	»	16 »
84	Id. Chinois, trois figures.....	»	40 »
85	Id. Vendangeurs, sept figures	»	240 »
86	Id. L'oiseau mort (pendant du n° 94)...	»	36 »
87	Id. Chasseurs et gibier à trois figures (pendant du n° 88).....	»	90 »
88	Id. id. (pendant du n° 87).....	»	90 »
89	Id. Tombeau de M^e Longhans.....	»	42 »
90	Id. Baiser avec arbre.....	»	48 »
91	Id. Alliance à six figures (pen. du n° 119.)	»	72 »
92	Id. Hercule et Omphale, à trois enfants..	»	120 »
93	Id. Baiser forcé (pendant du n° 31)....	»	21 »
94	Id. L'agréable leçon (id. 86)....	»	30 »
95	Id. Vendeuse de lait à trois enfants et arbre (pendant du n° 96).....	»	45 »
96	Id. Vendeuse de gâteaux à trois enfants (pendant du n° 95).....	»	45 »
97	Id. Vase orné pendant du n° 80).....	2^e	36 »
98	Id. Pygmalion, à trois figures, socle haut.	»	96 »
99	Id. Chinois, à sept figures.....	»	96 »
100	Id. id. (pend. du n° 66).	»	80 »
101	Id. Savon (id. 102).	»	16 »
102	Id. Raisin (id. 101).	»	16 »
103	Id. Musique de Satyre (id. 111).	»	54 »
104	Id. Vendangeur.....	2^e	108 »
105	Id. Avec enfants et étendard.....	»	36 »
106	Id. Musique espagnole.....	»	42 »
107	Id. Cymbale sous roches (pend. du n° 113).	»	72 »
108	Id. Les quatre saisons, Cupidon sur terrasse (pendant du n° 109).....	»	84 »
109	Id. id. (id. 108).....	»	84 »
110	Id. A quatre figures et vase.....	»	144 »
111	Id. Musique de Satyres (pend. du n° 103).	»	54 »
112	Id. Acceptation.....	»	» »
113	Id. id. (pendant du n° 107).....	»	72 »
114	Id. Bacchanal T. G. (id. 115).....	»	140 »
	Id. Pendule à deux enfants.....	»	54 »
115	Id. Pendant du grand bacchanal	»	140 »
116	Id. Marchand de lait, à cinq figures (pendant du n° 117).....	»	48 »

N°s	DÉNOMINATION DES FIGURES ET DES GROUPES.	GRANDEURS.	PRIX DE LA PIÈCE.
117	Groupe. Marchand de bouquets (pend. du n° 116)	»	48 »
118	Id. Bacchus, à onze enfants.....	»	180 »
119	Id. id. (pend. du n° 91).	»	72 »
120	Id. Espérance avec attributs (id. 121).	»	27 »
121	Id. id. (id. 120).	»	27 »
122	Id. L'amour et l'amitié	»	240 »
123	Id. La vieille, à quatre figures, avec arbre (pendant du n° 124).....	»	72 »
124	Id. Vieillard, à quatre figures, avec arbre (pendant du n° 123)	»	72 »
125	Id. Vénus désarmant l'Amour.....	»	30 »
126	Id. Amour endormant le Temps.....	»	50 »
127	Id. Le boudeur (pendant du n° 128).....	1re	84 »
128	Id. id. id. 127).....	1re	84 »
129	Id. Pendule avec enfants tirant des flèches.	»	60 »
130	Id. Avec chèvre et enfants (pen. du n° 131)	»	40 »
131	Id. id. (id. 130)	»	40 »
132	Id. A six enfants.....	»	84 »
133	Id. Vénus entrant dans le bain (pendant du n° 134).....	»	108 »
134	Id. Vénus sortant du bain (pend. du n° 133).	»	108 »
135	Id. Le Bouc..... (id. 136).	1re	60 »
136	Id. id (id. 135).	1re	60 »
137	Id. Enfant avec chat.... (id. 138).	»	30 »
138	Id. id. (id. 137).	»	30 »
139	Id. Grande offrande à l'Amour (id. 140).	»	160 »
140	Id. id. (id. 139).	»	160 »
141	Id. Grand Faune.....	»	250 »
142	Id. Boudeurs (pend. du n° 143).	2e	72 »
143	Id. id. (id. 142).	2e	72 »
144	Id. Amours à quatre fig. (id. 145).	»	48 »
145	Id. id. (id. 144).	»	48 »
146	Id. à deux figures avec flambeau (id. 147).	»	30 »
147	Id. id. avec zéphir (id. 146).	»	27 »
148	Id. Jupiter et les dieux (id. 149).	»	90 »
149	Id. L'Abondance et les Saisons (id. 148).	»	90 »
150	Id. Amours forgerons, à deux fig. (id. 151).	»	30 »
151	Id. Amour papillon, id. (id. 150).	»	30 »
152	Id. Avec agneau et colombe id. (id. 153).	»	30 »
153	Id. Avec carquois, à deux figures (id. 152).	»	30 »
154	Id. Pendule, socle carré, Pâris et Vénus.	»	96 »
155	Id. Sur rocher, Bacchus et Vénus.....	»	96 »
156	Id. Petite cage.....	»	32 »
157	Id. La dormeuse.....	»	40 »

N°s	DÉNOMINATION DES FIGURES ET DES GROUPES.	GRANDEURS.	PRIX DE LA PIÈCE.
158	Groupe. Avec enfants et raisins.....	»	36 »
159	Id. Fille arrangeant des fleurs sur son chapeau, et enfant.....	»	36 »
160	Id. Avec Amour tirant sa flèche.....	»	15 »
161	Id. Avec berger et bergère	»	60 »
162	Id. Avec grande figure, génie	»	72 »
163	Id. Le rémouleur.....	»	21 »
164	Id. L'aveugle trompé, grand (p. du n° 165).	»	48 »
165	Id. Tonnelier (id. 164).	»	48 »
166	Id. Tailleur de pierre (id. 167).	»	18 »
167	Id. Ecailleuse (id. 166).	»	18 »
168	Id. Fumeur flamand (id. 169).	»	10 »
169	Id. Harangère (id. 168).	»	10 »
170	Id. Petite dormeuse (id. 171).	»	30 »
171	Id. Voleurs de pommes (id. 170).	»	30 »
	Savetier.....	1re	24 »
	Ravaudeuse, son pendant.....	1re	24 »
	Savetier.....	2e	20 »
	Ravaudeuse.....	2e	20 »
	ANIMAUX.		
	Dit grand cheval et vache, quatre pièces	»	4 50
	Dit moyen } vingt cinq différent.....	»	3 »
	Dit petit.. }		
	Avec plinthes, pour serrer le papier un franc de plus	»	1 »
	VASES.		
	Vases de différentes formes, de trois à vingt-quatre pouces, de 2 fr. 50 à 600 fr., n° 1 à 94.....	»	

Tarif du prix des différentes pièces et qualités de marchandises tant en fayence commune que fine, peinture au reverbère, terre de pipe blanche, peinte en différents genres dans le goût de la porcelaine et autre, ainsi qu'en blanc et doré, peintes et dorées, figure en biscuit de terre de pipe, ou émaillées sur le biscuit et enluminées; et toutes autres petites bijouteries de ce genre, tant utiles qu'agréables. Le tout au plus juste prix pour le marchand. Lesquels articles se fabriquent à la manufacture ci-devant privilégiée du roi, des sieurs Bayard père et fils, à Belle-Vue, ban de Toul.

FIGURES GROUPÉES ET AUTRES NON GROUPÉES EN BISCUIT DE TERRE DE PIPE BIEN FINIES.

FIGURES GROUPÉES.	HAUTEUR EN POUCES.	LONGUEUR EN POUCES.	PR'X.
Bélisaire, en trois figures, sur une terrasse d'un carré long portant.....	12	12	18l »
Bélisaire seul, conduit par un enfant.....	11	7	8 »
Henry IV et Sully à ses pieds	12	7	9 »
Henry IV et Louis XVI	11	7	9 »
Jardinier et la jardinière, tous deux près d'une pyramide de laquelle sort un courant d'eau.....	16	9	16 »
L'oiseau mort, deux figures, sur une terrasse.	10	8	7 »
Id. vivant, id. id.....	10	7	7 »
L'agréable leçon, id. id.....	9	7	7 »
Le chasseur caché derrière une colonne, regardant une fille qui lave sa jambe à un courant d'eau qui sort de la colonne.....	17	9	16 »
Le paysan qui donne un baiser à une fille qui porte des œufs dans son tablier, qui en laisse tomber tant elle est aise.....	8	6	7 »
Les amants surpris par la mère, trois figures.	7	7	6 »
La chamaille pour un raisin, deux figures...	6	6	4 10
Le savetier et la ravaudeuse, tous deux sur une même terrasse quoique étant chacun dans leur boutique.....	14	12	22 »
Les quatre saisons, par deux figures, chaque groupe a.....	8	6	7 »
La prise des cailletaux, deux petites figures.	6	4	4 »
La naissance du Sauveur, quatre figures, et l'Enfant dans le berceau, lequel groupe se monte sur un piédestal.....	9	8	20 »

FIGURES SEULES SANS ÊTRE GROUPÉES.	HAUTEUR EN POUCES.	LONGUEUR EN POUCES.	PRIX.
Le savetier sifflant son sansonnet qui est dans une cage, au-dessus de sa tête.....	9	6	9 »
La ravaudeuse de bas, la tête dehors son tonneau, écoutant le sansonnet.....	8	6	9 »
Une vieille fileuse au fuseau, qui s'endort sur sa chaise.....	7	4	4 »
Un vieux homme tranquille sur sa chaise...	7	4	4 »
Un jardinier appuyé sur sa bêche.....	9	3	4 »
Une jardinière désolée d'avoir cassé son pot aux roses.....	9	3	4 »
Un crieur de fraîche assis sur une borne....	10	3	4 »
Une poissarde, une carpe à la main, son éventaire devant elle.....	9	3	4 »
Un preneur de cailles appuyé près de son filet.....	8	4	3 »
Une femme tenant des cailles dans son tablier.	8	3	3 »
Un fauconnier tenant son faucon sur le doigt.	8	2	3 »
Une femme tenant un héron dans ses bras..	8	2	3 »
Les quatre saisons moitié nues, chacune....	8	3	3 »
Id. vêtues, moins grandes...	7	2	2 »
Un petit savoyard debout.....	7	2	2 »
Une petite savoyarde avec sa marmotte dans une boîte devant elle.....	7	2	2 »
Un boucher prêt à égorger un bélier.....	9	5	3 »
Une vendeuse de trippes dans une hotte....	9	5	3 »
Un grand Amour silencieux.....	15	6	9 »
Une grande Vénus pour pendant.....	15	6	9 »
Un petit Amour silencieux	7	3	2 »
Une petite bergère filant sa quenouille.....	4	2	1 »
Un petit garçon qui va prendre un lapin derrière un arbre.....	4	2	1 4
Une petite joueuse de tambour de basque...	4	2	1 4
Un petit joueur de flûte.....	4	2	1 4
Le roi Louis XVI dans son costume de sacre.	7	2	3 »
La reine son épouse, de même.....	7	2	3 »
Le buste de M. de Voltaire	10	4	6 »
Une sainte Magdeleine repentante, sur un petit piédestal, dans le même genre que celui du groupe de la naissance.....	7	5	6 »
Une sainte Geneviève avec ses moutons, sur un même piédestal.....	6	5	6 »
Une sainte Thérèse, sur un même piédestal.	6	5	6 »
Un saint Bruno en prière, id.....	6	5	6 »
Id. Charles Borromée, id.....	6	5	6 »

FIGURES SEULES SANS ÊTRE GROUPÉES.	HAUTEUR EN POUCES.	LONGUEUR EN POUCES.	PRIX.
Un saint Antoine de Padoue, sur un même piédestal.....	6	3	6 »
Un saint François d'Assises, sur un même piédestal.....	6	3	6 »
Une petite Vierge droite, tenant l'Enfant...	3	2	2 10
Un saint Joseph droit, pour pendant à la Vierge.....	3	2	2 10

Les figures émaillées et enluminées, sont du même prix que celles en biscuit.

GRANDES FIGURES POUR METTRE DANS LES JARDINS, LESQUELLES SONT EN BISCUIT DE TERRE A FAYENCE.	HAUTEUR EN POUCES.	LONGUEUR EN POUCES.	PRIX.
Un savoyard, ramoneur.....	36	18	12 »
Une savoyarde jouant de la vielle..... ..	36	18	12 »
Un jardinier appuyé sur sa bêche.....	36	18	12 »
Une jardinière.....	36	18	12 »
Un abbé assis faisant lecture.....	26	15	12 »
Une demoiselle assise, l'éventail à la main..	26	15	12 »

Les propriétaires ne se bornent pas à ne faire que ce qu'ils annoncent par ce tarif, ils font exécuter tout ce qu'on peut leur demander en ce genre de fabrication, soit en forme, peinture, dorure, chiffres, etc., en envoyant les proportions et les dessins de ce qu'on désire avoir.

LISTE DES MOULES, DITS DE CYFFLÉ, POSSÉDÉS PAR LA MANUFACTURE DE SAINT-CLÉMENT PRÈS LUNÉVILLE (MEURTHE).

Grande Vénus.
Berger couronné.
L'agréable leçon.
Vénus et Adonis.
L'oiseau mort.
Henri IV.
Le baiser.
Savetier.
Léda.
Le nid.
Le voleur de raisins.
Vénus couronnant l'Amour.
La chèvre chérie.
Les quatre saisons.
Chasseur, chasseresse.
Jardinier, jardinière.
L'Amour méditant ou discret.
Le savoyard à la marmotte.
Le joueur de bignou (breton).
La marchande de poisson.
Fermier et fermière.
Le dénicheur, groupe.
Le tailleur de pierres.
La danseuse.
La marchande de pieds de bœuf.
Le dénicheur (un hibou).
Le petit marchand de coco.
Le ramoneur.

NOTES ADDITIONNELLES

AU TRAVAIL DE M. HENRI LEPAGE INTITULÉ

LES OFFICES

DES

DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR[1]

PAR M. DU HAUTOY.

Régents et lieutenants-généraux (p. 27).

Louis de Beauvau, seigneur dudit lieu, conseiller d'État et chambellan du roi René d'Anjou, fut gouverneur des duchés de Bar et de Lorraine, en 1445.

François de Lorraine, prince de Lillebonne, comte de Vilmareville, Saint-Jean, les Deux-Jumeaux, Vaucourtois et Herselle, baron de Viviers, Louppy-le-Châtel, Revigny et autres terres, lieutenant-général de S. A. ès duchés de Lorraine et de Bar, donne, le 29 septembre 1682, des

1. Voy. *Mémoires de la Société d'Archéologie*, XI[e] volume, 1869.

lettres de reprises à Charles-Laurent du Hautoy, chevalier, seigneur de Clémery, Bénicourt, etc.

Chefs du conseil (p. 40).

Dans les lettres de reprises accordées, le 31 décembre 1624, par Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine, à Théodore du Hautoy, seigneur de Clémery, Bénicourt, Avillers, Haucourt, etc., figurent le baron du Tour, chef de leur conseil, et Prudhomme, maître des requêtes ordinaire. Les mêmes sont présents dans d'autres lettres, portant la même date, accordées à Anne de Housse, dame de Ville-en-Woëvre, Watronville, Ronvaux, etc., aïeule dudit Théodore du Hautoy.

Maréchaux de Lorraine (p. 74).

François, seigneur de Chambley, après 1435.

Paul, comte des Armoises, chevalier, seigneur d'Aulnois et de Bouvigny, après 1688, d'abord gouverneur et bailli de ..., commandant la compagnie des chevau-légers de S. A., est présent, le 13 janvier 1667, au contrat de mariage de Charles-Laurent du Hautoy, chevalier, seigneur de Clémery, etc., avec Antoinette-Henriette de Browne de Montagu, cousine-germaine dudit Paul; et, le 15 juin 1688, à celui de Louis de Gaurault du Mont, marquis de la Perrière, avec sa cousine-germaine Marie-Louise du Hautoy.

Maréchaux de Barrois (p. 75).

Le 4 juin 1411, Edouard, duc de Bar, fit don de la moitié des Trois-Villes (Woinville, Varnéville et Buxerulles) à Jean d'Orne, chevalier, seigneur dudit lieu, son conseiller d'Etat et maréchal de Barrois, en compensation

de son office de maréchal, qu'il donna à Richard des Armoises, chevalier, et aussi conseiller d'État, comme on le voit en l'acte suivant :

Edouard, duc de Bar, marquis du Pont, seigneur de Cassel,

Savoir faisons que, pour ce que pieça nous eussions fait et établi notre maréchal notre amé et féal chevalier et conseiller messire Jean, seigneur d'Orne, et après le décès de feu M. mon père, soit par devers nous venu en féal chevalier et conseiller, notre bien amé messire Richard des Armoises, et nous ait montré comment longuement il avait été maréchal de feu mondit seigneur, qui l'avait toute la vie d'icelui messire Richard durant ;

Nous suppliant que, considéré qu'il avait toujours bien et loyalement servi, en office de maréchal, mondit seigneur, sans aucun blâme ou reproche, ledit office lui voulissions laisser sadite vie durant, ensemble les droits, profits et émoluments y appartenants.

Laquelle chose avons octroyée audit messire Richard.

Et pour contemplation de mondit seigneur, et pour ce en récompensation et rémunération de ce et aussi des bons, grands, louables, notables et agréables services que ledit messire Jean nous a faits au temps passé, fait encore chaque jour et afin que plus y soit à ce tenu,

De notre grâce espéciale, audit messire Jean d'Orne, toute la vie dudit messire Richard durant, avons donné et octroyé par ces présentes tous les profits, émoluments, issues et revenus quelconques de la moitié des villes de Woinville, Warnéville et Buxerulle, en notre prévôté de S. Mihiel .... 4 juin 1411.

Vary de Lavaulx, maréchal du duché de Bar, avant 1454.

Jacques Fesseler, dit Wisse, maréchal de Barrois, Jacques Wisse, capitaine de la garde, son fils, et plusieurs gentilshommes, avec vingt chevaux, vont devant Cons, que les gens de Guillaume de la Marck avaient pris (1481).

Jacques Wisse, seigneur de Ranzières, maréchal de Barrois, est commis, le 13 septembre 1510[1], comme

1. Cette date de septembre 1510, que donne M. Dumont, est fautive

arbitre, avec Nicolas Goberti, évêque de Panéade, administrateur de l'évêché de Verdun, Martin Pinguet, archidiacre de Vic, gouverneur dudit évêché, et Gérard d'Avillers, bailli de Saint-Mihiel, dans le différend de Jean de Sampigny et Nicole d'Angy, sa femme, veuve de Régnier de Creüe, contre Martin la Dague, mayeur de Creüe, Pierre et Guillaume frères, seigneurs de Creüe, d'autre part, qui fut jugé devant la Chambre épiscopale de Hattonchâtel.

Emich 1er, comte de Linange, fut marié à Anne d'Autel, baronne d'Apremont (1464), et eut pour fils : Hesse, comte de Linange et de Dagsbourg, seigneur des Armoises, d'Ormes et d'Apremont, nommé, le 22 juin 1528, maréchal de Barrois par le duc Antoine. Hesse est le même qu'Hesse comte de Linange, seigneur d'Apremont, nommé maréchal le 21 mai 1516.

Sénéchaux de Lorraine (p. 81).

Olry du Châtelet, seigneur de Deuilly, fils de Pierre, aussi sénéchal.

Louis des Armoises, damoiseau de Commercy, souverain de Fougerolles, 1647.

Sénéchaux de Barrois (p. 84).

Nicolas du Hautoy, seigneur de Récicourt, Nubécourt, Dombasle, la Folie, Grémilly, Gouraincourt, nommé conseiller d'Etat du duc en 1583 (voir page 48), chambellan de S. A. et sénéchal de Barrois (6 septembre 1603), épousa Eusèbe de Pons, sœur de la célèbre Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, damé d'honneur de

car le sieur de Gerbéviller est encore capitaine de la garde en avril 1510; à moins que ce sieur de Gerbéviller ne soit pas le même que Jacques Wisse, seigneur de Ranzières.

Marie de Médicis, qui introduisit, la première, auprès d'elle, le cardinal de Richelieu, et fut mère en secondes noces du duc de Liancourt.

Gaspard de Ligniville, seigneur de Tumejus, conseiller d'Etat, gouverneur de Bitche, premier gentilhomme de la chambre du duc François II et général de l'artillerie des princes catholiques d'Allemagne.

Baillis de Nancy (p. 103).

Gérard d'Haraucourt, chevalier, seigneur d'Ubexi et de Magnières, conseiller d'Etat et chambellan de S. A., sénéchal de Lorraine, mort en 1540.

Jacob d'Haraucourt, seigneur dudit lieu, Louppy, Bayon, Germiny, Chambley et Magnières, bailli de Nancy, décédé en 1543.

Elisée d'Haraucourt, marquis de Faulquemont, baron de Dalheim, etc., bailli de Nancy, décédé en 1629.

Ferry d'Haraucourt, baron de Chambley, bailli de Nancy (1655–1658), décédé à Nancy en mars 1658.

Georges, comte de Lambertye, chevalier, baron de Cons-Lagrandville, conseiller d'Etat, grand bailli de Nancy et maréchal de Lorraine et Barrois (voir l'attestation de la noblesse de Jean-Henri comte du Hautoy, 17 septembre 1701).

Christophe, marquis de Custine, seigneur de Pontigny, conseiller d'Etat, bailli de Châtel, puis grand bailli de Nancy, gouverneur des ville et citadelle de Nancy, colonel du régiment des gardes de Léopold et de François III et leur premier chambellan, décédé à Nancy le 28 juillet 1755, à l'âge de 94 ans.

Baillis de Vosge (p. 107).

Nicolas de Gercy (c'est Gouy), sieur de Campremy,

gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, etc. (1634), peut-être fils d'Antoine de Gouy, seigneur de Campremy, bailli d'Epinal en 1618.

René du Reygnier, chevalier, seigneur de Boisseleau, etc., maréchal des camps et armées du roi (1654), aïeul maternel du numismate Matharel de Fiennes, de Pont-à-Mousson, allié à l'une des filles du marquis du Hautoy de Clémery.

François-Louis marquis de Bassompierre, 15 septembre 1713 (en survivance à Etienne? son père; n'est-ce pas Charles-Louis?).

Baillis d'Allemagne (p. 111).

Louis marquis de Beauvau, etc., dit *grand* bailli en 1711 (voir contrat de mariage du marquis Gaston du Hautoy de Clémery avec Claude-Charlotte de Rune).

Baillis d'Hattonchâtel, page 115 (d'après M. Dumont de Saint-Mihiel).

1427. — Jean de Landrécourt, écuyer, bailli de l'évêché de Verdun.

1471. — Andrieux d'Haraucourt, écuyer. — Jacques, seigneur de Chambley, maréchal de Lorraine et bailli d'Hattonchâtel après 1435.

1520. — René de Gneuf.

1523. — Philippe de Mousson.

1541. — Martin Dagneville.

(1541. — Claude d'Aguerre, baron de Vienne-le-Châtel, capitaine et gouverneur d'Hattonchâtel (grand chambellan du duc, maréchal de Barrois, 1550, et de Lorraine, 1558), et Martin d'Aguerre, son lieutenant).

1543. — Jean de Florainville, chevalier, sieur de Fain et d'Hargéville.

1552. — Perrin d'Haraucourt, seigneur de Chambley.

1553. — Claude de Beauvau.

1567. — Encore M. de Chambley.

1571. — Jean de Ludres, seigneur dudit lieu et de Richardménil, chambellan de Monseigneur.

1576. — Claude, baron de Beauvau, chevalier, seigneur de Manonville, maître de la garde-robe d'Antoine de Navarre, père d'Henri IV, et depuis gouverneur du prince Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson.

1577. — Charles de Beauvau, son fils.

1588. — Le sieur de Fléville, bailli et capitaine.

1598. — Jean d'Haraucourt-Chambley.

1611. — Jean de Ligniville, gentilhomme de la chambre de Monseigneur, sieur de Dombrot, etc.

1623. — Le comte de Bey (c'est le même que Jean de Ligniville).

1630. — Henri de Ligniville, baron de Villars en Auxois, commandant deux régiments en Hollande pour le service du roi.

1633. — Charles de Thomesson de Remenecourt.

1653. — Henri de Gournay, comte de Marchéville, gouverneur de la province, bailli de Saint-Mihiel.

1662. — Charles de Mirecourt, chevalier, seigneur de Villotte, la Vallée, Ville-sur-Cousance, etc., ancien colonel des troupes lorraines.

Baillis d'Apremont, page 115 (d'après M. Dumont).

1288. — Domengin de Dugny, chevalier, seigneur d'Euzevin.

1299. — Demange, chevalier.

1315. — Eudignon de Vigneulle.

1320. — Herbin de Mousson.

1566. — Jean Merlin, écuyer.

1604. — N. (Nicolas) Champenois, seigneur de Neuflotte.

1663. — N. de Mussey.

Gouverneurs d'Apremont.

1399. — Richard d'Apremont.
1449. — Hans Wintugen.
1480. — Jean de Guermange.
1530. — Jacques d'Haussonville.
1543. — Gille de Maizières.
1669. — N. Busselot.

Baillis de Bar (p. 116).

Le 31 mai 1355, le bailli de Bar, Guyot de Saint-Baussant, transféra de Nonsart à Pierrefort Philippe de Navarre, comte de Longueville, second mari d'Yolande de Flandres, comtesse de Bar, qui fut arrêté par l'ordre d'Henri de Bar, sire de Pierrefort et de Nonsart, tuteur de Robert, duc de Bar.

Jean de Darnieulles ou d'Anneville est dit : Jean d'*Anneville* chevalier, écuyer et chambellan du duc de Lorraine, seigneur usufruitier de Kœur, dans des lettres patentes du 15 juillet 1504. Il était beau-père de Robert de Villiers, grand écuyer de Claude, duc de Guise, gouverneur de Rethelois et capitaine d'hommes d'armes, seigneur de Kœur, et de Jacques de Villeneuve, chevalier, seigneur de Beauvoisin en Languedoc, Kœur et Commercy, chambellan de S. A. et gouverneur du marquis du Pont.

René de Florainville, seigneur de Fains, conseiller d'Etat et chambellan.

Baillis de Saint-Mihiel, page 118 (d'après M. Dumont).

1350. — Jehan Rolin (sic) du Pont, gruyer du duché de Bar en 1372.

1350-1351. — Jean de Naves.

1351. — Ancillon du Pont, qui fut conduit en prison à Conflans, le jeudi veille de Saint-Laurent 1358, par Thiéry de Monceils, sur l'ordre de Madame. Le même revint le lendemain avec une grande escorte reprendre un mayeur et le portier du Pont aussi détenus en prison.

1357. — Jean Roland.

1430. — Charles d'Haraucourt.

1431. — Gérard d'Haraucourt.

1435. — Jean de Malberg, seigneur de Sainte-Marie.

1452. — Guillaume d'Angy vient à Bouconville avec douze compagnons.

1621. — Henri de Gournay, comte de Marchéville, premier chambellan de S. A., bailli de l'évêché de Metz et gouverneur du duc Charles IV.

1634. — Jacques Loys de la Grange-aux-Ormes.

Lieutenants-généraux au bailliage d'Hattonchâtel (p. 158).

1523. — Jean Warin.

1547. — François Warin, seigneur d'Hamonville, lieutenant général au bailliage de Saint-Mihiel.

1570. — François de Mussey.

1577. — Jean Bourgeois.

1598. — Charles Barrois.

1635. — Jean Barrois.

1653. — Jean de Coudenance.

1656. — Sébastien Sarrasin, seigneur de Saint-Aignan, puis lieutenant particulier en 1676 à Saint-Mihiel.

Lieutenants-généraux au bailliage de Saint-Mihiel (p. 159).

Etienne de Saint-Hillier, 1449, était, en 1445, conseiller d'Etat de René d'Anjou et trésorier général des finances du duché de Bar.

Perin Lescuyer, seigneur de Remesnil et d'Hannonville en partie, marié à Claude de Lescut et acquéreur, avant 1596, du fief de Fontaine, de Claude de Seraucourt, écuyer, seigneur d'Ourches.

Procureur général d'Hattonchâtel.

En 1577, Jean le Pougnant, dit le Secrétaire, seigneur de la Tour-en-Woëvre, Allamont, etc., avocat fiscal à Bar, conseiller-secrétaire d'Etat.

Procureurs généraux d'Apremont.

1518. — Humbert de Bannoncourt.

1566. — Claude Sarrazin, ensuite conseiller à la cour des Grands-Jours, seigneur de Saint-Aignan, père de Claude Sarrazin, aussi seigneur de Saint-Aignan, trop célèbre par son zèle à punir les sorciers, et aïeul de Sébastien Sarrazin ci-dessus.

1604. — Collignon Joly.

1660. — Nicolas Malherbe.

Procureurs généraux au bailliage d'Hattonchâtel (d'après M. Dumont).

1523. — Humbert de Bannoncourt.

1541. — Jean Warguaire.

1580. — Jean le Pougnant ci-dessus.

1588. — Blaise Mauljean, beau-père de Vernisson.

1626. — Jean Vernisson, son gendre.

1662. — Claude Labarrière.

1755. — Louis de Péronne.

Grands-maitres de l'artillerie de Lorraine (p. 268).

Jacques-Philippe de Savigny, chevalier, comte de Bey, seigneur de Ferrières, Berlège, Belmont-sur-Vair, Saint-Remimont, Mandres-sur-Vair, Contrexéville, Norroy-sur-Vair, Vittel et Houécourt en partie, grand-maitre et capitaine général, dit le comte de Savigny.

Charles-François-Philippe-Henri du Hautoy, comte de Bey, seigneur de Clémery, Bénicourt, Ville-en-Woëvre, etc., 10 mars 1677. Voici sa nomination :

Lettres données à Eslingen, le 10 mars 1677, par Charles, duc de Lorraine et de Bar, par lesquelles S. A. fait savoir que l'occasion de la vacance de l'estat de capitaine-général de son artillerie, par le décès du feu sieur baron de Saffre, dernier possesseur d'icelui, lui donnant lieu d'en gratiffier le sieur Charles-François-Philippes du Hautois, comte de Baye, ci-devant soub-lieutenant de l'une de ses compagnies de chevaux-légers, et de lui donner des marques de la satisfaction qu'elle a des bons, agréables et fidèles services qu'il a rendus dans les troupes de feu S. A. son très-cher et honoré oncle (le duc Charles IV) pendant plus de quatorze années, et qu'il continue de lui rendre près de sa personne depuis trois ans avec beaucoup de zèle et d'assiduité, et dont elle a sujet de se louer ; Sadite A. ayant d'ailleurs une entière connaissance de sa conduite, valeur, expérience, affection et fidélité, donne audit du Hautoy ledit état de capitaine-général de son artillerie pour icelui doresnavant avoir et exercer bonnement et fidellement et en jouir sa vie naturelle durant, aux honneurs, droits, pouvoir, autorités, priviléges, immunités, gages, proffits et émoluments y appartenants et en dépendants, tels et semblables dont ledit de Saffre et autres ses devanciers audit estat ont joui, pu et deub jouir de droit, etc. Signé Charles, et sur le repli, par S. A. : F. le Bègue, etc.

Il était gendre dudit comte de Savigny, et eut pour successeur dans cette charge le comte d'Haussonville, son beau-frère.

Grands-maîtres d'hôtel (p. 356).

Henri d'Anglure, chevalier, sieur de Mélay[1].

Grands-maîtres de la garde-robe (p. 365).

Marc, marquis de Beauvau, comte de Craon, d'abord chambellan, nommé grand-maître le 14 septembre 1704, puis grand écuyer en 1711.

Grands écuyers de Lorraine (p. 374).

Jean de Ludres, seigneur dudit lieu et d'Afrique, brigadier général des armées du duc Charles IV et son premier écuyer.

Charles de Trockmorton, chambellan et premier écuyer, beau-frère de François Taafe, lord comte Carlinford.

Maréchaux-des-logis (p. 385 et 401).

Jean de Saint-Phlin, seigneur dudit lieu, maréchal-des-logis du duc de Lorraine, épousa Barbe de Lescut, veuve en 1574 de Jean du Hautoy, écuyer, seigneur de Luzy.

1600-1603. — Adrien de Garencières, écuyer, seigneur de Longbuisson, Rambucourt et Seichepré, pour lesquels il donne des dénombrements.

Grands veneurs de Lorraine (p. 393).

Adam de Lavaulx, vers 1582.

1. M. Louis Benoit (voir son article sur Jean IX, comte de Salm, page 8, inséré dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, 16e année, 1867) avance que Jean IX fut grand-maître de l'artillerie à la place de M. de Meslay en *quinze cent septante-trois* (sic). Il me semble qu'il se trompe, car Jean IX ne fut jamais que grand-maître de l'hôtel du duc Charles III, qui le nomma à ces fonctions, le 4 juillet 1583, en remplacement de Henri d'Anglure, chevalier, seigneur de Mélay, aussi chef des finances, qui prit, le 27 octobre 1566, possession de la baronnie d'Apremont pour le duc de Lorraine.

Jacques, comte de Ligniville, 1762.

Grands fauconniers (p. 396).

Mengin Schaël, dit de Saulxures, 17 décembre 1520.

Bernard de Saint-Vincent, son gendre.

Philippe-François-Joseph, comte de Custine, seigneur de Guermange, grand fauconnier du roi de Pologne, père de l'infortuné général de Custine.

Grands louvetiers (p. 401).

Le comte de Cléron d'Haussonville l'était en 1744. (Voir le contrat de mariage de Charles Léopold, marquis du Hautoy de Clémery (25 février 1744). Charles-Bernard de Cléron.

Capitaines des gardes (p. 408).

Jacques Wisse et Thierry de la Motte, auditeurs des comptes de Bar, sont envoyés, le 27 mars 1503, par le duc René, pour retirer des mains de Hesse, comte de Linange, seigneur d'Apremont, les seigneuries de Mousot, Richecourt, Sambucourt, Pannes, etc., qui avaient été engagées par le duc Jean.

Le sieur de Gerbéviller (est-ce Jacques Wisse ?), capitaine de la garde du duc Antoine et son conseiller d'Etat, est présent, le 3 avril 1510, à l'acte de réception des reprises faites par Guillaume du Hautoy, écuyer, et Alix de Failly, sa femme, de ce qu'ils tenaient en fief dudit duc à Stenay, Ville-sur-Iron, Ville-au-Pré, Contrisson, etc.

1482. — Aide de 32 francs par mois répartie par Simon des Armoises, bailli de Saint-Mihiel, le grand écuyer Gérard d'Avillers et Jacques *Busselot* (sic), capitaine de la garde, pour le paiement des gens et compagnons de guerre étant au duché de Bar.

M. Dumont a peut-être mis Busselot pour Fesseler. (Voir *Ruines de la Meuse.*)

Claude-Joseph Auburtin de Juvrécourt (Julvécourt), colonel du régiment des gardes après 1700.

Antoine de Stainville, seigneur de Couvonges, conseiller d'Etat et premier gentilhomme de la chambre, bailli de Bar, capitaine de la compagnie des chevau-légers de la garde, vers 1616.

Le comte de Stainville, capitaine d'une compagnie des gardes-du-corps, 1704. (Voir nomination, du 14 septembre 1704, de Gaston, marquis du Hautoy, au grade d'enseigne.)

Le comte de Choiseul, lieutenant-colonel du régiment des gardes de S. A. R., 1712.

Jean-Baptiste-Gaston, marquis du Hautoy, chambellan, puis (7 juillet 1712) lieutenant-commandant une compagnie des chevau-légers de la garde.

Christophe, marquis de Custine, seigneur de Pontigny, grand bailli de Nancy, gouverneur des ville et citadelle de Nancy, conseiller d'Etat, colonel du régiment des gardes de Léopold et de François III et leur premier chambellan. — 1719.

Henri-Théodore de Custine, seigneur de Pontigny, son frère, chambellan et capitaine commandant le régiment des gardes de S. A. R. (1704, bailli de Châtel).

Lieutenants-généraux au bailliage de Clermont (p. 162).

Jean-Baptiste Saillet (sic), écuyer, conseiller du roi et de Monseigneur le duc (8 mars 1672, maintenu de noblesse des du Hautoy de Nubécourt).

Blaise Prud'homme est commis par Christine de Dannemarck, duchesse de Lorraine, et Nicolas de Lor-

raine, tuteur de Charles III, pour, avec le sieur Philippe du Hautoy, seigneur de Recicourt, etc., député de l'ancienne chevalerie de Lorraine, de laquelle il était, procéder à certaine levée de deniers octroyés à Sad. A. par ladite chevalerie (9 février 1551).

Procureurs généraux de Lorraine (p. 141).

De Coutterolles est présent, le 12 mars 1520, à l'obtention des lettres patentes données à Gérard du Hautoy, écuyer, seigneur de Recicourt, pour ériger un moulin à vent à Vaudoncourt.

Lieutenants généraux au bailliage de Clermont (p. 162).

Jehan de Villemo*rien* (sic), licencié ès lois, pardevant lequel François du Hautoy, Nicolas Gérard et Georges du Hautoy, partagèrent la succession de leur père, 18 mars 1563.

Grands sénéchaux de Lorraine (p. 81).

Pierre-Paul-Maximilien-Abraham comte du Hautoy, chevalier, seigneur de Gussainville, Saint-Maurice, etc., chambellan du prince François de Lorraine, 2 septembre 1698 ; chambellan du duc Léopold, 10 avril 1699 ; premier gentilhomme de la chambre du prince François, 10 février 1704 ; bailli de Bourmont, 3 novembre 1708 ; conseiller, chevalier d'honneur en la Cour souveraine et Barrois, 15 juillet 1712, et, le même jour, grand sénéchal de Lorraine et Barrois ; surintendant des chemins, ponts et chaussées des mêmes duchés, 15 janvier 1715 ; bailli du Bassigny vers 1720 ; conseiller d'Etat, 12 novembre 1720 ; (bailli de Bourmont est le même que le bailli du Bassigny).

Baillis d'Epinal (p. 114).

Denis Sublet, comte d'Heudicourt, lieutenant-colonel au régiment de Kerkado (1667), puis bailli d'Epinal.

Nicolas de Lutzelbourg, seigneur de Fléville, bailli et capitaine d'Epinal, puis capitaine de Nancy, qui accompagna, en 1525, le duc Antoine contre les Rustauds[1].

1. L'auteur des *Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, tout en remerciant M. du Hautoy de ses *Notes additionnelles*, ne peut s'empêcher d'exprimer le regret que son honorable confrère n'ait pas cru devoir indiquer toujours les sources auxquelles il a puisé ses renseignements ; c'eût été le moyen de leur donner un caractère complet d'authenticité. H. L.

SÉPULTURES

DU CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DE LIVERDUN (MEURTHE)

PAR M. CHARLES COURNAULT.

Au mois d'avril 1870, les terrassiers employés par M. Barbe, maître de forges, à creuser des tranchées destinées à recevoir les fondations d'une maison d'habitation située sur la rive droite de la Moselle, en aval de Liverdun, découvrirent un grand nombre d'ossements, un sarcophage en pierre et quelques armes qui furent acquises par M. Lang, ingénieur-régisseur de la forge, et offertes par lui au Musée historique lorrain.

L'intérêt que présentait cette découverte, les espérances qu'elle faisait concevoir, m'engagèrent à poursuivre les fouilles qui venaient d'être commencées, et M. Lang, à qui je communiquai mon projet, m'offrit spontanément son concours pour trouver des ouvriers, régler leur salaire et surveiller leurs travaux lorsque je

ne pourrais être présent sur le terrain. Les dépenses devaient être couvertes au moyen d'un reliquat de crédit qui m'avait été accordé, le 19 août 1867, par M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Barbe, propriétaire du terrain sur lequel les fouilles devaient avoir lieu, s'empressa, sur ma demande, de me donner toute facilité pour commencer les travaux, à la condition que tous les objets trouvés appartiendraient au Musée historique lorrain. Je n'avais jamais songé à leur donner une autre destination.

Le terrain occupé par le cimetière est un plateau un peu incliné au nord, vers la Moselle, d'une étendue de 80 mètres de largeur sur 60 mètres de longueur. Il est dominé par un petit mamelon isolé, appelé *Châtillon*, *Castillon* ou *Châtron*, qui commande à la fois le cours ancien de la Moselle, plus rapproché du cimetière que le cours actuel, et un ravin profond creusé au sud. Sur le sommet de cette éminence on trouve un vaste amas de dalles grossièrement façonnées et des fragments de tuiles rondes qui ont dû servir à la construction d'un réduit ou d'un poste d'observation. En effet, de ce point élevé on aperçoit facilement à l'ouest le flanc-est des anciens murs de défense de Liverdun, et à l'est les hauteurs de Clévant, où ont été découvertes des sépultures barbares analogues à celles qui vont nous occuper. Le nom de Châtillon ou Castillon, donné à ce mamelon, vient à l'appui de l'opinion qui admet qu'un fortin ou petit château le défendait. Dans la vallée, à l'embouchure de la Meurthe, comme station intermédiaire, on rencontre Pompey, dominé par le château de l'Avant-Garde, et célèbre par un cimetière où furent enterrés, selon une tradition qui remonte au-delà du XII^e^ siècle, saint Eucaire et ses

compagnons martyrisés par ordre de l'empereur Julien. Les fouilles entreprises au commencement de l'année 1852, à l'occasion des travaux du chemin de fer, firent, en effet, découvrir sur ce point un grand nombre de sépultures qui fournirent des armes et des vases que l'on peut voir aujourd'hui au Musée lorrain. Ces objets sont tout à fait semblables à ceux qui furent trouvés, en 1864, à Maizières-lès-Vic (Meurthe) et à ceux du cimetière de Liverdun.

D'après les observations recueillies jusqu'ici en découvrant les squelettes, il est à peu près certain que le cimetière de Liverdun était divisé en trois parties distinctes. A l'ouest se trouvaient les sépultures des hommes, puis, en s'avançant vers l'est, on rencontrait celles des femmes et enfin, au-delà, celles des enfants.

Entre les tombes des femmes et celles des enfants on avait creusé de vastes fosses où les ossements étaient enfouis pêle-mêle. L'une de ces fosses était maçonnée avec de la terre. Neuf assises de pierres plates, longues de 0^m 40 à 0^m 65, formaient les parois d'un rectangle de 2^m 10 de longueur sur une largeur de 0^m 85 à l'est, et de 0^m 65 à l'ouest, contrairement à l'usage ordinaire qui était de donner aux fosses plus de largeur à la tête qu'aux pieds. Mais ici on disposait un ossuaire et non une sépulture individuelle. Toutefois, l'orientation habituelle avait été observée pour les cadavres. Cette construction était, du reste, grossièrement faite. Le petit mur du sud n'était pas d'équerre et pouvait avoir 10 à 11 centimètres de flèche. Le fond de la fosse était composé de pierres plates mal ajustées et la couverture consistait en trois ou quatre dalles de forme irrégulière. Aucun objet d'industrie humaine n'accompagnait les ossements, et il n'a pas été

possible de déterminer si les sexes avaient été mélangés. D'autres amas semblables de débris humains, bien conservés, se sont plusieurs fois rencontrés dans les environs de cette grande fosse ; mais ils n'étaient protégés par aucune enceinte du genre de celle que je viens de décrire. On a trouvé là, à 0m 20 de profondeur, les débris d'un mors de bride, des anneaux et des boucles de fer ayant pu servir à un harnais de cheval, mais aucun ossement de l'animal.

Un seul sarcophage a été découvert. Il se compose d'une cuve en pierre calcaire longue de 2m 10 et large de 0m 40. Sa forme est à peu près celle des cercueils qui ont été trouvés en 1852 à Pompey ; mais elle en diffère en ce que la partie latérale près de laquelle se trouvait la tête est mobile. Elle présente une gorge de 0m 2 de profondeur qui suit la forme cintrée de la pièce. L'épaisseur des matériaux qui composent ce tombeau est plus grande que dans les cercueils de Pompey. Trois croix entaillées grossièrement au ciseau sur la paroi intérieure des pierres qui formaient le couvercle indiquent une origine chrétienne. Cette tombe était enfouie à 1m 80 et contenait les ossements épars d'un homme. Il est évident qu'elle avait été violée à une époque reculée.

Les sépultures formées de pierres plates levées étaient au nombre de cinq. Ce sont celles qui ont donné les plus beaux objets. Il y en a cependant une, et des plus importantes par la grande dimension des dalles, qui n'a fourni que deux squelettes sans vases ni objets de parure. Tout à côté on a trouvé le squelette de la femme qui portait au cou la fibule en or à légende *Eidith* et celui de l'homme qui avait le scramasax de 0m 65 de longueur.

Viennent ensuite, eu égard au soin qu'on donnait à

l'ensevelissement, les fosses où le mort avait la tête abritée par des pierres plates et minces ajustées avec soin, celles où le mort avait une pierre à la tête et une autre aux pieds ; puis celles où les ouvriers ont cru reconnaître les traces des bois qui composaient le cercueil. Quelquefois la tête du mort reposait sur une pierre plate ; mais, dans la plupart des cas, le corps avait été déposé sur la terre nue.

On a constaté, dans les sépultures, que des pierres avaient subi l'action du feu. Ce fait était loin d'être général, et son application ne paraît pas devoir se rattacher à des usages funéraires. Il y a tout lieu de croire que ces pierres rougies provenaient des foyers où les habitants préparaient leurs aliments et qui, éparses sur le sol, étaient enfouies sans intention dans les sépultures. La même observation peut s'appliquer aux débris de trusatile qui ont été trouvés en même temps.

La présence d'une terre fine et noirâtre décelait toujours le voisinage d'un squelette. Il s'y joignait un grand nombre de parcelles blanches dues à la présence de la chaux. Ces indices ont toujours guidé les ouvriers dans leurs recherches et ont permis d'aborder les squelettes avec précaution. Ces parcelles blanches prenaient quelquefois une importance telle qu'on a pu en former des amas. Quelques objets conservés dans les vitrines du Musée, tels qu'ils ont été trouvés, en présentent une couche épaisse.

Il est impossible d'évaluer d'une manière absolue la profondeur à laquelle les morts étaient enterrés. Quelquefois on rencontrait les ossements à 0^m 40 ou 0^m 50, le plus souvent il fallait fouiller jusqu'à 1^m ou 1^m 50 ; mais bien rarement à 2 mètres de profondeur.

Les tombes les plus riches en objets de parure étaient généralement les plus profondes. L'orientation constante était de l'ouest à l'est, de sorte que si les morts s'étaient levés, ils auraient eu la face tournée vers l'orient. Les légères déviations au nord ou au sud qui ont été remarquées ont eu pour cause la direction variable du soleil, à son lever, selon les différentes saisons de l'année. Un seul cadavre avait été orienté de l'est à l'ouest, et la conformation de ses mâchoires fortement projetées en avant, j'ai pu reconnaître un individu appartenant à la race noire. Aucun objet n'a été trouvé dans cette sépulture.

Les corps avaient été couchés sur le dos, non pas tout à fait horizontalement, mais légèrement relevés, à partir du bassin. Deux cadavres voisins l'un de l'autre étaient couchés l'un sur le dos et l'autre sur le ventre, de façon que leurs mains gauches étaient rapprochées d'un vase placé entre eux. Je n'ai remarqué qu'une seule fois la tête plus basse que les pieds. La tête était tantôt droite, tantôt couchée sur l'épaule droite ou gauche. Ce sont là les positions normales, et à voir combien elles étaient indistinctement répétées, je crois qu'il est permis d'affirmer qu'il n'y avait là rien d'absolu et que l'homme était enseveli comme la mort l'avait surpris. Il est quelques faits particuliers qui méritent, ce me semble, d'être signalés. Voici les plus remarquables. Deux têtes ont été trouvées entre les jambes et une aux pieds du mort. Un crâne porte une trace de perforation d'arme aiguë, large de 0^m 03 et un autre a été tranché par une hache ou un scramasax.

Parfois les morts étaient superposés ; mais cette disposition me paraît devoir être considérée comme une

exception rare. Chacun avait sa place au champ de repos.

En général, les os sont parfaitement conservés. Ils ont appartenu à des hommes de haute taille. Un fémur avait 0m 50 et un autre 0m 53 de longueur, ce qui fait supposer des hommes fort grands.

M. Godron, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, auquel j'ai fait remettre quelques-unes des têtes trouvées au cimetière, a bien voulu me communiquer la note suivante :

« Sur neuf têtes que j'ai vues, il en est cinq dont le » crâne est franchement dolicocéphale. Vu de haut en » bas, d'après la méthode de Blumenbach, il présente » une ellipse arrondie à ses deux extrémités qui sont » également développées. Cette forme de crâne est par » conséquent différente de celle que j'ai observé sur les » habitants de nos campagnes et notamment sur les » crânes en nombre très-considérable que j'ai étudiés » dans les ossuaires de Pagny-sur-Moselle, d'Avricourt, » de Bettborn, et qui se sont aussi montrés en majorité » dans le sous-sol de l'ancienne église Saint-Epvre. » Ceux-ci sont brachyocéphales, et, vus par dessus, ils » offrent une figure ovale à petite extrémité antérieure. » Une seule des neuf têtes recueillies dans les fouilles de » Liverdun m'a, en effet, présenté ce dernier type crâ- » nien et les trois autres des types intermédiaires. »

Tantôt les bras tombaient le long du corps, tantôt ils étaient rapprochés, de sorte que les mains se superposaient pudiquement sur le bas-ventre. J'ai remarqué particulièrement cette disposition sur le corps d'une jeune fille. Il n'y avait pas à se méprendre sur le sexe de cet enfant. Sa fibule de bronze, en forme de rose épanouie, son collier et son bracelet de verroterie auquel

étaient mélangés les vertèbres d'un jeune reptile ou d'un poisson, annonçaient son goût pour la parure. Ses dents blanches et brillantes comme des perles indiquaient à peine vingt-deux ans. Deux molaires n'étaient pas encore sorties de leurs alvéoles. Dès que son crâne délicat fut tiré hors de terre et fut exposé au soleil, il se disjoignit et tomba en morceaux. J'ai conservé la face seule et son admirable denture. Au reste, il était bien rare que les mâchoires n'eussent pas conservé toutes leurs dents, même à un âge avancé, et quand il se trouvait une seule dent gâtée, les ouvriers se la montraient comme une rareté. La tombe qui contenait les restes de la jeune fille avait été enfouie à environ 2 mètres de profondeur et se composait de dalles énormes qu'on eut beaucoup de peine à soulever. Il ne se trouvait pas de vase dans cette sépulture. Les jambes étaient dans leur position naturelle.

Une seule fois on rencontra deux squelettes dont les jambes étaient croisées les unes sur les autres. Une femme avait près d'elle un enfant enterré à une profondeur moindre qu'elle-même. La seule tombe d'enfant qui ait été composée de grandes dalles mesurait 1m 20 de longueur, 0m 25 à 0m 30 de largeur, et 0m 44 de profondeur. Le petit mort qu'elle contenait pouvait avoir de neuf à dix ans. Il portait au côté droit un large couteau ou scramasax. C'est le seul objet qu'on ait rencontré dans les tombes d'enfant.

Les vases des sépultures étaient ordinairement placés entre les jambes. On en a trouvé aussi à la hauteur des mains et quelquefois, mais rarement près de la tête ou aux pieds. Le vase de verre le plus grand de notre collection était isolé, ce qui fut cause qu'on le brisât en le découvrant. Il était extrêmement difficile d'extraire les

vases d'argile intacts à cause de l'humidité du sol qui les pénétrait et du poids de la terre qui s'y était introduite. Quelques heures d'exposition à l'air leur rendaient, il est vrai, leur solidité première ; mais venait-on à verser de l'eau dans leur intérieur, l'absorption s'opérait avec une promptitude singulière. Frappé de la disposition de la plupart de ces vases à se laisser pénétrer facilement par l'eau, je me suis demandé si ce n'était pas à dessein qu'ils avaient été fabriqués dans de telles conditions, et s'ils n'étaient pas analogues à ceux qu'on emploie encore aujourd'hui en Espagne, sur les côtes d'Afrique et dans bien d'autres pays pour rafraîchir l'eau destinée à la boisson. Par leurs formes, nos vases ressemblent à ceux des pays que je viens de citer, et je suis tenté de leur attribuer les mêmes fonctions. Leur porosité ne vient pas de leur mal-façon ou de leur séjour prolongé en terre. Les vases les plus élégants, les mieux tournés, ceux dont la pâte est la plus fine sont précisément les plus perméables. Dans les mêmes conditions de conservation se sont trouvés d'autres vases parfaitement cuits et ne laissant point transuder l'eau. Ce sont, comme les vases de verre, des coupes à boire pour lesquels la porosité n'était pas nécessaire.

Les fouilles ayant eu lieu principalement dans la partie du cimetière réservée aux femmes, les armes qui ont été recueillies sont en petit nombre. Je signalerai, en première ligne, une belle épée droite, longue en tout de $0^{m}90$, et semblable à celle dont M. H. Baudot a donné la gravure dans son beau livre sur les sépultures barbares de Charnay. La seule différence qui existe entre ces deux armes consiste dans les rivets de la poignée qui sont en fer dans notre épée, tandis qu'ils sont en bronze dans

l'épée burgonde. La lame a 0m 76 de longueur sur 0m 058 de largeur. Elle est mince et parfaitement plate. Son extrémité semble avoir été prolongée au moyen d'une feuille de fer forgé. Cette pièce n'est pas un reste de la garniture du fourreau. Il y a adhérence dans le métal, sans surélévation. Le fer semble excellent et a conservé encore de la souplesse. On distingue très-bien des fragments du bois qui formait le fourrreau et la poignée. L'oxidation du fer nous en a conservé les filaments. Cette arme était entre les jambes du guerrier. Elle paraît avoir été suspendue au moyen d'un baudrier dont on a trouvé la boucle d'attache, ronde, à la hauteur de l'épaule gauche, ce qui ferait supposer que l'épée était portée à droite; mais je ne garantis nullement cette assertion, et je crois même que le contraire a dû avoir lieu. Un couteau était placé près de la main droite du mort, et à l'extrémité du couteau se trouvait un vase qui malheureusement n'a pu être conservé. A côté de ce guerrier était couché un jeune homme ou un enfant. Aux environs de cette fosse, il y avait neuf corps enterrés, côte à côte, sur une surface de douze mètres carrés. Aucun objet ne les accompagnait.

Les scramasax sont, comme d'ordinaire, les armes qui ont été découvertes en plus grand nombre. Leur dimension est très-variable, et leur conservation laisse beaucoup à désirer. Quelques-uns ne sont plus que des tronçons ou des pointes de lame; d'autres sont fortement ébréchés. Il semble qu'on n'ait déposé dans les sépultures que des armes hors de service.

Le scramasax était porté à droite, dans un fourreau de cuir, dont les traces sont encore visibles. Sa poignée était en bois. Lorsque le scramasax était suspendu à droite,

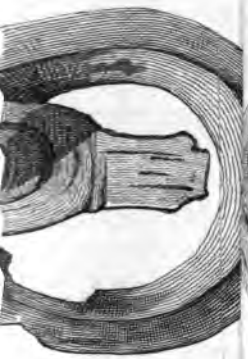

16

19

18

LÉGENDE

bronze ornée de verroteries et des monnaies de Magnence et de Decence.

soit par un baudrier, soit par un ceinturon, il devait avoir le dos tourné en avant, contrairement à l'usage suivi aujourd'hui pour nos sabres qui sont portés à gauche. La position des scramasax, à droite, avait pour but de faciliter l'emploi de cette arme. En effet, le mouvement qu'opérait l'homme pour tirer le scramasax hors du fourreau en le saisissant de la main gauche, l'obligeait à prendre la partie haute de la poignée. La main droite venait ensuite se placer à la partie basse, et à l'aide de ces deux mouvements presque simultanés, le coup pouvait être porté immédiatement avec force. S'il en avait été autrement, c'est-à-dire si le dos du scramasax avait été, comme dans nos armes, tourné en arrière, il aurait fallu un mouvement de plus à l'homme pour en diriger le tranchant contre son adversaire ; de là une perte de temps et un danger véritable au moment d'une attaque soudaine.

Lorsque les orientaux ont à se servir d'une arme destinée à tailler, ils la portent le dos tourné en avant, et comme ils ne font usage que de la main droite, ils peuvent l'avoir à gauche. D'un premier mouvement opéré de bas en haut, ils sortent la lame du fourreau, et d'un second ils portent à leur ennemi un coup de haut en bas, n'ayant pas à retourner leur arme pour en trouver le tranchant. C'est par un maniement analogue que les hommes armés du scramasax devaient se servir de leur arme, sans quoi ce glaive porté toujours à droite eut été d'un emploi très-incommode. La lame des scramasax est presque toujours sillonnée de rainures destinées à en alléger le poids ou à former un ornement. Cet usage est commun à bien des peuples, et, sans sortir de France, nous le trouvons employé en Catalogne. Mais il est à

remarquer que la partie la plus ornée des scramasax est précisément celle que j'indique comme ayant été portée en dehors. Ainsi dans le beau scramasax trouvé aux environs de Nancy, quatre croix grecques sont finement gravées sur le plat extérieur de la lame, tandis que, de l'autre côté, on n'a disposé que des rainures parallèles. La justesse de cette observation peut être vérifiée par l'examen de ces armes qui sont nombreuses dans les musées ; mais il est une preuve plus décisive encore, c'est le couteau qui a été trouvé sur un des scramasax de Liverdun et qui, par sa position, indique bien que cette arme était placée sur le corps de l'homme, à droite, le dos tourné en avant. Gaine du couteau et fourreau du scramasax étaient en cuir, circonstance qui a contribué à développer l'oxidation à tel point que les lames des couteaux n'ont plus aucune des qualités du fer et sont réduites à l'état de pâte minérale, très-cassante. Leur manche était le plus souvent en bois et rarement en corne. Hommes et femmes les portaient communément à la ceinture ; cependant j'en ai trouvé un près de l'épaule du mort avec une de ces pointes en fer munies d'une belière dont on n'a pas reconnu jusqu'ici l'usage, et qui me paraissent être des poinçons destinés à faire des trous dans le cuir. Le poinçon devait être un instrument d'un emploi journalier pour des peuples qui portaient de nombreuses courroies et peut-être encore des vêtements de peau comme leurs ancêtres, selon le témoignage de Tacite. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver le poinçon et le couteau réunis et suspendus à la boucle ronde qui agrafait le manteau. La forme des couteaux de Liverdun est très-variée. On retrouve toutes les formes de lames aujourd'hui en usage, depuis les lames longues employées

par les bouchers jusqu'aux lames courtes et larges dont les kabyles d'Algérie se servent comme de rasoirs. Le même usage peut bien avoir existé aussi chez ces barbares. Il est inutile, ce me semble, d'entrer ici dans une description minutieuse des cinquante-neuf couteaux trouvés. Qu'il me suffise de faire remarquer que ceux des femmes étaient beaucoup plus petits que ceux des hommes, surtout dans les tombes riches. On devait aussi employer les couteaux à se procurer du feu en les choquant aux silex qui ont été trouvés à la ceinture ou sous la tête du mort. Ces silex portent de nombreuses marques de percussion. Jusqu'à présent on n'a pas rencontré de briquet, comme à Charnay, en Bourgogne ; mais chacun sait que les gens de la campagne se servent du dos de leur couteau pour faire jaillir des étincelles. Les hommes du VI^e^ siècle pouvaient bien agir de même. C'est à la ceinture des morts et à gauche qu'on a trouvé une pierre à aiguiser, un hameçon en fer, trois pointes de flèches en fer et deux en bronze, des ciseaux ou forces, etc. Cet usage de porter des ustensiles soit dans une bourse, soit à la ceinture, s'est continué beaucoup plus tard. Adalbéron, dans son poème contre les moines de Cluny, nous apprend qu'à la fin du IX^e^ siècle, la ceinture était encore garnie d'objets analogues. On y voit, dit cet auteur, un arc et son carquois, des tenailles, un marteau, une épée, une pierre à feu, le fer pour la frapper et la feuille de chêne pour recevoir l'étincelle.

C'est aussi à la hauteur de la ceinture qu'on a trouvé les deux peignes en bronze qui méritent une mention particulière. Ce sont, en effet, les deux premiers peignes en métal qui aient été rencontrés dans les sépultures de cette époque. Leur exécution ne laisse rien à désirer.

Les dents dont ils sont munis sont très-régulièrement espacées, et l'un d'eux orné d'un semis de petites circonférences ponctuées porte encore un morceau d'une des deux chainettes qui le suspendaient.

Des peignes en os ont été paraillement trouvés, mais près de la tête. On peut voir les débris de trois d'entre eux qui présentent aussi des ornements de lignes et de points gravés avec assez de goût: Ce sont, je crois, les plus beaux spécimens des peignés de cette époque. Ils ont été trouvés dans une tombe très-riche en bijoux. Une rondelle en corne de cerf munie d'une belière se rattache par sa matière aux objets ci-dessus décrits. Sa surface est parsemée de circonférences ponctuées. Ce devait être une pièce d'ornement portée au cou.

Jusqu'à présent on n'a pas recueilli de hache. Trois fers de lance, dont l'un n'a pas moins de 0m 66 de long. sont, avec les fers de flèche, les seules armes de jet qu'ait fourni le cimetière.

La rencontre de vingt fibules de femmes présentant des formes variées et appartenant à une même époque est peut-être le résultat le plus important des fouilles de Liverdun. Leur réunion fournit des renseignements certains pour la classification de ces bijoux que l'on trouve parfois isolément et auxquels on est souvent bien embarrassé d'assigner une date précise. Parmi ces fibules Il y en a trois en or, six en argent, onze en bronze, dont une est émaillée. Quatre d'entre elles et un médaillon de collier, en or, portent des inscriptions, fait qui ne s'est présenté jusqu'à présent que dans nos contrées, et qui ajoute un intérêt tout particulier aux fouilles opérées dans les cimetières de l'Est. Déjà nous possédions, au Musée lorrain, la grande fibule en argent de Mézières-

les-Vic, dont le sujet et l'inscription, selon la judicieuse remarque de notre collègue, M. Bretagne, sont, à peu de chose près, la copie du revers d'un médaillon d'argent d'Attale, conservé au Musée britannique et décrit par M. Cohen, t. VI, page 497. — (*Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain.*) — Notre fibule porte en exergue : *Invicta Roma utere felix*[1]. Le médaillon de Londres porte : *Invicta Roma æterna.* Les figures de l'empereur assis sont les mêmes. Le cimetière de Liverdun a fourni aussi la copie d'un médaillon du module 6 de Mionnet, représentant Constance II avec l'exergue D N Constantius M. Aug. Le buste de l'empereur, à droite, est diadémé. L'empereur porte le paludamentum et la cuirasse. Un rang de perles en argent sertit la feuille d'or repoussé au type de Constance sur le corps de ce bijou qui est en bronze, sans mastic intérieur. Les fils de bronze qui sont au revers ne sont pas ceux d'une fibule. Il n'y a pas d'épingle. On pourrait donc, avec vraisemblance, attribuer au collier cette pièce d'ornement que deux fibules accompagnaient. L'une de ces fibules porte une légende qui nous était déjà connue par la plaque trouvée, en 1855, au cimetière de Pompey et dont M. Digot nous a laissé la description suivante. C'est tout ce qui nous en reste. Cette plaque, extrêmement mince, a un diamètre d'environ 3 centimètres et offre une légende et divers ornements. Selon toutes les apparences, elle a été attachée sur une plaque en cuivre de même largeur, mais beaucoup plus épaisse, au moyen de quatre petits clous dont trois existent encore et qui

1. *Journal de la Société d'Archéologie*, 1864.

sont enfoncés dans un cercle d'argent décoré d'oves ou de globules, et servant à la fois à fixer et à préserver la plaque supérieure, que son peu d'épaisseur exposait à des accidents nombreux.

Cette dernière présente une sorte de rosace formée d'un globule inscrit dans un cercle et de huit feuilles ou rayons séparés par des globules. La rosace est enfermée dans un cercle, entouré lui-même de deux grenetis. Un autre grenetis et un troisième cercle constituent la bordure de la plaque, et entre celui-ci et les deux grenetis intérieurs, on lit la légende suivante dont plusieurs lettres sont retournées et dont quelques-unes ont disparu par suite d'une fracture :

ꟻRIMOA[LD]VS FICIT FICI

La plaque d'argent qui forme la partie supérieure de la fibule de Liverdun est de tous points semblable à celle qui a été décrite par notre regretté confrère, seulement l'inscription de celle de Liverdun offre quelques variantes et se lit :

GRIMOALDVS FECIT AO

Cette dernière syllabe est en caractères grecs.

La seconde fibule de cette tombe est d'un dessin tout à fait barbare. Est-ce une coiffure ou des cheveux qui surmontent ce masque grossièrement indiqué par un travail de repoussé ? On ne saurait le dire. La légende ne nous fournit aucun élément d'appréciation à ce sujet. On y lit le mot OLVIVAED, si l'on veut donner à la seconde lettre le sens du lambda grec dont elle a la forme. Que veut dire OLVIVAED ? Ce mot est-il l'expression d'un vœu de longévité, ou représente-t-il un nom propre

comme dans les légendes des autres fibules ? L'orfèvre qui l'a tracé ne le savait peut-être pas lui-même à juger de sa science par la rudesse de son grossier travail. Un collier et un bracelet en grains d'ambre et de verroterie accompagnaient ces bijoux. On avait suspendu au collier l'extrémité d'un andouiller de cerf orné de quelques dessins de lignes et trois médailles de bronze : une d'Auguste, au revers de l'autel de Lyon, une de Trajan (?) et un petit bronze romain ; ces deux dernières étaient très-frustes. Deux boucles d'oreille d'argent, un couteau et sa petite boucle d'attache en bronze, un vase qui fut brisé complétaient le mobilier de cette tombe.

Parmi les objets découverts, un des plus importants est un collier de bronze long de 0^m 90 auquel étaient suspendus trois gros grains de verre, trois anneaux de bronze et neuf médailles, parmi lesquelles on distingue deux moyens bronze fort bien conservés de Magnence et de Décence. La fibule qui accompagnait cette parure offre les traits d'un prince diadémé auquel le caprice de l'orfèvre a prodigué des attributs peu intelligibles. Une légende, inexpliquée jusqu'à présent, est formulée par des lettres confusément jetées autour de la tête et paraissant avoir servi plutôt à décorer la pièce qu'à exprimer une pensée.

Je n'en dirai pas autant de l'inscription ElDIT placée sur la jolie fibule en or que le dernier coup de pioche a mis à découvert. Ici on lit distinctement le mot ElDIT répété, à ce qu'il me semble, en sens inverse et qui paraît exprimer le nom d'une femme. Deux palmes enlacées autour de quatre points disposés en ligne verticale, et circonscrits par un cercle ou collier de grenetis auquel est suspendue une croix grecque, complètent l'ornemen-

tation de ce bijou qui est parfaitement intact. Une paire de grandes boucles d'oreille en argent du diamètre de 0m 6, un couteau et sa petite boucle d'attache en bronze, deux anneaux du même métal ont été trouvés également dans cette tombe, ainsi qu'une agrafe de bronze encore revêtue du tissu de lin qui la couvrait. On voit même entre les croisillons qui ornent l'anneau principal des fils qui n'ont pas été atteints par l'oxyde de cuivre et qui ont conservé leur couleur blanche. C'est, je crois, un des plus curieux spécimens de conservation des sépultures antiques. Les tissus qui sont encore adhérents à presque toutes les épingles de fer des fibules se distinguent très-bien, mais ils ont pris les teintes de l'oxyde de fer au point qu'il est impossible de déterminer leur couleur primitive. Un vase à large panse avait été placé près des jambes. La femme à laquelle appartenait ces intéressants objets avait été ensevelie près d'un guerrier portant au côté droit le scramasax long de 0m 65, dont j'ai parlé plus haut.

Dans toutes les fibules ci-dessus décrites et qui étaient de forme ronde, la carcasse était en bronze et l'épingle en fer. Une feuille mince en or ou en argent repoussé en décorait la face extérieure. Les fibules, formées d'une feuille très-mince de bronze estampé, étaient remplies d'un mastic blanc analogue à la craie ; mais il est un autre genre de fibules qui diffèrent complètement des précédentes : elles sont octogonales, et la position de leurs épingles d'attache indique que la partie arrondie se portait en haut. Il en a été recueilli deux à Liverdun. Toutes deux se composent d'une carcasse en bronze très-mince qui forme une sorte de petite boîte haute de 6 millimètres environ. La plaque de l'une d'elles est en or. Les fili-

granes qui la recouvrent sont composés d'un seul fil d'or tordu retenu sur le fond par une soudure. Aux quatre angles arrondis sont disposées des plaques rondes de nacre de perle, et aux quatre angles droits sont de minces plaques de verre de couleur verte, dont deux seulement ont été conservés. Le centre, légèrement bombé, présentait à son sommet une perle de verre violet flanquée de quatre parcelles de verre vert serties, comme les plaques, par l'abaissement des bords de la capsule élevée qui les contient. La sépulture qui a fourni cette belle fibule était très-riche. Elle présentait en outre 1° une boucle d'oreille en argent formée d'un gros fil tordu en spirale et d'une boule allongée cerclée d'un grenetis. 2° Une bague en argent massif pesant 20 grammes. Son chaton, dont le diamètre est de 13 millimètres, est uni. Il est décoré seulement d'un double rang de petites perles sur les bords. Le chaton est rattaché à l'anneau par trois petites boules cerclées d'un fil, et une gracieuse volute se développe en dessous, formée par quatre branches qui terminent ainsi l'anneau. La fibule, la boucle d'oreille et la bague sont les bijoux les mieux travaillés qui aient été trouvés. Je pourrais en dire autant de la boucle de ceinture composée de la boucle moins l'ardillon, de la plaque, de la contre-plaque et de la pendeloque carrée qui terminait la ceinture. Ces trois pièces sont décorées de petites feuilles et de fils d'argent, mais l'oxydation du fer les a soulevées et ne permet pas d'en suivre le dessin. Les boutons d'attache étaient en bronze. Il y avait aussi à la ceinture un couteau de petite dimension, une pierre à aiguiser et un peson de fuseau en terre cuite. Le bracelet se composait d'une grosse perle jaune, noire, blanche et rouge, de deux médailles, petit bronze, l'une de Cons-

tantin au revers bien connu de *soli invicto comiti*, et l'autre d'*Indutilli germanus*, chef gaulois, au revers, sanglier. Un quatrième objet est une pendeloque renfermant, entre quatre lames de bronze, un fragment de carbonate de chaux cristallisé auquel l'oxyde a donné une teinte jaune citron.

La seconde fibule octogone est en argent. Elle a été trouvée dans une sépulture de femme, composée de grandes dalles de pierre, qui, par leur affaissement, avaient déterminé la rupture d'un vase placé entre les jambes du mort. Cette fibule est un peu plus grande que la précédente, mais elle est d'un travail moins fin. Les perles de verre coulées en cabochon qui la décorent sont d'un vert tellement intense, qu'elles paraissent noires. Celle qui est au centre est ovale et sa face intérieure est munie d'une feuille d'argent de près d'un millimètre d'épaisseur qui ne paraît pas avoir été destinée à faire l'office de paillon, le verre étant trop obscur pour qu'on ait tenté de lui donner quelqu'éclat. Les tablettes de verre des quatre angles droits sont de couleur vert tendre et les petites divisions triangulaires ou rondes intermédiaires contiennent des morceaux de verre rouge ou vert, posés alternativement. Cette fibule était placée là où on les place encore aujourd'hui, au-dessous du cou, de sorte que les vertèbres dorsales avaient été colorées en vert par l'oxydation du bronze qui composait le corps de la fibule. Son épingle en fer retient encore un morceau d'étoffe de lin. A la hauteur du poignet gauche on trouva une médaille du Haut-Empire, en bronze, très-fruste et un gros grain de pâte de verre rouge, blanc et jaune citron. La couleur jaune avait été appliquée au pinceau, postérieurement à la cuisson du verre, et elle salissait

les doigts qui la touchaient. Cette dernière observation doit s'appliquer aussi à tous les grains de couleur jaune citron qui se trouvent en grand nombre dans les colliers et les bracelets, et qui ne sont pas en verre, mais en une substance colorée perméable à l'humidité. Leur fragilité était très-grande au moment de leur découverte. En séchant ils reprenaient leur dureté et devenaient solides.

D'autres tombes ont encore fourni des objets moins précieux, mais auxquels la place qu'ils occupaient sur le mort donne cependant quelque intérêt. Tel est ce bracelet surchargé d'une énorme perle de couleur vert glauque, translucide, dans laquelle sont empâtés des faisceaux de filets blancs, opaques, qui ondulent capricieusement. Une perle en fer assez épaisse et d'une forme analogue à celle des gros grains de verroterie, trois perles de verre et une rondelle de plomb complétaient cette parure. La fibule de cette tombe était ronde, épaisse et munie d'un bouton saillant au centre. Six appendices ronds, détachés de la masse et ornés de petits cercles ponctués étaient disposés à l'entour de ce bijou et lui donnaient de la légèreté et de la grâce. La boucle de ceinture était assez grossière. Le couteau était de petite dimension.

Une autre sépulture a donné une paire de petites boucles d'oreille en bronze, des fragments de peigne en os et un bracelet de verroterie. Une dernière a fourni un couteau, une petite fibule à anse, des débris de peigne et la verroterie d'un bracelet composé de grains côtelés, translucides et incolores.

Parmi les objets trouvés dans les sépultures, on remarque une grande quantité de boucles ou agrafes dont les plaques, recouvertes d'argent, avaient déjà perdu la plus grande partie de leur brillante ornementation lors-

qu'elles furent déposées dans la tombe. J'ai pu cependant conserver une plaque carrée sur laquelle est figurée une croix grecque.

Malgré la grossièreté de l'exécution, on retrouve dans le profil de ces attaches les lignes élégantes de l'ornementation asiatique importée à Byzance et répandue ensuite dans l'Europe occidentale. Ces attaches étaient placées à la ceinture des morts ; cependant je dois dire que, n'ayant pas assisté aux premières fouilles qui donnèrent les grandes boucles, je n'ai pu constater le fait moi-même. Les boucles rondes étaient à l'épaule gauche des hommes. En était-il de même pour les grandes boucles qui ont de $0^m 12$ à $0^m 15$, et qui ne pouvant pas, ce me semble, être appliquée sur le ventre, devaient être employées à soutenir les baudriers? C'est ce que m'apprendront probablement les fouilles qui seront faites plus tard.

J'avais recommandé aux ouvriers de mettre de côté tout ce qui leur paraîtrait étranger au sol ; aussi ai-je été obligé de jeter bien des objets qui n'avaient aucun intérêt. Je dois cependant signaler le grand nombre de cailloux de la Moselle, en forme de pilons, qui ont été recueillis. Ils ont été transportés sur le plateau du cimetière par la main de l'homme, et il n'est pas impossible qu'on s'en soit servi pour des usages domestiques ; cependant on n'aperçoit pas de traces de percussion ou de frottement sur leurs extrémités. Il y avait aussi des fragments de tuiles rondes et de tuiles à rebord, quelques charbons, une mâchoire de chien, une dent de loup, des dents de cheval, un support de corne de bélier et différents os d'animaux.

Quand les fouilles furent terminées, un de nos ouvriers

fut employé par M. Barbe à faire des excavations près de la forge, et à 0m 80 environ de profondeur, il rencontra un chemin pavé en cailloux de la Moselle, qui paraissait se diriger vers la hauteur de Chatillon. On a trouvé aussi dans les recherches qui furent faites, à l'ouest du cimetière, des restes de fondations de murs. Mon intention n'étant pas d'en suivre les traces, mais seulement de déterminer l'emplacement occupé par les sépultures, je ne puis dire jusqu'où ces constructions s'étendaient.

A l'ouest de Chatillon existe une carrière de pierres qui paraît abandonnée depuis longtemps et dont on a bien pu utiliser les matériaux pour construire le fortin et les maisons du plateau. A l'est coule une fontaine abondante et d'une eau excellente qui devait servir aux besoins du camp. Tel est l'ensemble des observations qui m'ont été suggérées par l'étude suivie des fouilles au cimetière de Liverdun.

ABBAYE

ET

CHAPITRE DE POUSSAY

PAR M. EMILE GASPARD.

Le village de Poussay est situé à deux kilomètres de Mirecourt, sur le versant d'une colline qui fait face à la vallée du Madon. A son sommet, l'on voit encore, à la suite d'une avenue de tilleuls séculaires, quelques maisons à toitures élevées et d'une construction ancienne, qui dominent le village, et que le temps et la Révolution ont épargnées : ce sont les seuls vestiges qui subsistent de l'ancien chapitre noble des dames chanoinesses de Poussay.

L'église et l'hôtel abbatial ont été détruits en 1793, et les bâtiments et dépendances qui s'étendaient autour du cloître ont perdu, depuis, par suite d'une organisation particulière, leur ancienne distribution et leur caractère primitif.

Un profond oubli semble peser sur ces ruines, et, malgré l'intérêt religieux et historique qui s'y rattache, personne n'a songé jusqu'alors à en réveiller le souvenir. Ce fait tient-il à la pauvreté des documents qui seraient de nature à faciliter ce travail, ou bien l'illustre abbaye de Remiremont, sa voisine, a-t-elle absorbé exclusivement à son profit l'attention et le relief que celle de Poussay, à des titres plus modestes, il est vrai, serait en droit de revendiquer à son tour ? Je l'ignore, mais, quoiqu'il en soit, c'est une lacune regrettable. Je n'ai pas la prétention de la combler. En réunissant dans cette notice les renseignements épars qui concernent cette communauté, je n'ai voulu que planter un jalon qui pourrait être de quelque utilité et épargner des recherches, si un jour la découverte de documents inédits devait tenter une plume plus habile et provoquer la monographie complète d'un établissement qui a abrité, pendant près de huit siècles, les noms les plus illustres de la Lorraine, de la France et de l'Allemagne.

I.

Le plus ancien titre concernant l'abbaye de Poussay est une bulle de Léon IX qui en confirme les priviléges[1]. Elle est datée d'octobre 1051 : « De même, y est-il dit, que notre plus vigilante sollicitude doit s'étendre aux monastères dépourvus de biens temporels, de même aussi nous devons consolider et affermir ceux qui sont déjà dotés, surtout depuis que la divine Providence nous a confié le soin des âmes et la conduite des églises dans

1. Elle est imprimée dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. I, pr., col. 432.

lesquelles les pieux cénobites doivent trouver avec les aliments temporels ce qui peut contribuer à une croissante prospérité. Considérant que, peu après avoir été ordonné prêtre à Toul, nous avons, par la grâce divine, été élu évêque de ce diocèse des Leuquois, nos visites pastorales nous firent reconnaître que notre prédécesseur, le vénérable seigneur Bertholde, avait commencé, aux frais de la prébende pontificale, un monastère dans le village qui porte le nom de Poussay, mais que, prévenu de la mort, il n'avait pu mener à bonne fin cette œuvre de piété ; désireux alors de réaliser sa louable intention et d'obtenir une petite part de la récompense due à sa sainte entreprise, nous, avec l'aide de Jésus-Christ, achevâmes l'édifice dans toutes ses parties ; nous y plaçâmes de saintes religieuses pour y célébrer les louanges du Seigneur et consacrâmes le nouveau monastère sous l'invocation de la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, comme aussi sous l'invocation de la bienheureuse sainte Menne, vierge ineffable, dont le corps repose dans l'église. »

On voit, par le texte de cette bulle, dont l'original avait été précieusement conservé dans le trésor du chapitre, jusqu'à la fin du siècle dernier, que Bertholde, évêque de Toul, eut la première pensée de cette fondation. Il fut sacré évêque le 11 octobre 996 et mourut dans les premiers jours de septembre 1018 ou 1019. L'abbaye date donc du commencement du XI[e] siècle[1].

1. Quelques auteurs attribuent la fondation du monastère de Poussay à Hermann ou Eriman, évêque de Toul, successeur de Bertholde et prédécesseur de Brunon.

Jean Ruyr (*Recherches des sainctes antiquitez de la Vosge*) rapporte le fait d'après Guybert, dans son Histoire de Léon IX, et

Placée au milieu du Saintois, dans un pays riche et fertile, sous la protection des évêques de Toul et des ducs de Lorraine, qui furent, plus tard, ses voués, cette retraite paraissait aussi *sûre* qu'*agréablement* située ; de là, peut-être, l'origine de son nom : *Portus suavis*.

Si le lieu était bien choisi pour un monastère, l'époque à laquelle il fut fondé ne semblait pas non plus devoir être sans influence sur son accroissement et sa prospé-

cite Hermann comme le fondateur du monastère. Le P. Benoit Picart, dans son *Pouillé du diocèse de Toul*, est du même avis.

D. Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. I, col. 1048) dit que Brunon acheva l'abbaye de Porsas ou de Poussay, près Mirecourt, commencée par l'évêque Bertholde, un de ses prédécesseurs. — Quelques pages auparavant (col. 1027), il dit que Hermann jeta les premiers fondements de Portsas, puis, dans sa *Notice*, il restitue cet honneur à Bertholde.

Ces contradictions n'ont rien de surprenant dans D. Calmet, dont les ouvrages de longue haleine présentent des erreurs assez fréquentes. Le P. Hugo et Durival prétendent que Bertholde est le premier fondateur du couvent, et ces auteurs paraissent être dans le vrai.

En l'absence des actes primitifs, qui ont disparu, la bulle de Léon IX est un titre suffisant pour établir cette assertion ; quant à l'époque, elle n'est pas précisée. Un des premiers actes de Brunon, comme évêque, fut la translation à Poussay des reliques de sainte Menne, le 15 mai 1026, et non 1016, comme le dit à tort J. Ruyr : le fait est constaté sur une pierre commémorative qui se trouve actuellement dans une chapelle érigée entre Poussay et Puzieux, en l'honneur de sainte Menne. Sur cette pierre, dont les extrémités sont frustes et arrondies, est écrit en caractères romains : « ..... Levé le corps de » saincte Menne par sainct Léon, Pape et Evesque de Toul et em- » moiné a Poursas l'an mil et XXVI le XV jour du mois de mai. »

Mais le monastère ne fut sans doute constitué que plus tard. Deux tableaux, encore existant aujourd'hui, l'un placé dans l'église de Poussay, l'autre à l'école des sœurs, qui fut fondée par les dames chanoinesses, représentent la première abbesse, Berenna, recevant de sainte Menne la consécration allégorique de l'église. Tous deux mentionnent la date de 1043 comme étant celle des statuts ; quant à la consécration, elle se fit en 1049, comme le rapportent tous les

rité. La Lorraine subissait alors le contre-coup du mouvement religieux qui s'était partout manifesté au commencement du xi[e] siècle. Les désordres qui avaient agité ce pays, les invasions, dont le choc s'y était fait si douloureusement sentir, l'avaient épuisé, et, par suite, entraîné à une réaction religieuse que l'Église avait su habilement diriger. Aux terreurs superstitieuses de l'an 1000 venait de succéder une ère nouvelle, l'affaissement général avait fait place à la confiance et à la foi ; le souvenir des guerres civiles, les excès de la féodalité, le réveil des idées religieuses, qui se traduisait par l'érection de basiliques et de nombreux monastères, tout conviait les esprits sérieux et réfléchis à chercher dans la solitude un abri où ils pussent conserver dans leur intégrité les traditions religieuses et le culte de la pensée.

Brunon suivit l'exemple des hommes illustres qui avaient suscité ce mouvement en Lorraine, et, comme saint Gauzelin à Bouxières, et, plus récemment, saint Goëric à Epinal, après avoir achevé le monastère de Port-Sas, il choisit dans le pays des jeunes filles nobles qu'il constitua en communauté et à la tête desquelles il plaça Berenna comme abbesse ; aussi peut-on dire que Bertholde jeta les premiers fondements du monastère, mais que l'honneur de cette fondation revient principalement à Brunon, qui, soit comme évêque, soit plus tard

auteurs. Eut-elle lieu lors du voyage de Léon IX dans les Gaules, et la bulle qui l'a suivie (1051) n'est-elle que la confirmation de cet acte, à son retour à Rome ? On ne peut point préciser ce fait ; mais, ce qui paraît probable, c'est que Poussay, commencé tout à fait dans les premières années du xi[e] siècle, peut-être à la fin du x[e], comme le prétendaient les chanoinesses, fut constitué en monastère vers 1026 ; que ses règlements furent mis en vigueur en 1043, et que l'année 1049 est la date de sa consécration comme monastère.

comme pape, lui continua sa protection et usa de son influence pour en favoriser le développement.

« L'archidiacre Guybert, dit D. Ruyr en l'histoire qu'il a faite des gestes du pape saint Léon IX, paravant nommé Bruno, qui fut autreffois grand prévost de l'église de sainct Dieudonné et depuis évesque de Toul, escrit au chapitre 8 qu'Hermann jetta les premiers fondements de l'église et monastre de Port-Suave appellé par les originaires Port-Sas, mais qu'estant prévenu de mort de dans l'année 1026, il n'en fict autre.

» Or, sainct Léon qui depuis son establissement à l'évesché de Toul n'omettoit rien de tout ce qu'il jugeoit devoir profiter à l'Eglise chrestienne ayant considéré les pieux desseins de son prédécesseur Hermann, notamment à Port-Sas, situé peu plus bas que la ville de Mirecourt, sur la rivière du Madon, il édifia le monastère de ce lieu jusques au comble nécessaire et convenable et l'ayant finalement doté de revenus, y establit des vierges nobles ainsi qu'autresfois saint Romaric avoit faict au sainct Mont, sainct Goëric à Espinal et sainct Gauzelin à Boussières, et de suitte après avoir relevé le corps de sainct Gérard, évesque de Toul, voulut pour illustrer ce nouveau collége y transférer aussy les précieuses reliques de saincte Mane, laquelle depuis a esté retenue par les dames pour patrone de leur insigne et pieuse profession, et fut cette translation célébrée au 15 de may en l'an de notre salut 1016. Berenna dame de trés insigne famille fut la premiére abbesse instituée, laquelle se comporta si vertueusement que la dévotion et ferveur au service divin princt accroissement à l'édification des peuples. »

Brunon, comme le rapporte Guibert, ne perdit pas de

vue cet établissement, et il se souvint, sur le trône pontifical, où il monta en 1048, de l'église de Toul et de son ancien diocèse. Dans un voyage qu'il fit dans les Gaules, il eut l'occasion de visiter les monastères que lui ou ses prédécesseurs avaient fondés, et, sur la demande de Berenna, première abbesse de Poussay, il consolida, comme pape, au profit de sa communauté, les priviléges dont il l'avait dotée comme évêque. La bulle que j'ai citée plus haut consacre la concession de différents biens, parmi lesquels vingt-deux manses et demie ou ménages à Poussay avec les ban et district et tout ce qu'y possédait l'évêque en forêts et prés, en fontaines et ruisseaux, en terres tant cultivées que non cultivées, les trois moulins dudit village, avec l'église de Saint-Maurice et la chapelle de Saint-André[1].

La dernière partie de ce document est relative à la direction intérieure du monastère. Il est établi sur la règle de saint Benoit[2], comme ceux de Remiremont, d'Epinal et de Bouxières ; la conduite en est donnée à l'abbesse, ainsi que le prescrivait cette règle ; la nomination à la dignité abbatiale était confiée au choix des religieuses et soumise à l'agrément de l'évêque de Toul ; ce choix devait en outre être fait dans l'établissement même, et, seulement en cas d'impossibilité, dans une autre congrégation.

1. Voy., pour le surplus des donations, le texte de la bulle mentionnée ci-dessus. Les interprétations relatives aux noms de lieux, données par Dom Calmet, pourraient être l'objet de discussions qui ne sauraient trouver leur place ici.

2. La bulle de Léon IX ne mentionne pas l'ordre auquel appartenait le monastère, mais une bulle de Luce III dit positivement que la règle de saint Benoît y fut introduite depuis le commencement. (*Sacræ antiquitatis monumenta*, par le P. Hugo.)

On voit par la bulle de Brunon que les biens de l'abbaye n'étaient pas considérables, et les revenus des religieuses devaient à peine suffire à leurs besoins ; du moins étaient-ils en rapport avec la simplicité de leurs mœurs et la sévérité de leur règle.

Il est bien difficile aujourd'hui d'établir d'une manière positive les commencements de cette communauté, et de relater avec exactitude la période pendant laquelle elle est restée fidèle à la règle de saint Benoit. L'observation de cette règle paraît avoir été maintenue scrupuleusement pendant les trois premiers siècles qui suivirent la fondation du couvent. Quelques détails sur les rapports qui existèrent entre l'abbaye, les évêques de Toul et les ducs de Lorraine sont rappelés par Dom Calmet. Ces renseignements, fournis d'après des textes entièrement disparus, sont les seuls connus jusqu'aujourd'hui ; ils n'indiquent rien de particulier qui ait rapport à la discipline du monastère et à sa constitution intérieure.

Le plus ancien document, après la bulle de Léon IX, est de 1206 ; il est relatif à la vouerie de Mathieu, comte et évêque de Toul, qui, après plusieurs violences exercées contre l'abbaye, déclare qu'il n'a d'autre droit sur elle que de percevoir dix sols de cens et quinze muids de vin que les religieuses lui ont accordés pour droit de garde : cette convention fut passée en présence de Dreux chevalier, seigneur de Ville, de Garin de Dommartin, d'Henri, son fils, Hugues de Gervécourt, Geoffroy de Mattincourt, Raoul de Joudreville, Gosselin de Sérocourt, Ory de Jucin, Renaut de Ville.

Thiébaut I^er^, duc de Lorraine, déclare, par des lettres patentes datées de Dampierre, l'an 1217, qu'il prend l'abbaye de *Portus Suavis* sous sa protection, et qu'il

réparera les dommages qui lui seront occasionnés. Il confirme, en 1220 et en 1225, cette déclaration.

On voit, par un titre de 1331, que les habitants de Poussay devaient payer annuellement au profit du roi de France, « au chasteau de Monteclair[1] douze parisis au jour de S[t] Remy ». Ils lui devaient également, à la Saint-Martin d'hyver, 11 gros 4 deniers 7 resaux et 7 bichets d'avoine, mesure de Mirecourt, pour droiture appelée angive[2], et qui se levait par forme de taille. Il se prélevait, en outre de cette rente, un resal d'avoine par conduit ou ménage.

Sur les remontrances que lui adressa Raoul, duc de Lorraine, Philippe de Valois révoqua la protection qu'il avait accordée à « ceux de Poursas » et leur quitta la rente qu'ils devaient pour droit de garde.

D'autres lettres patentes des ducs Ferry II, Ferry III, Jean I[er], René d'Anjou, Jean son fils et René II[e] confirment ces déclarations et prennent le monastère sous leur sauvegarde spéciale.

Il résulterait de ces documents que les ducs de Lorraine restèrent particulièrement dévoués à l'abbaye, et que cette protection lui fut plus avantageuse que toute autre ; mais d'où qu'elle vint, et bien qu'elle fût onéreuse, cette protection lui était indispensable. En se

1. Monteclair était un château près de Langres, que François I[er] et Henri II firent fortifier sur les frontières de la Lorraine.

2. Nom d'une ancienne pièce de monnaie sur la face de laquelle on voyait l'image d'un ange.

3. Une copie des lettres de René II, du 22 avril 1477, portant confirmation des priviléges, franchises et libertés de l'abbaye de Poussay, se trouve au Trésor des Chartes, dans le cartulaire intitulé : *Chartes et priviléges.*

reportant à cette époque de troubles, où la force brutale prédominait, où le droit des gens était méconnu, on conçoit la nécessité pour ces sortes de communautés de se mettre à l'abri des violences et des exactions dont elles étaient souvent l'objet, et de recourir à des moyens de défense que leur organisation même et leur pauvreté ne leur permettaient pas de posséder directement. L'abbaye de Poussay ne pouvait, en effet, disposer, comme celle de Remiremont, de ressources considérables ; elle n'était pas pourvue comme elle d'un grand prévôt pour recruter des aides et faire des levées d'hommes, et les garanties qu'il lui fallait, elle dut les chercher au dehors, et songer à d'autres qu'à elle-même pour assurer son repos et maintenir sa sécurité. C'est ce besoin de protection et d'appui, si nécessaire à cette époque aux communautés religieuses, qui donna naissance à l'institution des voués.

« Les violences que beaucoup de seigneurs commettaient journellement contre les évêques et les moines firent de plus en plus comprendre à ces derniers le besoin de sacrifier une partie de leurs domaines pour sauver le reste. Les attentats qui se commettaient impunément portèrent les religieux à entourer leurs monastères de murailles hautes et solides et à donner à leurs demeures toute l'apparence de forteresses ; mais, comme les tours et les murailles ne pouvaient abriter que les églises et les habitations monastiques et canoniales, il fallut avoir recours à d'autres mesures, et c'est alors que l'on vit se développer une institution qui existait déjà depuis longtemps. Sous les règnes des premiers carlovingiens, les évêques avaient été obligés de nommer des voués ou avoués auxquels ils déléguaient l'exercice de leurs droits, qu'ils ne pouvaient canoniquement exercer. Au x^e^ et au

XI^e^ siècles, les avoués acquirent une bien plus grande autorité : au lieu d'être les mandataires et les officiers des évêques et des abbayes, ils devinrent leurs protecteurs ; mais, pour se procurer l'office de seigneurs capables de les défendre, les évêques et les moines furent contraints de faire de grands sacrifices, d'inféoder une partie de leurs biens et même de renoncer à la faculté de choisir des avoués dans d'autres familles que celles des seigneurs investis de cette charge. Cette institution, créée pour la protection des ecclésiastiques, ne tarda pas à en devenir le fléau, et les avoués, loin de se contenter des revenus attachés à leur charge, mirent tout en œuvre, même la violence, pour s'enrichir. »

Ce droit de sauvegarde était en effet onéreux, mais il n'avait pas seulement pour effet d'entraîner le monastère de Poussay à des sacrifices pécuniaires, il l'exposait encore à un véritable danger, en initiant aux détails de son administration intérieure des voisins puissants, dont l'influence, le contrôle gênant ne pouvaient que nuire à l'esprit et à la liberté de l'institution.

Le malaise que créait cette situation se traduit dans un acte capitulaire en date de 1308, dans lequel l'abbesse Sybille et tout le couvent de Sainte-Menne déclarent « qu'étant *souvent contraintes* de recevoir dans leur abbaye des personnes incapables de rendre aucun service, ce qui fait qu'au lieu d'augmenter, elle diminue considérablement, y ayant plusieurs jeunes filles de leurs parents qui ne sont point en état d'observer leur règle et de les soulager dans la réforme dont elles ont besoin ; pour obvier à ces inconvénients, elles ont résolu, d'un consentement unanime, que les quatorze premières prébendes qui viendraient à vaquer seront confiées à leurs parents les plus capables d'observer leur règle ».

Ces doléances dont l'inobservation des statuts paraît être le motif, prouvent que déjà à cette époque l'austérité de la règle commençait à fléchir. Il n'y eut cependant rien de brusque ni de radical dans sa transformation ; elle se fit insensiblement, et ce n'est que peu à peu que l'état canonial et séculier s'introduisit dans la communauté. A quelle époque eut lieu cette réforme ? Dom Calmet prétend que c'est à la fin du XIVe siècle, et le P. Hugo dans le commencement du XVe. En s'appuyant sur le texte qui vient d'être cité plus haut, on peut constater que déjà vers 1308 il existait chez les religieuses de Sainte-Menne une certaine tendance à s'écarter de leurs anciennes traditions. A partir de ce moment, auparavant même et jusqu'à la fin du XVIe siècle, les religieuses « abandonnèrent la règle et quittèrent l'habit », adoptant sans doute une constitution particulière et des statuts plus conformes aux mœurs nouvelles qu'elles pratiquaient, en attendant qu'un acte de l'autorité vînt régulariser leur position et consacrer d'une manière authentique la transformation de leur église.

La sécularisation des autres abbayes lorraines dut exercer de l'influence sur celle de Poussay : de même que celle-ci avait accepté à son origine la règle de ses devancières et l'avait observée scrupuleusement pendant plusieurs siècles, de même elle suivit l'exemple de leur émancipation.

L'abbaye de Remiremont, beaucoup plus importante que celle qui nous occupe, fut mêlée aux guerres de la féodalité et aux événements politiques de la Lorraine. Pourvu de droits et de domaines considérables, suffisamment forte pour les défendre, ce magnifique et splendide asile ne pouvait manquer d'attirer l'attention des

seigneurs voisins et d'exciter leur convoitise. Au milieu des luttes qui agitaient sans cesse le monastère, la discipline s'énerva de jour en jour, et les religieuses de Saint-Romaric ne conservèrent plus que les formes les moins sévères de la règle de saint Benoit. Ce serait à ces préoccupations guerrières de l'abbaye de Remiremont, au poids de ses richesses et à sa puissance politique que la dégénérescence de la règle devrait être attribuée[1].

Assurément le rôle de l'abbaye de Poussay fut plus modeste, et son histoire est dépourvue de grandeur. Ce monastère, bien que renfermant dans son sein des filles nobles, alliées aux plus grandes familles du pays, ne fut jamais doté de priviléges et de droits semblables. Il ne fut mêlé en aucune sorte aux guerres de la Lorraine, et ce n'est ni à l'importance de son temporel, ni à son intervention dans les affaires politiques du pays que l'on peut attribuer les causes de sa sécularisation.

Il serait plutôt permis de supposer que les nécessités de l'époque, des besoins nouveaux, des exigences de famille, contribuèrent à ce mouvement. A Bouxières, les chanoinesses avaient adopté, depuis le milieu du xv^e^ siècle, une manière de vivre et des usages particuliers. « Ce fut, dit-on, René d'Anjou qui, en 1452, obtint de convertir l'abbaye de Bouxières en maison d'éducation et d'état pour les filles de ses preux obérés par les guerres de Lorraine et de Sicile[2] ».

Il est vrai que cette assertion n'est appuyée d'aucune preuve, mais elle n'en paraît pas moins vraisemblable :

1. Voy. l'*Histoire de l'abbaye de Remiremont*, par M. l'abbé Guinot.

2. Voy. *l'Abbaye de Bouxières*, par M. H. Lepage, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, I^er^ vol., 1859.

en effet, « il semblait naturel à l'aristocratie d'avoir la jouissance des biens légués aux monastères par ses aïeux, et, pour légitimer ce droit, elle obtint graduellement la transformation de ces monastères en collégiales et en chapitres ouverts à ses filles.

L'existence de ces chapitres nobles paraissait une nécessité politique dans une société féodale ; les stalles capitulaires offraient un asile plein de dignité aux filles de la noblesse décimée et ruinée par des guerres interminables, et la prébende fut souvent le prix du sang et de longs services[1].

Cette assertion, rapportée plus haut, paraît donc fondée, et il n'est pas déraisonnable d'admettre que l'abbaye de Poussay, dont les règlements, les usages, la composition, le développement, en un mot, offrent tant d'analogie avec celle de Bouxières, dut, à son exemple et à des causes à peu près identiques, sa sécularisation.

Naturellement ces places devinrent fort recherchées. A une époque où les partages inégaux des successions, en conservant aux aînés et aux enfants mâles les splendeurs de la famille, n'offraient à la plupart des filles nobles que le choix entre le couvent et une existence triste et délaissée, quel intérêt les seigneurs n'avaient-ils pas à s'approprier les avantages d'une pareille situation ? Là, sans s'astreindre à des vœux monastiques, sans se livrer à des exercices rigoureux, leurs filles trouvaient une retraite honorable et sûre dans laquelle se perpétuaient les traditions aristocratiques ; elles jouissaient d'une vie très-douce, facile, à laquelle venait encore

1. Voy. *Histoire de l'Abbaye de Remiremont*, par M. l'abbé Guinot.

s'ajouter la perspective d'alliances conformes à leur naissance et à leur rang.

Mais ces admissions, dues souvent à la faveur, obtenues, en tout cas, par la constatation minutieuse des titres de noblesse, ne pouvaient, par ce motif trop exclusif, que contribuer à la dérogation de l'ancien règlement : les nouvelles postulantes, en effet, apportaient avec elles dans un monastère où les tendances libérales ne se faisaient que trop sentir, des éléments nouveaux, des goûts mondains et profanes peu en harmonie avec l'esprit monastique, et dont l'influence ne devait pas tarder à altérer complètement la constitution primitive de la communauté.

Ce ne fut pas sans l'opposition de certaines abbesses que ce changement s'opéra. Claude d'Anglure, entre autres, abbesse de Poussay en 1576, essaya, l'année suivante, de ramener l'institution à sa règle primitive. Déjà à Bouxières, Françoise de Ludre avait fait dans le même but des essais infructueux : elle avait à lutter contre des intérêts trop nombreux, les priviléges des chanoinesses étaient eux-mêmes protégés par des influences trop puissantes pour qu'une pareille tentative pût aboutir. Les chanoinesses de Poussay, dit le P. Hugo, eurent recours au duc de Lorraine Charles III, qui rendit un édit en leur faveur. A l'appel de ce jugement par Claude d'Anglure devant le cardinal de Vaudémont, évêque de Toul, les parties furent entendues : les chanoinesses avouèrent leur défection à l'antique discipline, tout en invoquant la prescription, et trouvèrent un protecteur dans le cardinal, qui, se contentant de mettre de côté dans leur règlement tout ce qui pouvait être contraire aux bonnes mœurs et au maintien de la discipline, leur per-

mit de demeurer en l'état où elles se trouvaient, jusqu'à ce que le saint-siége en eût statué autrement. L'abbesse ne céda pas à cette sentence, rendue le 28 avril 1582 ; elle en appela à la cour de Rome ; mais sa mort, arrivée en 1586, arrêta l'issue de ce procès.

Elle avait choisi pour coadjutrice Edmonde d'Amoncourt, doyenne d'Epinal, dans la pensée peut-être qu'en lui succédant, elle continuerait son œuvre de réforme ; mais les chanoinesses reconnurent des défauts dans la bulle d'Edmonde d'Amoncourt et se pourvurent devant le cardinal de Vaudémont, qui approuva le choix qu'elles avaient fait pour abbesse de Françoise du Châtelet. Charles III lui-même confirma cette nomination, mais Edmonde d'Amoncourt l'attaqua à Rome, et, pendant le procès, Françoise du Châtelet mourut, laissant la place libre à sa concurrente, qui jugea à propos de ne pas renouveler ses tentatives, et dès lors les dames chanoinesses purent jouir en paix du bénéfice de leur sécularisation.

II.

Cette transformation d'abbaye en chapitre s'était depuis longtemps opérée, et il est probable qu'aucun acte émanant de l'autorité ecclésiastique n'avait officiellement consacré ce changement avant la sentence du cardinal de Vaudémont, du 28 avril 1582. Ce serait donc de cette époque que daterait, sinon de fait, du moins de droit, la sécularisation du monastère.

Quelque temps auparavant, Montaigne, l'illustre auteur des *Essais*, avait visité Poussay, dans un voyage qu'il fit en Lorraine en 1580. M. du Hautoy notait jour par jour ses remarques ; voici un extrait de son journal :

« Le lendemain 15 septembre, au matin, après déjeuner, M. de Montaigne alla voir, à un quart de lieue de là, les religieuses de Poussay : ce sont couvents ou religions de quoi il y en a plusieurs en ces contrées établis pour l'institution des filles de bonne maison.

» Elles y ont chacune un bénéfice pour s'en entretenir de cent, deux cents, trois cents écus, qui pire, qui meilleur, et une habitation particulière où elles vivent chacune à part soi. Les filles en nourrice y sont reçues ; il n'y a nulle obligation de virginité, si ce n'est aux officières, comme abbesse prieure et autres.

» Elles sont vêtues en toute liberté, comme autres demoiselles, sauf un voile blanc sur la tête, et à l'église, pendant l'office, un grand manteau qu'elles laissent en leurs siéges, au chœur.

» Les compagnies y sont reçues en toute liberté chez les religieuses qu'on y va rechercher soit pour les épouser ou à cette occâsion.

» Celles qui s'en vont peuvent résigner et vendre[1] leurs

1. Voici le texte d'un de ces actes de vente :

« Du 20 août 1713. Pardevant le tabellion général au duché de Lorraine, résident en la ville de Mirecourt, soussigné, etc., est comparu en personne haute et puissante dame dame Suzanne de Chauvirez, dame comtesse et chanoinesse de l'insigne église collégiale et séculière de Sainte-Menne de Poursas, sujette immédiatement du Saint-Siége, laquelle, ensuite du pouvoir à elle attribué par les statuts et coutumes de ladite église, a donné, cédé et renoncé pour toujours, comme elle fait par les présentes, à haute et puissante dame dame Elisabeth de Chauvirez, sa sœur, dame doyenne dudit chapitre, la prébende à elle obtenue par le décès de feue dame Elisabeth de Chauvirez, vivante dame doyenne dudit chapitre, sur laquelle prébende ladite dame Suzanne de Chauvirez avoit apprébendé haute et puissante dame Marie-Antoinette-Louise de Chauvirez, maintenant épouse de haut et puissant seigneur messire Charles-François de la

bénéfices à qui elles veulent, pourvu qu'elles soient de condition requise, car il y a des seigneurs du pays qui ont cette charge fermée et s'y obligent par serment de témoigner de la race des filles qu'on y présente. Il n'y a pas d'inconvénient qu'une seule religieuse ait trois ou quatre bénéfices.

» Elles font au demeurant le service divin comme ailleurs. La plus grande partie y finissent (*sic*) leurs jours et ne veulent changer de condition ».

Il existait, au profit du chapitre de Poussay, un droit fort singulier et qui mérite d'être signalé. Le prévôt de Mirecourt avait la garde de la foire de Poussay : le droit, rappelé dans tous les comptes du domaine, est attesté dans une ordonnance qui remonte aux premières années du règne de Charles III, et dont un article est ainsi conçu : « Il a esté permis une foire audict Poursas[1] de laquelle ledict prévost de Mirecourt a la garde qui se tient tous les ans le lendemain des festes S[t] Jude et S[t] Simon, et estant arrivé audict Poursas, au soir, les dames abbesses du chapitre sont tenues luy fournir une chambre, lict et bois, luy donner trois potz de vin, trois chandelles de cire, trois de suif et trois placts de fruicts tous les jours qu'il séjourne audict Poursas.

» Item est tenue ladicte dame abbesse faire porter par son gouverneur audict prévost un de ses manteaux four-

Grange, seigneur de Villedamé, et qui lui est rendue par son mariage, pour par ladite dame Eléonore de Chauvirez, doyenne, jouir et disposer de ladite prébende, et demande que ladite dame Suzanne de Chauvirez, sa sœur, auroit pu et pourroit faire avant la passation des présentes, qu'elle a promis et d'avoir toujours pour agréables... »

1. Cette foire se tient encore tous les ans à Poussay, à la même époque.

rés pour sa couverture de lict, et après la foire tenue luy donnér soixante sols ; pendant laquelle prend ledict prévost son droict sur les boulangers et aultres marchandises comme il faict ez foires de Mirecourt, et si il s'y faict querelle ou larcin, ledict prévost a l'appréhention de ceux qui les commettent ».

Le prévôt, à son tour, devait faire donner les violons la veille de la foire sous les fenêtres de l'hôtel abbatial et faire danser les dames chanoinesses.

L'oubli ou le refus de la part du prévôt de se prêter, en 1619, à cet usage, donna lieu, entre les dames et lui, à un procès que gagnèrent les chanoinesses, et dont les détails sont rappelés dans un départ de cour des Assises de Mirecourt, du 3 juin 1624.

Les désastres dont la Lorraine fut le théâtre pendant le règne de Charles IV, la peste et les invasions qu'elle eut à subir se firent ressentir à Poussay. Le chapitre eut particulièrement à souffrir, et les chanoinesses furent obligées d'abandonner leur résidence pendant quelque temps.

Si l'on en croit une inscription qui se trouve dans une des maisons du village, une seule de ces dames, la comtesse Louise de Chauvirey, resta à Poussay, et, par son courage et sa fermeté, préserva le cloître du pillage et de l'incendie.

Voici le texte de cette inscription :

« D. O. M. . Cy git illustre et honorée Dame Madame Louise de Chauvirey, chanoinesse de cette église.

» Son zèle pour le chapitre lui donna le courage d'y rester seule de Dames pendant les ravages de la guerre et de la peste ; elle parvint par sa fermeté et la sagesse de ses mesures à la préserver du pillage et de l'incendie

que les Suédois répandirent dans la province ; elle signala sa charité et sa bienfaisance par les secours qu'elle donna aux pauvres pestiférés.

» Sa mémoire sera à jamais précieuse au chapitre.

» Cette respectable Dame ayant rempli dignement tous les devoirs de son état l'espace de soixante-douze ans, mourut en paix le 21 septembre 1651. *Requiescat in pace.* »

Malheureusement, ces éloges posthumes ne sont, comme tant d'autres, hélas ! mérités qu'en partie, du moins en ce qui concerne la garde du chapitre que Mme de Chauvirey[1] abandonna comme les autres dames, ainsi que le prouve la requête suivante extraite des registres du bailliage de Vosge, du 3 février 1640 :

« Plaise à MM. les administrateurs de la justice du bailliage de Vosge,

» Ce requérant honorée Dame Louise de Chauvirey, Dame de Poursas, que pendant les malheurs des guerres *elle avoit été contrainte d'abandonner ledit Poursas*, et pendant son absence, on a enlevé de son logis deux platines en fer fondu dont l'un se trouve où souloit habiter le sieur Claude Tournay, vivant ancien maire de Mirecourt, et l'autre en celle de Demange Maljean dudict Mirecourt. C'est pourquoi elle supplie commission d'être donnée pour interpeller les héritiers dudict sieur Tournay et le sieur Maljean à la restitution de ces platines ».

1. Cette dame, toutefois, resta seule pendant quelque temps à Poussay : je trouve, dans mes minutes, un acte du 4e juin 1643 par lequel le maire et les habitans de Porsas « ont recongnu avoir vendu à honorée dame Louyse de Chauvirey, dame plus ancienne de l'église sainte Menne dudit Porsas, présente et se portant fort des autres dames de ladite église *présentement toutes absentes*, etc. »

Le chapitre se reconstitua en peu de temps, et nous le retrouvons, quelques années après, plus brillant et mieux composé que jamais. En 1661, il comptait au nombre de ses membres une chanoinesse d'une rare beauté, qui, d'après les chroniques du temps, aurait jeté sur la communauté un lustre un peu profane : je veux parler de Marie-Isabelle de Ludre, dont les amours avec le duc Charles IV, racontés par plusieurs de nos historiens, sont trop connus pour qu'il soit utile d'entrer ici dans des détails à ce sujet[1].

Cet épisode a donné lieu à bien des commentaires, plus ou moins défavorables à la maison qui en fut le théâtre ; on oublie trop quelle en était la règle. Les chanoinesses ne faisaient pas de vœux, et le séjour au chapitre de beaucoup d'entre elles était de peu de durée. Les registres de l'état civil conservés à Poussay constatent plusieurs promesses de fiançailles entre les chanoinesses et différents seigneurs ; or, ces cérémonies étaient précédées de visites plus ou moins fréquentes de la part de ces seigneurs, visites toutes naturelles, dont le but n'avait rien que d'honorable et ne pouvait en aucune manière prêter à des suppositions fâcheuses.

Toutefois, il faut bien le dire, l'esprit mondain des chanoinesses, les recherches dont elles étaient l'objet, les hommages qui les entouraient, introduisirent dans le chapitre une facilité et une élégance de mœurs qui ne furent pas toujours à l'abri de la critique. C'est sans doute à ces causes qu'il faut attribuer les traditions qui se sont malheureusement perpétuées dans le pays sur la légèreté des dames de Poussay.

1. Les récits de ces historiens sont résumés dans un opuscule de M. Beaupré intitulé : *la Belle de Ludre.*

Rien n'est moins fondé pour moi que cette réputation équivoque : les documents qui subsistent et qui ont trait à l'époque de décadence qui précéda la Révolution, ne révèlent aucun fait de nature à justifier cette assertion : ils accusent, au contraire, de la part des dames chanoinesses, sinon la pratique de vertus austères, du moins la preuve d'une grande générosité, et perpétuent le souvenir d'actes nombreux, tels que fondations pieuses[1], au moins, érections d'écoles, etc., et, en général, des bienfaits dont profitaient largement le voisinage de cette communauté.

Que quelques actes isolés aient pu se produire, ils n'entachent pas l'honneur du chapitre ; encore sont-ils rares.

III.

La proximité de Mirecourt et de Poussay occasionna assez souvent, entre la ville et le chapitre, des contestations et des procès ; quelques-uns sont rappelés sommairement dans les titres et les registres de la ville. Le faubourg dit de Poursas dépendait du chapitre, dont la juridiction s'étendait jusqu'aux portes de Mirecourt. En 1708, il céda au duc de Lorraine ses droits de haute, moyenne et basse justice sur le faubourg, et, en contre-échange, reçut de ce prince « la haute, moyenne et basse justice du village de Puzieux, le pré de l'étang, la banalité du moulin, et généralement toutes les rentes seigneuriales qui lui appartenaient audit lieu, ensemble les grands et petits étangs de Biécourt, moulins et prés en dépendant. » La prise de possession de ces immeubles est rapportée dans un procès-verbal du 2 janvier 1708.

1. V. pièce justificative I.

Les revenus du chapitre de Poussay ne furent jamais considérables, même à cette époque : ce n'est qu'en 1762, par lettres patentes de Stanislas datées du 16 juillet, que les biens et revenus du chapitre de Bourmont furent réunis à ceux de Poussay. Après la destruction de la célèbre ville de La Mothe, son chapitre, composé de douze chanoines, fut transféré à Bourmont : chaque chanoine jouissait d'un canonicat de 1,800 fr. environ. C'est ce chapitre qui fut supprimé par Stanislas, et ses biens furent réunis à ceux de Poussay pour ajouter à l'état d'aisance de ces dames et le rendre plus conforme à l'illustration de leur naissance.

Stanislas prouva, par d'autres mesures, sa protection au chapitre. Par déclaration du mois de janvier 1761, il confirma les libertés et prérogatives des quatre chapitres nobles de Lorraine, et fixa définitivement les preuves de noblesse que nécessitait leur entrée. Voici le texte de cette déclaration :

« Art. 1er. Nous avons par ces présentes confirmé et confirmons tous les droits, distinctions, immunités, priviléges, libertés, prérogatives et exemptions dont jouissent ou doivent jouir lesdits chapitres et nommément le droit d'élection, comme d'ancienneté, à leurs dignités respectives.

» Art. 2. Ordonnons qu'à l'avenir dans les quatre chapitres de Lorraine, de Remiremont, Bouxières, Epinal et Poussay les preuves de noblesse pour y avoir entrée seront faites de huit degrés du côté paternel, au lieu de quatre, restreignant celles du côté maternel aux mêmes huit degrés, pour la dernière mère seulement.

» Ne seront admis à l'avenir aux dignités et prébendes desdits chapitres que nos propres sujets ou naturalisés et

ceux du roi très-chrétien faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, ayant les autres qualités requises, à l'exclusion de ceux d'Alsace, à moins que nosdits sujets et ceux de France ne soient reçus dans les chapitres de ladite province en faisant les preuves réglées par leurs statuts. »

Outre ces distinctions, qui furent plus honorifiques que lucratives, les chanoinesses sollicitèrent le droit de porter une décoration comme celle qu'avaient obtenue quelque temps auparavant les dames de Remiremont et d'Epinal : elles présentèrent, à cet effet, une supplique à Stanislas, dans laquelle elles rappelaient que « l'insigne église collégiale et séculière de Poussay, sujette immédiatement du Saint-Siége, avait été fondée dans le x^e^ siècle par Bertholde, évêque de Toul ; que Brunon, son successeur, devenu pape sous le nom de Léon IX, en confirmant la fondation de cette église, en avait augmenté la dotation et lui avait donné pour patronne sainte Menne, *princesse d'Austrasie ;* que le chapitre de Poussay avait été protégé par ses souverains et singulièrement par Charles IV, Léopold, Stanislas et Louis XV, desquels il avait ressenti les bienfaits[1].

Cette décoration leur fut octroyée vers 1774. Elle était composée d'un large ruban bleu liseré d'or auquel était attachée une croix d'or émaillée à huit pointes et surmontée d'une couronne. Le médaillon central représentait au droit sainte Menne, patronne du chapitre, et au revers le pape Léon IX[2].

1. *La France ecclésiastique pour l'année* 1788, page 276.

2. Voy. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* année 1864 : — *Sur les décorations des chapitres de Lorraine,* par M. Digot.

Le chapitre était alors en pleine prospérité ; il marchait à l'égal des autres chapitres de Lorraine ; ses revenus étaient doublés, et aucune marque de la sympathie et de la protection souveraine ne lui était refusée ; malheureusement, il ne jouit pas longtemps de sa splendeur. La Révolution approchait, et avec elle son funèbre cortége de vandales qui ne devaient pas ménager là plus qu'ailleurs leurs massacres et leurs pillages.

IV.

L'organisation intérieure du chapitre était à peu près semblable à celle des autres chapitres nobles de Lorraine. Il était composé d'une abbesse[1], d'une doyenne, d'une secrète et de quatorze chanoinesses.

L'église était desservie par quatre chanoines-curés et un sous-sacristain ; on les désignait sous le nom d'aumôniers.

Le chapitre avait un prévôt et différents officiers, tant pour la direction de ses affaires que pour l'administration de la justice, soit à Poussay, soit aux autres lieux dont le chapitre était seigneur, et où les dames abbesses exerçaient des droits honorifiques. Il jouissait du droit de *committimus* pour les affaires communes, et les abbesses et les doyennes pouvaient en user pour leurs affaires particulières.

Le titre d'abbesse était une dignité élective, et il était confirmé par bulle, ainsi que la nomination d'une coadjutrice, que l'abbesse pouvait se choisir dans le corps et d'après l'agrément du chapitre.

1. Voy. ci-après la liste de ces dignitaires, pièce justificative II.

Le chapitre relevait directement du Saint-Siége : en assemblée capitulaire et dans les actes publics, les dames comparaissaient comme « dames comtesses et chanoinesses de l'insigne église collégiale et séculière de Sainte-Menne de Poussay, relevant directement du Saint-Siége. » Elles n'étaient astreintes à aucun vœu; mais, d'après les bulles, l'abbesse devait faire profession de l'ordre de saint Benoit.

La dame abbesse avait la direction du monastère : comme chef de l'église, elle était chargée de faire exécuter les ordonnances et les règlements. — Au-dessus d'elle était la juridiction du chapitre, dont elle était chargée d'appliquer les décisions, et duquel seul dépendaient l'admission des chanoinesses, la direction du service, l'administration du temporel, le droit d'apprébendement, etc. Après l'abbesse venaient la doyenne et la secrète ; la doyenne était la plus ancienne chanoinesse, qui remplaçait l'abbesse en cas d'absence.

Les chanoinesses habitaient des maisons particulières, disposées autour du cloître, et dans lesquelles elles vivaient à leur guise, en dehors du temps donné au service religieux : elles n'avaient donc pas de maison en commun, pas même de salle capitulaire ; elles se réunissaient chez l'abbesse ou chez la doyenne.

L'hôtel abbatial, qui datait du XIV^e^ siècle, était flanqué de seize pavillons détachés, formant pour chaque chanoinesse une habitation particulière, entre parterre et jardin, entourés d'une grille de fer. En face de l'hôtel se voyait une basilique du XI^e^ siècle, remarquable par ses colonnes, dont les chapiteaux à bas-reliefs représentaient des sujets tirés de la Genèse, remarquable aussi par ses cloîtres latéraux dont les voûtes étaient supportées par une élé-

gante colonnade en balustres avec chapiteaux du même style[1]. Cette église, dédiée à la Vierge et à sainte Menne, remontait au temps de la fondation. Ce bâtiment était mal éclairé et peu sain ; les collatéraux étaient séparés du chœur par des murs ; une ancienne tour carrée servait de clocher ; ce n'est qu'en 1760 que l'on plaça des orgues au-dessus de la porte d'entrée.

Depuis leur sécularisation, les chanoinesses n'avaient pas de costume spécial ; seulement, aux offices, elles portaient l'habit de chœur : ce costume se composait d'une robe montante en soie noire ; par-dessus un manteau d'étamine avec collet et bordure d'hermine. Le manteau de l'abbesse se distinguait par une bordure plus large de quatre doigts, un *pallium* brodé or et argent, et sur le bras gauche une aumusse mouchetée d'hermine.

Les chanoinesses portaient indistinctement sur le sommet de la tête une voilette en toile blanche fraisée en tuyaux et posée perpendiculairement ; à cette voilette, qui se nommait barbette, se rattachait sur la nuque le manteau d'étamine. Les dames dignitaires portaient sur le côté gauche un insigne brodé indiquant leurs fonctions[2].

Il était attribué à l'abbesse le quart des revenus du chapitre ; le reste se partageait en vingt prébendes, dont seize pour les dames et quatre pour les chanoines qui desservaient la communauté.

Les prébendes affectées aux dames-nièces[3] se don-

1. J'ai puisé ces renseignements dans un ouvrage qui vient de paraître : *Charles de Vaudémont*, par M. G. Le Clère, qui les avait recueillis lui-même de son oncle, M. Rellot, autrefois avocat du chapitre.

2. M. G. Le Clère (*Charles de Vaudémont*).

3. On les appelait ainsi, sans doute, parce qu'autrefois ces dames faisaient apprébender leurs nièces de préférence.

naient par tour, à l'exception d'une seule, qui était réservée à l'évêque de Toul. Ce droit, il est vrai, avait été contesté, mais il fut reconnu par Mme de Damas, abbesse de Poussay, dans une lettre écrite le 17 août 1787 à M. de Gournay, évêque de Toul, par laquelle elle marque qu'elle lui envoie ses titres pour justifier son droit, et qu'elle est toute disposée à apprébender sa nièce.

La dame tournaire devait consommer son droit dans l'espace de dix-huit mois, et ne pouvait nommer à la prébende vacante une demoiselle au-dessous de l'âge de 7 ans. Le tour était interrompu à l'avènement de l'abbesse, qui était en droit de nommer à la prébende vacante après son élection. La chanoinesse qui avait consommé son droit devenait tante de la dame par elle choisie, et, si celle-ci venait à quitter son état par suite de mort, de mariage ou autrement, la prébende retournait à la nomination de la dame tante. En cas de décès de sa nièce, la chanoinesse, d'après un usage constant, héritait de son mobilier.

La valeur de ces prébendes était très-variable, puisqu'elle dépendait de celle des revenus du chapitre. Je vois dans une note écrite en 1692, et qui se trouve dans les archives de la fabrique de Poussay, que Mme Isabelle de Mailly a amodié à Elisabeth Mathieu, pour quatre années, les revenus de la prébende de sa nièce pour la somme de 250 francs, monnaie de Lorraine, en quoi elle puisse consister.

Les statuts de la communauté de Poussay n'ont pas été conservés ; ils devaient être, à peu de chose près, les mêmes que ceux des autres chapitres nobles de Lorraine, et le peu que l'on puisse connaître aujourd'hui sur les usages et les coutumes de celui qui nous occupe, sur les

devoirs des chanoinesses, sur leur stage, leur résidence, qui était obligatoire au chapitre pendant un certain temps, la permission qu'elles avaient de se marier, sur la faculté qui leur était accordée de tester, mais avec la permission spéciale de l'abbesse, en un mot, sur leurs droits et leurs priviléges, font supposer que ces statuts devaient être calqués en quelque sorte sur les règlements des autres chapitres de dames nobles de Lorraine.

Les documents que l'on trouve aux archives du département sont généralement relatifs à des droits de propriété, ventes et échanges, qui n'offrent pas grand intérêt ; néanmoins les comptes des dernières années du chapitre renferment des renseignements plus complets ; j'en extrais quelques passages d'un état estimatif de ses revenus et charges et d'un compte-rendu par le prévôt en 1784[1].

Revenus.— Le chapitre possédait à Poussay les droits seigneuriaux suivants : le tiers denier sur les terrains communaux loués par la communauté, les regains et fruits champêtres, les condamnations et amendes gruriales, les mésus champêtres, le droit de four, les nouveaux entrants, les cabarets, les foires, etc. Il était dû à l'abbesse un droit d'étrennes, évalué à 6 livres ; le droit de permettre les jeux, qui était évalué à 7 livres 15 sols ; le droit de langues de bœuf, qui était loué 23 livres 5 sols ; celui de la glandée était évalué à 31 livres ; les autres droits seigneuriaux, les corvées et droits de troupeau à part, y compris l'exemption des dîmes de laine et d'agneaux de la bergerie, étaient laissés, en 1783, moyennant

1. Je dois la communication de ces documents à l'obligeance de M Duhamel, archiviste du département.

un canon de 200 livres ; le pré dit le Breuil était loué 314 livres ; les dîmes, à l'exception de celles de raisin et de la bergerie, étaient louées, en 1784, pour un canon de 46 livres 10 sols, et, en outre, le fermier devait fournir les bêtes mâles à Poussay.

La dîme du raisin était louée moyennant un canon de 1,400 livres. Les deux moulins de Poussay, avec le droit de banalité et quelques terres, étaient laissés moyennant un canon de 1,450 livres, et, en outre, le fermier était obligé de fournir annuellement à l'abbesse quatre plats de poisson, évalués à douze livres ; à ladite abbesse, aux chanoinesses et aux chanoines chacun un chapon, ce qui faisait 21 chapons, évalués à 21 livres. Il était obligé ensuite de moudre gratuitement tous les grains de l'abbesse, des chanoinesses et des chanoines, plus 48 resaux pour le boulanger qui s'établissait à Poussay[1].

Il était d'usage de louer chaque année les grosses dîmes au plus offrant ; le prix variait selon la fertilité des années et d'après l'étendue des saisons ; le produit était en moyenne de 161 paires de resaux en blé et avoine, mesure de Nancy, ce qui était évalué à un revenu de 4,405 livres 6 sols.

Le chapitre possédait des dîmes, cens ou héritages à Aboncourt, Ambacourt, Bainville, Biécourt, Champougny, Choloy, Domvallier, Favières, Frenelle-la-Grande, La Neuveville, Lignéville, Maizières, Mattaincourt, Mirecourt, Nijon et Vaudrecourt, son annexe, Offroicourt, Parey-sous-Montfort, Puzieux, Ramecourt, Remicourt,

1. Cette charge était considérable ; elle se montait à 332 resaux, que le meunier était obligé de moudre gratis.

Repel, Sandaucourt, Savigny, Viviers-lès-Offroicourt et Xeuilley[1].

Le montant de l'ancienne dotation de Poussay était évalué, en 1790, à 38,215 livres, et celui des biens de Bourmont, réunis au chapitre, s'élevait, tant en rentes qu'en revenus seigneuriaux, à 33,886 livres 6 sols, ce qui formait un total de 72,101 livres 10 sols 10 deniers de revenus annuels.

Dépenses. — Le chapitre acquittait lui-même ses fondations et, par conséquent, on ne faisait aucune dépense à ce sujet. Il était obligé de fournir à Bainville et à Xeuilley les ornements de l'église, les vases sacrés, l'huile, de cire, et le prédicateur, ce qui était évalué à la somme de 441 livres. Le père sacristain recevait 66 livres pour ses gages, non compris les revenus en argent qu'il recevait; le sous-sacristain recevait 150 livres pour ses gages et deux resaux de blé pour la fourniture des hosties ; les gages de l'organiste étaient de 387 livres 10 sols et 6 resaux de blé ; ceux du souffleur, de 20 livres; ceux du frotteur du parquet du chœur, 31 livres, et ceux des enfants de chœur, 12 livres ; la cure de Poussay et celle de Champougny étaient à portion congrue. Le chapitre devait 1,444 livres de rentes à MM. de Fussey, de Mitry, de Bettoncourt, à Mme de Ficquelmont et à Mlle Grosmand de Bourmont.

On voit, par le compte rendu en 1784 par François-Gabriel de Vernet, chanoine et prévôt de Sainte-Menne, que la haute, moyenne et basse justice de Poussay appartenait au chapitre, et qu'en cette qualité, l'abbesse avait

1. Cette nomenclature des lieux où le chapitre possédait des biens peut servir à interpréter la bulle de Léon IX, dont il a été question au commencement de ce travail.

le droit de faire tenir les plaids annaux et de créer les officiers de justice.

Le chapitre avait autrefois sous la halle, alors existante, un pressoir à pierres pendantes, que les habitants de Poussay avaient demandé de rétablir en 1706.

Le bois de Noirfays appartenait tout entier au chapitre.

Le maire et les habitants de Poussay devaient annuellement au chapitre chacun 5 gros et la veuve moitié, payables à la Saint-Martin, pour l'exemption de la banalité du four ; chaque cultivateur devait trois journées de charrue pour les blés et une pour les avoines, en leur donnant à chacun deux blancs et un morceau de pain bon et raisonnable pour un diner ; on devait les avertir deux jours à l'avance ; chaque habitant devait un jour pour sarcler les blés et un jour pour les avoines, à partir de six heures du matin.

L'abbesse devait donner aux officiers qui surveillaient cette corvée un jambon pour le diner; mais, si c'était un jour maigre, elle devait donner autre chose, plus le diner et le goûter aux sarcleurs et faucilleurs ; le demi-conduit ne devait que la moitié de cette corvée.

Le maire de Poussay, assisté de ses officiers, était tenu de donner et de porter chaque année, le lendemain de Noël, au chapitre, un porc gras, quatorze miches de pain blanc, appelé fouasse (première farine), la farine d'un resal de blé ; la tête dudit porc devait être rendue au maire.

Chaque étranger ou forain qui s'établissait à Poussay devait 10 francs pour droit d'entrée, moitié pour le chapitre et l'autre pour la communauté ; ceux qui y étaient nés et qui, après en être sortis, voulaient y rentrer, ne payaient que 5 francs.

Le 28 octobre de chaque année se tenait une foire à Poussay, appartenant en tous droits de juridiction au chapitre, qui la faisait tenir par ses officiers ; les marchands qui exposaient en vente devaient 5 sols toullois ; les courtiers qui exposaient des bestiaux devaient 12 deniers toullois. Les dames avaient le droit de permettre la danse et de faire dresser un jeu de quilles le jour de la foire et autres jours ; elles percevaient 6 livres tournois toutes les fois qu'elles accordaient cette permission.

Les cordonniers de Mirecourt avec ceux de Poussay avaient le droit de visiter les cuirs et souliers qui étaient exposés sur la foire, après en avoir obtenu la permission du chapitre ; le droit du denier de saint Crépin était partagé entre lesdits cordonniers, ceux de Mirecourt pour les deux tiers et ceux de Poussay pour l'autre.

Les dames avaient la collation de la cure de Poussay, érigée sous l'invocation de saint Maurice et saint André.

Il était dû pour chaque mortuaire de chef de famille 30 gros, dont 6 gros 12 deniers pour le chapitre et le reste pour l'église paroissiale ; les deux tiers des offrandes qui se recueillaient dans l'église paroissiale appartenaient au chapitre, et l'autre tiers au curé.

Chaque tavernier ou vendant vin devait 10 fr. à la Saint-Martin de chaque année ; ceux qui vendaient seulement le jour de la foire devaient payer, le lendemain, 8 francs.

Le jour de la fête de saint Marc, les dames assistaient, si bon leur semblait, à la procession, et, à leur retour, le curé devait leur offrir une tarte.

Les habitants de Poussay devaient, au 1^er^ janvier de chaque année, pour étrennes, à l'abbesse, un couvre-chef évalué à un écu d'or.

Chaque manant devait une journée de bèche tous les ans dans la vigne de l'abbesse.

Le sacristain, le portier et le jardinier du chapitre étaient exempts de toutes subventions et impositions, en vertu d'un arrêt de la Chambre, du 23 janvier 1713.

Dans ce compte, au chapitre des dépenses, on trouve : 6 livres le jeudi saint pour la cène, 6 sous pour laver les autels et 23 fr. pour les dragées distribuées au chapitre ; 50 livres à l'adjudant du régiment des chevau-légers, en quartier à Mirecourt, pour 39 hommes employés à porter les neiges du cloître ; 55 livres 3 gros 5 deniers pour l'intérêt d'un capital de 1,240 livres dû à Mme de Fussey, laquelle somme avait été employée à la construction d'une nouvelle sacristie ; 1,455 livres 6 gros 1 denier au receveur du clergé à Toul pour le don gratuit ; 106 livres à M. Rellot, comme avocat du chapitre ; 800 livres au receveur pour sa pension.

Dîmes. — Les grosses et menues dîmes de Poussay appartenaient au chapitre dans toute l'étendue du finage, à la réserve de certains héritages, appelés les Champs-Saint-Pierre, situés sous la chapelle de Sainte-Menne, finage de Poussay et de Puzieux, lesquels appartenaient au chapitre de Remiremont.

La fin d'un autre compte rendu par le même prévôt, en 1789, établit qu'il n'a pu se procurer le paiement des rentes dues par les baillistes emphitéotiques ; la misère était si grande, qu'il y aurait eu de l'inhumanité à diriger des poursuites contre des malheureux qui manquaient même de pain ; ils promirent néanmoins de payer sur la vendange de 1790, mais la grêle qui survint détruisit leur espoir, puisque les récoltes furent nulles, et le cha-

pitre les tint quittes de leurs redevances ; ce fait méritait d'être rapporté.

Trésor du chapitre. — L'ancien trésor du chapitre contenait :

Le calice du pape saint Léon, en or garni de pierreries, sur lequel était gravé le nom de Berenna, première abbesse du chapitre.

Le voile de sainte Menne.

La chape de saint Léon, en soie violette, brodée sur or.

La bulle en original de la fondation du chapitre.

Le livre des évangiles qui servait à saint Léon.

Ce livre se trouve aujourd'hui à la bibliothèque nationale, section des manuscrits, n° 10514[1]. « Il est sur peau de vélin, format in-4°, d'une admirable conservation, et contient 133 feuillets sur lesquels sont écrits les évangiles pour les dimanches et les fêtes de l'année. La première lettre de chacune est peinte et ornée d'or et d'argent ; quelques-unes de ces lettres sont peintes sur un fond carmin et occupent une page entière ; enfin, sur treize pages sont de grandes miniatures en or et en couleur, représentant les quatre évangélistes, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Passion, le lavement des pieds, la visite des saintes femmes au Sépulcre, l'Ascension, la Pente-

1. Ce précieux manuscrit, qui passe pour un des plus beaux de la bibliothèque nationale, a été *acheté*, vers 1842, par l'Etat, à la ville de Mirecourt, pour la somme de de 3,000 francs. Ce prix dérisoire n'a été à peu près payé qu'à moitié par l'envoi de livres provenant *des dépôts du ministère*. Le surplus, malgré les réclamations incessantes de la ville, est encore dû. J'emprunte la description de ce volume, qui mériterait une monographie particulière, à un rapport présenté, en 1862, au conseil municipal de Mirecourt, par l'honorable secrétaire de notre Société d'Archéologie lorraine, M. Charles Laprevote.

côte : sur les deux premières se voit l'auteur entre deux anges et offrant son livre à Jésus-Christ assis, la main droite étendue vers lui. Ce volume est dans sa première et ancienne reliure en bois, dont un des côtés est divisé en compartiments séparés par des perles, des rubis et d'autres pierres, dont quelques-unes subsistent encore : quatre de ces compartiments sont occupés par des figures en or fin repoussé et représentant saint Pierre, saint André, sainte Menne et un personnage assis ; celui du milieu est rempli par une assez belle sculpture en ivoire : la vierge Marie tenant sur son bras l'enfant Jésus. L'autre côté de la reliure est entièrement recouvert d'une plaque d'argent, sur laquelle est gravée au trait l'image de Jésus tenant une croix de la main droite et ayant un dragon sous chaque pied. »

Toutes ces reliques, gardées si longtemps par les dames de Poussay, tous ces souvenirs d'un autre âge si pieusement conservés, furent anéantis ou dispersés en 1793. Les titres furent brûlés ou vendus, les monuments bouleversés de fond en comble, et là où s'étalaient, au milieu de jardins somptueux, les demeures des chanoinesses, l'œil attristé ne distingue plus que quelques maisons canoniales, tristes épaves de la tourmente révolutionnaire !

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

FONDATIONS PIEUSES FAITES PAR DES DAMES DU CHAPITRE.

Compte 26e rendu par François-Gabriel de Vernet, chanoine et prévôt du chapitre de Poussay, à l'abbesse et aux dames du chapitre.

Recettes des fondations.

Geneviève Duplessis, chanoinesse du chapitre, a fondé une messe basse tous les samedis.

Anne Perette de Damas, abbesse, une messe haute du Saint-Sacrement tous les premiers jeudis de chaque mois[1].

Anne-Claude de Jouffroy de Novillard, abbesse, par son testament du 15 mai 1747, donne 1,000 livres pour augmentation de la fondation faite par Catherine-Thérèse des Fours, doyenne en 1692, d'une messe solennelle du Saint-Sacrement, tous les seconds jeudis de chaque mois.

Thérèse de Jouffroy, doyenne, par contrat du 25 mai 1753, donne 600 livres pour augmentation de la même fondation.

Thérèse-Eléonore de Chauvirey et Suzanne de Chauvirey, sa sœur, chanoinesses, donnent, par contrat du 19 avril 1713, 1,800 francs barrois pour augmentation de la fondation faite par Elisabeth de Chauvirey, vivant doyenne, d'une messe basse à la Vierge sur l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, érigé en la nef de l'église du chapitre, tous les vendredis, et pour la procession des Roga-

1. Au décès de cette abbesse (12 mars 1690), le chapitre n'avait pas encore remboursé ce qui avait été versé à la cour de Rome à l'occasion de la bulle qui ratifiait son élection.

Les héritiers d'une dame de Varin intentèrent contre le chapitre, en sa qualité de légataire universel de M^me^ de Damas, une action en paiement de 21 pistoles d'Espagne et de 50 sols que l'auteur desdits héritiers avait avancés à cette occasion ; et, pour assurer le remboursement de cette somme, les héritiers de Varin avaient interposé une saisie-arrêt entre les mains du marquis de Ciraille, seigneur de Ligneville, débiteur de la succession de Damas.

Par sentence du 22 septembre 1699, ce bailliage prononça contre le chapitre la condamnation demandée, et valida en même temps la saisie-arrêt.

(Note communiquée par M. le président Bastien.)

tions qui se faisait à l'ermitage de Sainte-Menne, et 10 francs, dont 2 francs doivent être donnés au curé de Poussay, lequel était obligé d'aller recevoir ladite procession à l'entrée de son finange, 1 franc à chacun des deux hommes qui avaient porté les reliques de sainte Menne.

Marie-Antoinette de Rozières de Soran, chanoinesse, tant de son chef que comme héritière d'Ignace-Bonaventure de Rozières de Soran, sa sœur, aussi chanoinesse, fonde deux messes basses à célébrer le jour de leur décès.

Thérèse de Chauvirey, abbesse, en considération de l'attachement que Mme de Saint-Blin de Vaudremont, sa nièce de prébende, avait eu pour elle, et de la succession de ses biens meubles dont, suivant l'usage du chapitre, elle avait hérité, et voulant lui en témoigner sa reconnaissance, fonde une messe haute de *Requiem* et le *De profundis* à la fin, le 15 mars, jour du décès de ladite de Saint-Blin.

(Archives du département des Vosges, C. 139.)

II.

LISTE DES ABBESSES DE POUSSAY.

1. *Berenna*, dénommée dans la bulle de Léon IX, de l'an 1049 ; son nom se lit sur le calice d'or de l'église.
2. Béatrix, dénommée dans une bulle de Lucius III, en date de l'an 1185.
3. Berthe en 1206-1219.
4. Aude en 1261.
5. Jeanne, dite Sybille, en 1308.
6. Jeanne de Beaufremont vivait en 1341-1344.
7. Jeannette de Mandre, morte en M C D, apparem-

ment 1400, le 5e jour d'avril ; sa tombe est à la droite du grand autel.

8. Isabelle de Mirecourt vivait en 1413 ; sa tombe est dans le sanctuaire.

9. On y voit aussi celle de Marie de Germiny, mais la date de sa mort est cachée sous le marche-pied de l'autel.

10. Yolande de Germiny, élué abbesse en 1455 ; le 8e des ides de septembre 1525, elle fit démission de son abbaye en faveur de Claude de Lignéville, avec rétention des fruits ; elle mourut en 1527, le 25 d'août.

11. Claude de Lignéville, fille de Claude de Lignéville, bailli de Vosge, et de Marguerite Wisse de Gerbéviller, mourut le 6 de mars 1529.

12. Philippe de Lignéville, fille de Jean de Lignéville et de Jeanne d'Oiselet ; elle fit son testament le 20 septembre et mourut le 24 du même mois de l'année 1538.

13. Anne de Bàrbay, fille de Guyot de Barbay et d'Anne de Frenelle, fut élue le 24 de septembre 1538, et mourut le 19 décembre 1576. Elle avait eu pour coadjutrice :

14. *Claude d'Anglure*, qui entra en possession le 19 décembre 1579. Elle entreprit de réformer son abbaye en 1578, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

15. *Françoise du Châtelet*, qui fut confirmée par le cardinal de Vaudémont, évêque de Toul, et maintenue par le duc Charles III. Mais Edmonde d'Amoncourt ayant attaqué à Rome Françoise du Châtelet, celle-ci mourut pendant le cours de la procédure, le 27 septembre 1586, deux mois et demi après son élection, ainsi

16. *Edmonde d'Amoncourt* jouit paisiblement de

l'abbaye et se donna pour coadjutrice, le 15 d'août 1623, Catherine Damas. Elle mourut le 7 de novembre 1625.

17. *Catherine Damas* mourut en octobre 1638.

18. *Anne-Perette Damas*, élue le 29 octobre 1638, n'obtint des bulles que le 12 des calendes de septembre 1648, se fit bénir en 1679 et mourut le 12 de mars 1690. Elle avait eu pour coadjutrice, en 1665, Marie-Claire de Luxembourg, princesse de Tingry. Celle-ci mourut avant sa coadjutrice, le 18 mars 1686.

19. *Angélique-Cunégonde de Montmorency*, fille de Charles-Henri de Clermont-Tonnerre et de Marguerite-Charlotte de Luxembourg, succéda à Anne Damas, mais elle quitta l'abbaye, en 1694, pour épouser, le 7 d'octobre, Louis-Henri, légitimé de Bourbon, prince de Neuchâtel.

20. *Marie-Elisabeth de Grammont* fut élue le 6 janvier 1695. Les bulles sont du 9 de novembre de la même année. Elle est fille de Philibert, comte de Grammont, vicomte d'Aster, commandeur des ordres du roi, et d'Elisabeth d'Hamilton d'Albercorne.

Après cette énumération, Dom Calmet écrit : abbesses dont on ignore la date.

Voici le complément de cette liste et les noms des abbesses que j'ai pu trouver dans mes archives.

Série inédite :

Marie-Elisabeth de Grammont, 1695-1729.

21. *Charlotte de Beauvau-Craon*, 1729-1734.

22. *Thérèse-Eléonore de Chauvirey*, 1735-1743. — Son élection est du 27 janvier 1735.

23. *Anne-Claude de Jouffroy de Novillard*, 1743-1748.

24. *Marie-Louise de Beauvau-Bassompierre*, 1748-1787.

25. *Anne-Catherine-Honorée de Choiseul*, 1787-1789.

COMPOSITION DU CHAPITRE EN 1789.

Abbesse :

Mme la comtesse Anne-Catherine-Honorée de Choiseul.

Dignitaires :

Mme la comtesse Lucie de Vualsh, doyenne.

Mme la comtesse Thérèse-Claudine-Gabrielle de Fussey de Melay, secrète.

Chanoinesses :

Mme la comtesse Gabrielle-Henriette-Eulalie de Ficquelmont.

Mme la comtesse Françoise-Joseph de Lavaulx.

Mme la comtesse Anne-Gabrielle de Mitry.

Mme la comtesse Thérèse-Joseph de Lavaulx de Sommerécourt.

Mme la comtesse Jeanne-Charlotte de Mitry de Francquemont.

Mme la comtesse Isabelle de Ligniville.

Mme la comtesse Henriette-Adélaïde de Sommyèvre.

Mme la comtesse Adélaïde-Louise-Philippine de Pouilly.

Mme la comtesse Eugénie-Romaine de Lur-Saluces.

Mme la comtesse Anne-Félicité-Pierrette de Lur.

Mme la comtesse Marie-Charlotte-Adélaïde de Ficquelmont de Parroye.

Mme la comtesse Louise-Joseph de Lavaulx de Pompierre.

Mme la comtesse Diane-Eugénie de Mitry.

Chanoines :

M. François-Gabriel de Vernet.

M. Claude Lanvers.

M. Michel Poirot.

M. Sébastien Gérardin.

Sacristain-prêtre,

M. Charles-Grégoire Chapelain.

Sous-sacristain,

Jean Siret.

Organiste,

Le sieur Balthazard Treisler.

Officiers du chapitre :

M. François-Gabriel de Vernet, prévôt-receveur.

M. Rellot, avocat au parlement, juge.

M. Thirion, avocat au parlement, notaire et procureur d'office.

Conseil du chapitre :

M. Régnier, etc.

NOUVELLES RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR

PHALSBOURG ET SES ENVIRONS

PAR M. ARTHUR BENOIT.

I.

L'intérêt qu'inspire, avec raison, la petite ville de Phalsbourg, si cruellement éprouvée par les rigueurs d'un long siége, et dont le feu de l'ennemi a détruit les principaux monuments, m'a décidé à compléter par de nouvelles recherches les mémoires que j'ai déjà publiés dans les volumes édités par la Société d'Archéologie lorraine. Un tiers de la ville n'est plus qu'un monceau de cendres. Par une fatalité cruelle, l'hôpital, construit en pierres de taille, protégé par d'épaisses murailles, dont le plan figurait une croix de Lorraine, a été incendié dans la soirée du 13 janvier 1871, alors que l'ennemi était maître de la place et sans que l'on sût à qui faire remonter la responsabilité d'un nouveau sinistre. Hâtons-nous

d'ajouter que les malades et les blessés de nos glorieux combats furent sauvés et que l'on eut le temps de les transporter dans l'ambulance du collége ou dans le château de Saverne. L'église, qui portait la marque de l'art sévère qui l'avait créée, s'est effondrée sous les obus, aux pieds de la statue de la Vierge, restée debout, sur le dôme du clocher, implorant la clémence du ciel. Quant aux remparts construits par Vauban, ils n'ont pas souffert. C'est donc un véritable « pèlerinage » archéologique à entreprendre à travers les ruines de l'héroïque cité et dans les paisibles hameaux des environs, dont le repos a été troublé par une si douloureuse invasion.

II.

Le savant Grandidier, dans ses notes inédites sur l'Alsace, donne quelques détails sur l'église de Phalsbourg : selon lui, le village d'Einartzhausen, sur le territoire duquel fut bâtie la nouvelle ville, appartenait à la paroisse du hameau de Danne. Le premier curé fut nommé en 1610 ; ses deux vicaires étaient amovibles. Le roi de France, décimateur sur tous les bans de la principauté de Phalsbourg, en avait le patronat. Au XVIII^e^ siècle, la maison du changeur Sarrey (depuis propriété du baron Parmentier) fut construite sur l'emplacement de l'église élevée en 1680.

A l'architecture massive de l'église paroissiale, on reconnaissait la main du génie militaire. Bâtie dans le style de l'église de la citadelle de Strasbourg, derrière le rempart, lourde et surbaissée, pour ne pas donner prise aux boulets ennemis, comme celle-ci, elle fut détruite par les projectiles de l'armée allemande.

La nef était éclairée par cinq fenêtres étroites, le chœur

en cul de sac par deux. Le portail, s'ouvrant sur le côté ouest de la place d'Armes, et portant la marque d'un boulet lancé de la côte de Danne par une batterie russe, en 1814, était surmonté par une tour massive, couverte en pierre de taille. La pluie de fer et de feu qui s'abattit sur la ville dans la soirée du 10 août 1870, avait presque épargné l'église. On put la croire sauvée ; mais, le 14 au matin, le bombardement recommença, plus méthodique et plus sûr. La statue de la Vierge, qui, les deux bras tendus vers le ciel, dominait la tour de l'église, était un excellent point de mire pour les artilleurs prussiens. Ils ne le négligèrent point. Pendant la messe du matin, le prêtre lisait l'évangile, quand le premier obus vint tomber sur l'édifice sacré, effondrant le toit de la sacristie. Puis les projectiles se succédèrent sans interruption, laissant à peine le temps de sauver les vases sacrés. La charpente séculaire, remarquable par l'énorme quantité de bois et par la grosseur des pièces, fut bientôt la proie des flammes. A midi, la toiture, les cloches, l'horloge, qui venait d'être achetée par la ville quelques jours avant l'invasion, s'abimèrent avec un bruit sinistre. La tour, émiettée par plus de cent projectiles, resta debout, soutenant, au milieu des flammes, la statue de la Sainte-Vierge que les obus prussiens avaient atteinte sans l'abattre. Détail curieux ! on vit longtemps les cigognes, hôtes traditionnelles du clocher de Phalsbourg, planer au-dessus de leur demeure jusqu'alors respectée ; puis, s'élevant dans les airs, elles disparurent pour ne plus revenir.

Une citerne était creusée devant la porte de l'église. Le danger fut bravé, et on parvint à la déblayer avec une opiniâtreté qui fait le plus grand honneur aux défenseurs

de la place. Mais on ne put sauver ni l'autel de Sainte-Anne, qu'ornait le tableau du scapulaire ; celui de la Sainte-Croix où était représenté le Saint-Rosaire ; le tableau des stigmates de Saint-François, le fondateur des Capucins, bonne copie d'après La Hire, et dont il reste une gravure de Landry, bien connue des iconographes.

Le mortier et le badigeon volèrent en éclat et mirent à découvert une inscription lapidaire placée dans l'église, du côté de l'Epitre, entre les deux dernières fenêtres :

FOND^on^ DE MAD^e^ JEANNE CLAVDE GVYON VERNIER P^re^ FEMME DE M^r^ DAVME LIEVT GENAL DE POLICE A PHALS BOVRG VNE MESSE HAVTE DE REQVIEM CHQVE MOIS A LA CHAPELLE DV ROSAIRE AVEC L'OFFICE DES MORTS ET LE LIBERAME LA LAMPE DOIT BRVLE DEV^t^ LAD^te^ CHAPELLE PENDANT LESD^ts^ SERVICES ET TOVS LES SAMEDIS LES FESTE DE PAQVES, PEN^cotte^, NOEL, TOVS^ts^ CHAQVE FESTES DE LA VIERGE, DE S^t^ JEAN, S^t^ CHARLES, S^t^ JOSEPH, S^t^ CLAVDE, S^t^ MICHEL, S^t^ DANIEL, DV 21 JVILLET ET DES TREPASSES DEPVIS LE MATIN JVSQV'AVSOIR ET TOVT A PERPE^te^ MOITIÉ A LA CHARGE DE LA FABRIQVE ET MOITIE A CELLE DE LA CONFRAIRIE DV T. S. SACREMENT DANS CETTE EGLISE.

POVR LAQVELLE FONDAQN A ESTE PAYE 2400 LIVRES.

REQVIESCAT IN PACE.

Au bas de cette inscription on voit une tête de mort[1].

Par un heureux hasard, cette inscription, inconnue à l'abbé Grandidier, est restée intacte. Elle ne porte point de date ; mais tout fait supposer que le lieutenant de

1. Près de la citerne, sur une pierre, *Acovjev*, 1743 (?).

police, dont elle relate le nom, doit être Daniel Dayme, conseiller du roi et son procureur à Phalsbourg, quand fut posée en grande cérémonie la première pierre du couvent des Capucins, dont il était, en 1736, le père temporel. En 1742, il figurait à la bénédiction de l'église paroissiale. Sa fille, en 1728, avait été marraine d'une cloche, avec le prévôt, dans le petit hameau de Hazelbourg, et un de ses fils était devenu curé. Quant à la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel, dont il est question dans l'inscription, elle n'existait plus en 1780. N'est-il pas étrange que ce modeste monument, consacré à la religion à une époque tant calomniée, surgisse tout-à-coup au milieu des ruines, après avoir été dissimulé pendant un demi-siècle par l'odieux badigeon ?

III.

La carte de Speckle, place, en 1576, *Pfaltzburg* dans le *Weistreich ;* la carte de Mercator par Hondius, en 1609, le place dans le duché de Lorraine. Tassin, en 1636, fait de *Phaltzbourg* une ville du gouvernement de *Phaltzbourg* et de *Liksim.*

Le géographe Samson écrit *Phaltzbourg* en 1675 et le met aussi en Lorraine. Nicolas Wischer écrit *Pfalzburg,* ainsi que J.-B. Homann de Nuremberg. Jaillot met Phalsbourg dans la principauté de ce nom. Cassini, auquel on doit une si excellente carte, indique autour de Phalsbourg les hameaux ou censes de Pigelberg, la Thuillerie, que le duc Charles III permit de bâtir en 1594, moyennant le cens annuel d'un florin ; la Roulette, cense ; Saint-Jean, chapelle ; une baraque, les Baraques-de-Bois-de-Chêne, les Trois-Maisons, le Soldat, la Charrue, la Maison-Rouge, cense ; la Chaudière, cense. D'après un état dressé au

siècle dernier, il y avait les censes de Chable et de Lauthier, du nom de leurs propriétaires[1].

D'après le plan des glacis et du chemin de communication, réglé par ordre du marquis de Monteynard, ministre de la guerre, le 13 juin 1771, le bastion n° 1 (de Saint-Louis) était celui à gauche en entrant par la porte de France ; le n° 2 (de la Reine) était celui à droite de cette porte et où se trouve l'hôpital. Le n° 3 (Dauphin) avait une poudrière ; le n° 4 (du Château), la manutention ; le n° 5 (Sainte-Thérèse) renferme l'arsenal ; et le n° 6 (Royal), une poudrière. Les six demi-lunes placées devant les courtines avaient les numéros 7 à 12[2].

La poste aux chevaux se trouvait sur un terrain vague, devant l'entrée du chemin couvert de la porte de France. Elle fut démolie en 1814. La ville élevait des prétentions contre le génie militaire sur l'abreuvoir qui se trouve de l'autre côté de la route. Devant le chemin couvert de la porte d'Allemagne, on avait établi le « hangard et les chantiers des constructions pour les ouvrages du roi ». La route de la Petite-Pierre venait aboutir, à cet endroit, à la chaussée de Saverne. En face du bastion n° 41 l'Etat avait fait placer son magasin de bois de chauffage pour la troupe. Le terrain fut aliéné en 1793.

En 1789, la prévôté royale et bailliagère de Phalsbourg se composait du prévôt, d'un lieutenant particulier et d'un procureur du roi, avec greffier et commis. L'audience se tenait le vendredi de chaque semaine. Il y avait

1. Un général Lauthier-Xaintrailles eut, à l'armée du Rhin, commandée par Moreau, une affaire assez délicate.

2. Le sceau du commandant de place était oblong ; trois fleurs de lis dans le champ et en légende : *Lieutenant de roi de Phalsbourg.*

aussi quatre notaires, cinq avocats et procureurs et deux huissiers.

La maîtrise des eaux et forêts avait un maître particulier, un lieutenant particulier, un procureur, un garde-marteau, un greffier, un commis à la recette, deux arpenteurs. L'audience se tenait le lundi.

Un maire royal lieutenant général de police, avec un lieutenant du maire, un échevin, un assesseur, un syndic receveur, un greffier secrétaire, un commissaire de police et un sergent de ville formaient, avec les membres du conseil, le corps municipal de la ville. Les ordonnances se rendaient : « de par le roi et M. le lieutenant général de police de la ville, faubourg et banlieue de Phalsbourg ».

La place avait un gouverneur[1], un lieutenant de roi et un major[2]. L'hôpital militaire était sous la direction d'un préposé, d'un médecin, d'un chirurgien avec un aide-major. Il y avait 250 lits. L'artillerie de la place était commandée par un lieutenant-colonel de la direction de Landau. Un capitaine de la direction de Strasbourg commandait le génie.

Il y avait, en outre, un subdélégué de l'intendant de Metz et deux trésoriers pour la troupe ; un receveur particulier des domaines relevant de Toul et un maître de poste aux chevaux et aux lettres.

Le 27 avril 1769 parurent les règlements des boulangers et des marchands de grains, « le blé étant alors fort cher », et celui des bouchers, le 10 mai suivant.

Le lieutenant général de police Gérard fit aussi un

1. L'hôtel du Gouvernement, cité dans les guides du temps comme un édifice remarquable, a fait place à une caserne.

2. Voy., à l'appendice, les lettres de provision d'un de ces officiers.

règlement pour les marchés, le 29 avril de la même année. C'est un véritable code de police pour Phalsbourg ; les logeurs, les cabaretiers, les marchands y ont leurs articles. Le marché au vin se tenait sur la petite place des Halles. Les juifs et les étrangers ne pouvaient acheter du poisson que sur le marché, et ils ne devaient venir qu'une heure après les hôteliers. Les assemblées tumultueuses, illicites, et les charivaris de jour ou de nuit sont prohibés, à peine de 20 livres d'amende ; « les maîtres à danser et les joueurs de violon ou autre instrument » ne pouvaient tenir chez eux ou ailleurs assemblée de garçons ou de filles, etc. L'huissier audiencier de la police, escorté du tambour de ville, devait lire et publier, à certains jours de l'année, dans les endroits accoutumés de la ville, ces diverses prescriptions.

IV.

Pendant les guerres de religion, en 1596, un prince de Phalsbourg, sans doute un fils du palatin Georges-Jean, conduisit, suivant l'*Etat militaire de la France* de 1740, au roi Henri IV, un régiment d'infanterie, dont il fut le premier colonel. Les soldats touchèrent la solde étrangère et portèrent des parements verts jusqu'en 1687, époque où Louis XIV donna alors ce régiment à M. le marquis de Nettancourt. En 1734, le comte de Noailles, qui en fut le colonel, fit porter son nom à ce régiment, qui avait alors trois bataillons.

Tout fait supposer que ce corps, qui fut au service de France, avait d'abord été composé d'Allemands, reitres ou lansquenets.

Vient la guerre de Trente-Ans, dans laquelle la France

accourut au secours des princes électeurs d'Allemagne, menacés par l'omnipotence impériale.

Dès 1634, Phalsbourg avait eu garnison française. Le marquis de la Force, maréchal-de-camp, y commandait. ayant sous ses ordres le marquis de Lansac, les régiments de Navarre et d'Hocquincourt. Le célèbre général Otto-Louis, rhingrave et comte de Salm, séjourna aussi dans ses murs.

En 1644, M. de Besselièvre, gouverneur de Saverne et de Phalsbourg, fut blessé, ainsi que son fils, au combat de Fribourg.

L'année suivante, le régiment de la Couronne y tint garnison, venant de Toul par Pont-à-Mousson, Vic, Dieuze et Lixheim. En 1665, le marquis de Linville, lieutenant général, était gouverneur de Phalsbourg et de Sarrebourg. Il avait beaucoup contribué, en 1650, à la défaite du marquis de Ligniville, à la prise de Ligny et à la bataille de Rethel.

La ville de Sarrebourg avait toujours une escouade de cavaliers détachés de la garnison de Phalsbourg. Les officiers y menaient joyeuse vie, si l'on en juge par un extrait de lettre [1] de messire Pierron, doyen de Fénétrange, à M. de Pouard, conseiller du prince de Vaudémont, datée de Fénétrange, le 30 juillet 1681. « M. de Plessis (le gouverneur) a été malade quelques jours; mais il en est revenu, Dieu soit loué! Madame de Plessis est toujours à Sarrebourg, où elle passe agréablement son temps aux sons des hauts bois et aussi des flûtes douces, par le moyen des officiers du quartier de Phalsbourg, qui sont audit

1. Archives départementales de la Meurthe. fonds de la collégiale de Fénétrange, 146.

Sarbourg ». La pièce qui suit ne nous montre pas une image aussi riante :

« DE PAR LE ROY.

» Veu par le conseil de guerre général d'infanterie de cette place, assemblé chez M. Bourdon, maior commandant cette place; les charges et information faites par le sieur de Villebrun, aide maior en cette dite place, en date de ce jourd'huy, à l'encontre du nommé Champagne, soldat de la compagnie du Sr de Berthelemy, capitaine au régiment de Castara, détenu prisonnier en cette place, accusé de désertion. Interrogatoire et confrontation faite audit accusé, conclusion dudit Sr de Villebrun et ouy ledit accusé sur la sellette en la chambre du Conseil ; tout vu et considéré et ledit accusé se trouvant suffisamment atteint et convaincu dudit crime de désertion ; le Conseil a condamné et condamne ledit Champagne à être cejourd'huy à la tête des troupes qui seront mis en bataille sur la place d'armes de cette dite ville, razé, les oreilles et le nez coupés, et marqué d'une fleur de lys ardente sur chacune joue par le maître des hautes œuvres et être conduit aux galères de Sa Maisté pour y servir à perpétuité. Fait à la Chambre du Conseil cejourd'huy quinze may 1704.

» Signé de Bourdon. de Dortan. Pelapussin. Lafitte. Montferrand. Drome. Le Chr de la Ferrière. Carnier[1]. »

V.

Nous savons, d'après Grandidier, que les Capucins, dont il a été question plus haut, étaient de la province séraphique de Lorraine. Ayant obtenu, en 1690, du pape

1. Original. Ma collection.

Alexandre VII une bulle d'indulgences pour les confrères de la chapelle Saint-Michel, située au-dessus de Saint-Jean-des-Choux, près de Saverne, le R. P. gardien Grégoire Duval publia le bref pontifical dans toutes les paroisses du pays[1]. Sept ans plus tard, les Pères Bonaventure, gardien supérieur de la maison de Phalsbourg, Gabriel et Pierre, de la même famille, Maximin, de celle de Thionville, et un frère laïc pour les services, nommé Anastase, vinrent, comme missionnaires, à Kerprich-aux-Bois, le 10 février : « Ils ont fait voir les patentes du pape Innocent XII et celles des grands vicaires de Metz, écrit le curé Henri de Blanzey, pour y être reçus et en même temps y travailler à la conservation et à la réformation des paroissiens et paroissiennes. En effet, ils ont célébré la messe, prêché, catéchisé avec un zèle incroyable. Toutes leurs fonctions faites, ils sont sortis le 15 février pour aller au village Hauve (Hoff)[2].

Si l'œuvre poursuivie avec tant de zèle par les disciples de saint François avait fructifié, la division qui régnait dans le camp de leurs adversaires, partagés entre plusieurs sectes, y avait fortement contribué.

Phalsbourg ayant été bâti pour servir de refuge aux religionnaires persécutés et chassés des Etats voisins, la pièce qui suit nous montre que la paix était loin de régner entre les exilés :

« A Monsieur
Monsieur de Hening et de Fürst, gentilhomme de la maison de Son Altesse, conseiller de Monseigneur le Cardinal[3], et gouverneur de Phalsbourg.

1. OEuvres inédites, publiées par S. Liblin. Colmar, 1868.
2. Archives communales.
3. L'évêque de Strasbourg, fils du duc de Lorraine.

» Expose très humble serviteur Philippe Renaud, médecin, bourgeois de Phalsbourg, que, pour un différend d'injure entre luy et Benjamin Massin, ministre audit Phalsbourg, la connoissance et décision desquelles appartient par devant le Magistrat et Justice et non aultres : devant lequel Magistrat aussy ledit Massin s'étoit soumis de répondre. Cependant moins luy et Messieurs de son Consistoire se prient inferés et émancipez de s'en rendre les juges lorsqu'ils se fussent déclarés parties avec ledit Ministre contre ledit Renaud et ensuite de ce passé condamnation à l'insu et sans interpellation, ni en advertir ledit Renauld. Et ayant ainsi le tout rédigé par écrit, auroient fait venir un ministre forain de Joinville et à iceluy ministre mit ledit écrit entre les mains ; lequel, après son prêche, fait le vingt septième de juillet et de midi passé, lui étant encore en chaire, lui auroient fait faire lecture dudit écrit publiquement en présence de toute l'assemblée, par lequel écrit ledit Massin auroit été déclaré homme de bien et d'honneur, craignant Dieu et digne de sa charge et ledit Renaud condamné d'avoir fait tort audit Massin, et de ce qu'il auroit dit dudit Massin est faux ; le déclarant en outre ouvertement pour un menteur, détracteur irréconciliable et désobéissant à l'Eglise. Lesquelles publications ils auroient fait approuver avec eux à certains bourgeois de Phalsbourg et icelles données audit Massin pour acte et attestation pour s'en pouvoir servir en temps et lieu.

» Et d'autant que cette procédure illicite et non ouïe, voire même qui ressemble à une sorte d'excommunication est très préjudiciable et qui est donnée à honte, diffame et grande préjudice de l'honneur, réputation et biens dudit remontrant et des siens, comme aussi un acte contraire à l'autorité de Nostre Souverain Seigneur et de vous nostre Magistrat estably sur nous de sa part, est contraint de recourir à Vous, demandant votre aide et protection, suppliant très humblement en l'honneur de Dieu et foudres de la Justice de permettre qu'une telle exaction à luy faite fut tolérée ; aussi ordonner que ladite attestation et déclaration vous soit à Vous ou à qui il Vous plaira commettre, délivrée et prise en manière en son vrai original, promptement à votre commandement et faire faire publier au temple par ledit Massin ou sergent ladite procédure contre ledit Renaud être de nulle valeur, et en réparation et punition de lad. faute par eux commise, condamner eux et leurs adhérens à l'amende envers Son Altesse et par espécial ledit Massin comme chef et conducteur de soudit Consistoire et motif de l'action, et à tous dépens et interest dudit remontrant, sauf à eux contre ledit Renaud leur recours par voie ordinaire de justice, et cependant député des gens capables et non suspects pour

prendre cognoissance desdictes disputes, pour, après avoir vu ledit rapport, faire droit et justice, auxquels il trouve en a affaires par raison comme faisant fonds de droits et justice. Il prie ledit suppliant Dieu pour votre santé et prospérité.

» S'en suit le décret dudit sieur de Hening.

» Veu la présente requête et icelle mandement, considéré qu'il va en ce fait du droit et authorité de Son Altesse, attendu qu'il n'appartient à aulcuns quelqu'ils soient de prendre cognoissance des faits d'injures, ny moins d'en donner sentence, arrest ou attestation, étant choses réservées au Seigneur et à ses officiers, ainsi qu'en choses semblables a été observé de tout temps : A ces causes renvoyons la plainte à monsieur le Receveur dudit Phalsbourg, pour appeler avec luy gens non suspects et entendus, pour, en notre absence, requérir lui être mise incontinent et sans délai ladite déclaration en mains publiquement, fausse comme juste si ainsi est : Et s'il se trouve que ladite déclaration se soit faite ainsy induement et publiquement au préjudice et détriment de l'honneur du suppliant, sans autre préalable reconnoissance et permission du Magistrat, ordonner pour fait semblable, ils fassent connoître la déclaration au public ainsi qu'elle a été faite. Sauf aux parties à se pourvoir si bon leur semble par voies deues et raisonnables et pour le regard de ce qui dépend des punitions et amendes qui en pourroient recourir, ils me feront bien ample et fidèle rapport et par écrit avec avis. Le tout aux frais du tort, pour puis après icelles nous y estre pourveu et ordonné, ainsi qu'à raison de justice appartiendra.

» Faict à Fürst, le 20e d'aoust 1606. Signé d'Hening. »

L'agitation religieuse fut tout aussi difficile à calmer que les passions politiques qui divisaient le pays.

En 1610, les habitants luthériens de la ville ayant presque tous adopté les dogmes de Calvin et abandonné la confession d'Augsbourg, dont le libre exercice leur avait été garanti par l'acte de vente du comte palatin Georges-Jean, le bon duc Henri II de Lorraine leur ordonna ou d'embrasser la religion catholique, ou de quitter la ville dans le délai de onze mois, attendu que le culte réformé était interdit par les lois germaniques.

On voit cependant le ministre Johannes Brazius, ou Brasi, résider à Phalsbourg en 1626. En 1656, il était à

Sedan, d'où il entretint avec le célèbre Paul Ferry, de Metz, une longue correspondance religieuse rédigée en latin.

Cependant l'agitation religieuse n'était pas terminée au XVIII^e^ siècle, car une lettre du maréchal de Belle-Isle, datée de Versailles, le 13 mai 1754, prescrit à M. Florent Mengin, prévôt royal à Phalsbourg, de se plaindre au duc de Deux-Ponts de ce que la régence de la Petite-Pierre prohibait les processions du Saint-Sacrement dans les villages indivis entre lui et le roi de France.

VI.

Le cimetière de Phalsbourg, situé en dehors de la porte d'Allemagne, solennellement consacré le 9 novembre 1713, n'a pas été épargné par le bombardement de 1870. On y remarque les tombes des deux premiers curés depuis le concordat : Pierre Lette († 1832) et Minque († 1842); celles des barons Parmentier, Darquier et Boyer, ornées de leurs armoiries, données par Napoléon I^er^. Pendant le siége de 1870, on enterra les morts sur un terrain consacré à la hâte, dans l'avancée de la porte d'Allemagne, puis dans les fossés même de la place, quand la place fut entièrement entourée par un réseau de fer.

Le Champ-de-Mars, dans lequel campait la brave division du général Guyot de Lesparre, le lendemain de la bataille de Frœschwiller, est situé en arrière du chemin militaire, vis-à-vis des bastions 1 et 6, à côté de l'ancien cimetière de la garnison, près de la route de Sarre-Union.

Dans les bois de Büchelberg s'élève la chapelle de la Bonne-Fontaine, dont l'édification par les soldats des

régiments de Foix, d'Alsace et de Germinon, en garnison à Phalsbourg, remonte à 1715. Striedbeck, artiste strasbourgeois, nous a laissé, vers 1744, la « *Vraye Représentation de la statue de la Sainte-Vierge trouvée dans le tronc d'un chêne*, et la *Vraye Représentation de la chapelle de la Bonne-Fontaine, des Bassins et Charmille* » (hauteur, 170 millimètres ; largeur, 0m 95). Au verso sont imprimées une oraison à Jésus-Christ et deux à la sainte Mère de Dieu[1]. Le 10 juin 1792, la Nation vendit, avec douze jours de terres et prés, à un nommé Schmaneck, le modeste édicule qu'a rétabli la piété des fidèles, et vers lequel affluent toujours, à certains moments de l'année, de longues processions de pèlerins.

Du bastion n° 6 de Phalsbourg, on aperçoit les premières maisons du hameau de Büchelberg[2] (forêt de la Montagne), qui tire son nom des massifs de bois qui les dominent d'un côté. On traverse, en allant au riant vallon de Crauffthal, la forêt de Büchelberg, qu'Albert, évêque de Strasbourg, acheta, en 1479 et 1480, au tuteur des enfants de Thomas Rhuding et à Fritz de Küppenheim, mari de Clara de Wilsperg. L'autre partie du bois fut vendue au magistrat de Saverne par Chrétien de Danne et son épouse. En 1457, Pierre de Kuttolsheim donna une part de ce bois à l'église de Monswiller ; l'évêché contesta depuis cette donation. L'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, répétant aussi une part dans cette forêt, avait

1. Voy. A. Benoit, *Notice historique sur la chapelle de Bonne-Fontaine, près de Phalsbourg (Meurthe)*. — Saverne, décembre 1870, brochure in-8°.

2. Il y eut, dans ce hameau, un petit combat entre la garnison de Phalsbourg et les Prussiens, le 14 septembre 1870.

fait mettre des bornes marquées des lettres S. J.; mais les officiers de l'évêque de Strasbourg les firent enlever. Le prélat avait les deux tiers de la juridiction criminelle, à l'exclusion des comtes de Bitche, et le seigneur de Phalsbourg l'autre tiers. La ville de Phalsbourg devait prévenir le bailli de l'évêché lorsqu'elle voulait faire une coupe, l'évêque ayant les deux tiers du bois coupé. Les comtes devaient se rendre deux ans de suite à Saverne et un an à Phalsbourg. En outre, cette dernière ville devait payer une redevance pour la vaine pâture. Saverne réclamait aussi des parts dans ce bois, qui a conservé de nos jours son nom et est compris dans la forêt de Vilsberg.

La ville de Saverne était exempte du péage de Phalsbourg pour le bois de chauffage pris dans certaines forêts; en outre, elle avait le flottage franc dans la vallée de la Zorn, relevant de cette dernière ville, et elle élevait encore des prétentions, dans le cours du siècle dernier, sur la pêche dans le Nesselbach, le Falbach, le Buchelbach, petits ruisseaux affluents de la Zinzel et dépendant jadis de l'abbaye de Crauffthal.

Les officiers de la garnison eurent défense de chasser dans les bois de l'évêché, qui furent abornés. La Révolution termina seule ces contestations interminables. On voit encore, de nos jours, d'anciennes bornes en pierres de taille, d'un mètre de haut, ornées d'un blason fruste, taillé à la mode allemande, et au bas duquel se trouvent sculptées les armoiries de la ville de Saverne : *une licorne sur une bande*. Ces pierres séparaient le ban d'Ottersthal de celui de Saverne.

Non loin de Büchelberg, on voit le canton dit Wolfsloch, qui marque l'emplacement d'une ancienne louvière,

et le pré dit du Taureau, vendu à la Révolution avec la maison d'un émigré nommé Verrières[1].

« De Phalsbourg, je suis allé à Dabo, écrit M. de Si-» vry. Après avoir fait une demi-lieue, je suis descendu » au village appelé les *Trois-Maisons*, par un chemin » presque impraticable. Les montagnes qui entourent ce » village n'offrent qu'un aspect effrayant par l'énormité » des masses de rochers de pierres de sable et de cailloux » qui ne sont point recouverts de terre et sur lesquels » on n'aperçoit que quelques arbrisseaux secs et sans » vigueur. La plupart de ces rochers semble n'être que » suspendus ; on a peine à concevoir qu'ils restent ainsi » en équilibre à toutes les hauteurs des montagnes qui » bordent ce chemin[2] ».

Le hameau des *Baraques-de-Lutzelbourg* touche à celui des *Trois-Maisons*. Un drame terrible s'y passa en 1768. Une riche maison juive de Mittelbronn avait été complètement dévalisée la nuit. Sur la dénonciation des deux victimes, sept malheureux *baraquins* (c'est ainsi que l'on nomme les habitants des hameaux de Phalsbourg) furent arrêtés et condamnés par les juges de la prévôté à être « pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive, pour vol et pillage nocturne à main armée ».

1. En 1789, les Messieurs d'Elvert, seigneurs de Bourscheid, furent les seuls nobles inscrits dans la prévôté.

En l'an IX, Joseph Piedfort, émigré, rentra en France, ainsi que les filles de MM. Renault, Maljean et Vernier. Un prêtre, J.-B. Duchemin, arrêté cette année, le 9 germinal, sans papiers justifiant de sa *prestation de serment de fidélité à la nation*, fut conduit dans les prisons de Sarrebourg.

2. Journal des observations météorologiques faites dans une partie des Vosges et de l'Alsace. — Nancy, 1782, broch. in-8°.

Le Parlement de Metz, saisi de l'appel des malheureux montagnards, après leur avoir fait appliquer la torture et n'avoir pu obtenir aucun aveu, les condamna néanmoins aux galères perpétuelles, avec confiscation de leurs biens. La vérité ne se fit jour malheureusement que bien tard sur cette lamentable affaire, lorsque les juges, les dénonciateurs et les victimes n'existaient plus[1]. Ce fut le président Dupaty, l'auteur des *Lettres sur l'Italie*, qui écrivit le mémoire justificatif intitulé : *Justification de sept hommes condamnés par le Parlement de Metz en 1769 sur les seules dépositions de juifs plaignans; les quatre premiers à la question préalable et à la mort, et les trois autres à la question préparatoire et aux galères perpétuelles.* A Paris, de l'imprimerie de Lottin... 1787, 112 pages, et 16 de pièces justificatives, in-4°.

Le fils de M. Dupaty, conseiller à la Cour de Paris, suivit l'affaire des victimes dont son père avait entrepris la défense, et il fit réhabiliter la mémoire des malheureux montagnards par arrêt de la Cour d'appel de Nancy, rendu en avril 1805.

Fixés à Phalsbourg dès le commencement de la reconstruction de la ville sous Louis XIV, les juifs eurent souvent maille à partir avec les gouverneurs, qui exigeaient d'eux des redevances plus ou moins fortes, sous menace d'expulsion.

Le 27 avril 1769, le magistrat de la ville fit publier le règlement des moulins banaux de la ville situés sur la

1. Les sept Martyrs de Lutzelbourg, ou les précurseurs de Schinder-Hannes, par M. J. Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*. — Colmar, 1869, broch. in-8°.

Zorn à Lutzelbourg. On relate un arrêt du Parlement de Metz, du 29 décembre 1742, qui les place sous la surveillance d'un contrôleur-peseur et du commissaire de police de la ville.

Le 21 juin 1796, la nation vendit la moitié de ces grand et petit moulins appartenant à l'émigré d'Houdouard.

Le 20 septembre 1827, le domaine vendit l'emplacement des ruines si pittoresques du château[1] à un particulier. On fit, il y a quelques années, des fouilles dans ces ruines, et on y découvrit de nombreuses poteries vernissées de fourneau, des dalles en terre cuite, représentant des lis, des cerfs, des aigles, etc., semblables à celles du couvent de Weyerstein ; un canon, des éperons, des mors, des poignards, des lances, etc., et enfin un sceau rond en cuivre. S. HANNITA. DA. VRBAIS. Le blason

1. Voici l'iconographie des ruines du château :

1. Lithographies. Collignon del. (Vues pitt. des Vosges, par Cantener. — Paris, 1837, in-4°.)
2. — Laville del. (Saverne, par Ch. Klein. — Strasbourg, 1849, in-8°.)
3. — J. Rothmüller. (Vues pittoresques de l'Alsace. — Colmar, petit in-4°.)
4. — A. Maugendre, del. in-fol. Le pendant est la « *Vue des rochers prise du moulin.* »
5. — Sur les boîtes d'allumettes chimiques de M. Moroge.
6. — Sur les étiquettes de l'Elixir du châlet de M. Hoffmann-Forty.
7. Bois. Guide de Paris à Strasbourg, par Moleri, 1854, in-8°.
8. — En Vacances, Vosges et Alsace, par F. Thévenin. — Paris, 1865, in-8°.
9. — L'Alsace noble, par E. Lehr. — Strasbourg, 1870, in-4°.

La bibliothèque de Nancy possède deux sépias de feu M. Guibal, représentant le château.

représente une herse. La famille d'Urbeis ne figure pas dans Herzog. Le musée de Saverne possède plusieurs de ces objets.

VII.

Ceux qui s'occupent de science héraldique connaissent le bel ouvrage de M. A. de Barthélemy, intitulé : « *Armorial de la généralité d'Alsace* ». Nul doute que ce ne soit la série des écussons de la ville et des habitants de Phalsbourg qui figure dans cet armorial. Le manuscrit porte, à ce qu'il paraît, le nom de Philisbourg. Mais c'est évidemment une erreur de copiste : c'est Phalsbourg qu'il faut lire.

Jamais Philipsbourg, qui fut rétrocédé à l'Allemagne par le traité de Ryswick, conclu le 20 septembre 1697, n'a porté le blason de l'*Armorial :* « Parti au 1 de sable à une croix d'argent, et au 2 d'azur à une haute fleur de lis à l'antique d'or ». En outre, des noms qui se retrouvent encore dans le pays, nous confirment dans la certitude que tout ce qui a été imprimé dans le Recueil de M. A. de Barthélemy, pages 6 et 7, nos 49-57, concernent particulièrement la ville de Phalsbourg. Voici donc ce que cet archéologue en a copié dans la minute originale :

N° 50. La communauté des boulangers :

Porte d'azur à un bradler dans lequel sont enfermés trois petits pains, deux en chef, un en pointe.

N° 51. La communauté des bouchers :

Parti coupé le 1er de gueules à une croix ancrée d'argent, le 2e d'azur à une étoile à six raies d'or, soutenue d'or à un coupeau de sable.

N° 52. Jean-Baptiste de Lozanne, prévôt et juge royal :

Porte d'argent à un chevron de sable, accompagné en chef de deux corbeaux de même et en pointe d'un lion de gueules.

N° 53. Anselm Wilhem, anvalt de la ville :

Porte d'argent à trois têtes de maure de sable.

N° 54. Nicolas Antoni, greffier de la ville et prévôté :

Porte d'or à un chêne en forme de crequier à cinq branches de sinople, chacune englandée de même, le tronc cotoyé de deux écureuils affrontés de gueules, l'un posé au pied à dextre et l'autre montant dessus à senestre, et le chêne mouvant d'un monticule de trois coupeaux de sinople rangés en pointe et chargés des trois lettres J. N. A. d'or[1].

N° 55. Pierre Laymaries, médecin de l'hôpital royal :

Porte d'argent à un noyer de sable surmonté de trois étoiles de même et un croissant de gueules à la pointe,

N° 56. Vincent-Denis Drouin, maitre chirurgien de Paris et major dudit hôpital :

Porte d'argent à un chevron de sable et un chef de même chargé de trois étoiles d'or.

N° 57. Benedigne Barrogio, échevin, marchand bourgeois :

Porte de sinople à une fasce d'argent chargé d'un pot de gueules et de trois roses de même, et accompagné en chef d'un aigle d'argent et en pointe de deux pals abaissés de même, accostés de deux B d'argent.

N° 65. Longueil, conseiller du roi, commissaire des guerres :

1. Le 11 mai 1718, parut un arrêt du Conseil souverain d'Alsace entre le sieur d'Elvert, écuyer, contre Nicolas Antoni, prévôt de Vintersbourg, comme receveur du prince de Birkenfeld à la Petite-Pierre, à cause du tiers des dîmes de Zilling, Illing et Metting.

Porte d'azur à trois roses d'argent 2 et 1 ; au chef de même chargé de trois roses d'azur.

N° 159. Pierre-Jean d'Aymier, écuyer, lieutenant pour le roi au gouvernement :

Porte d'azur à un aigle d'or surmonté de deux étoiles d'argent, à un chef d'azur chargé d'un croissant, accosté de deux étoiles, le tout d'argent.

N° 160. Philippe de Roquefeuil, major de la ville :

Porte échiqueté d'or et de gueules de quatre traits faisant seize carreaux.

N° 162. Jacques de Movy, aide-major :

Porte d'azur à un double J entrelacés avec les lettres M et D, le tout d'or.

VIII.

Un typographe, un nommé J.-S. Jarreis, Suisse d'origine, fonda à Phalsbourg une imprimerie à la fin du siècle dernier. La *Bibliographie alsacienne*, année 1861[1], annonçait un ouvrage sorti de cette ville et intitulé : *Observations sur un écrit en faveur des juifs d'Alsace,* par de Latour-Foissac[2], capitaine du génie, *Phalsbourg,* 1790, in-8°, qui donnerait à cette imprimerie une ancienneté plus grande qu'on ne le supposait généralement. Quoi qu'il en soit, les presses de Jarreis, qui avait aussi une succursale à Sarrebourg, servirent à imprimer le Bulletin des lois officiel avec une traduction en allemand, les circulaires administratives et militaires, et les affiches et annonces judiciaires des deux arrondis-

1. Imprimée à Strasbourg, n° 2107.

2. C'est le malheureux défenseur de Mantoue. Il commandait le génie à Phalsbourg avant la Révolution, et il y fut quelque temps maire.

sements de Sarrebourg et de Saverne. Jarreis ne resta que peu de temps à la tête de son établissement ; il le céda, au mois de floréal an XIII, à Jean-Rodolphe Aweng, typographe, natif de Bâle, qui obtint ensuite des lettres de naturalisation. L'année 1807 vit sortir des presses de son imprimerie un ouvrage singulier, qui porte un titre encore plus singulier :

ESSAI DUNE VOLATILE, disciple du bon sens, tendant à découvrir la base de la morale en déchiffrant les caractères empreints sur les feuillets du grand livre de la nature, par M^lle A.-C. BAILLET ; avec une dédicace pompeuse à Napoléon I^er, 2 vol. in-12. Ce livre, des plus excentriques, est excessivement rare. Notre confrère, M. Dagobert Fischer, de Saverne, en possède le premier volume. Vers la fin de l'année 1807, le sieur Aweng fut autorisé à transférer ses presses de Phalsbourg à Saverne, où son imprimerie existe encore[1].

IX.

Si les monnaies frappées à Phalsbourg par le palatin Georges-Jean, durant la belle époque de la Renaissance, sont très-rares, ou pour mieux dire introuvables, il est une médaille qu'il faut citer, car elle fut frappée en l'honneur d'une de nos gloires militaires, et elle porte la légende suivante :

G^s. MOUTON. COMTE DE LOBAU, MARÉCHAL ET PAIR DE FRANCE. Sous le buste : *Borel f. d'après Dantan jeune.* — R. NÉ A PHALSBOURG (MEURTHE) LE 21 FEV. 1770, MORT A PARIS LE 27 NOVEMBRE 1838. Les dix-sept drapeaux de

1. Le *Bibliographe alsacien*. Strasbourg, 1863. *Les imprimeries d'Alsace*. Saverne, par M. D. Fischer.

la garde nationale, au milieu un cartouche, sur lequel on lit : *La garde nationale du département de la Seine à la mémoire de son commandant supérieur.* Diamètre : 50 millimètres.

X.

Outre une vieille vue, sur bois, de la forteresse des comtes palatins en 1568, on en possède encore deux modernes, l'une prise de la porte d'Allemagne, l'autre représentant la place d'Armes et l'église[1]. Elles ont été lithographiées à Strasbourg par un artiste du pays, à qui l'on doit aussi le *Reposoir de* 1852, *dédié à Monseigneur l'évêque de Nancy. Gangloff del*, in-folio et lithographié dans la même ville. Ce reposoir avait été élevé à l'entrée de la rue Saint-Maurice. L'*Illustration allemande* de Leipzig, du 3 décembre 1870, a donné une vue de la forteresse de Phalsbourg, dessinée par A^te^ Reinhardt, pendant le siége.

Pour compléter les collections iconographiques, si chères aux amateurs, nous signalerons deux vues lithographiées par Christophe, d'après la photographie, et insérées dans « *Le Siége de Phalsbourg de* 1870 », que

1. Ce sont les étiquettes des liqueurs si renommées de M. Hoffmann-Forty, gendre du colonel Forty, le chef de brigade du célèbre Latour-d'Auvergne, tué à la même affaire et enterré dans le même tombeau à Obershausen (Bavière). Sur le monument funèbre, on lit :

A LA MÉMOIRE DE
.....
TUÉ LE 8 MESSIDOR AN 8
ET DE FORTY CHEF
DE LA 46^e^ DEMI
BRIGADE D'INFANTERIE
LÉGÈRE.

j'ai fait imprimer à Saverne et éditer à Nancy chez Grosjean-Maupin : l'une représente la place d'Armes de Phalsbourg, au centre de laquelle s'élève la statue en bronze du brave Lobau, et l'autre la porte de France[1], décorée de trophées dans le style sévère de l'architecture militaire de Vauban, et illustrée par les gardes nationaux d'élite de la Meurthe, sous le premier Empire, et, de nos jours, par nos jeunes soldats de la mobile.

APPENDICE

—

PROVISION DE GOUVERNEUR DE SARREBOURG ET PHALSBOURG EN SURVIVANCE POUR LE SIEUR DE CHALMAZEL.

Louis[2], par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ses présentes lettres verront, salut : ayant en bien agréable la supplication qui nous a été faite de la part de notre cher et bien aimé le sieur marquis de Chamarande, l'un de nos lieutenants généraux en nos armées et gouverneur des places de Sarrebourg et Phalsbourg, tendante à ce qu'il nous plût en agréant la démission qu'il a faite en nos mains dudit gouvernement, lui conserver la vie durant la jouissance

1. Voy. les deux planches ci-jointes.

2. Louis d'Ornaison, comte de Chamarante, lieutenant général des armées du roi, ci-devant premier maître d'hôtel de la reine et de la dauphine aïeule de Louis XV, mourut à Paris, le 1er novembre 1737, à 77 ans. Il était fils de Charles-Gilbert d'Ornaison, comte de Chamarante, qui avait eu les mêmes gouvernements et avait été premier maître d'hôtel de la dauphine ; ils étaient originaires de la Champagne : armes : de gueules, à trois fasces ondées d'or. (Ornaison-Chamarande.)

STATUE DU MARÉCHAL DE LOBAU,

Place d'Armes

A PHALSBOURG.

LA PORTE DE FRANCE

A

PHALSBOURG.

d'après une Photographie de Mr D. H.

Lith. L. Christophe, Nancy.

des appointements qui y sont attachés et désirant en même temps remplir ladite charge d'un sujet qui ait toutes les qualités nécessaires pour la bien remplir, nous avons cru ne pouvoir faire un plus digne choix que du sieur marquis de Chalmazel[1], brigadier et colonel réformé d'infanterie. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre très-cher et très-amé oncle, le duc d'Orléans, régent, nous avons ledit sieur marquis de Chalmazel fait et constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, gouverneur desdites villes et châteaux de Sarrebourg, Phalsbourg et lieux en dépendans ; et la dite charge vacante, comme dit est, lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons, pour en jouir et user, aux honneurs, authorités et prérogatives, préeminences, franchises, droits, fruits, profits, revenus et émoluments qu'y appartiennent, tels et semblables dont ont accoutumé de jouir les autres gouverneurs des places de notre royaume ; et après le décès dudit sieur marquis de Chamarande jouir de gages et appointements attribués à ladite charge et qui lui seront ordonnés par nos Estats; à cet effet nous avons donné et donnons

1. Louis, marquis de Chalmazel, brigadier le 1er février 1719 ; originaire du Lyonnais ; mort, le 31 mai 1763, à l'âge de 82 ans ; chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1749 ; premier maître d'hôtel de la reine en 1735, sur la démission du marquis de Chamarante, son oncle. En 1733, il avait été envoyé pour complimenter l'électeur de Saxe sur la mort du roi de Pologne, son père. Il avait eu de Marie-Marthe-Françoise, fille du comte de Bonneval, César, marquis de Talaru, qui fut aussi gouverneur de Phalsbourg, et colonel du régiment d'infanterie de Talaru. Armes : parti d'or et d'azur à la cotice de gueules brochant sur le tout. (Talaru-Chalmazel.)

audit marquis de Chalmazel pouvoir d'ordonner et commander aux habitants des places de Sarrebourg, Phalsbourg et lieux en dépendants et aux gens de guerre qui sont et seront cy-après en garnison, ce qu'ils auront à faire pour notre service et la seureté et conservation desdites places, faire vivre lesdits habitants en bonne union et concorde les uns avec les autres, et lesdits gens de guerre en bonne discipline et police suivant nos règlements et ordonnances militaires, faire sévèrement châtier ceux qui oseront y contrevenir, veiller à la garde et sûreté desdites places et généralement faire pour leur conservation tout ce qu'il sera nécessaire et à propos; le tout sur l'authorité du gouverneur et notre lieutenant pour nous en Alsace, et ce tant qu'il nous plaira, et sans que ledit sieur marquis de Chalmazel puisse rendre lesdites places, en cas qu'elles vinssent à être attaquées. qu'après avoir soutenu deux ou trois divers assauts et qu'il y aura brèche considérable au corps d'icelle et sans qu'il puisse s'en absenter qu'avec congé signé de nous et contresigné de l'un de nos secrétaires d'Etat et de nos commandants.

Voulons et entendons que ledit sieur marquis de Chamarande conserve sa vie durant la même autorité et ait le même commandement èsdites place de Phalsbourg et de Sarrebourg, que s'il ne s'était point démis de ladite charge de gouverneur et qu'en cas que ledit sieur marquis de Chalmazel vint à décéder avant lui, ladite charge ne puisse être censée et réputée vacante qu'après le décès dudit sieur marquis de Chamarande. Voulons aussi comme dit est qu'il jouisse sa vie durant des gages et appointements attribués à la charge et qui lui seront ordonnés par nos Estats. Si donnons en man-

dement à notre très cher et féal chevalier le sieur d'Aguesseau, chancelier de France, qu'après qu'il lui sera apparu des bonne vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dudit marquis de Chalmazel et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, il le mette et institue ou fasse mettre et instituer de par nous en possession de ladite charge de gouverneur desdites places et châteaux de Sarrebourg et Phalsbourg et le fasse jouir des honneurs, authorités, prérogatives, prééminences, franchises droits, fruits, profits, revenus et émoluments susdits ; et après le décès dudit sieur marquis de Chamarande desdits gages et appointements, pleinement et paisiblement. Ordonnons aux habitants des places de Sarrebourg et Phalsbourg, comme aussi aux gens de guerre qui y sont et seront cy-après en garnison de reconnaître ledit sieur marquis de Chalmazel en ladite qualité de gouverneur et de lui obéir sans difficulté en tout ce qu'il ordonnera pour notre service et pour la seureté desdits châteaux et places de Sarrebourg, Phalsbourg et lieux en dépendants, à peine d'être traités comme désobéissants à nos ordres. Mandons, en outre, aux trésoriers généraux de l'extraordinaire de nos guerres, présens et à venir, qu'ils ayent à payer audit sieur marquis de Chamarande et après son décès audit sieur marquis de Chalmazel les gages et appointements attribués à ladite charge, en rapportant par eux les présentes ou copies duement collationnées pour une fois seulement avec les quittances dudit sieur marquis de Chamarande et après son décès dudit sieur marquis de Chalmazel sur ce suffisantes. Nous voulons tout ce qu'ils auront payé à l'occasion susdite être passée et allouée en la dépense de leurs comptes, par les amés

et féaux gens de nos Comptes à Paris, auxquels nous mandons le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. En témoin de quoy, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Paris le 18e jour du mois de janvier, l'an de grâce 1721, et de notre règne le 6e. Signé Louis, et sur le repli, par le roi : le duc d'Orléans régent, signé : Leblanc, avec griffe.

Et à droite sur le même repli est écrit :

Aujourd'hui, 8e jour de février 1721, le sieur marquis de Chalmazel, dénommé en ces présentes, a fait et prêté le serment qu'il devoit au roy, à cause du gouvernement de Sarrebourg et Phalsbourg, entre les mains de monseigneur Henri-François d'Aguesseau, chevalier, chancelier de France, moy premier secrétaire de monseigneur le chancelier présent, signé : De la Fontaine.

(*Cahier des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Sarrebourg.*)

LUTZELBOURG

LE CHATEAU ET LE VILLAGE

PAR M. DAGOBERT FISCHER.

I.

L'origine du château de Lutzelbourg se perd dans l'obscurité du moyen âge ; son nom est formé des mots allemands *lützel* et *burg*, qui signifient petit château, et il a été sans doute ainsi nommé à cause de son étendue peu considérable[1]. Bâti sur la crête rocailleuse d'une montagne dont l'altitude est de 322 mètres, et probablement sur les ruines d'un castel romain, il semblait, comme du temps du peuple-roi, préposé à barrer et à défendre le passage de la vallée de la Zorn. A sa construction l'art de l'ingénieur avait déployé toutes ses

1. Le plateau et les ruines du château ont une superficie de 96 ares 80 centiares.

ressources, et ses ruines imposantes attestent encore l'importance qu'il devait avoir dans ces temps, où l'art d'attaquer les places était encore dans son enfance. Au pied de la montagne au sommet de laquelle s'élevait, haute et fière, la forteresse féodale, se groupèrent bientôt les habitations de modeste apparence, qui devaient donner naissance à un village auquel elle imprima son nom, et dont le voyageur, qui l'approche en remontant la Zorn, admire la situation pittoresque.

L'ensemble du château de Lutzelbourg présentait l'image d'une étoile à cinq rais, dont le centre était occupé par une tour pentagonale, qui servait probablement de donjon. Cette tour, revêtue de pierres diamantées, subsiste encore et forme aujourd'hui la partie la plus intéressante de cette ancienne forteresse. On ne pouvait y accéder que par une porte à plein-cintre, percée au premier étage, et à laquelle on serait tenté de donner le nom de fenêtre ; l'escalier qui servait à monter jusqu'à son sommet était placé dans l'épaisseur du mur ; ses cinq angles se liaient aux fortifications du pourtour de l'enceinte par des bâtiments qui divisaient le château en cinq compartiments parfaitement distincts et presque indépendants les uns des autres. Les cinq lignes de bâtiments qui divergeaient vers le mur d'enceinte, offraient, chacune à leur extrémité, une tour carrée ; l'une de ces tours est encore debout, et élève sa tête brunie par les siècles du milieu des ruines qui l'entourent comme un phare sur un promontoire. Directement au-dessous de cette tour se voit l'entrée d'un tunnel de 439 mètres de longueur, que traverse la double voie ferrée. Le mur d'enceinte était enté sur le roc escarpé, dont il suivait la sinuosité avec une bizarre exactitude.

Le château est dominé par les montagnes environnantes, et l'on y monte péniblement par un chemin rocailleux, disposé en pente assez raide. Du haut du plateau où il s'élève, la vue, quoique trop restreinte, est fort belle. Au pied du rocher s'étend le village de Lutzelbourg, aux blanches maisons, et l'on admire la vallée où la Zorn, aux capricieux méandres, roule ses eaux limpides ; l'œil se plaît à suivre la nappe d'eau du canal de la Marne au Rhin, qui se dessine comme une bande d'argent à travers les prairies, et la ligne de fer, que parcourent les convois aux longs panaches de fumée pour se rendre à Paris ou à Strasbourg. Vers l'ouest, une échappée permet de jeter un coup d'œil dans la plaine accidentée du Westrich.

Quoique l'époque certaine de la fondation du château de Lutzelbourg ne soit pas connue, on peut admettre avec certitude qu'il existait déjà vers la fin du XI^e^ siècle. Il était situé dans la Marche de Marmoutier, appartenait dans l'origine à l'abbaye bénédictine de ce nom, et avait été, selon toute apparence, construit pour lui servir de boulevard, du côté de l'ouest ; mais il lui fut enlevé injustement et par violence, au commencement du XII^e^ siècle, par le comte Pierre, fils de Frédéric, comte de Moncion, et d'Agnès de Savoie ; ce seigneur adopta le nom du château qu'il avait usurpé et y fixa sa résidence. L'acte de violence du comte Pierre donna lieu à une grave contestation entre ce seigneur et l'abbaye de Marmoutier. Le comte Pierre soutenait qu'il avait acquis la propriété du château dont il avait adopté le nom, en échange du prieuré de Saint-Quirin, tandis que l'abbaye de Marmoutier prétendait que cet échange n'avait jamais eu lieu, et qu'elle tenait le prieuré de Saint-Quirin de la

libéralité de Louis, comte de Dagsbourg, aïeul maternel du pape saint Léon IX[1]. Quoique l'abbaye de Marmoutier eût le bon droit de son côté, elle ne pût jamais rentrer dans la propriété du château qui lui avait été enlevé, et le comte Pierre en resta l'heureux possesseur. Bien plus, il lui enleva violemment la forêt de Hiltenhausen[2], située dans le voisinage de ce château. A la mort du comte Pierre, le château de Lutzelbourg advint par héritage à son fils Réginald, qui prit également le titre de comte de Lutzelbourg. Ce jeune seigneur, connu par ses édifiantes prodigalités envers l'Eglise, répara en partie l'injustice commise par son père, et restitua à l'abbaye la forêt que celui-ci avait usurpée. Une charte, émise par l'abbé Anselme, qui présidait aux destinées de l'abbaye de Marmoutier de 1146 à 1154, nous donne quelques détails sur le différend qui s'était élevé entre Pierre, comte de Lutzelbourg, et le monastère, et raconte que la forêt que ce seigneur lui avait enlevée, lui avait été restituée par son fils Réginald ; laissons parler l'abbé Anselme : « Comes Petrus, qui infrà terminum nostrum » in castro, cui nomen Lucelenburch, pro quo nos olim » cellam b. Quirini in cambio accepisse *contentiosè* tes» tabatur, conseserat, silvam nostram (apud Hildenhu» sen) sibi colimitaneam sue dicioni in proprietatem » violenter et injuste aliquamdiu subjugavit. Nos verò...

1. Klein, *Saverne et ses environs*, p. 146.

2. En dépit de la prononciation et de l'ancienne orthographe, un barbarisme administratif en a fait Hultenhausen. Bernard Herzog, qui l'appelle *Hiltenberg*, rapporte que la moitié du village de Wilsperg et la cour de Hiltenberg ont été vendues, en 1370, par Guillaume de Firdenheim, à Henri, comte de la Petite-Pierre (*Chroniq. d'Alsace*, liv. VI, p. 244).

» ..... sub filio ipsius, comite Reginaldo, silvam nostram » recepimus[1] ».

Le comte Réginald de Lutzelbourg termina, en 1143, le cours de sa carrière terrestre, sans laisser de postérité[2].

Etienne de Bar, évêque de Metz, son cousin, hérita du château de Lutzelbourg (*Lucelborc*), et, après en avoir pris possession, il le donna en fief, sous la mouvance de son église, à Hugues, fils de Folmar, comte de Metz[3].

Après la mort de ce seigneur, Mathieu Ier, duc de Lorraine, fit, à la tête d'une noblesse impatiente de combats, diverses expéditions contre les seigneurs ses voisins ; il s'empara, vers 1151, du château de Lutzelbourg et de plusieurs autres forteresses de l'évêché de Metz, qui devinrent un sujet de sanglants démêlés. L'évêque Etienne de Bar tâcha, avec le secours de l'empereur Frédéric Barberousse de récupérer les domaines dont il venait d'être dépouillé. Il reprit le château de Lutzelbourg et se rendit aussi maître de plusieurs autres forteresses. Le duc Mathieu, pour se venger des entreprises de l'évêque Etienne, se mit en campagne ; il remporta d'abord quelques avantages, mais il fut obligé de céder au nombre. Les deux parties convinrent enfin de terminer une guerre, qui ne pouvait être que fort désavantageuse à toutes deux, et se réconcilièrent. L'évêque de Metz fit reconstruire le château de Lutzelbourg, qui avait été fortement endommagé pendant la guerre et ne pré-

1. Schœpflin. *Alsat. diplom.*, t. I, p. 235, et M. Hanauer, *les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge*, p. 57.

2. Schœpflin-Ravinez, *l'Alsace illust.*, t. V, p. 622.

3. Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 397.

sentait plus qu'un amas de ruines, puis il le réunit à sa crosse[1].

En 1154, l'évêque Etienne se ligua avec le duc Mathieu contre le comte Folmar de Saarwerden (*de Salverna*); les alliés marchèrent contre le château de Saarwerden, situé dans le Westrich, sur la Sarre, et en firent le siége. Après s'en être rendus maîtres, ils en rasèrent les fortifications et firent conduire le comte Folmar dans la forteresse de Lutzelbourg, où il fut retenu prisonnier. Son fils Louis, outré de cet affront, jura d'en tirer vengeance. A peine son père avait-il fermé la paupière, que le comte Louis assembla quelques troupes, alla mettre le siége devant la forteresse où son père avait été retenu en captivité, et s'en empara. Mais l'évêque de Metz, Thierri de Lorraine, attaqua le comte de Saarwerden et le força de rendre la grande tour du château de Lutzelbourg (*turrim in medio castri Luzemburc sitam*), où il tenait garnison. Il ne le relâcha qu'à condition qu'il renoncerait à toutes ses prétentions sur ce château[2]. Ceci se passait vers l'an 1175.

Croll le jeune, de Deux-Ponts, suppose qu'il existait des liens de parenté entre le comte Réginald de Lutzelbourg et les comtes de Saarwerden, et que les prétentions que ces derniers avaient élevées sur sa riche succession,

1. *Chronici metensis Appendix prior*, Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édition, t. I, preuves, col. lxxviij. D'après Schœpflin et Calmet, l'incorporation du château de Lutzelbourg à l'évêché de Metz se serait faite vers 1124; mais, à cette époque, Réginald de Lutzelbourg vivait encore.

2. Là même, t. I, preuves, col. lxxx.

avaient occasionné les sanglantes querelles que nous venons de raconter[1].

Vers la fin du XII[e] siècle on vit paraître comme témoin dans une charte que l'évêque de Strasbourg, Conrad de Hunebourg, émit en faveur de l'abbaye de Neubourg, Hermann *de Lucelnburch*[2]. Descendait-il du comte Pierre de Lutzelbourg? Rien ne le prouve, et, selon toute apparence, il était simplement le vassal castrensien de l'évêché de Metz, et il adopta, selon l'usage du temps, le nom du château dont la garde lui était confiée. Il fut l'auteur, la tige d'une nouvelle maison de Lutzelbourg, qui a joué, tant en Lorraine qu'en Alsace, un rôle dont l'importance est attestée par une foule de documents et de monuments diplomatiques. La maison de Lutzelbourg portait d'argent au lion d'azur, la queue fourchue et passée en sautoir.

En 1235, le sire Bourchard de Geroldseck-ès-Vosges tourna ses armes contre le château de Lutzelbourg et s'en empara. L'évêque de Metz, Jean d'Apremont, résolut de reprendre ce manoir. Geoffroi d'Apremont, son neveu, à qui il avait confié le commandement de ses troupes, marcha contre le château, l'assiégea, ne négligea et ne ménagea aucuns moyens pour s'en rendre maître. Des pierres énormes furent lancées contre les tours et les murs et même dans l'intérieur du château; mais la garnison répondit aux projectiles par des projectiles, combattit avec le plus grand courage et opposa une résistance opiniâtre à un ennemi puissant, qui fit des

1. Dissertation sur le Westrich (en allemand), Deux-Ponts, 1771, page 25.

2. Schœpflin-Ravinez, ouv. cité, t. V, p. 622.

efforts inouïs pour renverser les fortifications de la nature et de l'art. La forteresse restait debout et regardait les assiégeants d'un air menaçant. Geoffroi d'Apremont venait de recevoir une blessure qui le priva d'un œil ; il redoubla d'efforts, s'empara du château et fit prisonnier le sire de Géroldseck et ses gens. Le vainqueur ne rendit la liberté à ses prisonniers que lorsque le sire de Géroldseck eut contracté l'engagement de lui payer pour leur rançon une grosse somme d'argent, qui fut hypothéquée sur les deux terres de Géroldseck, c'est-à-dire sur celle située en Alsace, près de Saverne, et sur celle située sur la Sarre, au territoire de Niederstinzel, dans le Westrich[1].

En 1296, Frédéric de Lichtenberg, archidiacre de l'église de Metz et grand-prévôt du chapitre de Strasbourg, avait, de l'autorité du chapitre de Metz, pendant la vacance du siége épiscopal, la garde des châteaux de Lutzelbourg, Turquestein et Castres ; il les restitua, en 1297, aux administrateurs et vice-gérants de Gérard, évêque élu de Metz, et informa les commandants de ces châteaux qu'il les avait rendus aux officiers de l'évêque ; il les pria en même temps d'obéir désormais à ce prélat, de lui rendre compte des revenus et de le servir sans contradiction[2].

Au XIV^e^ siècle, Bourchard de Fénétrange était devenu le vassal, *l'homme* d'Adémare de Montil, évêque de Metz, et de son évêché. Par un acte dicté de la veille de Saint-Jean-Baptiste 1344, ce prélat fit donation à Bourchard

1. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2^e^ édit., t. III, col. 76.

2. Voir l'arrêt rendu par la Chambre royale établie à Metz le 28 juin 1680, au sujet de la réunion de la seigneurie de Castres au domicile de l'évêché de Metz, p. 4 ; Calmet ; *Notice de la Lorraine*, t. I, art. Lucelbourg.

de cinq cents livres petits tournois pour l'hommage qu'il lui avait rendu, et lui engagea à cet effet son château de Lutzelbourg ; il lui donna tout pouvoir de retirer des mains des comtes de la Petite-Pierre et des seigneurs voués de Wasslenheim (Wasselonne) les engagères qu'il leur avait faites, et lui assura la jouissance tant du château de Lutzelbourg que des domaines ainsi rachetés, jusqu'au remboursement de ladite somme de cinq cents livres et de celles qu'il pourrait avoir employées audit rachat. L'évêque Adémare se réserva la faculté de rembourser lesdites sommes quand bon lui semblerait, et imposa au sire de Fénétrange la condition d'employer cette somme de cinq cents livres, après en avoir été payé, en acquêts qu'il tiendrait à toujours en foi et hommage de l'évêché de Metz[1].

L'embarras financier dans lequel se trouvait l'évêque Adémare, le força de recourir à la bourse de son vassal, le sire Bourchard de Fénétrange ; il lui emprunta, par acte du jeudi avant la fête de la Toussaint 1350, une somme de cinq cents livres petits tournois, et consentit que ce seigneur et ses descendants retinssent en leurs mains le château de *Lucelbourg* jusqu'au remboursement desdites deux sommes de cinq cents livres, faisant ensemble celle de mille livres[2].

Trente ans après, Bourchard de Fénétrange, qui ne possédait plus que la moitié de cet engagement, conclut, le dimanche *Judica* de l'année 1381, avec l'évêque Thierry Bayer de Boppart, une paix castrense (*Burg-*

1. M. Mone (de Carlsruhe), *Revue pour l'histoire du Haut-Rhin* (Recueil de documents diplomatiques), t. XVI, p. 347.

2. *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. IV, preuves, p. 516.

friede) qui porte en substance : l'évêque Thierry promet de laisser jouir Bourchard de Fénétrange et ses successeurs de la moitié du château de Lutzelbourg, que ce seigneur tient en engagement de l'évêché de Metz, sans que ledit évêque ni ses successeurs puissent leur y apporter aucun trouble ou empêchement, tant et aussi longtemps que le rachat n'en aura pas été fait ; les deux parties prennent l'engagement de conserver ladite place à forces communes, de la défendre envers et contre tous en cas d'attaque et de la récupérer en cas de prise par eurs ennemis[1].

Peu après, l'évêque Thierry racheta l'engagère de Lutzelbourg, d'Olry de Fénétrange[2].

Le château de Lutzelbourg fut tourmenté d'une série non interrompue d'engagements qui jettent une grande confusion dans son histoire.

L'évêque de Metz Thierry Bayer de Boppart, fut forcé, par l'embarras de ses finances, à engager une partie du château de Lutzelbourg à l'évêché de Strasbourg, moyennant une somme de douze cents florins. L'évêque de Strasbourg, Frédéric de Blankenheim, donna en engagement, par acte du 1er avril 1385, le quart de ce château à son vice-dôme, Rodolphe de Hohenstein, moyennant un prêt de sept cents florins[3].

L'évêque de Metz Raoul de Coucy, quelque peu remis à flot, remboursa à l'évêque de Strasbourg, Frédéric de

1. V. l'arrêt rendu par la Chambre royale de Metz, le 29 juin 1680, au sujet de la réunion de la seigneurie de Lutzelbourg au domaine de l'évêché de Metz.

2. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édi., t. II, col. 415, et *Notice de la Lorraine*, t. II, c. 692.

3. Archives du Bas-Rhin, S. G. 130.

Blankenheim, la somme de douze cents florins, qui formait le prix de son engagère, et les lettres d'engagement furent cassées et annulées, par un acte du lundi après la Nativité de Notre-Seigneur, 1391[1]. Toutefois, il ne paraît pas que ce rachat ait été complet, car l'évêque Frédéric de Strasbourg retenait toujours une partie de ce château, et son successeur, Guillaume de Diest, se plaisait à y résider pendant la belle saison.

Le château de Lutzelbourg était devenu un ganerbiat[2], et, en 1394, le 7 janvier, une paix castrense fut signée entre les comparsonniers : Rodolphe de Hohenstein, Bechtold Münch de Wilsperg, Egenolphe de Lutzelbourg et Lutze de Lampertheim[3]. Dieterich de Hohenstein, fils de Rodolphe, prit, dans le cours de la même année, l'engagement de se conformer à la teneur du susdit traité. Le même engagement fut encore pris par Lutze et Hessemann de Lampertheim en 1398, par Henri Eckbrecht de Durigheim (Durkheim) en 1399, et le vendredi avant la mi-carême 1400, par l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Diest, et par Gérard Dunne (Dauhn) de Linange, prévôt de Saverne[4].

Cette paix fut renouvelée, la veille de la Saint-Jacques 1404, entre Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, Henri Eckbrecht de Durnigheim (Durkheim), Jean de Heringen (Hérange), Berthold Krantz de Geispolsheim, Lutze et Hessemann de Lampertheim, Bernard et Jean

1. V. l'arrêt de réunion du 29 juin 1680, cité, p. 3.

2. On appelait ganerbiat, *castrum, in quo nobiles illi confœderati habitant.* (Voir Besoldi, *Thesaurum practicum*, verb. ganerbii, p. 336.)

3. Archives du Bas-Rhin, S. G. 132.

4. Là même, S. G. 132.

de Lutzelbourg, et Martin Munch de Wilsperg[1], et la veille de la Saint-Michel de la même année, l'évêque Guillaume de Strasbourg s'entendit avec tous les ganerbes au sujet de la cotisation que chacun d'eux devait fournir aux frais de réparation et d'entretien du château. On convint d'avoir un édile ou directeur des bâtiments commun, lequel serait chargé tant de la garde du château que de l'administration des possessions communes. Toutes les plaintes pour l'inexécution ou la violation de la paix castrense, toutes les contestations que l'un des ganerbes pourrait avoir à former contre l'autre, devaient être soumises à l'arbitrage d'Eberlin de Greifenstein le vieux[2].

Jean de Hérange et Berthold Krantz de Geipolsheim s'engagèrent, par un acte du 14 novembre 1404, à ne point s'opposer au rachat du château, dès que l'évêque Guillaume de Diest voudrait l'effectuer. Ce Berthold Krantz possédait aussi une hypothèque de cent florins sur la maison que les nobles d'Oberkirch possédaient à Lutzelbourg[3].

Les lettres en forme de dénombrement que Bernard de Lutzelbourg et son frère Jean remirent, le jeudi avant la Saint-Luc 1405, à Raoul de Coucy, évêque de Metz, portent qu'ils tiennent en fief de cet évêché le château de Lutzelbourg, la maison située dans ledit château, entre la tour dite de Fénétrange et le puits, avec la meule adossée à la grosse tour, la tour près de la porte d'entrée, les jardins et les prairies situées autour du château, le

1. Là même, S. G. 134.
2. Là même, S. G. 134.
3. Là même S. G. 134.

village de Willer (Niederviller) et la mairie de ce lieu, a laquelle ressortissent les sujets de Bernard de Lutzelbourg, qui demeurent à Birchide (Bourscheid) le ban et le village de Schoenberg (Schoenbourg[1]), le ban et le village de Gundwiller (Guntzviller) ceux de Craffetzal (Craufthal) et d'Esperg (Eschbourg[2]), avec les mairies desdits lieux, Prowiller (Brouviller) avec la mairie de ce lieu et celle de Grenesniwiller (Kræmsviller[3]), qui en est une dépendance[4].

Les guerres que l'évêque de Metz Raoul de Coucy eut à soutenir, le forcèrent d'engager en 1409, selon Dom Calmet[5], ou en 1402, selon Meurice[6], le quart du château et de la châtellenie de Lutzelbourg à Charles II, duc de Lorraine, pour la somme de huit cents florins du Rhin.

En 1410, l'évêque de Metz Raoul de Coucy assura à Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, la jouissance viagère du quart du château de Lutzelbourg. Dans le cours de la même année, Jean de Lutzelbourg donna à l'évêque Guillaume de Strasbourg quittance de la somme de cent soixante florins, que ce prélat lui devait en compensation des pertes qu'il avait essuyées à son service, et pour laquelle il avait reçu en engagement le

1. Village du canton de la Petite-Pierre (Bas-Rhin).

2. Village du même canton ; Craufthal en est une annexe.

3. Le village de Kraemswiller ou Kramswiller ne subsiste plus ; il fut ruiné on ne sait à quelle époque et ses matériaux servirent à reconstruire celui de Brouviller (M. H. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 527.)

4. V. l'arrêt de réunion du 29 juin 1680, p. 40.

5. *Notice de la Lorraine*, t I, col. 692.

6. *Histoire des évêques de Metz*, p. 589.

quart que l'évêché de Strasbourg possédait dans le château de Lutzelbourg[1].

L'evêque de Strasbourg Guillaume de Diest prit, le jour de l'Assomption de Notre-Dame 1421, l'engagement de rendre dans un certain temps à Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, la moitié du château de Lutzelbourg et de lui remettre ès mains franchement et quittement les lettres d'engagement que l'évêque Thierry de Metz avait souscrites au profit de l'évêque Frederic de Strasbourg. L'évêque Guillaume renouvela cet engagement, par acte du mardi après l'Annonciation de Notre-Dame 1434[2].

Egenolphe de Lutzelbourg donna, le mardi après la Division des Apôtres de l'an 1460, son dénombrement à la cour féodale de l'évêché de Metz, séant à Vic, pour le château de Lutzelbourg et les villages qui en dépendaient[3]. Dans la même année 1460, Philippe Kraph de Sarrebourg reconnut tenir en fief de Georges de Bade, évêque de Metz, une maison au château de Lutzelbourg, le droit de haute conduite à Sarrebourg, quatre livres de rente à Varlsperswiller (Vasperswiller) et quatre livres de rente au Vivier (Voyer) et à Elwresweiler (Abreschwiller)[4].

En 1469, Henri Blicker de Rothenbourg fit ses reprises de Georges de Bade, évêque de Metz, pour une maison de fief située en son château de Lutzelbourg, et lui pro-

1. Arch. du Bas-Rhin, S. 9, 135.

2. Voir l'arrêt de réunion déjà cité, p. 4.

3. M. Arth. Benoit, *les Limites du diocèse de Strasbourg*, p. 35.

4. M. H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, p. 591.

mît l'obéissance qu'un fidèle vassal et sujet doit à son seigneur[1].

Wernher de Lutzelbourg fit ses reprises de l'évêque Georges de Metz pour le château de Lutzelbourg, avec sa tour et ses dépendances jusqu'à la tour dite de Fénétrange, le puits près de la grosse tour, « le Steinburg de la porterie par où l'on entre », avec les villages et mairies en dépendant, et promit par acte du jeudi après la Saint-Valentin 1483, « de procurer le profit et d'empêcher le dommage dudit sieur évesque, ainsi qu'un fidèle vassal est tenu de faire envers son seigneur, à cause de son fief[2] ».

Un noble alsacien, Michel de Blumeneck, fit, par acte du jeudi après la Saint-Michel de l'an 1495, ses reprises pour et au nom de Claire Wucher, sa femme, de l'évêque de Metz, Henri de Lorraine, pour une maison située au château de Lutzelbourg, la moitié d'un moulin, trois resaux de froment et trois resaux d'avoine de rente sur les grosses dîmes dudit Lutzelbourg, avec les menues dîmes, consistant en dix schillings et demi, monnaie de Strasbourg[3].

Au commencement du seizième siècle, on comptait, parmi les ganerbes du château de Lutzelbourg qui prêtaient foi et hommage à l'évêque de Metz, sous condition de paix castrense, le célèbre Franz de Sickingen. Après la mort de ce vaillant guerrier, qui fut frappé des éclats d'une poutre en défendant la brèche de son château de Landstuhl, le 7 mai 1523, le landgrave de Hesse,

1. Arrêt de réunion cité, p. 5.
2. Là même, p. 5.
3. Là même, p. 5.

Philippe-le-Magnanime, l'électeur palatin, Louis-le-Pacifique, et l'électeur de Trèves, Richard Greifenklau de Wolfrat, se dirigèrent sur l'Alsace et marchèrent contre les châteaux de leur ennemi, où flottaient depuis trop longtemps les bannières de chevaliers pillards ; ils s'emparèrent successivement des châteaux de Hohenbourg, Dahnstein et Drachenfels, et les livrèrent aux flammes. Ils remontèrent ensuite le pays et campèrent, le 18 mai, sous les murs de Phaffenhofen, où ils passèrent dans le repos la journée du lendemain, qui était un dimanche. Le comte Philippe de Hanau satisfit à tous leurs besoins et leur envoya un renfort de troupes. Le lundi 20, ils marchèrent sur Saverne, passèrent sous les murs de cette ville et parurent inopinément à la vue du château de Lutzelbourg, qu'ils avaient résolu de détruire, parce qu'il avait servi plusieurs fois de refuge à Franz de Sickingen et à ses amis dans leurs courses aventureuses. Un trompette vint sommer la garnison de se rendre ; celle-ci, intimidée et craignant que sa conduite passée n'appelât la vengeance, ne tenta pas la moindre résistance et capitula. Le château fut aussitôt livré aux flammes[1], puis les tours, les murs et ce que le feu n'avait pas consumé, furent démantelés et détruits. Deux tours seules échappèrent à la destruction, grâce à la solidité et à l'épaisseur de leurs murailles[2] ; elles sont encore debout et peuvent braver longtemps encore l'action de la vétusté.

1. Sturm, *Relation de la guerre faite à François de Sickengen* (en allemand), p. 25.

2. Les murs de la grande tour ont 2m 30 d'épaisseur ; ceux de l'autre tour n'ont qu'une épaisseur de 2m 10.

Le chroniqueur de Metz raconte de la manière suivante la prise et le démantèlement du château de Lutzelbourg[1] : « Ont eu iceulx princes envoié trois bannières de lansquenets piétons, avec six vingt chevaulx, devant une aultre plaice nommée Lutzembourg, avec douze pièces d'artillerie, pour assegier le dit chaisteaul, en intention que, au cas qu'ils differeroient à soy rendre, on y envoierait plus grant puissance ; car les dits princes n'eurent pas intention ne volunté de laisser droites nulles des plaices des aidans du dit Francisque, mais veullent nestoier tout le pays d'icelle laironnière : et est ceste plaice située au pendant du pays d'Aulsay. — Si fut prinse et arasée. »

L'hospitalité que le château de Lutzelbourg avait donnée à Franz de Sickingen et à ses amis fut la cause de sa ruine, et l'électeur palatin, qui le convoitait depuis longtemps, le réunit à son comté de la Petite-Pierre, avec les villages de Hazelbourg, Hultenhausen, Wilsberg et Mittelbronn.

Lorsque, deux ans après, le comte de Hanau alla visiter le duc Antoine de Lorraine dans son camp devant Saverne, pendant sa fameuse expédition contre les Rustauds d'Alsace, le prince lorrain se montra fort irrité contre lui et lui fit d'amères reproches de sa coopération à la destruction du château de Lutzelbourg, qui était un fief messin, appartenant à son frère le cardinal de Lorraine et « où le capitaine Hans Brubac et ses compaignons étaient enclos[2] ».

Cependant les évêques de Metz ne renoncèrent pas aux droits qu'ils avaient sur ce château et ses dépen-

1. Huquenin, *les Chroniques de la ville de Metz*, p, 793.
2. Volcyr, *Guerre des Rustauds*, 2e édit, p. 214.

dances et continuèrent à en donner à leurs vassaux une investiture de nulle valeur. En 1552, Henri Hass de Laufen, qui en avait été investi par l'électeur palatin, fut sommé par le cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, de lui prêter foi et hommage comme à son seigneur féodal; mais, comme il tenait ce fief de la maison palatine, il écrivit au prélat messin, sous la date du 1er avril de ladite année, une lettre où il s'excusa de n'en pouvoir faire la reprise sans en donner avis au prince palatin, au préjudice duquel il ne voudrait attenter aucune chose, assurant toutefois le cardinal qu'il ne voulait pas contrevenir à la sommation qui lui avait été faite pour la reprise de ce fief, que si lui, évêque de Metz, rentrait dans la possession du domaine direct de Lutzelbourg, il lui ferait aisément ses foi et hommage avec l'obéissance requise[1].

II.

LUTZELBOURG.

Le comté de la Petite-Pierre tomba, à la mort de l'électeur palatin, qui décéda sans postérité le 12 février 1559, à la branche palitine de Deux-Ponts, qui était divisée en deux rameaux: Deux-Ponts et Veldenz, suivant le pacte sucessoire conclu entre les princes de la maison palatine le 2 novembre 1553. Par un traité fait à Augsbourg en l'année 1566, Wolfgang, duc de Deux-Ponts et son cousin Georgès-Jean, prince de Veldenz, se partagèrent l'opulent héritage que leur avait laissé leur parent, l'électeur Othon-Henri. Georges-Jean eut en partage le comté de la Petite-Pierre avec la seigneurie de Lutzel-

1. Arrêt de réunion, cité p. 6.

bourg, la moitié de la seigneurie de Gutenberg et Alsenz; son cousin Wolfgang lui donna encore la souveraineté des comtés de Veldenz et de Lautereck, que son père, Robert-le-Boiteux, n'avait possédés qu'à titre d'apanage; ce qui lui donna voix et séance à la diète de l'Empire.

Le comte Georges-Jean, dès qu'il fut maître du comté de la Petite-Pierre, résolut d'élever au rang d'une ville, le village d'Einarzhausen, dont le château commandait le long et difficile défilé de Saverne, et, avant même d'en avoir obtenu l'autorisation de l'empereur Maximilien II, il l'entoura d'ouvrages de fortifications et lui donna le nom de Phalsbourg (ville palatine), qui désigne encore son ancien maître et fondateur[1]. Il acquit de Jean de Braubach, moyennant deux cents florins, sa part de l'ancien château de Lutzelbourg, et construisit dans le village de ce nom une papeterie sur la Zorn, au bas de la fontaine, près de la maison de péage une maison pour un armurier, et en dehors du village, un moulin à poudre[2].

Il rétablit, en 1568, le village de Hazelbourg, qui, depuis longtemps, était tombé en ruines, et dont il ne subsistait plus qu'une seule ferme[3], que tenait en fief Philippe Wambold d'Umstatt.

1. Il existe une brochure en allemand, imprimée en 1568, sans indication de lieu, dans le format in-4°, sous le titre : *Commencement de la ville de Phalsbourg fondée à cette époque dans la seigneurie de la Petite-Pierre.* Une vue de cette ville se trouve sur le titre. Cet opuscule, très-rare, a été vendu, en 1865, à la vente de la bibliothèque de M. Jung, bibliothécaire de la ville de Strasbourg, pour 10 francs 50 c.

2. Arch. du Bas-Rhin, S. E, 301.

3. La même. Le village de Hazelbourg (Haselbourg d'après les documents allemands déposés aux archives du Bas-Rhin, S. E. 301 et 338), construit sur le sommet d'une montagne dont l'altitude est

Maintenant il nous reste à rechercher quel était l'état social des descendants de ceux qui étaient venus s'établir au pied de la forteresse de Lutzelbourg, dans l'espoir d'y trouver sécurité et protection. Cet état était celui qui était alors commun à tous les hommes des classes inférieures : le servage de la glèbe. Toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe qui voyaient le jour au village de Lutzelbourg, étaient considérées comme une adhérence du sol; elles ne jouissaient pas de la faculté de changer librement de demeure et ne pouvaient sortir de la seigneurie qu'avec la permission du seigneur et qu'en se soumettant à lui payer le droit d'émigration connu sous le nom d'*abzeeg*, dont il fixait lui-même arbitrairement la quotité selon la fortune de l'émigrant[1].

Celui-ci avait la faculté de se faire remplacer en sa servitude par un autre sujet, qui était tenu de remplir toutes les obligations imposées au remplacé. En quelque

de 456 mètres, a remplacé, dit M. Dugas de Beaulieu (*le Comté de Dagsbourg*. 2e édit., p. 300) un *vicus* bâti au centre d'un camp romain, qui était protégé d'un côté par l'escarpement naturel des rochers et de l'autre par un fossé en demi-cercle, dont le relèvement a encore aujourd'hui douze mètres. Depuis la crête, la vue s'étend au loin sur les plaines de Lorquin et la vallée de la Zorne, l'un des passages des Vosges le plus fréquenté au temps des Romains. » Le village de Hazelbourg appartenait, dans l'origine, à l'abbaye d'Andlau, et les nobles de Hohenstein le tenaient en fief de ce monastère au quatorzième siècle. (Grandidier, Œuvres inédites t. 1, p. 265). L'époque précise à laquelle ce fief se perdit pour l'abbaye d'Andlau n'est pas connue. Bernard Herzod appelle ce village Haselberg (Chronique d'Alsace, livre III, p. 27.)

1. Arch. du Bas-Rhin, S. E. 301. Selon Gœtzmann (*Notice des domaines*, chap. II, n° 16), le droit d'émigration consistait dans le 10e de la valeur des immeubles et des effets mobiliers.

lieu que l'émigrant se retirât, il était tenu de payer, sa vie durant, son cens au seigneur[1].

L'habitant de Lutzelbourg était tenu de payer au seigneur un droit de capitation, appelé leibbet[2], et l'impôt du feu ou de cheminée, qui consistait dans une poule livrable à la Saint-Martin ; il était assujetti à des corvées illimitées. Celui qui avait un attelage était astreint à faire des transports ou voiturages au profit du seigneur. Si un étranger héritait d'un bien quelconque à Lutzelbourg, il était tenu d'en payer un droit mortuaire, dont le montant était arbitrairement fixé par le seigneur. Tous les droits de péage qui se percevaient dans cette localité appartenaient au seigneur seul[3]. Celui-ci faisait percevoir un impôt indirect sur le vin vendu par les aubergistes ; le droit de cet impôt consistait, dans l'origine, en quatre pots de vin dus sur chaque mesure vendue ; les aubergistes s'en acquittaient suivant la taxe faite par les officiers seigneuriaux ; la contenance de la mesure était évaluée à trente pots. Deux nouveaux pots furent, dans la suite, ajoutés aux quatre. Ainsi l'*umgelt* était un lourd impôt de six pots par mesure de trente pots, ou de vingt pour cent du prix de la vente des vins en détail.

1. M. H. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 278.

2. L'étymologie des écrivains qui font dériver le mot Bethe ou Bet du verbe *Beten* ou *Bitten*, prier, parce que, disent-ils, c'était un impôt qu'on n'exigeait dans le principe qu'avec douceur et qu'on l'arrachait aux contribuables à force de prières et de sollicitations. Cette étymologie n'est pas exacte. M. Moné (Revue citée, t. VI, p. 2), contrairement à cette opinion, longtemps et généralement admise, soutient que le mot Bet dérive de *Petitio* ou *Petere*, qu'on écrivait par abréviation Pet, et que ce mot, qui signifie exiger, demander, était, au moyen âge, l'expression technique employée pour la levée d'un impôt.

3. Arch. du Bas-Rhin, S. E. 301.

L'église de Lutzelbourg était, dans le principe, filiale de l'église de Mittelbronn[1], et le curé de cette paroisse exerçait, tant au château qu'au village de Lutzelbourg, les fonctions curiales et y possédait tous les droits qui compétaient au curé. La moitié de la grosse dime et des menues dimes lui appartenait, et l'autre moitié en était réservée au seigneur ; ils prélevaient ensemble, pour dime sur les oignons, seize schillings, et le seigneur touchait seul pour dime sur les foins douze schillings. Les habitants avaient le droit de nommer le sacristain, qui percevait, pour ses gages, les dimes de Dannelbourg, dont les habitants fréquentaient l'église de Lutzelbourg et enterraient leurs morts au cimetière qui y était attenant. De toute ancienneté le château était exempt de toutes charges et de tout péage[2].

La commune de Lutzelbourg était administrée, sous la haute surveillance des officiers palatins, par un conseil municipal appelé *gericht*. Les fonctions de ce conseil étaient complexes : il était chargé à la fois de l'administration de la justice et de celle des affaires communales ; il était composé d'un prévôt (*schultheiss*) qui en était le président, d'un maire, appelé *heimeyer*, et de deux échevins comme assesseurs. Le prévôt était le représentant, l'homme du seigneur et le gardien local de ses droits ; le heimeyer était l'homme d'affaires de la com-

1. Le village de Mittelbronn était une des plus anciennes localités du *pagus* de la Sarre : il figure dans les titres de l'abbaye de Wissembourg, du commencement du VIII[e] siècle, sous le nom de *Mittilibrunnen*, *in pago Saronse*, *Mitilibrunnus* et *Mittilibrunna*. (Zeuss, *traditiones Wizzenburgenses*, chartes 192, 196, 197, 227 et 262.)

2. Arch. du Bas-Rhin, S. E. 301.

munauté. La nomination du prévôt, du maire, des échevins, voire même de l'appariteur de la commune, appartenait au seigneur[1]. Les habitants de Lutzelbourg n'avaient pas la satisfaction de jouir de quelques franchises municipales et restèrent toujours dans leur ancienne dépendance envers le seigneur. Leur *gericht* n'osait se réunir que s'il était appelé, et traiter que des choses qui lui étaient proposées ; obligé d'obéir à l'impulsion qui lui venait d'en haut, il devait se courber devant des décisions auxquelles il n'aurait peut-être point adhéré. Toutes les amendes prononcées par le gericht local se percevaient au profit du seigneur[2].

La législation qui régissait la commune de Lutzelbourg était la coutume du comté de la Petite-Pierre, que le comte palatin Georges Jean, prince de Veldenz, fit consigner par écrit, vers 1570, comme un ensemble et un code. Cette coutume, appelée *Lutzelsteiner Landesordnung*, présente une grande concordance avec le grand statuaire du Palatinat, et a pour base le droit romain. Les dispositions qui régissaient les successions étaient de la teneur suivante :

A. — *Succession directe échue aux enfants d'un premier lit.*

L'avoir des époux est confondu et ne forme qu'une seule et même masse ; si le conjoint défunt ne laisse à son décès pas plus de quatre enfants, le conjoint survivant prélève la moitié de cette masse et les enfants en prennent l'autre moitié.

1. Là même, S. E. 801.
2. Là même.

Si le conjoint défunt laisse plus de quatre enfants, le conjoint survivant ne prélève que le tiers de la masse et les enfants en prennent les deux autres tiers. Le survivant des époux a l'usufruit viager des biens échus aux enfants.

B. — *Succession directe échue à des enfants nés de deux ou de plusieurs lits.*

Le survivant des époux reprend ses apports et les enfants reprennent également les apports du prédécédé. En cas d'inexistence des biens apportés en mariage par l'un ou l'autre des époux, ils sont sujets à remploi.

Le survivant prend dans les biens propres du prédécédé une part d'enfant en propriété, la moitié des biens de la communauté et une part d'enfant dans l'autre moitié, en comptant les enfants plus un.

Les enfants prennent le restant des propres du décédé et la moitié des biens de la communauté, moins une part d'enfant.

Le survivant des époux a l'usufruit viager de la part qui revient à ses enfants.

C. — *Succession entre époux sans enfants.*

Le survivant reprend ses apports et les héritiers du prédécédé reprennent les siens; les apports se retirent en nature, et, en cas d'inexistence, ils se prélèvent sur la masse de la communauté, d'après l'estimation faite ou à faire.

Le survivant prélève la moitié des propres du prédécédé et a l'usufruit viager de l'autre moitié; les héritiers collatéraux recueillent la propriété de cette dernière moitié.

Le conjoint survivant retire la moitié des biens de la communauté, plus la moitié en propriété de l'autre moitié, de sorte que la part qu'il prend dans la communauté s'élève à trois quarts, tandis que les collatéraux n'en recueillent que le quart.

Le conjoint survivant a l'usufruit viager du quart auquel il ne succède pas en propriété.

D. — *Succession collatérale.*

Les frères et sœurs ou leurs descendants sont appelés à la succession d'une personne morte sans postérité; si le défunt n'a laissé ni frère, ni sœur, ni descendants d'eux, les ascendants de la ligne paternelle et les ascendants de la ligne maternelle se partagent la succession[1].

Les nobles de Landsperg, qui tenaient en fief de la maison palatine les villages de Bourscheid et de Courtzerode, jouissaient des droits de chasse dans les forêts seigneuriales de Lutzelbourg jusqu'au finage de Dabo, et du droit de pêche dans la Zorn. Ces droits advinrent dans la suite à Jean d'Elvert, bailli de la principauté de Lixheim et du comté de Dabo, qui acquit, le 20 avril 1694, des frères Jean-Jacques et Georges-Louis de Landsperg ladite seigneurie de Bourscheid et de Courtzerode, et se trouvent énoncés dans l'acte « d'adveu et dénombrement » que Jean-Otto d'Elvert, comme fondé de pouvoirs de Jean d'Elvert, son père, a fourni et déposé le 4 février 1712 « en la Cour de Parlement, Chambre des comptes de Metz[2] ».

1. M. Wack, notaire à Drulingen (Bas-Rhin), a bien voulu nous communiquer le texte de cette coutume, et nous l'en remercions bien sincèrement.

2. Arch. de la famille d'Elvert, à Saverne.

Les habitants de Lutzelbourg, quoiqu'ils fussent établis dans une contrée montagneuse et peu fertile, et qu'ils cultivassent leurs maigres champs de leurs propres mains, ne pouvaient guère se réjouir des concessions qu'ils avaient obtenues de leurs seigneurs. Ils n'avaient droit ni au bois d'affouage ni au bois de marnage et ne jouissaient dans les forêts seigneuriales que de la grasse pâture, contre une redevance qui était fixée par le gericht local de concert avec les agents forestiers[1].

Selon une vague tradition, ils y auraient eu des droits plus étendus, mais ils en auraient été dépouillés par abus de la puissance féodale. Ils étaient aussi assujettis à l'odieux droit de banalité, qui les forçait à moudre leurs grains au moulin seigneurial.

Le comte Georges-Jean de Veldenz imposa même la banalité aux boulangers d'Einarzhausen (plus tard Phalsbourg). Il faisait gérer le moulin pour son propre compte, sous la surveillance de son receveur (schaffner), et y entretenait une basse-cour fournie de volailles de toute espèce. Il accordait au meunier qu'il prenait à son service, le logement au moulin et, pour ses gages annuels, cent florins et six aunettes de drap pour un habit d'hiver. Le meunier avait encore le droit de tenir dix poules et d'engraisser deux porcs, et la seigneurie lui fournissait l'huile nécessaire à l'éclairage du moulin. La femme du meunier recevait également tous les ans six aunettes de drap pour une jupe, sous la condition de prendre soin de la basse-cour. Ce moulin ayant été incendié en 1568 par les troupes du duc d'Aumale qui bordaient les frontières de l'Alsace, le comte de Veldenz le fit immédiatement

1. M. H. Lepage : *les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 278.

reconstruire. Ce moulin, qui avait trois paires de meules, fut, peu de temps après, loué moyennant un canon de cent resaux de méteil et deux porcs gras, à livrer au château de Phalsbourg, et, en 1580, le meunier fut autorisé à s'arranger avec les boulangers de cette ville qui voudraient s'affranchir de la banalité[1].

La commune de Lutzelbourg était pauvre et dénuée de ressources et se vit, en 1557, dans la triste nécessité d'emprunter une misérable somme de cent florins pour pouvoir faire face à ses besoins. A cet effet, le prévôt de la commune, Ulrich Belsem, André Beck, heimeyer, Jean Muller et Christophe Schneider, gens de justice dudit lieu, cédèrent, du consentement du receveur du comté de la Petite-Pierre, à la léproserie de Saverne, une rente annuelle de cinq florins, monnaie de Strasbourg, le florin valant dix schillings et demi, ou quinze batz et trois kreuzers. Les représentants de la commune promirent de porter cette rente tous les ans à Saverne, le jour de la Sainte-Catherine, et de la payer exactement au receveur de ladite léproserie. Cette cession fut faite pour et moyennant la somme de cent florins, que les autorités de Lutzelbourg reçurent comptant dudit receveur et qu'elles promirent d'employer pour le plus grand avantage de leur village, en se réservant toutefois la faculté de la rembourser en une seule fois quand bon leur semblerait. Pour la sûreté du service exact de cette rente et du remboursement de son capital, les représentants de Lutzelbourg hypothéquèrent conventionnellement le village, son territoire, ses communaux, bois, terres, eaux, cours d'eau, pâturages, champs, prés, jardins, et même leurs

1. Arch. du Bas-Rhin, S. E-301.

biens propres. Cet acte fut scellé du grand sceau de la ville de Saverne, parce que les représentants de Lutzelbourg se trouvaient dans l'impossibilité de faire usage du sigille de leur commune, le mardi avant la sainte Catherine 1557[1]. Il constate que le *gericht* de Lutzelbourg avait son sigille propre, mais toutes nos recherches pour en découvrir une empreinte ont été infructueuses.

Le gericht de Lutzelbourg perdit ses attributions judiciaires sous le gouvernement du comte palatin Georges-Jean de Veldenz. Ce prince créa et institua, par un décret du 4 février 1572, une prévôté bailliagère à Phalsbourg, ville qu'il venait de fonder. Cette prévôté se composait d'un prévôt, d'un lieutenant prévôt, d'un receveur et de six échevins ou gens de justice, et était chargée de connaître de toutes les affaires civiles et criminelles dans toute l'étendue de l'ancienne seigneurie de Lutzelbourg. Mais, quand il s'agissait d'un crime pouvant entrainer la peine capitale, on adjoignait à cette cour de justice six échevins pris parmi ceux des villages, afin que le nombre des échevins fût toujours de douze.

La cour criminelle devait être présidée par le prévôt qui « tiendra le bâton et le rompra au jugement ». La partie qui se croyait lésée par la justice prévotale pouvait en appeler au conseil de la Régence de la Petite-Pierre[2].

Le comte Georges-Jean de Veldenz introduisit le luthéranisme et le calvinisme à Phalsbourg et affecta à

1. Arch. de Saverne, *Registratura* de la maladrerie, N. 313.

2. Nous devons la connaissance de ce décret à la bienveillante communication de M. Arthur Benoît, de Berthelming, et nous l'en remercions bien sincèrement.

l'entretien des ministres de ces deux cultes les revenus des églises de la seigneurie.

L'établissement de la ville de Phalsbourg et les nombreuses constructions que le comte Georges-Jean de Veldenz entreprit, le firent surnommer l'Ingénieur par ses contemporains, mais ils embarrassèrent ses finances, et il se vit dans la pénible nécessité de vendre, en 1570, aux sieurs Chrétien de Savigny, seigneur de Rosne, et Jean de Beauvau, seigneur de Pange, le huitième du village de Lutzelbourg[1].

A cette époque, l'idée d'un canal de communication de la Zorn avec la Sarre préoccupait déjà les esprits ; le besoin en était surtout ressenti dans l'intérêt de l'exploitation des belles forêts de la vallée de la Zorn. En 1573, le comte palatin Georges-Jean de Veldenz avait projeté le plan de la réunion de ces deux rivières[2], il résolut de de les rendre navigables au moyen d'un canal de jonction dont l'exécution devait amener un système de navigation et de flottage qui répandrait de nombreux germes de prospérité sur le bassin de la Zorn ; il réussit à faire assembler, à ce sujet, en 1574, les états d'Alsace ; mais il fallut reculer non-seulement devant la pénurie d'argent, mais encore devant les difficultés de l'exécution. Ce projet, gigantesque surtout pour l'époque, fut le précuseur d'un avenir qui ne devait s'accomplir que près de trois siècles plus tard, et l'honneur d'avoir conçu une telle idée restera éternellement au comte palatin Georges-Jean de Veldenz.

A peine la ville de Phalsbourg était-elle construite, que le prince Georges-Jean de Veldenz songea, en 1577, à ré-

1. Arch. du Bas-Rhin, S. E, 338.
2. Arch. du Bas-Rhin, S. G. 945.

tablir le château de Lutzelbourg ; les dépenses de ce projet furent estimées à la somme de sept mille florins ; mais, ayant calculé que les intérêts de cette somme s'élèveraient annuellement à 350 florins ; qu'à ces intérêts il faudrait joindre le traitement du gouverneur du château, avec 130 florins, et la solde du portier et des soldats qui y tiendraient garnison, avec 420 florins, de sorte qu'il faudrait prélever annuellement sur ses revenus ordinaires la somme de..... 900 florins, non compris ce que lui coûterait l'achat de quelques pièces d'artillerie, il renonça, par des considérations de prudente réserve dans l'intérêt de ses finances, au projet de reconstruire ce château[1]. Malgré cette renonciation, l'état de ses finances devenait de jour en jour plus embarrassant, et, en 1582, il se vit forcé de vendre aux sieurs Chrétien de Savigny et Jean de Bauvau, moyennant la somme de douze mille florins, le village de Lutzelbourg, la vieille ville et le château de Hazelbourg (le texte porte: die alt Stadt-und Burg Hazelburg und dorf Lützelburg), en se réservant la faculté de les racheter pendant quinze années, et le droit d'ouverture tant au château de Lutzelbourg que dans la vieille ville de Hazelbourg[2]. Cet engagement n'eut qu'une durée éphémère.

Pour sortir de la détresse où l'avait jeté sa passion immodérée de constructions dispendieuses, le comte Georges-Jean chercha, en 1578, à vendre le comté de la Petite-Pierre et la seigneurie de Lutzelbourg à la couronne de France. La correspondance qu'il engagea au sujet de ce projet d'aliénation avec l'évêque Jean de Man-

1. Archiv. du Bas-Rhin, S. E., 301.

2. Archiv. du Bas-Rhin, S. E., 338.

derscheid, évêque de Strasbourg, son seigneur direct, se continuait très-active entre les deux princes[1]; mais ce malencontreux projet rencontra chez le prélat alsacien et les conseillers de sa régence une si vive opposition, que le prince de Veldenz fut obligé d'y renoncer.

Le château de Lutzelbourg, avec les villages qui en dépendaient, fut compris dans la cession que le comte palatin Georges-Jean de Veldenz fit, en 1583, à Charles III, duc de Lorraine, de la ville de Phalsbourg, moyennant la somme de quatre cent mille florins[2], et l'un des premiers soins de ce prince fut de faire disparaître dans la commune de Lutzelbourg toute trace de la doctrine de Luther, qui y avait pénétré sous le règne du comte palatin Georges-Jean de Veldenz.

L'ancienne seigneurie de Lutzelbourg fut comprise dans la principauté éphémère de Phalsbourg, que le duc Henri de Lorraine fit ériger en 1624, peu de temps avant sa mort, en faveur de Louis de Guise, baron d'Ancerville ; elle subit toutes les horreurs de la guerre de Trente-Ans ; les invasions continuelles avaient épuisé le pays et mis les habitants aux abois ; la contagion désolait en même temps toute la contrée et réduisit la population à un nombre minime.

A la mort de la princesse Henriette de Phalsbourg, arrivée le 19 novembre 1660, Phalsbourg et les villages qui en dépendaient échurent, par droit d'hérédité, à son frère, Charles IV, duc de Lorraine, qui ne les posséda que quelques semaines. Ce prince, pour obtenir son rétablissement sur le trône, fut forcé de céder à Louis XIV, pour

1. Archiv. du Bas-Rhin, S. G. 602.

2. M. H. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 276.

former le chemin que le roi s'était réservé pour le passage de ses troupes en Alsace, Moyenvic, Sarrebourg et Phalsbourg, et tous les villages situés le long de cette route à travers la Lorraine, notamment ceux de Héming, Niederviller, Courtzerode et Garrebourg[1]. Ce traité, qui fut signé à Vincennes le 28 février 1661, portait que la France ne devait avoir qu'une demi-lieue de large en souveraineté; il fit naître un grand nombre de difficultés, qui ne se terminèrent qu'à la mort de Louis XIV.

La France prétendait que la commune de Lutzelbourg se trouvait comprise dans cette cession, et ses habitants se virent forcés de rendre hommage à Louis XIV et de lui prêter serment de fidélité.

Lorsque ce prince joignit à ses conquêtes militaires celles de ses tribunaux, le *prétendu* seigneur de Lutzelbourg fut assigné dans la personne de Jean Paul, maire dudit lieu, devant la Chambre royale établie à Metz, pour faire les recherches des terres ou fiefs qui avaient pu dépendre des Trois-Evêchés, et pour les réunir à la couronne de France. L'arrêt que rendit cette Chambre, le 29 juin 1680 par défaut contre le prétendu seigneur de Lutzelbourg, ordonna que l'évêque de Metz rentrerait en la possession et jouissance du château de Lutzelbourg et de ses appartenances, fit défense aux possesseurs de ces lieux, à leurs officiers, vassaux et sujets, de reconnaître un autre souverain que le roi de France et une autre justice supérieure que celle du Parlement de Metz, et déclara le château de Lutzelbourg et les domaines énoncés dans les anciens engagements, arrière-fiefs de France.

1. Calmet, preuves de l'*Histoire de Lorraine*, t. VII, col. cclx.

La paix de Ryswick, qui fut conclue en 1697, restitua ses états à Léopold Ier, duc de Lorraine ; la seigneurie de Lutzelbourg fut revendiquée par la Lorraine comme devant être comprise dans cette restitution ; mais ce ne fut que le 21 janvier 1718, qu'un arrangement relatif aux limites et aux droits des possessions respectives de la France et de la Lorraine, fut conclu entre les deux pays, et mit fin aux difficultés et aux contestations qui subsistaient entre eux, en étendant les bornes de la route militaire qui conduisait en Alsace. Par ce traité, il fut arrêté que Lutzelbourg demeurerait à la France ; le duc Léopold renonça également à tous ses droits sur Hultenhausen, Hazelbourg et les villages qui dépendaient autrefois de la principauté de Phalsbourg, moyennant un équivalent que lui donna la France[1].

Lutzelbourg faisait partie, avant la Révolution, de la prévôté royale et bailliagère de Phalsbourg, ressortissant au Parlement de Metz, et avait titre de paroisse dépendant du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural de Bettbur ou Saverne, et ayant pour annexe le village de Hultenhausen. La collation en appartenait au roi ; son église, qui est placée sous le vocable de saint Michel[2], est située presque à l'extrémité occidentale du village, sur la rive gauche de la Zorn et du canal de la Marne au Rhin ; elle n'a rien de remarquable, et n'est pas même orientée ; elle fut construite, en 1836, à l'aide des libéralités que recueillit M. l'abbé Dillenschneider, alors curé de cette paroisse, et des sacrifices qu'il s'imposa, sur l'emplacement de l'ancienne église, dont on ne laissa

1. Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 693.

2. Vurdtwein, *Nova subsidia diplom.*, t. VIII, p. 108.

subsister que le chœur, qui fut transformé en vestibule ou narthex.

Comme les voitures manquaient dans une localité où il n'y avait pas de cultivateurs, toutes les pierres nécessaires à cette construction furent cherchées dans des carrières situées dans la proximité du village par les habitants, sans distinction de sexe, et même par les enfants, dans des paniers qu'ils plaçaient sur leurs têtes ; les vieillards les arrangeaient par tas, et, au bout de cinq jours, tous les matériaux de construction étaient réunis[1].

L'ancienne église qui, selon la tradition, avait servi, dans l'origine, de chapelle aux habitants du château, avait elle-même subi, au commencement du XVII[e] siècle, un remaniement complet. Le chœur fut la seule partie de l'édifice primitif que l'on conserva ; il était voûté et d'une solide construction, et on le surmonta d'une lourde tour carrée servant de clocher. Les cérémonies de la nouvelle dédicace furent célébrées par le R. Adam Petz, évêque de Tripoli et suffragant de l'évêché de Strasbourg (1606-1626) ; l'église fut dédiée à saint Michel, et le maître-autel enrichi d'un reliquaire renfermant des reliques de sainte Marguerite et des martyrs de la légion thébéenne.

Cette église fut érigée en paroisse en 1686 ; on lit en tête du plus ancien registre des actes de l'état civil de cette paroisse, conservé au presbytère de la commune, la mention suivante :

« Registre des baptêmes, mariages et mortuaires de l'église et paroisse de Lutzelbourg, commencé aujourd'hui 15 du mois d'octobre 1686, par moi frère Léonard

1. Grosse, *Dict. statist. de la Meurthe*, 1866, p. 206.

de Dieuze, prestre capucin missionnaire apostolique et administrateur de ladite paroisse, par ordre de Monsieur de Rataban, vicaire et official de l'éuesché de Strasbourg et sous le bon plaisir du R. P. Gardien du couvent de Phalsbourg.

« Viue Jésus à jamais. »

Les actes de l'état civil des habitants de Lutzelbourg, antérieurs à cette époque, ont été transcrits dans le registre de la paroisse de Mittelbronn ; le sieur Jean-Claude Genu, maître d'école à Lutzelbourg, a copié, en 1690, les actes de baptême des enfants nés à Lutzelbourg, depuis l'année 1678, « d'un registre auquel est escrit au-dessus : *Index baptizatorum à me Francisco Jacobo Dumonet, paroeho in Mittelbron* ». Cet extrait se trouve annexé au registre de la paroisse de Lutzelbourg, commencé en 1686.

A cette époque, le manque de prêtres était tel que l'église de Lutzelbourg avait pour annexes les églises de Danne et de Garrebourg. En 1690, Jean-Nicolas Metzler en fut nommé curé. « *Parochus pro hoc tempore in Lutzelbourg, cum adjunctis (ecclesiis) in Dann et Garbourg.* »

Au commencement du XVIII^e^ siècle, sous l'épiscopat d'Armand-Gaston cardinal de Rohan, l'ancienne cure de Garrebourg fut rétablie, et l'église de Danne devint filiale de l'église paroissiale de Phalsbourg[1].

En 1836, lors de la reconstruction de l'église de Lutzelbourg, on y fit une découverte assez intéressante : on trouva, au-dessus de la voûte du chœur, au premier étage de la tour, sous une marche qui servait à monter aux

1. Würdtwein, ouv. cité, t. VIII, pages 107 et 109.

combles de la nef, un calice très-antique, dont la coupe et la patène étaient en vermeil, et qui était orné de ciselures. Comme l'ouvrier qui en avait fait la découverte l'avait cassé d'un coup de pioche, M. le curé Dillenschneider se vit dans la nécessité de le faire refondre. On découvrit aussi une boite en ferblanc qui avait été scellée dans une des parois du chœur; cette boite renfermait l'acte de consécration de l'église, transcrit sur parchemin, signé par l'évêque de Tripoli et scellé de son sceau, avec les reliques dont nous avons fait mention plus haut. M. le curé Dillenschneider envoya les reliques à l'évêché de Nancy, où leur authenticité a été reconnue, et il fut autorisé à les exposer à la vénération publique. Depuis cette époque, elles se trouvent placées sur le maître-autel, dans un reliquaire en stuc[1]. En 1869, l'ancien chœur a été démoli, et l'on construit actuellement sur son emplacement une tour carrée qui, malgré sa grande simplicité, donnera à l'église un aspect un peu plus monumental.

Lutzelbourg fait, depuis la Révolution, partie du département de la Meurthe et du canton de Phalsbourg. Lors de la nouvelle division du territoire, les communes de l'ancien Westrich, et notamment Phalsbourg, Lixheim et Garrebourg, protestèrent contre leur réunion au département de la Meurthe et sollicitèrent la réunion au département du Bas-Rhin de toutes les communes situées en deçà de la Sarre, depuis Saint-Quirin jusqu'à Bouquenom; le vœu réciproque de ces communes était

1. Nous devons ces renseignements à la bienveillante communication de M. l'abbé Dillenschneider, mais il n'a pas pu nous indiquer la date précise de l'acte de consécration de cette église.

fondé sur des convenances locales qui méritaient l'attention du Corps législatif : « Elles sont, disaient-elles[1], éloi» gnées de près de vingt lieues du chef-lieu du départe» ment de la Meurthe, tandis qu'elles ne sont qu'à dix » lieues de Strasbourg ; toutes leurs relations commer» ciales sont dirigées vers le Bas-Rhin et elles n'en ont » aucune avec le département de la Meurthe ; les lois qui, » dans ce département, ne sont publiées qu'en français, » restent ignorées de leurs concitoyens, qui, pour la ma» jorité, n'entendent que l'allemand ». Le district de Haguenau et le département du Bas-Rhin appuyèrent vainement le vœu de ces communes.

Le territoire sur lequel fut construit le village de Lutzelbourg appartenait primitivement à deux provinces différentes ; celui qui est situé sur la rive droite de la Zorn dépendait anciennement de la Marche de Marmoutier, et faisait par conséquent partie de l'Alsace, comme le prouve authentiquement la charte de l'abbé Anselme que nous avons citée plus haut, tandis que le territoire de l'autre côté de cette rivière faisait jadis partie de la province du Westrich, dont un fragment, celui qui confinait à la Lorraine, fut appelé communément Lorraine allemande. Le château lui-même, quoiqu'il fût situé sur la rive droite de la Zorn, fut généralement attribué au Westrich, à partir de l'époque où les évêques de Metz plantèrent leur bannière féodale sur ses tours. La montagne et le plateau que couronnent ses ruines sont devenus depuis longtemps des propriétés privées et ont été divisées en un grand nombre de parcelles que la culture a envahies. Sur le

1. *Procès-verbal des séances du Conseil général du Bas-Rhin de* 1791, p. 148.

plateau comme sur les flancs jadis boisés de la montagne qui porte encore le nom de *Schlossberg* (montagne du Château), la main de l'homme a créé des vergers ou des champs, qui, à force de soins et d'engrais, produisent du seigle, de la luzerne et des pommes de terre.

Le domaine de l'Etat a vendu, le 20 septembre 1827, pour la somme de 150 francs, à Jean Seltier, de Lunéville, les ruines du château, contenant 36 ares.

Des fouilles pratiquées, il y a quelques années, sur l'emplacement des ruines du château de Lutzelbourg, ont eu pour résultat la découverte d'un grand nombre de pointes de flèche, d'éperons, de fers de cheval et de clous de diverses formes et de diverses grandeurs ; on y a aussi découvert des clés en fer travaillé de diverses formes, des fers à repasser, différents ustensiles plus ou moins oxidés, des fragments de carreaux de poële en terre cuite, décorés de lions, de chimères, de guirlandes, de feuilles ou d'autres ornements en relief, et un sceau sur lequel est gravé l'écusson de Hennite d'Urbeis, représentant une herse triangulaire, avec la légende en caractères gothiques :

S. Hennite DE URBEIS[1].

Une empreinte de ce sigille et plusieurs des objets ci-dessus mentionnés ont été donnés au Musée d'antiquités de Saverne par le sieur Kipper.

Depuis l'établissement du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à Strasbourg a commencé pour Lutzelbourg une existence moins paisible, mais

1. La famille d'Urbeis, qui tirait son nom d'Urbeis, commune du canton de Villé (Bas-Rhin), ne figure pas dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin.

plus prospère, et cette localité, qui semblait perdue au fond d'une solitaire vallée, s'est pour ainsi dire transformée, mais elle n'en conserve pas moins sa physionomie pittoresque; dotée d'une station du chemin de fer, qui est distante de la gare de Paris de 448 kilomètres 54 mètres, et d'un port du canal, elle a acquis une certaine importance par ses expéditions de matériaux de construction, de belles pierres de taille, de meules à aiguiser. de toute grandeur, et de bois de chauffage. La statistique du département de la Meurthe, en 1822[1], ne lui assigne que 480 habitants; mais, depuis cette époque, la population a pris un mouvement ascensionnel : en 1836, elle était de 579 habitants; en 1843, elle s'élevait à 611; maintenant, elle a légèrement fléchi, on n'en compte plus que 581.

On trouve sur le territoire de ce village deux moulins à grains, une fabrique d'allumettes chimiques et une scierie; plusieurs sources, dont les eaux sont estimées, y jaillissent; quelques-unes de ces sources sont intermittentes, d'autres se couvrent de vapeurs sulfureuses, mais leurs propriétés sont inconnues[2].

Une légende populaire, que les siècles et la civilisation n'ont pas entièrement fait disparaître de la mémoire des hommes, plane sur les ruines du château de Lutzelbourg, où les habitants ne montent la nuit qu'en tremblant. Au dire de cette tradition, la comtesse Itta, épouse de Pierre de Lutzelbourg, qui vivait au commencement du XII^e^ siècle, était une magicienne redoutable et redoutée, engendrant, par ses maléfices et ses opérations magiques,

1. Page 363.

2. Grosse, *Dict. stat. de la Meurthe*, p. 204.

des tempêtes, des ouragans furieux et des fléaux de toute sorte. Plus d'une vieille femme l'a vue, pendant les orages et les nuits de tempête, traverser les airs sous la forme d'un serpent de feu ; parfois, dit-on, on la voit descendre la montagne et se baigner dans les flots limpides de la Zorn.

Depuis que ce mémoire a été écrit, les événements de la guerre ont amené de grands changements territoriaux en France. L'Alsace et la partie de la Lorraine où est situé Lutzelbourg ont été détachés de la France et réunis à l'empire d'Allemagne.

LE MONASTÈRE

DE

NOTRE-DAME DE BETHLÉEM[1]

(RELIGIEUSES DOMINICAINES)

A VIC

PAR M. L'ABBÉ G. PIERSON.

Peu de villes de notre pays offrent dans leur histoire, au point de vue religieux et monastique, un passé aussi fécond en souvenirs que la ville de Vic. La présence des évêques de Metz, qui avaient établi là le siége de leur pouvoir temporel, devait nécessairement y favoriser la création d'établissements conventuels. Aussi presque toutes les constructions importantes de cette ville se rattachent-elles à une origine historique qui a son intérêt particulier. Au nombre de ces bâtiments se trouve l'ancien monastère des Dominicaines, un des mieux con-

1. La plupart des documents dont se compose cette notice, sont tirés de manuscrits particuliers qui n'ont aucun classement officiel.

servés, et dont nous voudrions entreprendre de résumer l'histoire.

A l'époque de sa fondation, quatre maisons religieuses existaient à Vic : le prieuré de Saint-Christophe, fondé probablement en 1120; la collégiale de Saint-Etienne, établie par Jacques de Lorraine, vers 1240; le couvent des Cordeliers, qui avaient occupé, vers l'an 1420, l'emplacement de celui des Béguines, et enfin les Pères Capucins, qui venaient de s'établir en 1613.

Deux couvents devaient encore y être fondés avant la révolution de 1793 : celui des religieuses de la Congrégation du R. P. Fourier, en 1634, et celui des Carmes, en 1675; ce qui porterait à six le nombre des couvents érigés dans cette localité, seulement pendant le XVII^e^ siècle.

A cette époque (1618), l'abbaye de Salival possédait à Vic une petite maison acensée pour quatre-vingts ans, et dont avait alors la jouissance un bourgeois nommé Nicolas George. Cette maison avait son oratoire, renfermant une statue de la Sainte-Vierge, à laquelle la tradition attribuait une origine miraculeuse[1]. Chaque dimanche, un certain nombre de personnes pieuses s'y réunissaient pour se recueillir, prier et chanter les louanges de Dieu. La petite chapelle, en raison de sa pauvreté, était appelée « Notre-Dame de Bethléem ». C'est à ce modeste sanctuaire que devait succéder le monastère des Dominicaines de Vic.

—

L'an 1617, une jeune fille d'origine noble, Anne

1. Cette statue existe encore aujourd'hui. La structure en est remarquable, mais il est difficile de préciser la matière dont elle est composée.

Bleyer de Bariscord[1], fille du peintre lorrain Jean Bleyer de Bariscord, habitait Nancy. Elevée par des parents chrétiens, elle donnait son temps libre à des lectures pieuses ; aussi se résolut-elle à quitter le monde pour se consacrer à Dieu. Des circonstances que nous ignorons l'obligèrent à se retirèrent à Anvers, où elle eut tout loisir de mûrir son pieux dessein. Anvers possédait un couvent de Carmélites, où elle eût été admise si elle eût fourni une dot suffisante. Mais la sœur Barthélemy, supérieure, l'adjoignit à trois religieuses qu'elle envoyait à Nancy pour y fonder un nouveau couvent[2]. Ces quatre filles arrivèrent à destination le 6 juillet 1618. Là, comme à Anvers, on lui demanda une dot, que ses parents ne lui pouvaient fournir.

Notre postulante se réfugia dès lors chez une de ses cousines, née à Vic et mariée à Nancy. Cette parente, touchée de sa position si précaire et du chagrin qu'elle éprouvait, lui inspira l'idée de fonder à Vic un nouveau

1. L'orthographe de ce mot, tel que nous l'indiquons, pourrait être contestée. Nous ne le mentionnons que sous réserve, car, dans les manuscrits, il est écrit avec plusieurs modifications : « Barisco, Bariscort, Bariscord, Bariscourt ». M. Henri Lepage a publié, au mois de février 1858, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, un mémoire intitulé : « Jean Bleyer de Bariscord, peintre lorrain ». Les documents en sont tirés des archives de l'hospice Saint-Julien de Nancy. Parmi les faits qui sont relatés dans ce travail, se trouve celui-ci : « Jean Bariscord eut encore un autre fils qui fut avocat au siége de Nancy, et une fille, nommée Anne, à qui l'hôpital Saint-Julien donna, en 1618, une aumône de 30 francs pour l'aider à entrer en religion ».

2. Cette année même fut, en effet, fondé le premier couvent des Carmélites de Nancy, dit des *Grandes Carmélites*. Il ne faut pas le confondre avec le second couvent, qui ne le fut qu'en 1636, et désigné sous le vocable de les *Petites Carmélites*.

couvent dans la petite maison de Notre-Dame de Bethléem, lui faisant espérer qu'elle obtiendrait facilement quelque concession par l'intermédiaire de Mme de Marcheville, dont le mari était alors bailli de l'évêché de Metz. Anne de Bariscord avait trouvé, pour s'associer à son projet, une jeune fille, Catherine Favier[1], et toutes deux s'en furent trouver Mme de Marcheville pour lui exposer leurs vues.

Cette dame les reçut avec bonté, leur promit aide et protection, leur fit espérer l'assentiment de Mgr Nicolas Coëffeteau, évêque de Dardanie *in partibus*, coadjuteur de Metz[2], résidant alors au château de Vic, et les assura de la protection des administrateurs de la ville.

1. Sur certains manuscrits, elle est dite née à Nancy, et sur d'autres, à Château-Salins.

2. Le diocèse de Metz possédait alors un administrateur distingué en la personne de Mgr. Coëffeteau, qui devint plus tard évêque de Marseille et conseiller du roi. Il était né à Saint-Calais, dans le Maine, était entré chez les Dominicains en 1588, et s'était élevé par son mérite aux premières charges de son ordre. Un chapitre tenu à Rome, en 1608, le nomma définiteur général de France. Il fut choisi par Henri IV pour répondre au livre du roi de la Grande-Bretagne. Il était un controversiste distingué, si l'on en juge par la suite de ses ouvrages. Après avoir été prédicateur de la reine Marguerite de Valois, il fut de nouveau choisi par Grégoire XV pour répondre au livre de Duplessis-Mornai sur l'Eucharistie et à celui de Marc-Antoine de Dominis. A ce dernier sujet il écrivit un ouvrage intitulée : « *Pro sacrâ monarchiâ ecclesiæ catholicæ, etc., libri quatuor apologetici* », 2 vol. in-fol. Paris 1623. Dans tous ses ouvrages, la controverse est traitée avec dignité, noblesse, et non avec l'emportement reproché à quelques théologiens de son temps. Il a publié également : une « Histoire romaine depuis Auguste jusqu'à Constantin », une traduction de Florus, et plusieurs livres de piété : « La » Marguerite chrétienne, — la Montagne sainte de la tribulation », « etc. Mgr. Coëffeteau portait pour devise : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram* ». (Voir les dictionnaires historiques et biographiques.)

Ces promesses ne furent pas vaines, car, quelques jours après, nos deux jeunes filles s'étant présentées pour visiter la petite maison de George, ce dernier, ignorant le motif de la visite, se plut à énumérer les consolations que lui donnait son oratoire, le zèle qu'il mettait à l'orner et à le faire honorer, les miracles qui s'y étaient opérés et toutes les faveurs accordées par la Sainte-Vierge dans cette modeste chapelle.

Jusque-là les postulantes n'avaient pas osé déclarer à George le motif de leur démarche; mais, rassurées par la manifestation d'une foi si franche, elles n'hésitèrent plus. Anne lui demanda si, dans sa dévotion à la Sainte-Vierge, il n'aimerait pas de voir s'accroître son culte dans ce petit sanctuaire, en le cédant à quelques bonnes servantes de Dieu qui l'embelliraient et y prieraient jour et nuit. Un éclair de bonheur brilla dans les yeux de George : « C'est, dit-il, ce que j'ai toujours désiré et ce pourquoi j'ai tant prié ». Il ajouta que jamais il n'avait songé à vendre ses droits à la jouissance de sa maison, mais que, pour un tel motif, il les céderait, ainsi que le calice et les ornements qu'il avait achetés pour y faire célébrer la sainte messe. Immédiatement l'acte de cette donation fut dressé par devant notaire, au domicile d'Alphonse de Ramberviller, lieutenant général au bailliage de l'évêché de Metz[1].

1. Alphonse de Ramberviller était seigneur de Vaucourt en partie, docteur en droit civil et en droit canon, lieutenant général au bailliage de l'évêché de Metz, conseiller au Conseil privé. Il a composé plusieurs ouvrages : *les Dévots élancements du poëte chrétien*, — une *Histoire de saint Livier*, — une *Relation de la mort et des funérailles de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur*. Il mourut le 13 juillet 1623. (Voir D. Calmet, *Bibliothèque lorraine*, article Remberviller (Alphonse de).

La femme de George, alors absente, ne voulut pas, à son retour, acquiescer à la générosité de son mari; elle exigea une compensation de douze cents livres, qui lui fut accordée sans difficulté.

Quelques autres jeunes filles s'étaient jointes à Jeanne et Catherine; mais une seule, Marguerite Saulnier, persévéra dans sa résolution, les autres se retirèrent. Le 20 novembre 1618, veille de la fête de la Présentation de la Sainte-Vierge, nos trois postulantes prirent possession de leur nouvelle maison. Elles apprirent seulement alors que George n'avait pu leur en céder que la jouissance, que le fonds de la propriété appartenait à l'abbaye de Salival, et que les religieux de ce monastère la conservaient comme un refuge où ils se retiraient pendant les guerres, Vic étant alors une ville forte et suffisamment défendue.

Mgr Coëffeteau entra, pour ce sujet, avec Jean de Gombervaux, abbé de Salival, dans des négociations qui traînèrent en longueur jusqu'en 1621. Au mois de mai de cette même année, M. de Sainte-Marie, abbé général des Prémontrés, étant venu à Salival, y reçut la visite d'Alphonse de Ramberviller, qui pressa et obtint la conclusion de cette affaire, moyennant une redevance annuelle de six gros, payable à la Saint-Martin[1].

—

Durant les trois années qui s'écoulèrent depuis l'installation de ces pieuses filles jusqu'au moment où elles possédèrent définivement le fonds de leur propriété, elles songèrent à choisir la règle d'un ordre reconnu, ce

1. « En reconnaissance de ce bienfait, les religieuses dominicaines célébrèrent chaque année un service anniversaire pour le repos de l'âme de Jean de Gombervaux. » (*L'Abbaye de Salival.*)

qu'elles auraient dû faire tout d'abord avant de se déterminer à former une communauté[1].

Vic possédant un couvent de Cordeliers et un autre de Capucins, tous deux, par conséquent, placés sous le patronage de saint François, elles avaient d'abord résolu de prendre l'habit dans l'ordre séraphique, afin d'être plus rapprochées des révérends pères, qui pourraient les diriger sûrement selon les règles de cet ordre. Elles allèrent, à cet effet, consulter Mgr Coëffeteau, leur protecteur, qui, appartenant lui-même à l'ordre des Frères Prêcheurs, leur conseilla de prendre l'habit de saint Dominique. Son avis prévalut.

Elles furent installées dans leur noviciat, le 28 juillet 1619, par le R. P. Henry Beaulieu, prieur du couvent réformé de Toul. Formées aux pratiques de la vie monastique par deux religieuses venues du couvent de Renting, elles s'y perfectionnèrent, sous la direction de trois autres révérendes mères, envoyées du couvent de Metz, à la demande de Mgr Coëffeteau, à savoir : les mères de Ficquelmont, Dominique Barez et de Savigny de Lémont.

La révérende mère de Ficquelmont dirigea la maison pendant quatre ans, non sans peines ni fatigues, puisque ces pauvres religieuses ne possédant rien, n'avaient pour toute ressource que les aumônes de la charité publique.

Après trois ans d'épreuves, le 24 février 1622, les quatre novices, auxquelles s'était jointe une sœur converse, Magdeleine Lormand, native de Marsal, firent so-

1. Une quatrième postulante s'était, dans cet intervalle, jointe à leur communauté : Anne Dubelland, âgée de trente-six ans.

lennellement les vœux, en présence de Mgr Coëffeteau, des magistrats et des principaux citoyens de la ville[1].

—

Cependant, pour fonder, sur l'emplacement cédé par l'abbaye de Salival, un établissement fixe et de longue durée, il fallait l'agrandir de beaucoup, et ce n'était pas chose facile. Les religieuses avaient bien acheté quelques maisons voisines, mais le tout était insuffisant pour y bien exécuter le plan d'un monastère.

L'hôpital était contigu à la maison George; Mgr Coëffeteau fit des démarches pour en obtenir la concession; toutefois, l'affaire ne s'arrangea que par une nouvelle intervention de M. de Marchéville, moyennant une somme de 2,000 francs, qu'il donna lui-même à la ville pour l'aider à construire un nouvel hôpital.

D'autres fonds étaient nécessaires pour approprier les bâtiments cédés à l'usage d'un monastère. Mgr de Gournay[2], évêque de Toul, donna cent écus à cette intention; M. de Mars-la-Tour, frère de Mme de Ficquelmont, en

1. Une déclaration, présentée à Louis XV sur ces faits, contient les noms des principaux dignitaires de la ville de Vic à cette époque : MM. de Marchéville, bailli de l'évêché de Metz; Alphonse de Ramberviller, lieutenant général au bailliage du même évêché; Jean Aubertin, chancelier du seigneur-évêque; Jean d'Abaucourt, procureur général de l'évêché; Jean Martigny, maire et chef de police de Vic.

2. Le siége épiscopal de Toul était alors occupé par Mgr de Gournay de Marchéville. Cette famille était divisée en quatre branches, connues sous le nom de Gournay de Marchéville, Gournay de Frioville ou d'Étreval, Gournay de Secours et Gournay de Talange. Ces quatre branches portaient pour armes : de gueules à trois tours d'argent maçonnées de sable et mises en bande. (Voir l'*Histoire de Toul*, par le P. Benoît Picard.)

donna cent autres[1]. Ces deux exemples excitèrent la charité des notables et des familles riches de la ville, qui voulurent aussi contribuer à l'accroissement de la nouvelle fondation. C'est par ces largesses qu'en peu de temps le monastère fut régulièrement construit, et une nouvelle chapelle substituée à l'oratoire primitif, désormais trop petit pour les exigences de la communauté. Cette chapelle fut dédiée à Notre-Dame de Bethléem, et on y transféra la confrérie du Saint-Rosaire, établie dans l'église des pères Cordeliers. La statue primitive de la Sainte-Vierge y fut solennellement apportée, et désormais, quelles que furent les transformations que ce sanctuaire ait subi, il fut toujours placé sous le vocable de Notre-Dame de Bethléem, donné à la statue, antique objet du pèlerinage.

Sans doute, ces nouvelles acquisitions ou donations apportèrent au couvent une aisance qu'il ne connaissait pas auparavant; elles lui procurèrent l'avantage de pratiquer plus strictement toutes les règles de l'ordre et de recevoir désormais un plus grand nombre de postulantes. Mais ce surcroît ne devait-il pas augmenter les dépenses de l'établissement ainsi amélioré? Aussi, après avoir constaté que les religieuses n'avaient pour vivre que les ressources de la charité, nous n'avons pu ajouter que d'autres donations ou fondations eussent été faites dans le but d'augmenter leur pitance quotidienne. Toujours donc elles en étaient réduites à l'aumône. Combien de jeunes filles de familles honnêtes se fussent présentées pour entrer dans cette maison, si elles n'en eussent

1. Voir : *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, t. IV, p. 251 : *Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour*, par M. Paul de Mardigny.

été détournées par leurs familles, qui ne manquaient pas de leur faire remarquer à quelles privations continuelles elles s'exposeraient.

Mais Dieu veillait sur son œuvre. Dans un temps relativement assez restreint se présentèrent plusieurs novices mieux dotées que les précédentes; peu à peu, la communauté put faire face à toutes les dépenses nécessaires pour son entretien, et le monastère se trouva dans un état de prospérité qu'humainement il ne pouvait espérer[1].

—

Les Dominicaines sortaient à peine de leur position précaire, quand un nouveau danger vint les menacer.

1. Les documents que nous possédons nous font connaître qu'il y avait, à cette époque, au monastère, une religieuse, nommée Françoise Hurel, née à Vézelise, et décédée à Vic, au mois de juin 1636. Elle avait une grande réputation de sainteté et de vertu. Aussi lui attribue-t-on les faits suivants :

1° Un jour, au salut du Saint-Sacrement, elle vit, pendant le chant du *Salve Regina*, la Sainte-Vierge, placée sur un trône magnifique au milieu du chœur, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et donnant la bénédiction à toute la communauté.

2° Elle vit, une autre fois, le jour de la Pentecôte, pendant le chant du *Veni Creator*, le Saint-Esprit descendre dans le chœur et répandre des rayons de lumière sur toutes les religieuses.

3° Sur son lit de mort, elle prédit à la révérende mère supérieure qu'elle mourrait peu de temps après l'expiration de sa charge. Elle mourut en effet quatre mois après.

4° N'étant encore âgée que de 18 ans, et vivant chez ses père et mère, elle fut emmenée par une personne qui avait mauvais dessein sur elle. Arrivée hors de Vézelise, et voyant le piége qui lui était tendu, elle se recommanda à Dieu, et se trouva, au même instant, dans la maison paternelle, sans avoir pu connaître comment cela s'était fait.

Nous avons trouvé la mémoire de ces faits ; nous la livrons sous toute réserve, et sans aucun commentaire.

C'était en 1635, lors de l'invasion des Suédois, dont le souvenir est encore si tristement gardé dans un grand nombre de villes et villages lorrains. Ces soldats, presque barbares, avaient été devancés à Vic par la réputation d'une brutalité qui s'exerçait particulièrement sur les monastères; nos religieuses furent surtout effrayées à la nouvelle des dévastations qu'ils avaient commises à Saint-Nicolas-de-Port, où leur fureur s'était portée sur toute la ville, mais plus indignement encore sur les couvents[1], dont les religieuses qui n'avaient pu s'éloigner furent en proie aux dernières indignités.

En prévision d'un semblable danger, les Dominicaines se résolurent à prendre la fuite. Déjà elles allaient mettre leur projet à exécution, quand, réunies en assemblée par le R. P Jacques Farnier, vicaire et confesseur de leur monastère, ce religieux leur rappela que, placées immédiatement, comme elles l'étaient, sous la protection de la Sainte-Vierge, elles ne devaient pas se laisser aller au désespoir, mais avoir confiance en Marie. Cette pieuse exhortation fit changer le projet conçu d'abord, et, confiantes dans la Providence, les religieuses continuèrent à résider dans leur monastère, attendant la suite des événements.

Aussitôt que les Suédois furent entrés dans Vic, elles se retirèrent toutes dans une chambre qui renfermait leurs dernières provisions, y transportèrent la statue de Notre-Dame de Bethléem, devant laquelle elles se mirent

1. La plupart des auteurs lorrains signalent la ville de Saint-Nicolas-de-Port comme une de celles qui eurent le plus à souffrir de l'invasion des Suédois. A ce sujet, on peut consulter efficacement l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. d'Haussonville, et plusieurs autres ouvrages aussi accrédités.

pieusement en prières. Bientôt les farouches dévastateurs se présentèrent à la porte du monastère ; mais, par un miracle providentiel, leur férocité fut tout-à-coup désarmée à l'aspect de ces pauvres femmes résignées et sans défense. Aucune violence ne leur fut faite, leur maison fut respectée, et ces soldats impitoyables leur promirent même protection et défense autant qu'il dépendrait d'eux.

—

Le couvent ne laissa pas de supporter, dans la suite, les conséquences de l'appauvrissement général survenu dans le pays après la guerre. Durant plusieurs années, les religieuses ne vécurent que de rudes privations. Trente ans se passèrent sans qu'aucune postulante se présentât, et, pendant plus de vingt années, il n'y eut que quatre religieuses pour réciter l'office divin.

Peu à peu cependant, à force d'économies et à l'aide de plusieurs legs pieux, l'aisance rentra dans la maison ; de nouvelles filles demandèrent à y être admises ; on dut même songer à un nouvel agrandissement des bâtiments. On fit donc acquisition de plusieurs petites maisons, écuries et jardins contigus, et, l'an 1670, on construisit une aile de bâtiment. L'entreprise fut d'abord assez mal conduite ; les plans, mal combinés, n'offraient aucune des conditions nécessaires à un monastère régulier. Elle exigea, dans les années qui suivirent, de fréquentes réparations et de nombreux changements, qui absorbaient la meilleure partie des revenus.

En face d'une telle situation, on se résolut à construire encore, mais cette fois un grand bâtiment, dans lequel on ne négligerait rien quant à la disposition, l'étendue, la solidité, etc. Le projet était beau, mais il fallait des fonds pour le réaliser ; on dut faire plus d'économies

ANCIEN COUVENT
DES DOMINICAINES,
à Vic-sur-Seille.

Façade du levant.

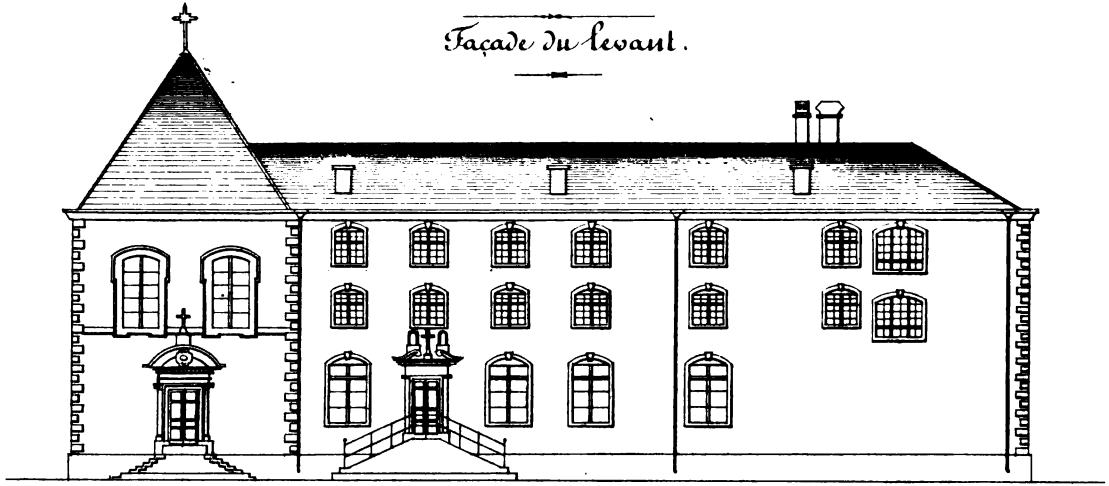

Lith. L. Christophe Nancy

ANCIEN COUVENT
DES DOMINICAINES,
à Vic-sur-Seille.

Façade du couchant.

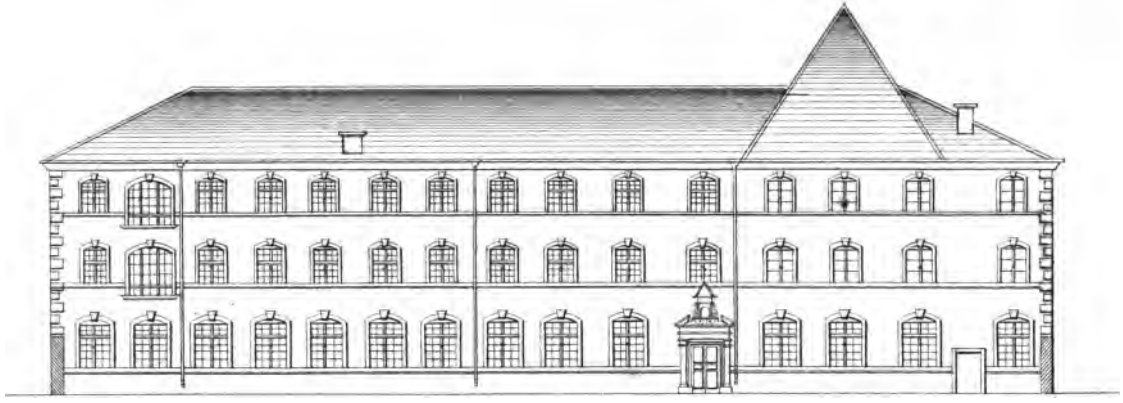

ANCIEN COUVENT des DOMINICAINES A Vic-sur-Seille.

PLAN du Rez-de-Chaussée.

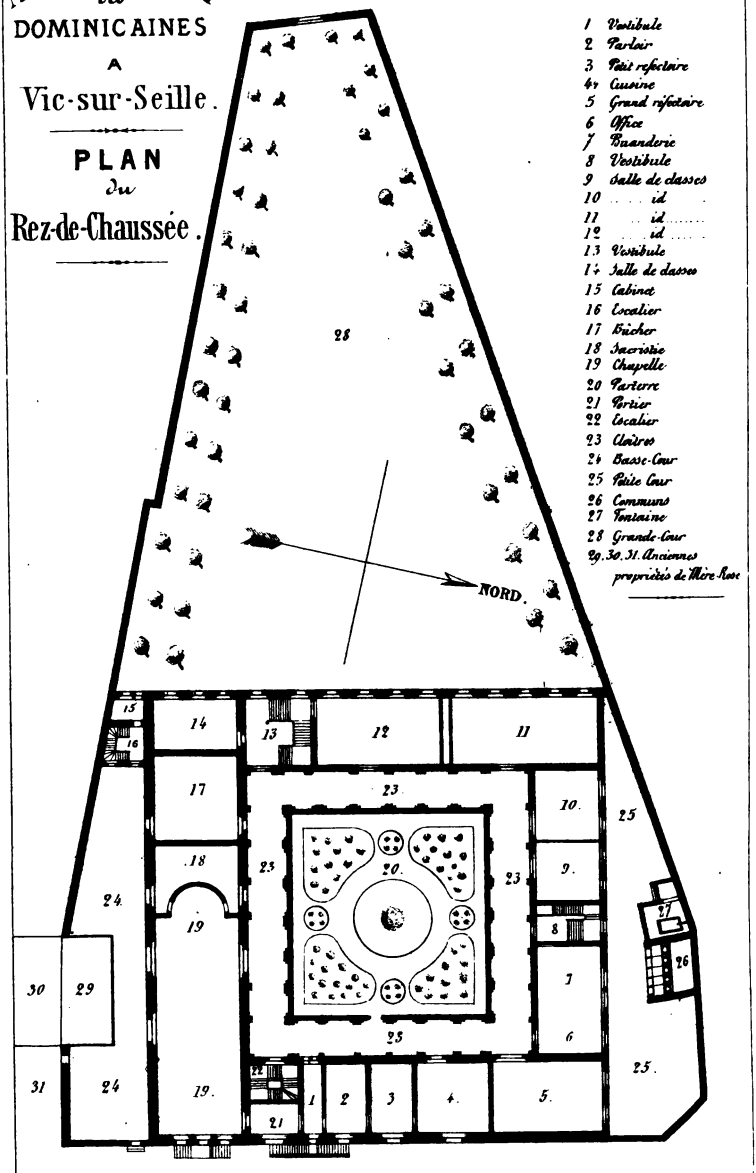

LÉGENDE.

1 Vestibule
2 Parloir
3 Petit réfectoire
4 Cuisine
5 Grand réfectoire
6 Office
7 Buanderie
8 Vestibule
9 Salle de classes
10 ..... id .....
11 ..... id .....
12 ..... id .....
13 Vestibule
14 Salle de classes
15 Cabinet
16 Escalier
17 Bûcher
18 Sacristie
19 Chapelle
20 Parterre
21 Portier
22 Escalier
23 Cloîtres
24 Basse-Cour
25 Petite Cour
26 Communs
27 Fontaine
28 Grande-Cour
29. 30. 31. Anciennes propriétés de Mère Rose

Lith. L. Christophe Nancy

que jamais, et se recommander une fois encore à la charité des âmes pieuses. En quelques années, on fut en mesure de mettre les nouveaux plans à exécution[1].

—

En 1715, après avoir rempli les formalités requises et reçu les autorisations exigées, on commença une construction qui, dans l'établissement actuel, forme la partie du couchant. Les fondations furent creusées à une très-grande profondeur, et, le 8 mai, on posa la première pierre. Mgr du Cambout de Coislin, évêque de Metz, délégua, pour présider cette cérémonie, son vicaire général, qui fut assisté par deux chanoines de la collégiale de Saint-Etienne de Vic. La messe fut célébrée à l'endroit même où devait être placé l'autel dans la nouvelle chapelle.

Le terrain ne paraissant pas suffisamment solide, on commença, le même jour, à piloter avec des madriers de 8 à 11 pieds de hauteur.

Le R. P. François Coquart, profès de Paris et confesseur du monastère, se signala dans cette circonstance par son talent de constructeur joint à une très-grande activité. Il y mit une telle ardeur et la communiqua si bien à tous, que, dans l'espace de six mois, l'ouvrage fut terminé[2].

1. Un emprunt de 15,000 livres compléta la somme nécessaire. « En 1705, ce couvent comprenait vingt-cinq religieuses, dont cinq journellement employées à l'instruction gratuite des filles de la ville. Il y avait une confrérie du Sacré-Cœur de Jésus seulement pour les religieuses. » (*Communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage, article Vic.)

2. Nous trouvons ainsi mentionnée la description de ce bâtiment : « L'église, le chœur, l'avant-chœur, les deux sacristies, les cours qui

Toutefois l'église ne fut complétement achevée qu'au mois d'août 1721. On y plaça un autel en bois sculpté, dans un sanctuaire dallé en pierres blanches. La nef était ornée de bancs et de stalles sculptées dans un style en rapport avec celui de l'autel.

Le 30 août de la même année, la chapelle fut solennellement bénite par Mgr Godefroy, doyen de la collégiale de Saint-Etienne de Vic. Le Saint-Sacrement fut apporté processionnellement de l'ancienne église dans la nouvelle. Le sermon fut prononcé par le R. P. Antonin Raguet, vicaire et professeur du monastère[1].

Le 21 novembre suivant, on transporta dans ce nou-

» environnent, la porte de clôture et le parloir de nos Réverends Pères; » de l'autre côté, deux ailes de cloître, deux arcades; du troisième » côté, une belle grande cuisine, avec la commodité d'un fourneau » potager, la fontaine dans une petite cour qui est au devant des fe- » nêtres de la cuisine, ensuite un grand et beau réfectoire, un bel » ouvroir, et auprès le vestibule où est posé un escalier magnifique » qui conduit aux dortoirs de deux étages, qui sont environnés de » chambres, et les dortoirs au milieu, beaux à merveille, très-éclairés » par de grands vitraux; dans ces deux étages, il y a trente-quatre » chambres avec les chauffoirs, un en chaque dortoir; et, au bout du » dortoir en haut, il y a une belle salle où l'on y fait le noviciat; et, » en celui d'en bas, au-dessous de ce noviciat, il y a une chapelle où » est la dévote image de Notre-Dame de Bethléem, et où s'assemble » la communauté pour réciter son petit office et dire le chapelet, et » où l'on dit les coulpes. L'orgue est au côté droit de cette même » chapelle qui donne dans le chœur, où l'on a la consolation d'entendre » la sainte messe quand on est malade, et en tout temps l'on peut y » adorer Jésus-Christ dans son sacrement d'amour. — Le clocher a » été élevé incontinent après que les grandes murailles ont été faites; » il est fait en dôme couvert d'écailles, et la grande toiture de l'église » est couverte de tuiles plates, et les autres toitures sont en tuiles » creuses. »

1. Le R. P. Joseph Antonin Raguet était profès au couvent des Dominicains de Toul.

veau sanctuaire les ossements des séculiers exhumés de l'ancien ; ils furent enterrés au côté droit de la porte d'entrée, près du bénitier. Un service solennel fut célébré à cette occasion pour le repos de leurs âmes.

Pareille cérémonie eut lieu, le 26 du même mois, pour les restes des religieuses défuntes reposant dans le même sanctuaire.

—

Nous laisserions une lacune dans notre travail si nous ne mentionnions ici le nom du R. P. Hilaire Vendelin[1], vicaire et confesseur du monastère à cette époque. L'ensemble des documents que nous possédons nous permet de voir dans ce religieux un homme providentiel destiné à favoriser le développement d'une sainte institution. Il possédait, en effet, deux ressources qui permettent de conduire à bonne fin une œuvre temporelle : le goût de la construction, de l'ornementation et de la distribution d'abord ; ensuite les moyens pécuniaires suffisants pour satisfaire aux exigences de son goût, et qu'il sut toujours mettre à la disposition du monastère. Aussi n'avons-nous pas fini de rendre compte des embellissements qui furent faits à son instigation.

—

En 1731, on s'occupa de construire encore un nouveau bâtiment. On acheta une rue de ville et les constructions qui l'avoisinaient ; elles se composaient de plusieurs magasins et écuries, dont on fit également des dépendances de la maison : greniers, chambre à four, pigeonnier, etc.

1. D'autres écrivent : Vandelin ; cette différence est peu importante.

Il est vraisemblable que, dans ces travaux, on mit la dernière main à l'achèvement de l'église bénite en 1721. On lit encore aujourd'hui, sur les murs de la chapelle actuelle, une inscription commémorative, rédigée par M. l'abbé Weiss, et ainsi conçue :

Le 15 octobre 1732
Sous la R. Mère Agnès de Greische
Religieuse Dominicaine
Prieure de ce Monastère
Cette église a été consacrée
par Mgr Hyacinthe Leblas
évêque de Joppé
Coadjuteur de Metz
Assisté du R. P. Hilaire Vendelin
De l'ordre des Frères Prêcheurs.

Sous l'autel de cette chapelle furent renfermées les reliques de saint Marien[1], confesseur et patron de la paroisse de Vic.

—

Le R. P. Hilaire Vendelin, qui avait conçu tous les plans du monastère définitif, et en avait activement dirigé l'exécution, voulait mettre la dernière main à son œuvre. Avec les ressources personnelles que nous lui avons précédemment reconnues, il voulut tenter la construction d'un nouveau bâtiment, devant former la quatrième aile du couvent : l'aile orientale, prenant jour sur la rue, et

1. Saint Marien est resté le patron de la paroisse de Vic; on ignore par qui et à quelle époque son culte y fut introduit, de même qu'on ignore les principales circonstances de sa vie. D'après les chroniqueurs, c'était un solitaire vivant dans le bourg d'Evau ou Estaou, situé dans le pays de Combraille, entre le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche et le Berry.

compléter ainsi la régularité de l'édifice quadrilatéral. L'an 1757, le 2 avril, à trois heures après midi, il en posa lui-même la première pierre. Les travaux, poursuivis toujours avec la même rapidité, furent en peu de temps terminés, et dès ce moment, le monastère des Dominicaines avait réalisé l'aspect extérieur qu'il présente encore aujourd'hui.

—

Depuis lors, jusqu'aux désastres de la Révolution, la prospérité y fut toujours croissante ; rien ne paraît l'avoir troublée, si ce n'est une menace faite, en 1768, par des malfaiteurs, mais dont la Providence ne permit pas l'exécution. Les religieuses avaient reçu plusieurs billets anonymes par lesquels on leur signifiait d'avoir à déposer, dans un endroit désigné, une somme de quatre-vingts louis ; que, sinon, leur demeure serait livrée aux flammes. Pensant que ce n'était là qu'un essai pour leur extorquer de l'argent, elles n'obéirent pas à l'injonction. Mais, dans la nuit du 25 au 26 février, on jeta dans leurs greniers un fagot avec une mèche allumée à chaque bout. Heureusement il n'en résulta aucun accident, ce qu'on regarda comme un signe évident de la protection de Dieu.

Quand arriva la Révolution, les Dominicaines, forcément obligées de fuir, eurent soin de cacher leur vierge, que l'on possède encore aujourd'hui. Les temps mauvais passés, elles revinrent au nombre de trois ; mais, à l'aspect d'un monastère dévasté par les révolutionnaires, elles durent se réfugier dans la petite maison voisine, où avaient précédemment résidé les révérends pères vicaires et confesseurs. Ces trois religieuses étaient mère Rose Bourdon, prieure, mère Thérèse et mère Catherine, au-

trefois chargées de l'enseignement. Elles ramenaient avec elles deux converses : sœur Françoise et sœur Magdeleine. Quatre d'entre elles vécurent encore jusqu'en 1826. La mère Rose, seule, survécut jusqu'au 30 août 1842 ; elle mourut âgée de 94 ans, et fut inhumée dans la chapelle, en vertu d'une ordonnance royale du 27 décembre suivant[1]. Aujourd'hui on conserve encore à Vic le souvenir de ses vertus et de sa sainteté.

Nous signalerons comme souvenirs du couvent des Dominicaines « un bel ornement et un devant d'autel » brodés par une religieuse qui a passé toute sa vie de » cloître à la confection de ce bel ouvrage, que la mort » ne lui a pas laissé achever[2] ». Ces deux objets appartiennent à l'église paroissiale de Vic.

En 1827, M. l'abbé Weiss installa le collége dans le monastère, restauré à grands frais. La chapelle, remise à neuf, fut de nouveau bénite par Mgr Menjaud, alors évêque de Joppé et coadjuteur de Nancy, assisté du R. P. Lacordaire.

Une pieuse tradition rapporte que les dernières religieuses avaient beaucoup prié pour que leur maison devînt une maison d'éducation. Leurs prières furent exaucées, car il y eut là, pendant de longues années, une pépinière d'où sortirent des hommes distingués et honorables dans toutes les positions sociales. Depuis 1868, ce collége a été transformé en école supérieure, réunie à l'école communale.

1. Déjà deux fois la sépulture a été restaurée : en 1833, par les soins de M. l'abbé Weiss ; en 1864, par ceux de l'autorité communale.

2. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, novembre 1855. — M. Henri Lepage, Note sur la chape dite de Charlemagne, conservée à la cathédrale de Metz.

APPENDICE

—

Nous avons résumé le plus succinctement possible les documents suivants, qui nous ont paru nécessaires pour compléter cette notice, et qu'il nous a semblé inopportun d'introduire dans le texte.

Noms des révérendes mères prieures, avec les date de leurs prises de possession.

1. Dominique Barez, professe de Metz. — 20 Avril 1625.

2. Marguerite de Ficquelmont, professe de Metz. — 30 Septembre 1625.

3. Magdeleine Rey, professe de Dijon. — 1631. Morte en odeur de sainteté, le 17 janvier 1656.

4. Marguerite Saulmier, de Saint-Dominique, professe de cette maison. — 18 Décembre 1637.

5. Françoise Bailly, professe de Metz. — 1647.

6. Marie Herpul, professe de Metz.

7. Marie de Saint-Bernard, professe de Metz.

8. Anne-le-Poids de Saint-Thomas, professe de Metz, où sa mère avait pris l'habit de l'ordre après la mort de son mari. Elle emmena avec elle sa fille, qui prit l'habit à l'âge de 9 ans, le 13 octobre 1607, fit profession le 23 novembre 1614, et arriva à Vic, le 9 août 1649, pour prendre possesion.

9. Catherine Simonin, professe de ce monastère. — 7 Octobre 1652.

10. Agnès de Greische, professe de ce monastère. — 3 Novembre 1655.

11. Marie Bertrand, professe de ce monastère. — 2 Octobre 1658.

12. Catherine Simonin (pour la seconde fois). — 16 Janvier 1662.

13. Marie Bertrand (pour la seconde fois). — 9 Février 1665.

14. Marie Bertrand (pour la troisième fois). — 31 Octobre 1668.

15. Catherine Simonin (pour la troisième fois). — 17 Octobre 1670.

16. Marguerite Copée, professe de Metz. — 15 Novembre 1674 ; décédée le 18 août 1676, à l'âge de 34 ans.

17. Catherine Simonin (pour la quatrième fois). — 13 Septembre 1676.

18. Françoise Bailly, professe de ce monastère. — 11 Octobre 1679.

19. Catherine Simonin (pour la cinquième fois). — 4 Novembre 1682.

20. Catherine Leduc, professe de ce monastère. — 18 Octobre 1685.

21. Rose Derand, professe de ce monastère. — 6 Novembre 1688.

22. Anne-Marie Huin, professe de ce monastère. — 12 Novembre 1691.

23. Rose Derand (pour la seconde fois). — 2 Janvier 1695.

24. Marie-Magdeleine Aourin, professe de ce monastère. — 12 Janvier 1698.

25. Elisabeth Bouchot, professe de ce monastère. — 4 Janvier 1701.

26. Catherine Votelet, professe de ce monastère. — 21 Février 1704.

27. Rose Derand (pour la troisième fois). — 8 Mars 1707.

28. Anne-Marie Huin (pour la seconde fois). — 25 Mars 1710.

29. Elisabeth Bouchot (pour la seconde fois). — Avril 1713.

30. Agnès de Greische, professe de ce monastère. — 14 Novembre 1714.

31. Marie-Magdeleine de Noisement, professe de ce monastère. — 8 Décembre 1717.

32. Françoise Bastien, professe de ce monastère. — 27 Décembre 1720.

33. Hyacinthe Chenois, professe de ce monastère. — 6 Janvier 1724.

34. Marie-Magdeleine de Noisement (pour la seconde fois). — 22 Janvier 1727. — Sous son prieuré, le feu prit à la vieille cuisine, la nuit du 4 au 5 novembre 1728. La mortalité arriva environ trois mois après ; du 3 au 12 mars suivant, il mourut douze religieuses.

35. Magdeleine de Noisement (pour la troisième fois). — 18 Février 1730.

36. Colombe Evrard, professe de ce monastère. — 8 Mars 1733.

37. Agnès de Greische (pour la seconde fois). — 26 Mars 1736.

38. Marie-Magdeleine de Noisement (pour la quatrième fois). — 1739.

39. Catherine Sijeant, professe de ce monastère. — 1742.

40. Christine Chevalier, professe de ce monastère, élue deux fois de suite : en 1745 et en 1748.

41. Louise Guyon, professe de ce monastère. — 1751.

42. Rose Châtillon, professe de ce monastère, élue deux fois de suite : en 1754 et en 1757.

43. Colombe Duménil, professe de ce monastère. — 30 Novembre 1760.

44. Marie-Louise Guyon, élue deux fois de suite : le 16 décembre 1763 et le 5 janvier 1767.

45. Thérèse Emmery, professe de ce monastère. — 5 Janvier 1770.

46. Marie-Christine Collet. — Janvier 1775.

47. Marie-Colombe Duménil (pour la seconde fois). — 5 Mars 1776.

48. Angélique d'Estrées, professe de ce monastère. — 21 Mars 1779 ; morte dans son prieuré, le 10 août 1781.

49. Christine Collet (pour la seconde fois). — 26 Août 1781.

50. Marie-Cécile-Thérèse de Saint-Hyacinthe André, professe de ce monastère.

—

Indication succincte des noms des fondateurs ayant établi des services religieux au monastère de Notre-Dame de Bethléem.

M. Ginet, médecin, mort le 13 octobre 1651.

M^gr^ Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine.

M. Drouart, lieutenant général au bailliage de Vic.

M. Gérouville, échevin à Vic.

Marguerite Barbesan, morte le 16 décembre 1755.

M^lle^ Mougeon-Batelier, de Vézelise.

Jean de Gombervaux, abbé de Salival, décédé le 18 juillet 1666.

Catherine Vernesson, décédée le 3 février 1665.

Vautrin Perige.

Mme des Enfants.

Catherine Fréquel, décédée le 1er février 1687.

Elisabeth Marie, tourière du monastère, décédée le 30 mars 1687.

Mme de Barthélemy, décédée le 24 octobre 1746.

M. Godefroy, ancien doyen de la collégiale de Saint-Etienne de Vic.

CLAUDE GELLÉE

DIT LE LORRAIN

PAR M. E. MEAUME.

I.

Les détails relatifs à la vie d'un homme illustre ne sont jamais sans intérêt. On aime à connaître comment un artiste de génie a trouvé sa voie et comment il l'a suivie, quels obstacles il a rencontrés, et quels efforts il a dû faire pour en triompher. Toutes ces circonstances sont surtout intéressantes quand il s'agit d'un grand peintre dont les débuts ont été pénibles; l'admiration inspirée par ses œuvres croît alors en proportion des difficultés qu'il lui a fallu surmonter pour les produire.

Toutefois, les récits de cette nature ne peuvent nous intéresser qu'à une condition essentielle, c'est qu'ils soient vrais. Le biographe doit éviter de rien exagérer; il doit surtout s'inspirer des documents contemporains,

en les contrôlant avec soin. Ne rien négliger, mais ne rien adopter de confiance et sans examen, telle doit être sa règle. Il ne nous paraît pas qu'elle ait été suivie à l'égard de Claude Gellée. L'exagération et l'absence de critique se remarquent dans plusieurs biographies du plus grand de nos paysagistes. Sa vie a été écrite par d'Argenville, par Denon, par Mme Voïart; en dernier lieu, par Nagler et autres. Tous disent qu'il est parti de très-bas. Presque complètement illettré, il a été garçon pâtissier, puis domestique. Quelques biographes, renchérissant sur leurs devanciers, ajoutent que cette vie misérable de l'artiste se prolongea jusqu'à l'âge de 56 ans[1]; puis que, par une sorte de transfiguration, se manifesta tout-à-coup le grand peintre que chacun connaît.

En présence de faits dont les uns sont controuvés et les autres réels, mais mal étudiés, on a crié miracle; puis, au lieu de chercher, dans les circonstances bien avérées et les dates, l'explication qui en découle naturellement, on s'est laissé emporter par l'imagination, et, la phrase aidant, on est arrivé au faux en passant par l'emphase. Ces exagérations ont réagi sur des esprits sérieux, tels que MM. Ch. Blanc, Villot, Piot et Robert-Dumesnil, ennemis nés du merveilleux et des phrases à effet. Par suite, ils ont rejeté, sans discussion, les faits relatifs à la jeunesse misérable de Claude, pour s'en tenir au récit de Baldinucci, absolument muet sur ces circonstances.

Nous croyons cependant que tout n'est pas controuvé dans les écrits de Nagler et autres, et que Baldinucci

1. A l'âge de 36 ans, dit Nagler, Claude faisait encore griller des côtelettes.

n'est pas la source unique à laquelle on doit puiser pour écrire la biographie de Claude Gellée. Il en existe une autre encore plus reculée et non moins digne de foi : c'est le récit de Sandrart, l'ami de Claude Gellée, le compagnon de ses travaux, le confident de ses pensées. Il est impossible que Sandrart ait imaginé les faits principaux dont il parle, et qu'il tenait de Claude lui-même, alors âgé de 30 à 35 ans. Ses souvenirs ont pu s'égarer relativement à quelques détails évidemment controuvés, mais ces erreurs de mémoire ne sont pas une raison pour écarter des faits précis sur lesquels il n'a pu se tromper, et dont le récit a été publié du vivant même de Claude Gellée[1].

On s'explique, d'ailleurs, facilement pourquoi Baldinucci a gardé le silence sur certains détails rapportés par Sandrart. Le biographe italien a écrit d'après des notes fournies par l'abbé Joseph Gellée et par Jean Gellée, petits-neveux du grand peintre. Devenu riche et fréquentant la haute société de Rome, l'abbé Gellée trouvait tout au moins inutile de révéler l'humble origine de sa famille, et d'apprendre au public que son oncle avait pétri la pâte, balayé les chambres et pansé les chevaux. Le silence de Baldinucci sur la condition infime de Claude, dans sa jeunesse, ne paraît pas avoir d'autre cause. On doit remarquer, en outre, que plus de soixante ans avaient déjà passé sur ces faits, et il est possible que ses petits-neveux, fort jeunes lorsque leur oncle est mort, n'en aient eu aucune connaissance[2]. Mais ce n'est

1. L'édition originale de l'ouvrage de Sandrart, en allemand, a paru de 1675 à 1679 ; Gellée n'est mort qu'en 1682.

2. Baldinucci dit formellement que Joseph Gellée étudiait encore la théologie lorsqu'il lui a fourni les détails sur son parent.

pas un motif pour ne tenir aucun compte de ce que Sandrart a su de Claude lui-même, bien avant la naissance de ses neveux et plus de cinquante ans avant que Baldinucci ait écrit. D'ailleurs le récit de cet auteur n'infirme que sur un seul point, peu important, celui de Sandrart, et il le complète en beaucoup d'autres. Le mieux est donc de puiser à ces deux sources également recommandables, en considérant comme établis les faits qui ne sont pas contradictoires. Lorsque, au contraire, une circonstance, racontée par l'un des auteurs, ne peut concorder avec le récit de l'autre, il faut bien opter pour celle des deux versions qui présente le plus de vraisemblance. C'est la règle que nous avons adoptée pour la suite de ce travail.

II.

Claude Gellée est né à Chamagne, village sur la Moselle, près de Charmes et de Mirecourt, dans le diocèse de Toul, en 1600. Cette date est fournie par son épitaphe, composée par ses neveux, et qu'on voyait autrefois à Rome, à la Trinité du Mont. C'est par erreur que d'Argenville et autres biographes l'ont fait naître au *château* de Chamagne. Il n'y a jamais eu de château dans ce petit village de Lorraine. La cause de cette erreur est un contre-sens. Baldinucci dit bien : *Nacque in* castello *di Chamagne...;* mais *castello* veut dire ici petit village, petit bourg, et non château[1].

On ignore la profession de ses parents. Il était le troisième des cinq enfants mâles nés du mariage de Jean

1. Castello. Muccho e quantita di case circondate di mura a guisa di piccola città. Château, ou *petit village, bourg.* (Alberti, Dizionario italiano-francese. Milano, 1859.)

Gellée et d'Anne Padose. L'aîné s'appelait Jean, comme son père et son aïeul ; le second avait pour prénom Dominique. Denis et Michel étaient les prénoms des deux derniers. Claude Gellée vécut plus de quatre-vingts ans, et ne se maria jamais. Cependant sa famille n'est point éteinte en Lorraine, quoique ses membres actuels ne paraissent pas avoir hérité de sa fortune. Sa succession fut recueillie par les enfants d'un de ses cousins germains, qu'il avait fait venir à Rome, et dont l'un embrassa l'état ecclésiastique. On croit que cette branche est éteinte, mais la famille de Claude existe encore à Chamagne. Un honorable cultivateur est aujourd'hui maire de ce village. Il croit descendre d'un des frères de l'illustre peintre, sans pouvoir l'indiquer avec certitude. Aucun des Gellée vivants encore à Chamagne ne possède ni papiers de famille, ni documents quelconques se rattachant à Claude.

Ses parents n'étaient pas riches ; artisans ou cultivateurs, chargés de cinq garçons, sans compter les filles, ils comprenaient cependant la nécessité de l'éducation. Claude fut envoyé à l'école, comme ses frères ; mais il en profita peu. Ce fut à grand'peine qu'il put apprendre à lire. Il était, dans son enfance, dit Sandrart, *scientia valde mediocri*. Voyant qu'il ne mordait pas à l'écriture, qu'il n'apprenait presque rien à l'école, *parum imo nihil fere proficeret*, ses parents le mirent en apprentissage chez un pâtissier[1].

1. Voici le passage de Sandrart qui atteste ce fait, que nous considérons comme constant : *A parentibus suis in disciplinam tradebatur pistori cuidam atrocreatum*. (Ses parents le mirent en apprentissage chez un boulanger de pâtés.) — Le texte de Sandrart

Comment celui qui devait être un jour le peintre favori des papes et des rois échangea-t-il le tablier et le mitron contre la palette et le pinceau? C'est sur ce point que Sandrart et Baldinucci ne sont pas complètement d'accord.

Suivant Sandrart, le jeune apprenti pâtissier serait parti pour Rome en compagnie de plusieurs compatriotes exerçant la même profession. Ignorant la langue italienne, ne trouvant pas facilement à se placer chez un patron de son état, Claude entra comme domestique chez Augustin Tassi, peintre assez gai et complaisant, quoique goutteux (*quamvis podagræ malo sæpius vexatus, pluribus tamen ob genium hilarem acceptissimus*). Tassi peignait des décorations pour le conclave. Claude était alors bien moins son élève que son domestique : il faisait la cuisine, pansait le cheval du maître, balayait les chambres, broyait les couleurs, et nettoyait palettes et pinceaux[1].

Il résulte de ce passage que Claude a été domestique chez Tassi, et qu'il y était encore au moment du conclave pour l'élection de Grégoire XV ou d'Urbain VIII, c'est-à-dire en 1621 ou 1623. Il ne peut s'agir du conclave dans lequel fut élu Paul V, en 1605; c'est donc vers 1621 que Claude devint le valet de Tassi.

Il semble encore résulter du récit de Sandrart que

porte *pictori*, mais c'est évidemment *pistori* qu'il faut lire. (*Nobilissimæ artis pictoriæ*... Nuremberg, 1683, in-fol., p. 328.) D'ailleurs le texte allemand rectifie l'erreur de la traduction latine.

1. *Hic Cl. Gillius culinæ ipsius totique rei œconomicæ interea prospiciebat, curato simul equo, mundatisque ubique mundandis, terendo itidem colores et expurgando axiculum et penicellos.* (Sandrart, *loc. cit.*)

Claude se serait placé chez Tassi en arrivant à Rome, et qu'il y aurait demeuré au moins jusqu'en 1621. Dans cette hypothèse, le jeune apprenti pâtissier ne serait parti pour Rome que vers l'âge de quinze ans, et serait resté bien longtemps, dans la même condition, sans se fortifier dans l'étude du dessin; ce qui est peu vraisemblable.

Le récit de Baldinucci complète celui de Sandrart, en le rectifiant seulement sur ce point, que Claude est venu à Rome bien avant 1621. Quoique muet sur la première enfance de Claude, il est plus précis que Sandrart sur les faits relatifs à la jeunesse du grand artiste, et son récit est également très-précieux. Suivant cet auteur, Claude perdit son père vers l'âge de douze ans. L'orphelin, recueilli par son frère aîné, Jean Gellée, graveur sur bois à Fribourg en Brisgaw, reçut de lui les premières notions de dessin, et y demeura environ une année. Un de leurs parents, marchand de dentelles, était appelé par ses affaires à Rome. Alors, comme aujourd'hui, on fabriquait de la dentelle à Mirecourt ainsi qu'aux environs de cette ville, et les relations de la Lorraine avec Rome, relativement au débit de cette marchandise, étaient assez fréquentes. Le marchand de dentelles offrit de se charger de l'enfant et de le conduire à Rome, où il pourrait mettre à profit les heureuses dispositions que son frère avait reconnues en lui. Il arriva donc dans la ville éternelle vers 1613 ou 1614, et logea d'abord près de la Rotonde. Son petit pécule devait être fort mince, et il en vit bientôt la fin. Le marchand de dentelles était retourné en Lorraine, laissant à Rome son jeune parent. Celui-ci se rendit à Naples, où il travailla, pendant deux années, sous la direction de Geoffroy Wals, peintre de paysages, puis il revint à Rome, où il entra chez Tassi.

Ces faits paraissent constants ; mais il ne l'est pas moins que Claude était chez Tassi lors du conclave de 1621. Or, Sandrart tient de notre artiste lui-même que, à ce moment, il était encore valet d'écurie et de chambre. On est donc porté à supposer que chez Geoffroy Wals, à Naples, il était plutôt domestique qu'élève, comme il l'a été plus tard chez Tassi. Cela n'exclut pas cependant la possiblité que le jeune serviteur ait pu recevoir quelques leçons, soit de Wals, soit de Tassi, avant 1621 ; mais il était alors très-peu habile.

Peu à peu, cependant, Tassi, dont Sandrart célèbre l'affabilité et la complaisance, consentit à donner des leçons à son serviteur, dont il avait reconnu les heureuses dispositions pour la peinture. Sandrart le dit en termes exprès : *Inter hæc ministeria igitur, consulente et informante eum patrono, prospectivæ operam dabat.* Claude avait alors un peu plus de vingt ans. C'est l'âge où le travail, uni à la volonté de parvenir, est le plus profitable. Tant qu'il fut au service de Tassi, il ne put apprendre que la pratique de la peinture ; le temps et son seul génie devaient faire le reste. A ce point de vue, on a pu dire avec raison qu'il n'eut pas de maître. Toutefois il faudrait bien se garder de croire que ses premiers ouvrages furent, comme on l'a dit, de véritables chefs-d'œuvre. Lui-même a raconté à Sandrart, qui nous a conservé ses confidences, combien furent humbles les commencements de sa vie d'artiste. On y verra que le grand homme qui, sous le nom de Claude le Lorrain, fut le prince des paysagistes, ne put échapper à la loi commune du travail, et qu'il fut loin d'atteindre, du premier bond, les sommités de l'art.

Le jour où Claude put avoir un petit atelier à lui, il

s'empressa de quitter Tassi. Il se mit alors à peindre des paysages ornés de monuments. Leur valeur vénale était peu élevée, et les difficultés de la vie étaient grandes. Aussi le jeune artiste vivait-il avec la plus stricte économie. Il sut cependant résister à la tentation de faire vite sans se préoccuper de faire bien. Il voulut, au contraire, arriver au mieux dans les limites du possible. A cet effet, il ne négligea aucun des enseignements que pouvait lui fournir la nature. Le récit de Sandart sur ce point a été singulièrement commenté, embelli par les biographes. Il nous paraît plus utile de le traduire littéralement :

« Pour atteindre les véritables fondements de l'art, » et pour pénétrer les secrets les plus cachés de la nature, » il ne quittait pas la campagne. Dès le point du jour, » jusqu'à la nuit, il s'appliquait à saisir les aspects variés » de l'aurore, le lever et le coucher du soleil. C'était » surtout aux heures du crépuscule qu'il étudiait le » modèle vivant de la nature. Tout en considérant ce » spectacle, il préparait ses couleurs d'après les teintes » mêmes qu'il observait, puis, rentré chez lui avec ses » couleurs ainsi préparées (*domique cum iis recursus*), » il les appliquait à l'ouvrage qu'il avait entrepris. Il con- » sacra beaucoup d'années à l'application de cette » méthode difficile et pénible, passant les journées dans » la campagne, et faisant de longues courses, sans se » lasser jamais. Je le rencontrais souvent au milieu des » roches les plus escarpées de Tivoli, maniant le pinceau » au milieu de ces fameuses cascades, et peignant, non » d'imagination et d'inspiration, mais d'après ce que lui » inspirait la nature elle-même. Ce genre de travail avait » un tel charme pour lui, qu'il continua toujours à suivre » la même méthode. »

Ce témoignage de Sandrart est extrêmement précieux. Il parle *de visu*, et fait merveilleusement comprendre le mode de travail adopté par le grand artiste dès ses débuts. Cependant Sandrart n'a pu le connaître avant 1628. Il le rencontra probablement vers 1630. Il n'était pas encore dans toute la force de son talent; mais il était bien différent de lui-même à ses commencements, en 1622 ou 1623. On voit que sa méthode fut toujours la même : elle consistait à observer constamment la nature; mais on a eu tort de dire et de répéter que Claude n'emportait jamais ses pinceaux dans ses promenades. Sans doute, Sandrart indique qu'il préparait ses couleurs en face de la réalité, et qu'il les transportait ensuite chez lui sur la toile; mais il dit aussi qu'il peignait sur le modèle des types naturels; ce qui signifie que, pour mieux fixer ses souvenirs, il faisait d'après nature, soit en dessin, soit à l'huile, des études d'arbres, de lumière et d'ombre, qu'il rapportait à son atelier. Il n'a pas, à proprement parler, peint d'après nature, en ce sens que les tableaux de son bon temps ne représentent presque jamais aucun site connu; mais il a observé la nature, et il a fixé son image sur la toile ou sur le papier, au moment même de l'observation, pour transporter ces puissantes études sur les toiles restées à l'atelier.

Il résulte de ce qui précède que Claude ne prit jamais la manière d'aucun de ses précédesseurs. En admettant que Geoffroy Wals et Tassi lui aient donné des leçons[1],

1. Le fait est certain pour Tassi, il l'est moins pour Wals. Baldinucci dit que, avant d'entrer chez Tassi, il prit, pendant deux années, des leçons de perspective chez un certain Goffredi, sans autre dénomination. Tous les biographes en ont conclu qu'il s'agit ici de Geoffroy Wals; ce qui est possible, mais nullement démontré.

il n'emprunta rien d'eux. Il fut chef d'école, quoiqu'il n'ait pas formé d'élèves. Il inaugura ce qu'on a appelé avec raison l'âge d'or des paysagistes. Les plus illustres, ceux qui en ont approché de plus près, comme Poussin, Ruysdael, Hobbema, Cuyp, Millet et bien d'autres, l'ont imité, en ce sens qu'ils ont, comme lui, soigneusement étudié la nature. Méthode excellente, mais lente et difficile. Aussi s'écoula-t-il près de dix années avant qu'il parvint à se faire un nom. Il continua de travailler à Rome, sans grand succès, jusqu'au printemps de 1625, époque à laquelle il fut pris du désir de revoir son pays natal. Le récit de ce voyage nous a été conservé par Baldinucci. Il s'achemina vers la Lorraine, en passant par Lorette, Venise, Trente, Inspruck, Munich et la Souabe. Chemin faisant, il peignait des paysages, vendus aux prix les plus modiques. Suivant une tradition, il existerait de lui deux tableaux de cette époque, représentant des vues de Munich.

Claude n'avait connu à Rome aucun des artistes lorrains qui s'y étaient rendus au commencement du siècle. Jacques Bellange était de retour en Lorraine, lorsque Claude arriva à Rome vers 1614. A la même époque, Callot était à Florence. Quant à Deruet, Claude aurait pu le rencontrer à Rome, mais il n'en était certainement pas connu, puisqu'il se fit présenter à lui en arrivant à Nancy. Il avait dans cette ville un parent, ami de Deruet, qui se chargea de l'introduire près du peintre du duc Henri. Il en reçut un excellent accueil. Deruet le retint même près de lui, et s'engagea à lui faire peindre des figures.

Quand on connaît la manière prétentieuse et lourde de Deruet, et qu'on se reporte aux merveilleux paysages

sortis depuis de la palette de Claude, on a peine à se le représenter exécutant ces grandes machines, ces personnages héroïques, qui faisaient alors les délices de la petite cour du duc de Lorraine. Il est constant, cependant, que Claude peignit la figure sous la direction de Deruet, et il serait curieux de retrouver, soit dans les tableaux de Deruet, soit ailleurs, des traces du travail de Claude[1].

Il paraît que Deruet ne fut pas trop mécontent des ouvrages de son protégé, puisque, recevant, moins d'une année après, la commande de peindre la voûte de l'église des Carmes, à Nancy, il associa Claude à ce travail[2]. Il semble, toutefois, que Deruet n'ait pas reconnu à Claude une grande aptitude à peindre les figures, car il se réserva d'exécuter toutes les compositions de la voûte, et ne voulut confier à Claude que l'architecture, travail qui l'occupa pendant près d'une année[3].

Pendant qu'il travaillait aux Carmes, Claude fut fortement impressionné par un accident arrivé à un ouvrier doreur établi sur un échafaud voisin du sien. Cet homme fit un faux pas, et il eût été précipité sur le pavé s'il ne se fût retenu à une poutre. Claude vola au secours de ce

1. On ne connaît en Lorraine aucun travail de ce genre qui appartienne à Claude.

2. Cette église est aujourd'hui détruite.

3. Ces faits sont attestés par Baldinucci, qui estropie le nom de Deruet. Il l'appelle Charles Dervent.

M. Villot, dans sa notice sur Claude, n'a pas deviné que ce nom mal écrit cache celui de Deruet, et il cite Charles Dervent comme un peintre *dont le Louvre ne possède pas d'ouvrages*. La vérité est qu'il n'existe aucun peintre de ce nom. Du reste, Charles Dervent nous paraît avoir été inventé par la Biographie Michaud. Ce nom imaginaire figure dans les deux éditions de cette publication, à l'article LORRAIN.

malheureux, suspendu dans le vide, et lui sauva la vie. Cet événement fit une telle impression sur l'artiste, qu'il renonça pour longtemps à la peinture décorative[1]. Il se hâta de terminer ses travaux et se prépara à partir. Il sentait que ce n'était ni en Lorraine, ni sous les voûtes d'une église qu'il pouvait devenir un grand peintre. Sa vocation était ailleurs. Rome l'attirait par ce charme indéfinissable que son ciel et les grandes lignes de sa campagne exercent sur ceux qui les ont déjà contemplés. Il résolut d'y retourner.

Il avait séjourné environ deux années en Lorraine, lorsqu'il la quitta, dans l'été de 1627, pour ne plus la revoir. Cependant il n'en perdit jamais le souvenir, et, lorsqu'il eut conquis la place que nul depuis ne lui a ravie, il n'eut plus d'autre nom que celui de sa patrie, sous lequel il est devenu populaire. Tout le monde connait Claude Lorrain, tandis que le nom de Gellée n'éveille aucun souvenir dans l'esprit du plus grand nombre.

Il ne portait pas encore ce nom glorieux quand il s'achemina vers Rome. Il lui fut donné plus tard, lorsque sa réputation fut consacrée. A Marseille, il rencontra le peintre Charles Errard, qui se rendait à Rome avec son père et son frère. Il s'arrêta quelque temps dans cette ville pour y peindre deux tableaux, dont le prix lui permit de payer son passage jusqu'à Civita-Vecchia, et il arriva à Rome avec Errard le jour de la Saint-Luc, fête des peintres, c'est-à-dire le 18 octobre 1627.

A partir de ce moment, les progrès de Claude furent

1. Il la reprit cependant à Rome, beaucoup plus tard (Sandrart, *Vie de Claude Gellée*, p. 329).

rapides. La pratique de l'art lui était familière, il n'avait plus rien à apprendre que de la nature.

Ce fut peu de temps après son retour à Rome qu'il fit connaissance avec Sandrart. Ce dernier visita l'Italie en 1627, et y séjourna plusieurs années. Il est vraisemblable que sa liaison avec Claude remonte à une époque un peu antérieure à 1630. Il raconte avec une bonhomie tout allemande, entremêlée de quelque vanité, qu'il faisait, avec son ami, de nombreuses promenades dans la campagne romaine et surtout dans les Apennins. Ils travaillaient ensemble, se communiquant leurs dessins et leurs observations sur le grand art de représenter la nature. Le bon Sandrart admet sans peine, et il imprime en 1675, c'est-à-dire du vivant de Claude, que ce dernier rendait mieux que lui les horizons lointains, la dégradation de la lumière sur les derniers plans. Il reconnaît la supériorité de son ami toutes les fois qu'il s'agit de renfermer dans un très-petit cadre les magiques effets du soleil; mais il a la naïveté d'ajouter que lui, Sandrart, porté d'inclination à peindre en grand, s'attachait surtout à rendre les rochers, les grandes masses de verdure, les cascades, les édifices et les grandes ruines, complément de la peinture historique. Il ne semble pas éloigné de croire que, relativement à la représentation des premiers plans, il était supérieur à Claude. Il lui eût volontiers offert d'exécuter quelques-unes de ces splendides fabriques, si lumineuses, si bien à leur place dans les tableaux du grand maître. Félicitons-nous que cette proposition n'ait pas été acceptée.

Si les pinceaux des deux artistes ne s'exercèrent pas sur les mêmes toiles, il est certain qu'ils échangèrent leurs ouvrages. On peut penser que Sandrart n'y perdit

pas. Lui-même en convient, car il décrit avec complaisance un effet de matin que Claude lui avait donné, et dont il se défit plus tard moyennant 500 florins. On peut donc accepter comme constant que, dès l'année 1630, les tableaux de Claude étaient déjà fort remarquables.

Cependant l'exécution des personnages qui animent les tableaux ne répond pas au reste de ces splendides ouvrages. Ici encore on s'est laissé aller à l'exagération. On a prétendu que Claude ne savait ni dessiner ni peindre les personnages. La vérité est que, malgré de fortes et consciencieuses études, il n'a pu parvenir à représenter la figure humaine avec la même perfection à laquelle il est arrivé en rendant la nature inanimée. On peut juger, toutefois, d'après ses dessins, ses eaux-fortes, et même d'après ses premiers tableaux, dont les figures sont de sa main, qu'il n'a pas été, dans cette partie de ses travaux, trop inférieur à lui-même. Baldinucci lui reproche de faire ses figures trop élancées. Il sentait lui-même son infériorité, car il avait soin de dire à l'acheteur d'une de ses toiles : « Je vends le paysage; quant aux figures, je les donne ». Cette difficulté à rendre les personnages le fit céder plus facilement à la mode qui commençait à s'établir à Rome, parmi les paysagistes, de confier l'exécution des figures à une main étrangère. Philippe Lauri fut principalement l'artiste qu'il chargea de ce soin. C'est, du moins, le seul que cite Baldinucci. Suivant une tradition impossible à contrôler, il aurait aussi emprunté la main de Jacques Courtois, dit le Bourguignon, ainsi que celles de Jean Miel et de plusieurs autres. Cela n'a rien d'impossible. Mais on veut encore que Callot et Poussin l'aient également aidé. Quant à Poussin, cela est possible et même vraisemblable, car ils

étaient voisins et amis. Cependant nous ne connaissons aucun tableau de Claude dans lequel la touche de Poussin puisse être reconnue avec certitude. Mais, quant à Callot, l'union de son pinceau à celui de Claude est un fait à rejeter dans le domaine de la fable. En admettant que Callot ait peint, ce qui n'est nullement prouvé, il est certain qu'il n'a pu se rencontrer avec Claude en Italie[1].

Il semble, du reste, que certains grands paysagistes aient négligé, à l'exemple de Claude, l'étude de la figure. Ils indiquaient bien la place que les personnages devaient occuper dans le tableau, mais ils ne les peignaient pas eux-mêmes. C'est ainsi que Van de Velde, Ostade et Wouverman peignaient pour Ruysdael. L'exemple donné par les grands maîtres fut imité, plus tard, par des artistes inférieurs.

Toutefois il paraît certain que les tableaux éxécutés par Claude, pendant les premières années qui suivirent son retour à Rome, étaient entièrement de sa main. L'un d'eux tomba sous les yeux du cardinal Bentivoglio. Le fin diplomate reconnut le grand peintre, malgré l'imperfection des personnages. Il lui commanda deux tableaux, qu'il fit voir au pape Urbain VIII, dont il était le confident intime. Le souverain pontife admira, toute la cour applaudit. A partir de ce moment, la réputation de Claude était établie ; il se vit accablé de commandes.

Il n'est pas possible de fixer avec certitude la date de ces deux tableaux. Cependant ils n'ont pu être exécutés avant 1628 ni après 1636. Claude ne recommença à travailler sérieusement à Rome qu'en 1628 ; en 1636, il était

1. Nous avons établi cette impossibilité dans nos *Recherches sur Claude Deruet*, Nancy, 1854, in-8°.

arrivé à l'apogée de son talent. Dès 1634, il avait fait la merveilleuse eau-forte que M. Robert-Dumesnil a décrite (n° 15 du catalogue), et qu'on connaît sous le nom de *Soleil couchant*, quoique, en réalité, ce soit un effet de soleil levant que l'artiste a voulu rendre. *Le Bouvier*, son chef-d'œuvre comme eau-forte (n° 8), est de 1636. *Le Campo vaccino* (n° 23) est de la même année. Cette gravure, la seule que Claude ait exécutée d'après un de ses tableaux, reproduit la peinture en contre-partie. Puisqu'elle est datée de 1636, le tableau est nécessairement antérieur. C'est une des merveilles du Louvre qui, cependant, possède des tableaux plus merveilleux encore. Les deux tableaux du cardinal Bentivoglio doivent donc être antérieurs à 1636. A partir de ce moment, le Lorrain n'a plus créé que des toiles remarquables. Plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Un des plus admirables, *le Moulin*, se conserve à Rome au palais Doria. Ce tableau est d'une limpidité, d'une transparence dont ceux de Ruysdael et d'Hobbema peuvent seuls donner une idée; mais Claude est encore plus vrai, plus puissant, plus parfait.

Il n'existe pas de description complète des tableaux de Claude connus de nos jours. Le plus grand nombre est immobilisé dans les collections publiques; il en reste peu dans les palais de Rome, bien moins, en tous cas, que dans les collections privées de l'Angleterre. Cette description sort du cadre que nous nous sommes tracé. On la trouvera, en partie, dans *les Musées d'Europe*, de M. Viardot, et dans l'intéressante biographie de M. Charles Blanc. Nous passerons même sous silence la nomenclature de Baldinucci, qui donne une liste assez longue des travaux faits par le Lorrain pour les souverains pontifes,

les têtes couronnées et certains grands personnages. Cette liste, incomplète, pourrait être augmentée au moyen des indications fournies par le *Liber veritatis*, et l'on arriverait ainsi à reconnaître, à peu de chose près, les pertes regrettables que le temps, les incendies ou autres accidents ont pu occasionner.

Tous les tableaux de Claude le Lorrain ne sont pas également bien conservés. Plusieurs ont poussé au noir. Ce sont ceux qui ont été peints sur fond rouge. Claude s'est servi quelquefois, à l'imitation de Poussin, de cette malencontreuse préparation. Nous en avons vu plusieurs à Rome aussi rembrunis que ceux de Poussin. Heureusement, les toiles, ainsi préparées, ne sont pas en majorité, et une grande partie de l'œuvre de Claude se présente encore aujourd'hui dans un état satisfaisant.

Le nombre de ces tableaux, exécutés de 1630 jusqu'à la fin de la carrière de l'artiste, est certainement supérieur à deux cents. Tous ne sont pas également remarquables ; mais tous portent, plus ou moins, le cachet de son génie.

Les papes, les rois, les cardinaux, les riches particuliers se disputaient ces toiles, dont le prix élevé n'était accessible qu'aux grandes fortunes. Un tel succès encouragea l'industrie des contrefacteurs, qui débitèrent, sous le nom du grand artiste, de froides copies ou des compositions imitées de celles qu'on avait pu entrevoir dans son atelier. Parmi ces contrefacteurs, on est assez étonné de rencontrer Sébastien Bourdon. Voici ce que dit, à cet égard, d'Argenville, dans la vie de ce peintre : « Il entreprit le voyage d'Italie à dix-huit ans ; il y fit connaissance avec Claude le Lorrain, dont il copia, de mémoire, un tableau. Les connaisseurs, qui le virent exposé à une

fête, n'en furent pas moins étonnés que le Lorrain ». Bourdon étant né en 1616, le fait a dû se passer en 1634 ou 1635.

Il ne paraît pas que Bourdon ait eu l'intention de tirer parti de cette supercherie; mais les contrefacteurs de profession n'étaient pas si scrupuleux. Ils ne se faisaient faute de présenter leurs imitations pour des originaux, et il arriva plusieurs fois au grand artiste de se voir attribuer des copies ou des pastiches de ses tableaux. Ces manœuvres ne pouvant être complètement déjouées, il voulut en atténuer l'effet, autant que possible, en créant le recueil que Baldinucci appelle *Il libro di verita*, et qui est généralement connu sous le nom de *Liber veritatis*. D'après cette version, l'idée de ce recueil de dessins lui serait venue au moment où il était occupé à peindre quatre tableaux commandés par le roi d'Espagne, mais dont on ne connaît pas la date. Des faussaires assez habiles colportaient et vendaient, dans Rome même, des imitations traitées dans la manière du maître. Ces toiles, qu'on présentait comme authentiques, reproduisaient les compositions exécutées par Claude dans son atelier, avant même qu'elles fussent entièrement terminées. On voulait faire croire que le maître se répétait. Fatigué par les visites des acquéreurs de ces pastiches, qui venaient chez lui s'enquérir de l'authenticité de leurs toiles, Claude prit le parti de composer un recueil de tous les dessins de ses compositions, en inscrivant sur chaque feuille la date de son exécution et le nom de la personne qui avait commandé ou acquis le tableau. Lors donc qu'on lui présentait une toile en lui demandant si elle était de lui, il répondait : « Aucun tableau ne sort de chez moi sans » avoir été entièrement dans ce livre. Soyez juge de

» votre propre doute; consultez ce livre, et voyez si vous » y reconnaissez votre tableau ». Telles sont les paroles prêtées à Claude par Baldinucci, lequel ajoute que l'artiste avait intitulé ce merveilleux recueil : *Libro d'invenzioni,* ou *Libro di verita.*

Il est certain que ce recueil a été formé et qu'il contient deux cents dessins d'une surprenante beauté. Conservé d'abord à Rome par les héritiers de Claude, entre les mains desquels il a été vu par d'Argenville, puis vendu à un marchand de Paris, il est, depuis le siècle dernier, en la possession du duc de Devonshire. Earlom l'a reproduit par la gravure au lavis; mais cette froide et monotone imitation est bien loin de représenter la splendeur des originaux.

M. le comte Léon de Laborde a donné, dans les *Archives de l'art français* (t. Ier, p. 434), une description minutieuse de ce recueil. Il a reproduit exactement toutes les mentions qui se lisent au revers de chaque dessin. L'étude attentive de ces inscriptions ne paraît pas confirmer le récit de Baldinucci.

D'abord on n'y trouve ni le titre : *Libro d'invenzioni* ou *di verita,* dont parle Baldinucci. On n'y reconnaît pas non plus les mots : *Liber veritatis,* imaginés par les éditeurs anglais, et sous lesquels le recueil est généralement connu. Voici tout ce qu'on lit au revers du dernier de ces dessins qui, par suite d'une transposition lors de la reliure, faite au siècle dernier, est devenu le premier de la collection :

Audi 10 *dagouto* 1677 *ce present livre aupartien a moy que ie faict durant ma vie. Claudio Gillée dit le Lorane A Roma, ce* 23 *avril* 1680.

Il n'y a pas d'autre titre de la main du maître, et les deux cents dessins ne sont pas classés chronologiquement. Le nom de l'acquéreur du tableau s'y lit le plus souvent, mais non toujours. Plusieurs sont datés, mais la majorité ne l'est pas. Nous en avons compté 135 sans date. La plus ancienne est celle de 1648 ; la plus récente correspond à l'année 1680. Une mention autographe, du 26 février 1663, porte qu'il y avait alors dans le livre 157 dessins. M. de Laborde en conclut que la formation du recueil est de 1650. Nous croyons, au contraire, qu'on doit la reporter à l'année 1636 au moins. En effet, outre qu'il est peu vraisemblable que Claude ait exécuté, en moyenne, douze tableaux par année, de 1650 à 1663, un fait matériel prouve que la formation du recueil ne peut être postérieure à 1636. En effet, sous le n° 10 du *Liber veritatis* figure un dessin avec cette mention, rapportée par M. de Laborde : *Fait pour M. l'ambassadeur de France, M. de Betune, Roma.* Or, le tableau dont il s'agit n'est autre que le *Campo vaccino* du Louvre, gravé en contre-partie par Claude lui-même, sous la date de 1636; et, comme il est très-incontestable que la gravure n'a pu être exécutée qu'après le tableau, on ne peut attribuer à ce dernier une date postérieure à celle qui se lit sur l'eau-forte.

Il ressort de ces faits que le récit de Baldinucci repose sur une légende assez peu vraisemblable. On la comprendrait à merveille si tous les dessins étaient datés et portaient les noms des acquéreurs des tableaux ; mais il n'en est rien. Les noms manquent sur environ cinquante dessins. Tantôt on n'y trouve aucune indication, ou bien Claude s'est contenté d'écrire le nom de la ville où le tableau a été envoyé.

M. de Laborde en conclut, avec raison, que l'idée arrêtée de donner ces dessins comme un répertoire des tableaux est peu admissible, et qu'on se tromperait gravement en refusant de considérer comme authentique un ouvrage qui ne se trouverait pas dans le *Liber veritatis*. Il est certain qu'il existe d'admirables compositions, soit en dessins, soit en tableaux, qui ne se trouvent pas dans le recueil du duc de Devonshire. Par contre, alors même qu'un tableau serait identique, pour la composition, à un dessin du *Liber veritatis*, cette identité ne serait pas une preuve d'authenticité, car la copie reproduit l'original, et alors quelle preuve peut-on tirer de l'identité entre le dessin et le tableau contesté? Si la version de Baldinucci est exacte, si Claude a eu réellement la pensée de se composer un répertoire authentique, il n'y a pas réussi. Il aurait fallu pour cela, nous ne saurions trop le répéter, que tous les dessins indiquassent le nom du possesseur du tableau. Alors même qu'il en serait ainsi, on n'en tirerait pas aujourd'hui une bien grande lumière; mais, du temps de Claude, l'acquéreur d'un tableau contesté aurait pu remonter à l'origine de l'acquisition, et s'assurer que son tableau était sorti des mains de l'acquéreur primitif, en le suivant dans celles des acheteurs subséquents.

S'il fallait hasarder une conjecture à cet égard, nous ne serions pas éloigné d'admettre, contrairement à Baldinucci, que les dessins ont précédé et non suivi l'exécution des tableaux. Il est peu vraisemblable que, pendant plus de quarante années, un grand peintre se soit astreint à reproduire, après coup, ses propres compositions dans l'intérêt unique de fournir aux curieux une preuve d'authenticité. Mais, en admettant que telle eût

été sa pensée, il aurait toujours inscrit derrière ses dessins le nom de l'acquéreur primitif, ce qu'il n'a pas fait, et il y aurait inséré les dessins de tous ses tableaux, ce qu'il n'a pas fait davantage.

Si un doute peut être élevé relativement au but que s'était proposé l'auteur du recueil en le composant, il n'en existe aucun sur le prodigieux mérite des chefs-d'œuvre qu'il renferme. A cet égard, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter l'appréciation d'un témoin oculaire, M. le comte Léon de Laborde, qui a passé toute une journée à les examiner, en relevant les inscriptions qu'il a publiées :

« Ces deux cents dessins sont deux cents tableaux. On » oublie les marges du papier, la forme du livre ; on pé- » nètre dans ces lointains, on se promène dans ces para- » ges, on se sent en face de la nature. Dans la main de » l'artiste, l'instrument n'est rien : crayon ou pinceau, » papier ou toile, qu'importe ! l'âme conduit la main. » Dans le recueil de Claude, pas un dessin qui ressemble » à son voisin dans la manière de rendre sa pensée ; c'est » le crayon ou la plume, l'encre de Chine ou la sépia, les » rehauts de blanc pour les lumières et du papier de di- » verses teintes pour fond ; mais rien qui sente le métier, » ni manière, ni procédés particuliers, ou plutôt une ma- » nière et des procédés différents pour chaque dessin, » selon que le crépuscule du matin ou du soir, le lever » ou le coucher du soleil et chaque heure du jour éclai- » rent le paysage, sous l'influence des dispositions de » son âme. »

Il ne nous a pas été donné de contempler la magnificence de ce recueil ; mais les autres dessins qui ont passé sous nos yeux nous ont mis en parfaite communauté de

sentiments avec l'auteur des lignes qui viennent d'être rapportées. Nous sommes également disposé à suspecter avec lui le récit de Baldinucci quant à la pensée qui a présidé à la formation du *Liber veritatis;* mais nous accordons toute vraisemblance à une anecdote, négligée par la plupart des biographes modernes, quoique rapportée par cet auteur. Le souvenir s'en était conservé dans la famille du peintre. Elle honore l'homme et fait voir l'aversion de l'artiste pour toute discussion relative à ses intérêts matériels.

Claude paraît s'être toujours souvenu des difficultés de ses débuts dans le grand art de la peinture, et des secours qu'il avait rencontrés auprès de Tassi. Aussi voulut-il rendre à un autre les services qu'il avait reçus de son maître. Il n'eut qu'un seul élève, qui fut d'abord son domestique, comme il avait été celui de Tassi. Il avait recueilli chez lui un pauvre enfant de Rome, appelé Jean Dominique; son maître avait reconnu en lui une vive intelligence, et, quoiqu'il fût contrefait et boiteux, il le garda près de lui pendant vingt-cinq ans. Non content de lui avoir appris le dessin et la peinture, il lui fit donner des leçons de musique; il le considérait comme son enfant. Vers l'âge de quarante ans, il était devenu assez bon peintre, à ce point que le bruit se répandit à Rome que Claude, déjà âgé, lui faisait faire ses tableaux. La vanité de Dominique fut au comble. Il eut la présomption de croire qu'il pouvait désormais se passer de son maître; il le quitta brusquement et lui réclama une somme considérable pour tout le temps qu'il avait passé auprès de lui. Sans autre explication, Claude le conduisit à la banque du Saint-Esprit, où ses capitaux étaient déposés, et lui fit compter tout ce qu'il demandait. Il ne

voulut jamais avoir d'autre élève. Dominique mourut peu de temps après. Ses ouvrages sont restés inconnus.

Bien avant le départ de Dominique, Claude, qui ne voulut jamais se marier, avait appelé près de lui un de ses cousins germains du côté de son père. Sandrart indique que ce parent était chargé de tenir toute la maison du peintre. Non-seulement il administrait sa fortune, mais il achetait même couleurs et pinceaux, de telle sorte que l'artiste, débarrassé de ces soins matériels, était tout entier à ses travaux. Sandrart a dû connaître ce cousin, puisqu'il en parle, ce qui reporterait son établissement à Rome vers l'année 1636. Il est très-vraisemblable que le jeune étudiant en théologie, Joseph Gellée, dont parle Baldinucci, n'est autre qu'un des enfants de ce cousin, auxquels Claude laissa le reste de sa fortune. A sa mort, elle n'était pas considérable, car il en avait distribué une partie, de son vivant, à ceux de ses parents qui étaient venus le trouver à Rome.

Ce fut ainsi que s'écoula cette noble vie, tout entière consacrée à l'art. On dit qu'il existe de lui, en Angleterre, un dessin daté de 1682. Ce dessin, considéré comme authentique par M. Piot, est contesté par M. de Laborde, qui place la mort de Claude à l'année 1680, date la plus récente des dessins du *Liber veritatis*. M. de Laborde conclut du silence de Baldinucci sur la mort de Claude, que l'époque précise n'en est pas connue. Nous ne savons si l'édition de 1812, consultée par M. de Laborde, est incomplète sur ce point; mais on lit dans celle de 1728 que Claude mourut à Rome le 21 novembre 1682, après avoir souffert de la goutte pendant quarante-deux ans. Immédiatement après, le biographe rapporte l'épitaphe latine que Jean et Joseph Gellée

avaient fait graver sur la tombe de leur oncle, à la Trinité-du-Mont. D'après cette épitaphe, Claude est mort le IX des calendes de décembre 1682, à l'âge de 82 ans. Cette manière de compter des Romains correspond bien au 21 novembre du calendrier grégorien. Depuis, les restes de Claude ont été, sur l'ordre de M. Thiers, alors ministre, transférés à l'église de Saint-Louis des Français.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

RENSEIGNEMENTS

BIBLIOGRAPHIQUES ET ABRÉVIATIONS.

An. Henri Lepage, *Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe.* Nancy, Grosjean.

B. Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine,* avec planches, 2 vol. Paris, 1840.

B. P. H. Benoit Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul,* 1 vol. Toul, 1707.

C. Henri Lepage, *les Communes de la Meurthe,* 2 vol. in-8°. Nancy, A. Lepage, 1853.

D. C. H. Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine,* avec plans, 4 vol. Nancy, 1728.

D. C. N. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine qui comprend,* etc., 2 vol. avec figures. Nancy, 1756.

D. T. Henri Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe,* 1 vol. Paris, imprimerie impériale, 1862.

Duf. Dufresne, *Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province leuke (évêché de Toul), depuis 1832 jusqu'en 1847.* Metz, 1849.

J. *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain,* depuis 1852 jusqu'à 1870.

S. Henri Lepage, *le Département de la Meurthe, statistique historique et administrative,* 2 vol. Nancy, 1843.

Nota. La pagination de ce travail fait suite à celle du Répertoire archéologique de la ville, des faubourgs et du territoire de Toul, publié dans le t. XII des Mémoires (XX^e^ de la collection), afin que les amateurs puissent, plus tard, s'ils le désirent, réunir les différents Répertoires archéologiques qui auront été publiés par la Société.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE TOUL

CANTONS DE

DOMÊVRE, TOUL-NORD ET THIAUCOURT

PAR M. E. OLRY.

CANTON DE DOMÊVRE.

ANDILLY. *Epoque romaine.* Voie de Toul à Montsec, passant à l'extrémité ouest du territoire, près de Ménil-la-Tour. En 1828, lors de la reconstruction de l'église, les fouilles mirent au jour des sépultures : les premières qui furent découvertes étaient relativement modernes ; au-dessous, on rencontra des cercueils grossiers faits de troncs d'arbres, creusés en forme d'auge et renfermant des squelettes d'une haute stature ; plus bas encore, et sous une nouvelle couche de débris d'habitations, on trouva un beau pavé fait de carreaux en terre cuite, de grandes dimensions ; quelques-unes de ces briques étaient

ornées d'arabesques et de stries ; sur l'une d'elles on pouvait même lire DECIVS XIV LEGIO. Des débris semblables, des cercueils notamment, existent, paraît-il, sous le sol de la place et même sous les maisons voisines (S.). En divers endroits du territoire, dans la vallée et sur les bords du Terrouin en particulier, on trouve des tuiles plates, des tets de poteries antiques, etc. || ***Moyen âge. Au Chauffour,*** canton situé sur le plateau, à quelques centaines de mètres au nord du village, en défonçant des terrains incultes, sur une certaine étendue, le sol a restitué, à diverses époques, surtout en 1869, des objets nombreux, au milieu de sépultures en quantité considérable qui paraissent remonter à la période mérovingienne : on y a trouvé des armes, des flèches, des sabres à un tranchant, des poteries intactes, des débris de tuiles plates et à rebords, etc. ; le Musée lorrain est en possession d'une jolie bague en or, d'armes, de vases en terre et de divers objets qui viennent de ce cimetière. Les fouilles continuent et fournissent à chaque instant des découvertes nouvelles ; tout récemment on a trouvé, près d'un squelette, une monnaie romaine et un silex travaillé en forme de flèche ; découverte intéressante dans un cimetière mérovingien. Le village d'Andilly existait déjà au commencement du VII^e^ siècle, et, au temps de saint Gérard, il était en possession d'une cure dont relevaient les villages de Royaumeix et de Ménil-la-Tour (C.). || ***Ep. moderne.*** Il y avait autrefois dans cette localité un *hôpital* qui paraît avoir été détruit au XVII^e^ siècle (S.). Eglise paroissiale Saint-Martin, reconstruite en 1828. De l'ancienne, on a conservé, à côté de la nouvelle construction, la tour, du style roman de transition, qui s'élevait au-dessus de l'avant-chœur, et le chevet qui sert de

sacristie. On remarque, dans ces débris du moyen âge, quelques détails intéressants de l'architecture de l'époque qu'ils rappellent.

ANSAUVILLE. *Moyen âge.* Ancien village, qui est déjà mentionné au XIIe siècle (D. T.). Le chemin de Boucq est ainsi signalé en 1152 : *Via de Bouc ad Ansuli villam* (D. T.). Deux maisons, au village, dans la rue de la Fontaine, accusent le XVe siècle et le XVIe. Le canton du territoire dit *le Breuil-des-Hospitaliers*, appartenait à la commanderie de Libdeau. || *Ep. incertaine.* A quelque distance du village, on a découvert des sépultures avec armes, et dans les lieux dits *la Pièce-l'Hermite, les Noires-Terres* et *le Colombier*, on trouve des vestiges de construction présentant des tuileaux épais et à rebords. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale sous le vocable de la Vierge en son Assomption, remaniée au siècle dernier ; mais le chevet en hémicycle est de l'époque romane de transition ; on y remarque quelques baies hautes, étroites et terminées en plein cintre. Aux murs de la nef, deux inscriptions obituaires, l'une de 1744, l'autre de 1750 ; sous le pavé, vers le milieu de la nef, il existe un puits, rappelant qu'autrefois, en temps de guerre, l'ancienne église servait probablement de refuge aux habitants du village.

AVRAINVILLE. *Ep. romaine.* La voie romaine de Toul à Scarponne traverse la partie nord-est du territoire. Dans la forêt, entre Avrainville et Rosières-en-Haye, ligne de retranchements appelée *Redoute*, limitant en partie le canton appelé *la Grande-Ecurie*, que l'on considère comme une dépendance du camp de Jaillon : c'était, selon toute apparence, le lieu où stationnait la cavalerie, lorsque le camp était occupé ; *la Grande-*

Ecurie fait partie de la plaine de *Késer*. (Voir *Jaillon*, un peu plus loin.) On trouve des vestiges d'habitations romaines à *la Croix-Camarade*, à *la Chatte-Noyée* et à *la Haie-de-Circourt*; en ce dernier canton, on a découvert une tête en pierre sculptée, et *en Brugné*, dans des substructions d'où l'on a tiré des pierres de taille, il a été trouvé des monnaies romaines. || *Moyen âge.* A *la Chapelle-Saint-Quirin*, vestiges d'habitations. En 1484, les habitants demandent de réédifier une tour de défense, dont la tradition a perdu le souvenir. || *Ep. moderne.* Dans la forêt, il existe un autel restauré, surmonté d'une statue de la Vierge très-ancienne, but d'un pèlerinage fréquenté avant la Révolution ; autrefois cette statue était placée dans une niche pratiquée dans un vieil arbre dit *le Chêne-de-la-Vierge-au-Bois.* A cent mètres derrière l'église, maison de ferme, anciennement seigneuriale, à laquelle la tradition donne le nom de *Château ;* c'est une construction assez moderne, n'offrant rien d'intéressant. Eglise paroissiale moderne sous l'invocation de saint Pierre. Le fief d'Avrainville relevait du marquisat de Pont-à-Mousson (D. T.).

BEAUMONT. *Moyen âge.* En 1106, cette localité est appelée *Samboldi-mons* (D. T.), et, plus tard, elle porte le nom de *Sambuemont* (C.). C'est le prince de Guise qui obtint de Léopold, duc de Lorraine, le changement de nom (S.). L'ancien village se trouvait bâti autour du cimetière, au nord et à quelque distance de la position qu'il occupe actuellement ; les ruines nombreuses que l'on remarque en cet endroit l'attestent d'abord, et la tradition ensuite le dit brûlé et détruit à une époque déjà reculée. || *Ep. moderne.* Le prince de Guise fit construire, à l'ouest de Beaumont, au commencement du

XVIII^e siècle, une maison, rendez-vous de chasse, qu'il ne vit pas achever ; elle se composait d'un corps principal de bâtiments et de deux ailes qui existent encore, mais qui n'offrent rien de remarquable ; entre les deux portes, à l'angle nord-ouest, était une chapelle, aujourd'hui convertie en cellier. Beaumont, avant la Révolution, avait une haute-justice dont le *prétoire* existe encore au centre du village. Eglise paroissiale Saint-Martin, rebâtie en 1868. Le *prétoire* dont il vient d'être question servit d'église au rétablissement du culte jusqu'en ces derniers temps ; l'ancienne église se trouvait au milieu du cimetière et du village détruit. Le fief de Beaumont relevait de la baronnie d'Apremont (D. T.).

BERNÉCOURT. *Ep. romaine.* Voie de Toul à Montsec, qui traverse le territoire du nord au sud, et se bifurque près du bois *le Juré ;* l'embranchement se dirige sur Pannes (canton de Thiaucourt). || *Ep. incertaine.* Il y a quelques années, on a découvert, *en Alleu,* plusieurs anciens puits. || *Ep. moderne.* Des lettres patentes du duc Antoine, datées de 1536, établissent qu'à cette époque le village de Bernécourt était l'un des plus considérables de la prévôté de Pont-à-Mousson ; qu'il était peuplé de gens de métiers, de commerçants, de laboureurs ; qu'il y avait une belle *halle,* avec foire et marché (C.). En 1588, les habitants demandent et obtiennent l'autorisation de fortifier le village et de le clore par fossés et murailles, avec portes et porteries ; néanmoins ce projet ne semble pas avoir reçu d'exécution ; mais les lettres de Charles III, à cet effet, constatent que Bernécourt avait déjà « du passé, esté fermé de murailles et porteries..... » (C.). A l'orient du village, la maison de ferme de M. Génot était anciennement un château flan-

qué de quatre tours dont il reste encore des vestiges de quelque importance. Les tours en question subsistent, mais décapitées ; dans les soubassements conservés, on trouve des meurtrières, et dans la tour qui se trouve comprise dans le corps-de-logis actuel, on remarque des cachots avec chaines aux murs et portes très-épaisses, bardées de fer. On doit supposer que c'est ce château, indiqué comme flanqué de tours et environné de hautes murailles, qui fut érigé en fief en 1618 (C.). La terre de Bernécourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson ; elle devint, en 1619, le siége d'une baronnie qui reçut le nom de *Mousin* en 1781 (S.). Il existait, en outre, dans cette localité, un fief dit *Gorge-Salée* (S.), indiqué, en 1627, sous le nom de *Goyse-Sallée* (D. T.), et aujourd'hui encore, à Bernécourt, sous celui de *Gouasse-Salée*. Eglise paroissiale Saint-Georges, moderne ; l'ancienne, dont le clocher s'élevait au-dessus de l'avant-chœur, était d'une époque reculée, bâtie sur un tertre et cependant enfoncée de plus d'un mètre au-dessous du sol (S.) ; elle se trouvait au centre d'un *fort* dont il reste encore des traces évidentes du mur d'enceinte, d'abord dans les fondations très-épaisses des murs du cimetière, ensuite dans les habitations voisines de l'église. En 1860, en labourant, près du canton appelé *le Taillis-Simonin*, on trouva une châtelaine très-jolie, vendue, à un amateur de Nancy, quelque temps après.

DOMÈVRE-EN-HAYE. *Ep. incertaine.* Vers 1867, en déblayant un puits qu'on venait de découvrir dans les champs, on trouva, dans les décombres accumulés au fond, une statue qui a été recueillie par M. le baron d'Hamonville. || *Moyen âge.* Ce village, au x^e^ siècle, est mentionné sous le nom de *Domni Apri*, époque à

laquelle on signale son église (D. T.). Il y avait anciennement une haute justice et deux seigneurs (S.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale érigée sous le vocable de saint Léger, reconstruite en 1737 ; la tour conservée, mais qui a été remaniée, est romane ; au rez-de-chaussée, on remarque le portail à plein cintre, à deux rentrants, avec colonnes et archivolte peu ornementées. Dans la nef, une pierre tombale du XVIII^e^ siècle et une inscription obituaire de 1729. Le fief de Domèvre relevait du marquisat d'Apremont (D. T.).

FRANCHEVILLE. *Ep. romaine.* Voie prétorienne de Langres à Metz par Toul, à l'orient du village. *Entre-deux-Chanots,* débris de constructions, fragments de tuiles plates, de poteries et de meules en lave volcanique. Dans un champ appartenant à M. Petitbien, de Blénod-lès-Toul, situé à 240 mètres de la naissance du chemin de Bouvron, sur celui d'Andilly, et à 15 ou 16 mètres dudit chemin, découverte, il y a près de 40 ans, d'un autel en pierre, consacré à Apollon et à trois autres divinités qu'il est difficile de déterminer. Cet intéressant monument est déposé au Musée lorrain, où il porte le n° 1 du Catalogue. La beauté du travail permet de le faire remonter aux bons temps de la civilisation romaine. On doit regretter qu'il soit incomplet et qu'il ait été mutilé, car la partie supérieure manque et l'une des faces a été creusée pour en faire une auge. Ses dimensions, en l'état actuel, sont 1^m^ 21 de hauteur, 0^m^ 75 de largeur et 0 · 55 d'épaisseur. M. Dufresne, vers 1838, fit creuser en cet endroit et découvrit une partie du couronnement de l'autel, un fragment de chapiteau, des débris de patères, des vases en terre rouge et des médailles d'Auguste, de Faustine, d'Antonin et de Marc-Aurèle (Duf.).

On remarque, sur cet emplacement, des débris de tuiles à rebords, de pierres meulières grises, bien polies, etc. On recueille assez fréquemment, sur le territoire de cette localité, soit aux environs de la voie romaine, soit ailleurs, des monnaies et des médailles romaines. || ***Moyen âge.*** Au x^e^ siècle, Charles-le-Simple gagna, sur l'empereur d'Allemagne, une grande bataille au lieu dit le ***Champ-des-Allemands***, à l'extrémité du territoire, vers Toul, où l'on a découvert des armes de cette époque (V. ***Toul-Libdeau***). Ce village est ancien, car il en est parlé dès le IX^e^ siècle, époque à laquelle on y mentionne déjà une chapelle (D. T.). Dans les chartes de nos évêques, il est nommé ***Franca*** et souvent ***Liberta Villa***, d'où l'on peut conclure que Francheville était originairement une terre libre, franche, un ***franc-alleu*** (Duf.). || ***Ep. moderne.*** Il existe, à environ un kilomètre nord-nord-est de Francheville, ***en Chatian***, un tertre qui semble naturel, et où l'on a découvert des armes avec des boulets en fonte. Eglise paroissiale sous l'invocation de la Conversion de saint Paul, de l'époque ogivale tertiaire ; nef de forme trapèze en plan, non voûtée, inachevée au dire de la tradition ; la tour, à sa partie supérieure, présente trois baies de front sur chaque face, semblant annoncer des créneaux, avant que le clocher ne reçût son couronnement actuel, une flèche en charpente. Dans la nef, on peut remarquer des débris de vitraux peints du XV^e^ siècle, des pierres tombales de la même époque, un maître-autel à rétable ornementé du XVII^e^ siècle et un autel de la Vierge, orné d'un tableau-rétable, par Maginot, peint en 1691. La porte est contemporaine de l'édifice, elle conserve des ferrements curieux de l'époque ogivale. Une maison de ferme est décorée du nom de château ;

c'est une ancienne maison seigneuriale ou d'amodiateur, reconstruite sur la fin du siècle dernier, comme le rappelle cette inscription à la clef d'une porte de grange : *Gerandgeaux Dimes.* 1781. N'est-ce pas cette maison, près de l'église, qui portait le nom de *Cour-la-Dame* ou de *Grosse-Maison* (C.), laquelle dépendait d'un fief dit de *Boulainville*, qui existait à Francheville ? (C.). Ce village fut incendié en 1705 par les partis ennemis sortis de Trarbac, château situé en Palatinat (Duf.).

GEZONCOURT. *Ep. incertaine. Au Bois-le-Prêtre,* sépultures nombreuses, près desquelles on a trouvé un lion sculpté, remis à M. Grandeau, de Dieulouard. || *Moyen âge.* Eglise paroissiale érigée sous le vocable de saint Lambert, autrefois mère-église de Griscourt, remontant à la période romane, mais remaniée en quelques-unes de ses parties : plan rectangulaire, formé de trois nefs à deux travées chacune, ayant 8^{m} 80 de longueur et 7 mètres de largeur ; l'avant-chœur, de même époque que la nef, est à peu près carré et a 4^{m} 40 de largeur ; quant au chœur, il a été complètement remanié depuis 1830. Du côté gauche de l'avant-chœur, faisant suite au collatéral et lui servant d'absidiole, chapelle des seigneurs ; en face, sacristie. L'arc triomphal est surbaissé et les voûtes de la partie romane de cette église sont armées de nervures toriques et prismatiques qui reposent sur des piliers et des pilastres à chapiteaux intéressants : des corbeilles offrent une ornementation végétale curieuse, et les tailloirs sont garnis de billettes. Sur le linteau de la porte de la sacristie cette inscription : ENTREZ EN IOYES, SORTEZ EN PAIX. 1611. || *Ep. moderne.* Chez M. François, une taque de cheminée présente le millésime 1602 avec le nom du fondeur P. VAULTRIN ;

on prétend qu'elle sort des fonderies de *Grené,* dont les ruines se retrouvent à peu de distance de Gezoncourt, sur le ban de Rogéville. Maison seigneuriale offrant le millésime 1620, époque de sa construction. Anciennes croix, l'une au cimetière, l'autre dite de Saint-Lambert, sur un rocher, à une petite distance, au nord-est du village. Le fief de Gezoncourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson (D. T.).

GRISCOURT. *Ep. incertaine. En Renauvaux* et au-dessus de *la Grande-Vigne,* substructions antiques avec tuiles plates. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale dédiée à saint Martin, défigurée par des remaniements modernes ; la tour conservée est romane, à deux étages séparés par un cordon garni de billettes ; l'étage supérieur est percé de baies géminées à plein cintre, ornées de pointes de diamants ; le couronnement de la tour est à deux égouts, et la nef conserve quelques-unes des fenêtres primitives, basses, étroites et ébrasées. L'autel de Notre-Dame-de-Pitié est le but d'un pèlerinage pour les malades. Au centre du hameau, une grande croix du XVII^e^ siècle. Griscourt, anciennement, avait une haute justice (S.).

GROSROUVRE. *Ep. romaine.* Voie antique de Toul à Montsec, appelée *Chemin-de-la-Reine,* et que l'on découvre sous le sol en labourant. || *Moyen âge.* En reconstruisant l'église, en 1853, les fouilles mirent au jour quatre cercueils en pierre de Savonnières, plus hauts et plus larges à la tête qu'aux pieds ; les couvercles en étaient ornementés ; il est à regretter qu'ils aient été détruits et employés comme matériaux. En 1049, il est parlé de ce petit village sous le nom de *Grossum Rubrum* (D. T.). || *Ep. moderne.* En 1590, on signale en

ce lieu une « forte maison appelée *Nouverie* » (C.) ; mais la tradition n'a conservé le souvenir ni de cette maison, ni du lieu où elle s'élevait. Au couchant, à une petite distance de Grosrouvre, et sur une étendue de plus de 400 mètres, ruines d'habitations d'un hameau dépendant de cette localité, détruit à une époque qui n'est pas encore très-reculée, car la mémoire n'en est pas perdue. Le fief de Grosrouvre relevait de la baronnie d'Apremont et du marquisat de Pont-à-Mousson (D. T.).

HAMONVILLE. *Ep. romaine.* Le chemin d'Hamonville à *la Grande-Corvée*, qui se dirige ensuite vers le bois *le Juré*, s'appelle chemin des *Romains*. On trouve des vestiges d'habitations avec débris de tuiles à rebords, tessons de poteries, au canton appelé *le Braquois*, à un kilomètre à l'ouest du hameau ; on en découvre également à *la Grande-Corvée*, où l'on a rencontré deux caves en faisant des fouilles || *Ep. moderne.* Château construit au siècle dernier par les Clermont-Tonnerre, qui l'ont habité jusqu'en ces derniers temps. Aujourd'hui abandonné, il tombe en ruines : c'était une simple maison de campagne n'offrant aucun détail remarquable ; le premier étage en avait même été supprimé au commencement de notre siècle. Eglise paroissiale Saint-Mansuy, moderne, restaurée encore en 1869, époque où la chapelle seigneuriale a été démolie ; au chœur, dalle tumulaire, en marbre noir, de Catherine-Louise Ainard de Clermont-Tonnerre († 1760), et à l'emplacement de la chapelle seigneuriale démolie, celle de Jean-Louis Ainard de Clermont-Tonnerre († 1801), décédé à Hamonville, dernier abbé commendataire de Luxeuil. Dans l'église, on trouve une statue en bois de la Vierge, sur le socle de laquelle on remarque le millésime 1599. Sur le che-

min d'Ansauville, croix ancienne, sans inscription. Le fief d'Hamonville relevait de la baronnie d'Apremont (D. T.) ; le signe patibulaire était planté entre Hamonville et Ansauville, au lieu dit *la Justice*. Le moulin d'Hamonville était aussi un fief, ainsi que la métairie de *Varinchanaux* mentionnée dès l'an 1180 (D. T.) ; il y avait autrefois une chapelle dans cette métairie.

JAILLON. *Ep. celtique*. Sur ce territoire, trouvailles d'objets en silex travaillé, intacts ou à l'état de débris. A l'emplacement du camp romain, M. Dufresne a découvert quelques monnaies des *Leuci ;* l'une d'entre elles, au droit, présente une tête barbare, et au revers, un sanglier (Duf.). || *Ep. romaine*. Chaussée prétorienne de Langres à Metz, par Toul et Scarponne, passant au nord-ouest et à 3 ou 400 mètres du village. De chaque côté de cette voie, près de Jaillon, vaste plateau appelé par les auteurs et la tradition *camp romain*, dénomination adoptée aussi par M. Beaulieu. Malgré son assertion, nous pensons que le prétendu camp de Jaillon n'a été qu'un lieu de stationnement temporaire pour les légions en marche entre Toul et Scarponne, et que cet emplacement, très-favorable du reste pour les haltes, ne fut jamais pourvu de travaux de défense sérieux, comme les camps proprement dits. D'après l'examen du sol, les trouvailles faites et le nom des cantons conservés, on doit supposer que les troupes de pied stationnaient sur le petit plateau, limité à peu près par le village, la vallée, la route et le chemin de la Croix, emplacement ayant la forme d'un quadrilatère d'environ 500 mètres de l'est à l'ouest, et de 400 mètres du nord au sud ; la partie du chemin d'Avrainville à Jaillon qui traverse cette enceinte porte encore le nom de chemin des *Romains*. La cava-

lerie s'établissait, selon toutes probabilités, au nord de cette position, sur la *Plaine de Késer* (corruption de *César*), plateau long de plusieurs kilomètres, à l'extrémité nord-est duquel, sur le sol de la forêt d'Avrainville, on trouve *la Grande-Ecurie*, canton bordé par un fossé large, profond, très-développé, que la tradition désigne sous le nom de *la Redoute* (voir Avrainville). De l'autre côté du Terrouin, au sud-ouest de la position que devait occuper l'infanterie, il y a un lieu dit *le Marché-des-Vivandières*, et le chemin qui y conduisait a conservé la dénomination de chemin des *Vivandières*, petite voie évidemment construite pour les besoins de l'armée, car le sol en est formé de matériaux disposés par couches, alternativement inclinés à droite et à gauche. Le long du Chemin-des-Vivandières, dans le petit vallon qui monte vers Jaillon, on trouve, sur près de 100 mètres de longueur, des débris de fondations d'un mur solide, très-ancien, de plus d'un mètre d'épaisseur; ce qui peut faire conjecturer que le lieu de stationnement avait un mur d'enceinte dont le P. Lebonnetier aurait déjà lui-même vu des vestiges dans les degrés demi-circulaires qu'il aperçut, vers 1790, près des premières maisons du village. (Voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. X, page 82.) A diverses époques, on a découvert, notamment à l'endroit occupé par l'infanterie, dans le village et sur l'emplacement du Marché-des-Vivandières[1], quantité d'objets de toute nature remontant aux Romains : des armes, des urnes cinéraires, des sépultures, des monnaies et des médailles nombreuses du

1. Le terrain, en ces divers endroits, a été souvent fouillé, étant en nature de terres cultivées, tandis que la plaine de *Késer* est en partie couverte de friches.

Haut-Empire, beaucoup à l'effigie de Posthume (B. P. H.). En 1840, M. Dufresne y a trouvé une lance en fer, une flèche barbée en bronze, différentes autres flèches en fer, plusieurs bracelets, dont un en verre, des colliers, des fibules en bronze, plus une bague en or garnie d'un camée (Duf.). Vers 1842, nouvelles trouvailles d'objets en bronze, tels que des clefs romaines, un coin et une flèche à barbe (S.). Depuis cette époque, surtout au village, soit en construisant la maison d'école, soit en fouillant pour d'autres bâtisses, on a exhumé une foule d'autres objets, tels qu'un casque, une hachette en bronze, des armes, des lances étroites en fer, des vases nombreux à pâte grise, etc.; un beau vase en verre provenant de ces trouvailles est actuellement en la possession d'un sieur Jeanmaire, de Jaillon, qui a en outre divers objets intéressants recueillis sur le sol du camp ou dans les environs. M. le baron de Vincent et M. Dufresne possèdent aussi dans leurs collections de nombreux objets venant de ces ruines. Enfin, en 1869, un sieur Georges, en creusant une cave, a mis au jour, à environ un mètre et demi de profondeur, près de quarante sépultures, contenues dans treize tombeaux disposés régulièrement sur quatre lignes parallèles deux à deux, figurant les côtés d'un rectangle. Ces tombeaux étaient rangés à environ deux mètres de distance les uns des autres, et chacun d'eux renfermait trois ou quatre squelettes superposés, près desquels on a rencontré deux vases gallo-romains, l'un à pâte rougeâtre et l'autre à pâte grise ; de plus, les grains disséminés d'un collier en corail ou en verroterie. On remarque encore des traces de constructions romaines avec tuiles plates, pierres de taille, débris de poteries, de trusatyles, au *Haut-d'autre-Lieu*, à un kilomètre au sud

de Jaillon ; une clef romaine en argent a été découverte sur cet emplacement. || *Moyen âge.* Jaillon est très-ancien : il est cité dans une charte de l'an 856, sous le nom de *Gavalongæ* (D. T.), et, au XI^e^ siècle, on le voit en possession d'une église qui est donnée aux chanoines de Saint-Gengoult (S.). Au Pont-de-Jaillon, écart appelé *le Pont-à-Jaillons* en 1291 (D. T.), à 5 ou 600 mètres à l'ouest du village, près de la route, il existait, à cette date, un *hôpital* qui relevait de la commanderie de Libdeau ; un pâtis à peu de distance s'appelle *la Commanderie* (D. T.) ; selon toute apparence, il y avait près de là une maison de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont on fait mention à la même époque (S.). Mais cet établissement hospitalier n'était plus qu'un ermitage en 1656 ; il fut démoli par arrêt du conseil de Lorraine, quelque temps après, pour un motif qu'on ne fait pas connaître (C.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale érigée sous le vocable de saint Gorgon ; moderne.

LES SAIZERAIS (commune composée de deux hameaux assez rapprochés, appelés l'un *Saizerais-Saint-Georges* et l'autre *Saizerais-Saint-Amand*). || *Ep. romaine.* Voie prétorienne de Langres à Metz par Toul, passant à l'extrémité ouest du territoire, vers le ban de Rogéville. On a dit qu'un camp romain a existé sur le territoire ; mais cette assertion n'est rien moins que fondée. N'en est-il pas de même de la prétendue étymologie de Saizerais que l'on fait dériver de *Cæsareæ arces, Cæsaris,* et de laquelle on a conclu à l'existence d'un camp, dont on ne trouve de traces nulle part sur le finage de cette commune? Cette étymologie ne peut guère se soutenir, si l'on consulte les anciens diplômes qui parlent

de Saizerais, et dont quelques-uns remontent au x^e^ siècle ; ils mentionnent constamment ce village sous le nom de *Villa Saziriaca* ou de *Saziriacum* (D.T.). Vers 1760, on a trouvé sur le territoire quelques antiquités gallo-romaines, telles que deux statuettes de Mercure, dont l'une en argent, l'autre en bronze, avec une figurine d'une divinité inconnue, assise sur un dromadaire ; de plus, des médailles, des monnaies, des boucliers, des cuirasses ; ajoutons encore qu'on a relevé du sol, en un lieu où il existe des débris de constructions, une pierre taillée sur laquelle on pouvait lire *Publius Severus* (S.). || *Moyen âge*. Les deux hameaux sont très-anciens ; chacun d'eux possédait autrefois une église ; mais celle de Saint-Amand était annexe de celle de Saint-Georges, qu'on signale dès l'an 1146 (S.). || *Ep. moderne*. En 1609, le prince de Phalsbourg avait fait établir sur le territoire une garenne à lapins. A l'époque de la guerre de Trente-Ans, les deux hameaux furent ruinés et inhabités pendant près de dix ans, de 1639 à 1649 (C.). Le fief des deux Saizerais relevait du bailliage de Pont-à-Mousson (D. T.). Il y avait encore un autre fief appelé Bailliage-d'Ancillon (C.). A deux kilomètres et demi de Saizerais-Saint-Amand, sur le chemin de Liverdun, au-delà du bois, *cense Saint-Paul*, détruite seulement depuis une vingtaine d'années. Eglise paroissiale Saint-Georges et Saint-Amand, reconstruite en 1868 entre les deux hameaux, pour remplacer les deux anciennes églises qui ont été démolies. On a rapporté de l'une d'elles, dans la nouvelle construction, une jolie crédence ogivale qui a été placée près des fonts.

LIVERDUN. *Ep. celtique*. Sur le plateau du *Trou-des-Fées*, découverte de silex travaillés et de cail-

loux de quartz ouvrés, recueillis par M. R. Guérin en 1866. || *Ep. romaine.* On n'a, jusqu'à présent, aucune donnée certaine sur la question de savoir si Liverdun existait au temps des Romains, et si cette position fut occupée militairement par eux. Quelques monnaies du Haut-Empire et un buste de Minerve sont les seules traces connues que ces conquérants y aient laissées de leur passage. Selon toute apparence, ils ont utilisé cet emplacement si avantageux pour défendre le passage de la Moselle, conjointement avec les camps et les châteaux du voisinage (B.). Du reste, une charte du roi Arnould, rappelant, à ce que l'on croit, les termes de celle de Dagobert en faveur de l'église de Toul, dit que la forteresse de Liverdun aurait résisté à la fureur des Vandales (D. C. N.). Ajoutons que, sous le règne de Julien l'Apostat, au IVe siècle, ce devait être un lieu déjà habité, puisque saint Euchaire, après son martyre à Pompey, y fut transporté pour y recevoir la sépulture. On peut donc attribuer l'absence constatée de vestiges remontant à cette période, aux bouleversements qu'a subis la ville à diverses époques du moyen âge. Suivant M. Beaulieu, il existait sur la Moselle, en face de Liverdun, un pont romain qui fut reconstruit au moyen âge. || *Ep. incertaine.* Dans la forêt de Natrou, à quatre kilomètres et demi nord-ouest de Liverdun, on trouve une enceinte de forme à peu près ovalaire dont le grand axe a un développement d'environ 100 mètres ; elle est bordée par un fossé et par une muraille dont il reste des vestiges, accusant, sur certains points, deux ou trois mètres de hauteur. || *Moyen âge.* Au mois d'avril 1870, sur le terrain dépendant de l'usine de M. Barbe-Schmitz, en ouvrant des tranchées pour bâtir, à environ un kilo-

mètre sud-est de Liverdun, près de la forêt de Haye (rive droite de la Moselle), au lieu dit en *Chatillon* ou *Chatrons*, où le sol dessine un petit monticule, découverte, à une profondeur variable de 0m 50 à 1m 80, d'une quantité considérable de sépultures, accompagnées d'armes, d'objets divers, conservés ou à l'état de débris, travaillés, semblant annoncer sur ce point un cimetière mérovingien. Les squelettes paraissent être régulièrement disposés et avoir la tête constamment tournée au couchant. L'un d'eux était placé dans un sarcophage en pierre, aujourd'hui déposé au Musée lorrain : il est de la forme de ceux qu'on a découverts en 1852 à Pompey, à quelques kilomètres de là, seulement, à la tête, une partie de la paroi est mobile. Les autres trouvailles consistent en sabres, couteaux, poignards, grains de collier en verroterie, objets en fer, crochet revêtu d'une feuille d'argent, bouton en cuivre, plaque d'argent, peigne en bronze, pierre percée, amulette probablement, vase en terre noire de 0m 11 de hauteur, etc. On estime, ce qui peut être exagéré, qu'un hectare de ce cimetière renferme près de 1,000 sépultures, et les limites de ce vaste ossuaire ne sont pas déterminées. Liverdun fut donné à l'église de Toul par Dagobert, comme un boulevard pour la cité épiscopale et un lieu de paix et de refuge pour les évêques (D. C. N.). Au XIIe siècle, le château, qui existait déjà et qui se trouvait alors bâti à l'extrémité nord de la ville, était abandonné et en ruines ; depuis longtemps même, il servait de retraite aux bandits qui désolaient la province. L'évêque de Toul, Pierre de Brixey, voulant remédier à cet état de choses, rétablit la forteresse et l'agrandit en bâtissant au sud du château, une enceinte nouvelle comprenant tout le petit plateau bordé

d'escarpements (D. C. N.). L'histoire, à dater de cette époque, a enregistré les vicissitudes de Liverdun, qui fut pris d'abord par Gauthier de Beaufremont (1271-1272), et bientôt après repris par le duc de Lorraine. Sous l'épiscopat de Thomas de Bourlémont (1330-1332), Isabelle d'Autriche, alors régente de Lorraine, s'en empara également et fit ruiner la forteresse, qui fut réparée peu de temps après par les soins du comte de Bar, auquel l'évêque l'avait momentanément cédée (D. C. N.). Henri de Ville augmenta encore les travaux de défense, qui firent que cette petite ville passait pour être imprenable. Mais, en 1467, le maréchal de Fénétrange, dans la guerre au sujet de l'élection d'Antoine de Neuchâtel à l'évêché de Toul, en fit le siége et, au bout de six semaines, l'emporta d'assaut et la pilla ; les habitants en furent chassés, les murailles détruites et le château fut rasé ; l'incendie allumé alors consuma les deux tiers des archives de l'évêché et de l'église de Toul, lesquelles avaient été déposées, pour y être plus en sûreté, dans une maison construite exprès, en 1451, par Guillaume Filâtre (D. C. N.). La forteresse, à la suite de ce désastre, ne fut point relevée, quoique, dans la suite, Louis XIII eut donné l'ordre de la rebâtir ; mais on n'a ni réparé, ni entretenu les importants débris du moyen âge restés debout (D. C. N.). Liverdun se divise en deux parties : la *Ville-Haute* et la *Ville-Basse*. La première est située sur le plateau et a la forme d'un parallélogramme, dont les dimensions sont environ 280 mètres à l'aspect du sud, 300 à l'ouest, 30 mètres au nord et 320 mètres à l'est. La seconde est bâtie sur le penchant de la montagne et s'étend de la Ville-Haute à la gare du chemin de fer ; elle accuse la forme rectangulaire, présentant un

développement d'environ 300 mètres de longueur et 120 de largeur. Les deux villes étaient entourées de murailles flanquées de tours ; l'enceinte de la Ville-Haute surtout était remarquable : défendue d'abord par son assiette naturelle, bordée de rochers escarpés sur trois de ses côtés, elle était séparée du plateau, du côté du nord, par un fossé taillé dans le roc, large et profond, de 8 à 10 mètres. Les revêtements étaient surmontés de murailles épaisses et de tours dont les soubassements restés debout, sur les rochers, accusent encore 10, 12 et 15 mètres de hauteur ; ruines imposantes, attestant généralement le XII^e^ siècle, époque des constructions de Pierre de Brixey. La tradition conserve le nom de plusieurs des tours : il y avait, dans la Ville-Haute, la tour *Gabion,* près du château ; celle du *Cavadan*, entre les deux villes ; celle du *Champ-Haillot*, du *Château-de-Beaujour,* de la *Caniotte*, etc. ; dans la Ville-Basse, on ne signale que la tour *Saint-Martin*, carrée, dont on voit encore les restes à 80 ou 100 mètres de la porte d'En-Bas, dans les jardins, non loin du chemin de Pompey. Trois portes s'ouvraient dans les deux villes : la porte *d'En-Haut*, donnant sur le plateau, debout encore, paraissant remonter au XIV^e^ ou au XV^e^ siècle, et offrant des embrasures, la coulisse de la herse, et les rainures du pont-levis manœuvrant par un jeu de bascule ; la porte *d'En-Bas,* à plein cintre, surmontée de machicoulis, de même époque que la précédente et s'élevant près du chemin de fer ; enfin la troisième porte, qui a disparu depuis longtemps, s'ouvrait dans l'enceinte de la Ville-Haute, pour établir une communication entre les deux parties dont se composait Liverdun. Le *Château,* comme nous l'avons déjà vu, était bâti au nord de la ville ; il semble avoir eu, en

plan, la forme d'un quadrilatère mesurant environ 30 mètres de développement à l'aspect du nord, 90 mètres à l'ouest, 50 mètres au sud et 100 mètres à l'est ; quelques maisons, une vigne et des jardins, au milieu desquels il existe un vieux puits abandonné et couvert, en occupent actuellement l'emplacement. Ce quartier de Liverdun s'appelle, du reste, *le Château ;* à côté passe le sentier *du Château* et le chemin *Derrière-le-Château ;* ajoutons que la maison de Mme Bouvier, construction de la Renaissance, conserve dans la tradition le nom de *Château-de-Liverdun* et qu'elle se trouve occuper à peu près le milieu de cet emplacement. En fouillant le sol de la maison Salorgne, en face de la précédente, on a découvert, il y a une trentaine d'années, des galeries souterraines dont M. Bataille a parlé dans une *Notice sur Toul ;* elles servent aujourd'hui de caves et sont bâties sur piliers massifs, carrés en plan, hauts de 1m 50, espacés de 3 mètres, supportant une voûte solidement construite et munie d'arcs surbaissés, rectangulaires, formés d'un segment de cercle. On suppose que ces galeries appartenaient au château et qu'elles servaient de cachots, car, quand on les découvrit, elles renfermaient trois squelettes assis et attachés à la muraille[1]. Il existe deux places dans la Ville-Haute : l'une, devant l'église, est appelée place *d'Armes,* et l'autre, à quelque distance, est nommée place *de la Commune ;* sur cette dernière, le rez-de-chaussée de quelques maisons est bordé de galeries supportées par des piliers. Un grand nombre d'habitations, surtout de la Ville-Haute, remontent au

1. Sur une pierre servant d'escabeau on peut lire, suivant M. Bataille, cette inscription tracée probablement par l'un des malheureux prisonniers : *Intravi in cast. liber. dun. quat. cal. janu.* 1171.

XV^e^ siècle et au XVI^e^ ; on en remarque plusieurs avec pignons sur la rue, fenêtres à croisillons et portes ornées de linteaux chargés d'ogives. Dans le jardin de M. Crabouillet, ancien maire, au pied des remparts, des fouilles, il y a quelques années, ont amené la découverte de squelettes avec armes, lances, sabres, etc. ; et lors de la réparation de l'église, vers 1850, en creusant dans l'ancien cimetière, le sol restitua encore des sépultures avec armures, casques, cuirasses, sabres, lances, etc. Quelques années auparavant, on avait découvert, en divers endroits de la ville, des pièces de monnaies antiques qui furent remises, par M. Crabouillet, à M. le baron de Vincent. Eglise paroissiale Saint-Pierre, autrefois *collégiale*, du style ogival primitif, assez bien conservée dans son ensemble comme dans ses détails ; plan en forme de croix latine, orientée, à trois nefs, avec un transept développé et un chevet plat ; les dimensions, dans œuvre, sont en longueur 10^m^ 95 pour la nef formée de deux travées, 8 mètres pour le transept mesuré dans le sens de l'axe de l'édifice, et 9^m^ 40 pour le chœur, en tout 28^m^ 35 de longueur ; les largeurs sont 14^m^ 50 dans la nef, 23 mètres dans le transept et 7^m^ 50 dans le chevet ; cette dernière dimension donne en même temps la largeur de la nef principale. Le chevet et les bras du transept sont à deux travées, et leurs voûtes, ainsi que celles des bas-côtés, sont en berceau, mais à cintre brisé, tandis que celles de la croisée et de la grande nef sont d'arêtes, armées de nervures croisées. La retombée des arceaux, des arcs-doubleaux et des formerets, est supportée par des piliers et des pilastres dont les chapiteaux sont ornés de feuilles à crochets, et dont les bases sont garnies d'empattements. Le vaisseau est éclairé d'abord par une jolie

rosace au fond du chœur, et par deux grandes fenêtres ogivales au fond des transepts, ensuite par quatre baies plus petites dans la nef et une rose très-simple, placée au-dessus du portail, à l'occident ; les baies des murs latéraux et celles du transept sont encadrées par un arc à plein cintre reposant sur des colonnettes à bracelets. La tour surmontée d'une flèche en charpente, construite à côté du portail, au-dessus de la première travée du bas-côté méridional, n'offre rien de remarquable ; les baies de l'étage supérieur sont géminées et à plein cintre. Le portail appartient à la Renaissance, quoique la rose signalée au-dessus soit du XIII^e^ siècle, car elle est ornée de dents de loup et autres moulures accusant cette époque. A gauche du portail, en entrant dans la nef, tombeau de *saint Euchaire*, monument de la Renaissance, dissimulé par la boiserie et l'escalier qui conduit à l'orgue : le saint pontife, placé sur un soubassement peu saillant, est représenté en relief, couché, coiffé de la mitre et revêtu des habits épiscopaux ; au-dessus, une longue inscription, en lettres gothiques, rappelle la date et les circonstances de son martyre (cette inscription est rapportée dans la *Statistique de la Meurthe*, par M. H. Lepage). Dans la nef, sur les piliers, plusieurs inscriptions du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, et dans la sacristie, des stalles remarquables de la Renaissance (S.). Cette église renferme la sépulture de deux évêques de Toul, Roger de Marcey et Henri de Ville ; mais rien dans les pierres tombales, nues du reste, n'indique au voyageur le lieu où reposent les cendres de ces deux pontifes. Il y avait anciennement à Liverdun une *collégiale* dite de Saint-Eucaire, à laquelle appartenait l'église aujourd'hui paroissiale, et des *chanoines* de l'ordre de Prémontré,

relevant de l'abbaye de Rangéval (Meuse), dont l'église était dédiée à saint Martin : dans la Ville-Basse, les *rues Saint-Martin* et *Derrière-Saint-Martin* semblent indiquer que les Prémontrés habitaient cette partie de Liverdun. On y trouvait aussi un *hôpital* avec une église sous l'invocation de saint Euchaire, établissement détruit depuis longtemps : la *rue de l'Hôpital*, dans la Ville-Haute, en rappelle le souvenir et marque approximativement le lieu où il s'élevait dans la localité (C.). — En 1168, Pierre de Brixey obtint de l'empereur Barberousse l'autorisation de frapper monnaie à Liverdun ; mais jusqu'à présent on connait peu de types, au coin de ce prélat, sortis des ateliers de Liverdun (S.). Thomas de Bourlémont accorda ensuite au monnayeur Chaudrin le droit de frapper toutes sortes de monnaies blanches à son coin et même à celui des seigneurs étrangers, hormis à ceux du roi de France et du duc de Lorraine (S.). — Dans la direction de Jaillon, à trois kilomètres de Liverdun, on trouve les ruines d'un ancien village détruit depuis fort longtemps, et du nom de *Sohet ;* le canton où sont ces débris s'appelle le *Haut-de-Sohet*, et les vestiges d'habitations au milieu desquels on montre l'emplacement du cimetière, s'étendent sur 3 ou 400 mètres environ, en longueur et en largeur. Ajoutons enfin que la courbe très-prononcée décrite par la Moselle, au bas de Liverdun, s'appelle *Bras-de-Saint-Euchaire*, et que cette dénomination se trouve rappelée dans un titre dès l'an 1188 (D. T.). || *Ep. moderne.* Près de la porte d'En-Haut, la maison de M^me^ Bouvier, signalée sous le nom de *Château-de-Liverdun*, est une construction de la Renaissance ; c'était, paraît-il, la maison du gouverneur : on y trouve, entr'autres curiosités, plusieurs cheminées

monumentales ; à la partie supérieure de l'une d'elles, on remarque un écusson mutilé et des panneaux couverts de peintures, dont les sujets sont tirés de la vie de la Vierge. Dans les caves, dont il existe plusieurs étages, on peut voir l'ancien sentier de ville ou chemin de ronde, qui faisait le tour des remparts. Le presbytère, en face du portail de l'église, est une construction du siècle dernier : la porte cochère est à plein cintre, très-basse et d'une architecture extrêmement lourde ; à l'intérieur, dans les appartements, il y a des médaillons aux murs, et dans le jardin, une terrasse d'une hauteur remarquable donnant sur la rivière ; on a découvert des sépultures dans la cour. Au bas de Liverdun, le cimetière renferme un ossuaire ; c'est probablement l'ancien cimetière dit de Saint-Martin ; un autre, dit de Saint-Eucaire, abandonné dès le XII^e^ siècle, existait dans la Ville-Haute ; on croit qu'il était autour de l'église actuelle, à proximité de laquelle, du reste, se trouve la rue du Cimetière. Une ancienne chapelle, érigée sous l'invocation de saint Nicolas, appartenait à la commanderie de Libdeau ; elle est détruite depuis longtemps. Il se rattache des légendes à divers points du territoire connus sous les noms de *Saut-du-Cerf*, *Trou-des-Fées* et *Vaux-de-M'selle* (S.). Liverdun était le chef-lieu d'une prévôté du temporel de l'évêché de Toul, comprenant Jaillon, Liverdun, Royaumeix et Bouvron (D. T.). Les armoiries de Liverdun, blasonnées en tête d'un inventaire des archives de cette commune, sont *d'argent à la branche de chêne de sinople, glandée de gueules, l'écu surmonté d'une couronne murale ou tourée, environnée de deux fusils passés en sautoir sur un xiplot ou troulle au derrière de l'écu*, pour marquer le droit de chasse et de

pêche de ses bourgeois (D. T.). Les sceaux de la ville portaient aussi les mêmes emblèmes, qu'on trouvait encore reproduits sur les portes de la ville. (Voir *Notice sur Liverdun*, par M. H. Lepage, 1842.) Mentionnons, pour compléter nos renseignements sur Liverdun, qu'en 1632 Louis XIII et le duc Charles IV de Lorraine signèrent un traité dans cette petite ville ; et qu'en 1659, les gentilshommes de l'ancienne chevalerie lorraine s'y réunirent pour prendre des mesures propres à rétablir dans le pays leurs anciens priviléges (D. C. N.).

MAMEY. *Moyen âge.* On mentionne ce village dès l'an 918 sous le nom de *Mamacus* (D. T.), et, en 1334, sous celui de *Mamey-en-Hays* (S.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale érigée sous l'invocation de saint Hubert ; moderne.

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS. *Moyen âge.* Village très-ancien, en possession d'une cure dès l'an 1049 (D. C. N.). A l'ouest et à une petite distance de la localité, ruines d'un ancien château féodal, sur lesquelles s'élèvent aujourd'hui quelques maisons de cultivateurs. Ce château est déjà désigné sous le nom de forte maison en 1500 (D. C. N.), époque où il relevait de la seigneurie d'Apremont et du comté de Bar. Il fut détruit par le prince de Guise, au commencement du siècle dernier, et il n'en reste plus que la double enceinte et quelques pans de murs, épais de 2 à 3 mètres, conservés dans les habitations modernes, Les fossés, quoique en partie comblés, accusent encore actuellement 5 ou 6 mètres de profondeur, et ils permettent de constater que le château s'élevait sur un plan rectangulaire ou carré, d'environ 80 mètres de côté. Il était flanqué de quatre grosses tours aux angles ; « au milieu, une grand court (sic)

avec trois corps de logis..., estant iceux à trois étages....; au second, chambres, salles, chapelles....; ledit donjon environné de barbacannes... » (C.). Entre les deux enceintes, il y avait basse-cour, grande écurie, pressoir et *auditoire ;* en dehors de la seconde enceinte, dont les fossés se continuaient sans interruption (aujourd'hui ils sont comblés du côté du village), on trouvait la basse-cour du *Bayle,* celle dite de Toul et au milieu d'un vivier, un colombier sur quatre piliers (C.). En 1438, cette forteresse fut assiégée par les seigneurs lorrains à la tête de 600 chevaux, et les assaillants furent obligés de se retirer au bout de huit jours (D. C. N.). Mais, en 1633, François de Mauljean, avec dix-sept hommes, s'y défendit avec tant de ruses et d'adresse, qu'il tint en échec pendant plusieurs jours une armée française de 6,000 hommes, et qu'il obtint une capitulation aux termes de laquelle il sortit du château avec tous les honneurs de la guerre (D. C. N.). On trouvait autrefois, dit Dom Calmet, au château de Chatillon, près de Cirey, un tableau qui représente la sortie triomphale des vaillants défenseurs de la forteresse de Mandres (D. C. N.). Il y a environ quinze ans, dans des fouilles, sur le sol de l'enceinte et près de l'emplacement du pont-levis, on a exhumé des squelettes, des armes, des cuirasses, des épées, etc. *A la Côte,* canton situé à environ 400 mètres, à l'est du village, on rencontre des ruines de constructions qu'on croit être celles d'un couvent détruit depuis longtemps. Au XIII^e^ siècle, Mandres était le siége ou chef-lieu d'un petit district ecclésiastique qualifié de *chrétienneté* (D. T.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale Saint-Martin, reconstruite, en 1821, sur les restes d'un édifice roman dont on a conservé le portail à plein

cintre ornementé ; les chapiteaux en sont chargés d'oiseaux, et les tailloirs, de palmettes et de galons perlés. On conserve dans cette église un ancien bénitier en fonte de fer, ayant la forme d'une cloche renversée ; il est porté sur trois pieds de lion, et muni à sa partie supérieure de deux anneaux disposés de chaque côté. Cette localité, jusqu'en 1751, fut le siége d'une prévôté du bailliage de Pont-à-Mousson (D. T.). Les armes de Mandres étaient *celles de Bar cantonnées de quatre tours d'argent* (S.).

MANONCOURT-EN-VOIVRE. *Ep. celtique.* Découverte, près de la ferme de *Sébastopol*, sur le sol du bois défriché, de plusieurs silex, pointes de flèches, *nuclei* et autres produits de l'industrie antique, bien conservés ou à l'état de débris (coll. de M. Husson, de Toul). M. Benoit, instituteur à Royaumeix, y a trouvé une belle pointe de lance, longue d'un décimètre environ, qu'il a offerte au Musée lorrain (J. 1870). || *Ep. incertaine.* Sur le plateau de la *Côte-en-Haye*, débris d'habitations, dans lesquels on a remarqué des tuiles plates. || *Moyen âge.* Ancien village dont l'évêque Frotaire parle dans une charte de l'an 836 (D. C. H.) ; il était déjà en possession de deux chapelles en 1043 (S.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale dédiée à saint Martin, moderne, dans laquelle on remarque plusieurs dalles tumulaires des siècles derniers. Le quartier du village avoisinant l'église s'appelle la *Cour-des-Seigneurs ;* il renferme l'ancienne maison seigneuriale, construction des siècles derniers, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Epvre. C'est en ce lieu que saint Gérard fut cerné par un seigneur puissant de l'évêché de Toul, du nom d'Oldéric ; celui-ci mit le feu à la maison où s'était réfugié l'évêque pour l'obliger

à en sortir, et l'incendie gagna aussi l'église (B. P. H., p. 322). *Boyet*, ferme, cense très-ancienne, seigneurie avec grange et moulin, dès l'an 1272, appartenant à l'ordre de Malte et à l'hôpital Saint-Jean de Jaillon (C.) ; il y avait autrefois un ermitage (S.).

MANONVILLE. *Ep. incertaine.* En 1865, en établissant des caniveaux dans la grande rue du village, on découvrit la fondation en brique d'un mur épais, traversant la chaussée. Au lieu dit *le Breuil,* en défrichant une haie, près du ruisseau d'Esse, à un kilomètre au sud-ouest du village, on a mis au jour des débris de constructions bâties en pierres de taille. || *Moyen âge.* Il est déjà parlé de Manonville dans une charte de l'empereur Othon II, en 977 (C.). On remarque dans cette localité un château féodal intéressant, dont l'origine remonte au XII^e^ siècle ; il se composait primitivement d'un gros mur d'enceinte, épais d'environ 2 mètres, flanqué de quatre grosses tours rondes aux angles, et d'autres plus petites échelonnées entre les premières ; un pavillon (donjon très-probablement) s'élevait au milieu de la cour ; des galeries de communication étaient ménagées dans l'épaisseur de la muraille d'enceinte, et les tours, surmontées de hourds, étaient percées de nombreuses barbacannes. Au XV^e^ siècle, on construisit un corps de logis pour rendre le manoir plus habitable ; la partie qui reste des constructions de cette époque s'appelle *le Vieux-Bâtiment.* Les agrandissements s'opérèrent en adossant au gros murs, et pour éclairer les nouvelles habitations, on dut pratiquer dans l'enceinte des fenêtres à croisillons, dont quelques-unes subsistent encore. Au XVI^e^ siècle et au XVII^e^, de nouvelles bâtisses vinrent s'ajouter aux précédentes et constituèrent un

château-fort important, défendu à l'extérieur par des fossés profonds, des terrasses élevées, en partie conservées, et par des travaux avancés. Il subit plusieurs attaques auxquelles il résista quelquefois ; mais, à l'époque du siége de Metz, en 1552, il fut pris par un corps d'avant-garde de l'armée de Charles-Quint. Les Suédois en firent aussi le siége et y pénétrèrent par une brèche de trente-trois pieds. Enfin, après avoir subi, pendant plusieurs années, les déprédations de ces terribles ennemis de notre pays, il fut démantelé en partie par ordre de Richelieu. Mais des réparations, des reconstructions ultérieures l'ont ramené à l'état où nous le voyons. Les parties conservées du moyen âge (deux des grosses tours et *le Vieux-Bâtiment*) ont encore près de 20 mètres de hauteur, et elles offrent quelques détails intéressants de l'architecture militaire des deux époques auxquelles ces curieux débris remontent. Il est de tradition constante que des souterrains relient ce château à celui de Pierrefort[1]. Il y avait, au moyen âge, un *hôpital* en ce lieu,

1. Un acte du commencement du XIII^e^ siècle, déposé aux archives du château, constate qu'à cette époque il existait déjà des seigneurs du lieu et du nom. Sur la fin du XIV^e^ siècle, Jeanne, comtesse de Manonville, unique héritière, transporta son titre à la famille de Beauvau, par son mariage avec Aloff de Beauvau. En 1618, la seigneurie de Manonville était érigée en baronnie et avait passé aux mains des Pouilly (C.) dont les descendants, les Mensdorf-Pouilly, sont aujourd'hui une puissante et noble famille autrichienne. Le château et la baronnie passèrent ensuite à René-François Barrois, chambellan, ambassadeur extraordinaire de Léopold à la cour de Louis XIV. Cette famille est restée en possession de ce château jusqu'aujourd'hui ; il appartient à M^me^ Barbe-Louise Barrois, fille unique de feu Antoine-Catherine Barrois, baron d'Hamonville.

(Les renseignements sur le château de Manonville nous ont été fournis par M. le baron Louis d'Hamonville, d'après les documents qui se trouvent aux archives de ce château).

fondé, selon toute apparence, par les seigneurs ; mais il fut détruit vers le XVII[e] siècle ; il avait été bâti dans le quartier du village qui en porte le nom, et, en fouillant pour construire sur cet emplacement, on a découvert des sépultures en quantité. On a fait des trouvailles semblables à l'autre extrémité du village, au carrefour des chemins de Domèvre et de Minorville ; cet ancien cimetière se trouve au milieu des ruines de la *chapelle Saint-Claude*, fondée, vers 1514, par les Beauvau (C.), et détruite depuis longtemps déjà. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale érigée près du château, sous l'invocation de saint Laurent, reconstruite en 1787. On n'a conservé de l'ancienne que la chapelle des seigneurs, aujourd'hui convertie en sacristie ; dans le mur qui la sépare du chœur de l'église, sous une arcade, on trouve le tombeau de Charles de Beauvau, seigneur de Manonville, premier gentilhomme de la chambre de M[gr] le marquis d'Hattonchâtel. Charles de Beauvau est représenté couché sur un soubassement qui est peu intéressant. Le fief de Manonville relevait du comté de Bar ; plus tard, il fit partie du marquisat de Pont-à-Mousson (D. T.).

MARTINCOURT. *Ep. romaine.* Au *Champ-la-Biche*, ruines de constructions, avec débris de trusatyles et de tuiles à rebords. || *Moyen âge.* On trouve également des vestiges d'habitations au *Bateau-Poirier* et en *Fourneau-Fontaine ;* ce dernier canton est situé à 1,500 mètres du village, dans la direction de Mamey, sur le versant de la colline, et l'on suppose que les habitations qui s'y trouvaient appartenaient à l'ordre des Templiers. *Pierrefort*, situé à un kilomètre et demi au sud de Martincourt, était autrefois une forteresse féodale qui passait

pour imprenable avant l'invention des armes à feu ; elle fut bâtie sur la pointe d'une colline escarpée et sur un plan à peu près rectangulaire d'environ 80 mètres de longueur, du nord au sud, et de 60 mètres de largeur, par Renaud de Bar, évêque de Metz, en 1314, pour son frère le comte de Bar ; elle passa successivement des ducs de Bar au comte de Deux-Ponts, à celui de Nassau, puis à René d'Anjou et au duc de Bourgogne (B. P. H.), pour rentrer ensuite en la possession des ducs de Lorraine. Pierrefort fut assiégé en 1370 par le duc de Lorraine et ses alliés, qui se retirèrent comme saisis d'une terreur panique, abandonnant leur artillerie (D. C. N.). En 1474, René II l'attaqua, s'en rendit maître, y mit le feu et en rasa le donjon, qui s'élevait alors au milieu de la cour intérieure (D. C. N.). Réparé peu de temps après par ce prince lui-même, il fut démantelé à l'époque de la guerre de Trente-Ans, comme toutes les forteresses de la Lorraine. Tout le côté faisant face à Martincourt fut alors détruit de fond en comble, tandis que les trois autres côtés, malgré le désastre, furent conservés, en partie du moins, et ils nous donnent encore aujourd'hui une idée de ce qu'était le château primitif. Ces débris, en effet, ont un aspect gigantesque, surtout du côté de l'orient, où ils sont assis sur des rochers à pic d'une grande hauteur, et les bâtiments qui les couronnent, bien qu'ils aient été réduits en hauteur, ont encore, vus de l'extérieur, près de 12 mètres d'élévation. Ces débris accusent, partie l'époque des constructions primitives ou le XIV^e^ siècle, et partie les restaurations du XV^e^ siècle et du XVI^e^ ; on peut constater en outre des réparations et des aménagements modernes pour le logement du propriétaire, qui en habite une partie, et le fermier,

qui occupe l'autre. Au sud et à l'ouest, l'enceinte se continue, dessinée en partie par un fossé large et profond, isolant le château du reste du plateau ; aux angles on remarque le soubassement des quatre tours dont il était flanqué. Parmi les détails curieux à signaler, citons : 1° dans la partie du château réparée ou reconstruite par René II, près de la porte principale, mais sur la cour intérieure, la devise de ce prince, A JAMAIS, inscrite en grandes lettres ornementées, dans une frise, sur le mur entre le rez-de-chaussée et le premier étage ; 2° dans la bergerie de la ferme, quelques débris des arceaux de l'ancienne chapelle castrale ; 3° un colombier monumental de la Renaissance, élevé sur piliers, au milieu de la cour, à l'emplacement de l'ancien donjon. En 1868, en abaissant le chemin de Martincourt à Pierrefort, près du bois, et à une faible distance du château, on a trouvé un boulet de canon en fonte. La terre de Pierrefort comprenait, en 1594, seize villages ou hameaux (S.). Les armes étaient *d'or à un lion issant de gueules* (D. T.). *La Gloriette*, écart, *Gomoulin* et *le Gravier*, moulins, sont signalés, dès l'an 1344, comme des dépendances de Pierrefort (D. T.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale dédiée à saint Jean-Baptiste, construite, en 1774, pour remplacer une ancienne chapelle. *Saint-Jean,* hameau, à un kilomètre à l'ouest et dépendant de Martincourt, est un ancien fief relevant, en 1594, de la terre de Pierrefort ; il renfermait une église, démolie au XIX^e^ siècle, sur l'emplacement de laquelle on a bâti un lavoir public.

MINORVILLE. *Ep. romaine.* Voie antique supposée romaine, longeant le territoire à l'extrémité ouest. || *Moyen âge.* On suppose qu'il a existé un établissement de Templiers au lieu appelé *les Tuileries,* où l'on ren-

contre des ruines ; il y a aussi des vestiges d'anciennes constructions à *la Côte*. || *Ep. moderne.* En 1588, les habitants demandent à fortifier le village ; mais rien ne prouve aujourd'hui que ce projet ait reçu son exécution (C.). Néanmoins, en 1613, on construisit au village des prisons avec poteaux et pilori (C.). Eglise paroissiale Saint-Etienne, reconstruite tout récemment ; Minorville en possédait déjà une en 1065 (C.) ; celle qui vient d'être démolie était un édifice construit dans un but religieux d'abord et pour servir de refuge, pour être employé à la défense commune des habitants ; elle était entourée de murailles et de fossés qui ont disparu complètement ; la tour en était anciennement crénelée, renfermait des cheminées, et dans la nef, derrière l'autel, il y avait un puits. On remarquait, sur la porte d'entrée de cette église, une croix de Malte, grattée en partie à la Révolution (S.). A une petite distance, à l'occident du village, chapelle Sainte-Barbe, reconstruite au commencement du XIX^e^ siècle et restaurée encore depuis peu ; la chapelle primitive était ogivale : on y venait autrefois, comme aujourd'hui, en pèlerinage pour les maux d'yeux. Le fief de Minorville relevait du comté d'Apremont (D. T.).

NOVIANT-AUX-PRÉS. *Moyen âge.* Village ancien, dont le nom figure dans un titre de l'an 1239 (D. T.). Autrefois il existait, pour les pauvres, un *hôpital* qui fut supprimé, vers le milieu du XVII^e^ siècle, par M. de Saussay, évêque de Toul ; la fondation en remontait à une époque reculée et inconnue (S.). || *Ep. moderne.* Près de l'église, maison seigneuriale portant le nom de château, reconstruite, en 1750, sur l'emplacement d'une ancienne maison forte qui existait déjà au commencement du XIV^e^ siècle (C.), car la chapelle castrale qui en dépen-

dait avait été bâtie, en 1515, par Bertrand de Tremblecourt, seigneur de Noviant (S.). Plus tard, cette chapelle fut augmentée par la famille de Beauvau, et, au siècle dernier, elle devint même église paroissiale, ce qui motiva des agrandissements en 1767 ; aujourd'hui elle a complètement disparu par suite de la reconstruction totale de l'église en 1867. La chapelle et l'église démolies renfermaient un certain nombre de dalles tumulaires, savoir : de Jeanne de Saint-Baussant, épouse de Charles de Beauvau († 1602) ; de Jean de Beauvau († 1636) et d'Antoinette d'Eure de Thessières, sa femme († 1660) ; de Gabriel-Joseph de Beauvau († 1669) ; de Jean-Claude de Cussigny († 1669), époux de Jeanne-Antoinette de Beauvau ; enfin de Joseph Laurent, chapelain de Noviant († 1752). Mais le monument le plus remarquable que renfermait cette ancienne chapelle était le tombeau, en forme d'autel, de René II de Beauvau († 1548) et de Claude de Baudoche, sa femme, aujourd'hui déposé au Musée lorrain. Ce monument représente les deux personnages couchés, les mains jointes, la tête appuyée sur un oreiller. « La correction du dessin, le fini des détails, l'agencement des plis, le modelé des figures, permettent d'attribuer ces belles statues à Ligier Richier » ; c'est un précieux monument de la Renaissance (J. 1867). La terre de Noviant fut, en 1642, érigée en marquisat par Louis XIII, et une prévôté y fut créée en 1722 (S.) ; les fourches étaient dressées au lieu dit *la Justice*, entre Noviant et Manonville. A un kilomètre au nord de cette commune existe un lieu dit le *Champ-des-Morts*, souvenir des pestes, et, sur le territoire, le chemin de *la Mine* et celui du *Tombeau* (D. T.). Derrière le village, et à 150 mètres à peu près, on trouve le cimetière

au milieu duquel s'élevait l'ancienne église, déjà en ruines en 1708 (C.), et qui disparut complètement en 1767, époque où le service paroissial fut transporté dans la chapelle du château. On remarque encore, dans ce cimetière, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, renfermant une vieille statue de la Vierge, en vénération dans la localité et à laquelle se rattachent des légendes. Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste, reconstruite en 1868 ; dans le mur latéral, du côté du nord, on a rapporté de l'ancienne église ou chapelle castrale un portail roman intéressant.

ROGÉVILLE. *Moyen âge.* En 1780, en creusant les fondations de l'église, on a découvert des cercueils en pierre qui renfermaient des vases en terre rouge et brune, des épées et des poignards en fer (S.). Ces trouvailles provoquèrent, en 1836, de la part de M. le baron de Vincent, accompagné de M. Dufresne, des recherches qui furent couronnées de succès, car elles mirent au jour de nouveaux tombeaux construits en pierres sèches. Chacun d'eux renfermait un squelette, des vases en céramique à pâte rouge et noire, une épée et un poignard en fer à lame courte, large, épaisse, à un tranchant, des boucles de ceinturon. Au col de l'un des squelettes était appendu un collier formé de grains de verroterie, de vertèbres de serpens, et de cinq petites massues en corne, enfilées dans une chainette en cuivre. Au milieu se trouvait une médaille commémorative en moyen cuivre, à l'effigie de Gratien. On suppose que ces sépultures remontent au IVe siècle, et qu'elles appartiennent à quelques tribus frankes (Duf.). Selon M. de Saulcy, on y a découvert des épées caraxées avec entailles, pour recevoir le poison, semblables à celles que fit fabriquer

plus tard la célèbre Frédégonde (*Congrès scientifique de Metz,* 1837 ; *Rapport* de M. de Saulcy). A un kilomètre et demi de Rogéville, au milieu des bois, dans la vallée et près de la fontaine de *Grené,* on trouve des ruines de forges importantes, détruites, selon quelque apparence, au XVII^e^ siècle ; à peu de distance de là s'ouvrent les galeries profondes où l'on a extrait le minerai. Non loin de la fontaine dont il vient d'être parlé, au lieu dit *la Nonnerie,* il y a eu un ancien couvent détruit qui aurait été, suivant la tradition, supprimé et transporté près de Foug, au *Val-des-Nonnes* (voir *Pagney-derrière-Barrine,* canton de Toul-nord). || *Ep. moderne.* Il y avait à Rogéville une maison-fief qui existe encore et qui porte, dans la localité, le nom de *château ;* c'est une construction des siècles derniers, qui n'eut jamais grande importance. Il y avait ensuite, sur le territoire, un petit ban particulier dit de *Saint-Paul* (S.). En 1602, le duc de Lorraine permit d'ériger un signe patibulaire en la seigneurie de Villers et Rogéville, entre les deux localités (C.). Eglise paroissiale Saint-Remy, reconstruite en 1780.

ROSIÈRES-EN-HAYE. *Ep. romaine.* Voie de Langres à Metz, passant à quelques centaines de mètres au nord-est du village. || *Ep. incertaine.* Vestiges d'habitations en *Hermiterre.* Il existe deux anciennes chaussées, appelées l'une chemin de *Metz,* allant vers Villers, et l'autre chemin de *Saint-Mihiel,* dans celle de Tremblecourt. || *Moyen âge.* Village déjà mentionné dès l'an 896 (D. T.). Il y a eu anciennement des forges ou des fonderies tout près et au nord-est du village ; la tradition en fait mention, et la terre noire, couverte de scories et les débris de constructions, le prouvent suf-

fisamment. || *Ep. moderne.* Un moulin à vent fut érigé, en 1580 (C.), près de la route de Toul à Pont-à-Mousson, à quelques centaines de mètres au sud-ouest des *Quatre-Vents ;* il en reste quelques vestiges sur le sol, et le nom du canton en rappelle le souvenir. En 1609, le baron d'Ancerville obtint l'autorisation d'ériger un signe patibulaire avec poteau, carcan et pilori (C.), insignes qui furent dressés, suivant la tradition, à un kilomètre environ au nord de Rosières, au lieu dit *la Justice*, près de la route de Nancy à Verdun. Village ruiné et abandonné en 1636 (An. 1858). Rosières renfermait un fief dit de *Cropello* (S.). Eglise paroissiale Saint-Pierre, remaniée ; nef moderne, chevet rectangulaire conservant quelques détails qui accusent le style du XIII^e^ siècle, notamment deux baies géminées à ogives en lancettes ; la tour, aussi restaurée, présente un porche de peu d'intérêt, mais de même époque que le chœur.

ROYAUMEIX. *Ep. celtique.* En 1868 et 1869, découverte de silex, flèches, lances, racloirs, débris de haches, avec nombreux éclats, par M. Benoit, instituteur (coll. de M. Husson). || *Ep. romaine.* Voie romaine de Toul à Montsec, dite *la Vieille-Levée*, longeant parallèlement la route de Toul à Verdun, mais à l'est et à une distance variable de 50 à 100 mètres. Au *Haut-de-Fossés*, en deux endroits, substructions où l'on a découvert des pierres de taille et une trusatyle acquise par M. Husson, percepteur à Toul. *Aux Ouillons,* débris de constructions de même nature que les précédents, ainsi que sur un grand nombre de points du territoire, notamment au *Haut-de-Marbouché,* au *Coin-du-Ménil*, au *Grand-Jardin*, à *la Chèvre* et à proximité de l'*Etang-Véry ;* on découvre fréquemment dans ces ruines, aujourd'hui

comme au siècle dernier, suivant Dom Calmet, des monnaies romaines ; ajoutons que le sol, en ces cantons, est couvert de débris de tuileaux plats, de fragments de moulins à bras en lave volcanique, de têts de poterie, de pierres plates sciées, etc. || *Moyen âge.* Selon toute apparence, dit Dom Calmet, le nom de ce village vient de *Regius Hortus* ou *Regia Mansio* (*meix*, en ce pays, signifie *jardin*), et que là se trouvait une maison de plaisance des rois de la première race. Les bois de Royaumeix portent le nom de *Forêt-la-Reine*, dénomination qui rappelle, à ce que l'on croit, le souvenir de Brunehaut. Sur le sol de cette vaste forêt, on rencontre, en plusieurs endroits, des débris de constructions qui paraissent être des ruines de forges ; l'un de ces cantons porte même le nom de *Forges-à-Fer.* || *Ep. moderne.* Village détruit, selon la tradition, pendant la peste et les guerres du XVII^e^ siècle. Château moderne. Eglise paroissiale Saint-Léon, reconstruite vers 1860. Le fief de Royaumeix relevait de la baronnie d'Apremont (D. T.).

TREMBLECOURT. *Moyen âge.* Ruines d'un château féodal, bâti à une époque inconnue du moyen âge, encore debout au XVII^e^ siècle, mais qui aujourd'hui est complètement ruiné. Il était situé au-dessus et à côté de l'église ; des vignes et des jardins en occupent maintenant l'emplacement. On peut remarquer, par la trace des fossés qui en dessinent l'enceinte, que c'était un petit donjon s'élevant sur un plan à peu près carré, d'environ 20 mètres de côté, flanqué de tours aux angles, dont on a retrouvé les soubassements il y a près de vingt-cinq ans. A la même époque, on a découvert encore, sur cet emplacement, une citerne, une auge, des couperets, une lampe en fer, des fourches à foin et divers instruments

d'agriculture. En 1869, en provignant, on a mis au jour des caves formées de plusieurs galeries parallèles et perpendiculaires qu'on peut visiter actuellement encore. Au pied du château, dans les fossés de l'enceinte ou à peu de distance, on a trouvé des sépultures en quantité avec armes ; un certain nombre de squelettes avaient eu la tête détachée du tronc, car elle était placée entre les jambes (J. 1870). Tremblecourt était une seigneurie dès l'an 1276 ; les mesures en usage dans ce village et aux environs étaient au type de celles du château. Un quartier de la localité s'appelle *la Halle*. Un linteau de porte au bas du village est orné d'ogives et d'un écu incliné, portant la croix de Lorraine. On remarque ensuite, au-dessus d'une porte, dans une niche, une ancienne statue de saint Epvre, représenté assis et bénissant le peuple. || *Ep. incertaine.* Au *Bois-l'Hérisson*, vers le milieu du siècle dernier, un sieur Boussard, fermier des Raigecourt, seigneurs du lieu, découvrit, dans des fouilles, un vase d'airain très-grand, renfermant en quantité des monnaies d'or et d'argent, trésor supposé enfoui au temps des guerres du XVII^e^ siècle ou des périodes antérieures. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale Saint-Epvre, reconstruite en 1707, à laquelle est adossée l'ancienne chapelle des seigneurs, du style roman de transition, dans laquelle on peut remarquer des baies étroites, des nervures toriques, des chapiteaux encastrés aux angles et privés de leurs colonnes. Dans la sacristie, épitaphe d'un sieur Bernard, natif de Tremblecourt († 1750), qui fut receveur général en Lorraine. Au cimetière, une croix avec millésime 1618 (J. 1870). Village ravagé par la peste, incendié par les Suédois et détruit en grande partie à l'époque de la guerre de Trente-Ans ; il fut, dit-on,

visité par saint Vincent-de-Paul, en ces temps malheureux. On trouve les ruines de l'ancien village dans les vignes, aux environs du château, sur le versant supérieur de la côte. Le fief de Tremblecourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson (D. T.). Sur le territoire, chemin de *Malbrouque* (corruption de *Marlborough*).

VILLERS-EN-HAYE. *Epoque romaine.* On trouve dans les bois des vestiges d'une voie antique supposée romaine. *Au Fortmont*, situé à environ 1,200 mètres à l'ouest du village, près de la vallée, substructions avec quantité de débris de tuiles plates, de meules en lave et de tessons de poterie, indices d'habitations supposées romaines. || *Moyen âge.* Village indiqué sous le nom de *Villaris* en 965 (D. T.). Au *Vaux-des-Raptes*, ruines de constructions sur une étendue importante ; dès l'origine, suivant la tradition, il existait sur cet emplacement un *couvent* avec *hôpital*, qu'un ermitage remplaça dans la suite ; cet ermitage fut lui-même supprimé, à cause des vols et des rapines des ermites (S.). || *Ep. moderne.* En 1636, Villers était ruiné et abandonné (An. 1858). A l'époque de ce désastre, il était bâti à quelque distance au nord-est de sa position actuelle, sur le bord du coteau, où l'on rencontre des ruines importantes, et où se trouvait encore l'église, au siècle dernier, avant la construction, en 1787, de celle qui s'élève au centre du village. Il y avait autrefois, à Villers, un château et une haute-justice qui ont disparu ; les maisons de MM. Urion, qui portent aujourd'hui le nom de châteaux, sont modernes. Eglise paroissiale érigée sous le vocable de saint Mansuy, construite, comme on l'a vu, au siècle dernier.

VILLEY-SAINT-ETIENNE. *Ep. celtique.* Silex travaillés, pointes de flèches, galets taillés en forme de mar-

teaux, trouvés sur le territoire (collection de M. Husson). || *Ep. romaine.* On a découvert des monnaies romaines sur le ban de Villey, et M. Husson possède plusieurs vases funéraires et un vase cinéraire avec débris d'ossements qui en viennent. || *Moyen âge.* Village mentionné dans une charte de Charles-le-Chauve, en 870, et dans plusieurs autres diplômes des empereurs d'Allemagne, du IXe siècle et du Xe (C.). C'était, dès le XIVe, le chef-lieu d'une prévôté du chapitre de la cathédrale de Toul, dont dépendaient six villages : Villey-Saint-Etienne, Lucey, Lagney, Dommartin, Ménillot et Francheville (C.). Les archives municipales renferment plusieurs titres intéressants, remontant au XIVe siècle, au XVe et au XVIe. || *Ep. moderne.* La potence était érigée, au lieu dit *les Fourches*, pour l'exécution des jugements de la haute-justice des six villages de la prévôté. Près du canton que nous venons de citer, il y a encore *la Justice*, *le Mauvais-Lieu* et *les Loges*, et, à peu de distance, on trouve des ruines d'habitations. Le presbytère est appelé *château ;* c'était anciennement la maison seigneuriale, bâtie au XVIIe siècle ou au XVIIIe ; elle appartenait à l'abbaye de Saint-Epvre, et des moines venaient quelquefois y séjourner. A côté était la *Grosse-Maison*, ancienne grange aux dîmes, convertie actuellement en maison de culture. Près de là, il y a une rue dite de *la Prison*, parce que l'une des maisons qui avoisinent cette rue renfermait les cachots de la prévôté. En 1868, dans des fouilles pour construire des caniveaux, et en 1869, pour faire une cave à proximité de l'église, on a découvert des sépultures nombreuses, au milieu de débris divers portant des traces visibles d'incendie. On rencontre, en différents endroits du village, des maisons du XVIe siècle

et du XVII^e^ ; au-dessus de la porte de grange de M. Perrin, on remarque un écusson chargé de trois chardons. Eglise paroissiale dédiée à saint Martin, reconstruite en 1782 ; la tour, qui s'élève sur le côté de la nef, a été conservée et restaurée, notamment à sa partie supérieure ; mais au rez-de-chaussée et au premier étage, à l'intérieur, on remarque des murs très-épais et des meurtrières qui permettent d'assigner le XII^e^ siècle ou le XIII^e^, pour l'époque de sa construction et de supposer qu'elle fut érigée dans un but religieux et de défense. Des bornes de ban offrent en relief trois pierres, emblèmes que l'on croit rappeler le martyre de saint Etienne, patron des chanoines de la cathédrale de Toul.

CANTON DE THIAUCOURT[1].

ARNAVILLE. *Ep. romaine.* Au canton appelé *Virène*, entre ce village et Pagny-sur-Moselle, traces très-étendues de constructions romaines. Suivant M. Beaulieu, il aurait existé, sur cet emplacement, un *castellum*, destiné à la défense du passage de la Moselle ; il est aujourd'hui complètement ruiné ; quelques vestiges de fossés seuls subsistent ; on l'appelle Château de la *Citadelle,* et on y a trouvé des pierres taillées, des débris de tuiles à rebords, des armes, des monnaies du Haut-Empire et des tombeaux. M. Dufresne, de Metz, a, dans sa collection, un joli buste en bronze de Minerve casquée, qui vient de ces ruines (S.). || *Moyen âge.* Village mentionné, dès l'an 851, sous le nom *d'Arnoldi*

1. Nous devons exprimer ici toute notre reconnaissance à notre confrère, M. Pardieu, de Thiaucourt, pour les notes intéressantes et nombreuses qu'il nous a fournies sur les communes de ce canton. Ses renseignements nous ont été de la plus grande utilité.

villa (D. T.). Château féodal détruit au XVII^e^ siècle par les Espagnols ; il n'en reste plus que la porte cintrée, appelée *la Voûte* (S.). Sur le territoire, tout près et à l'ouest d'Arnaville, ancien hameau de *Pallon*, dont la chapelle est du XV^e^ siècle. || *Ep. incertaine.* En 1844, sur les flancs de la côte du Rupt-du-Mad, au-dessus du village, découverte d'un cimetière renfermant une quantité considérable de sépultures, dans des tombeaux en pierre ; mais on n'y a rien trouvé pour aider à en déterminer l'origine. || *Ep. moderne.* A Arnaville, dans les ruines du château, tout près de l'église, on a découvert, en 1838, un fusil espagnol à 8 pans, portant sur le canon une longue visière (C.). Dans le commencement du XVI^e^ siècle, les Bénédictins de Saint-Vanne bâtirent, dans cette localité, un vendangeoir qui existe encore en grande partie ; vendu à la Révolution, il appartient aujourd'hui à la famille Charruel. Au village, ruelle dite du *Château-d'Amour* (D. T.) Dans les bois, au sud d'Arnaville, grottes profondes où les habitants se retiraient au temps des guerres. Il y avait, à Arnaville, la *seigneurie de Saint-Pierre,* avec ban particulier (D. T.). Eglise paroissiale érigée sous le vocable de l'Invention de saint Etienne ; à la base du clocher, inscription constatant la mort d'un chef espagnol, tué probablement à la prise du château, en 1635, par le maréchal de La Force. *A la Justice,* au siècle dernier, étaient plantées les fourches patibulaires. Le fief d'Arnaville relevait de la prévôté de la Chaussée ; en 1718, il fit partie de celle de Prény et, en 1751, du bailliage de Pont-à-Mousson. Il y avait trois seigneuries, relevant, l'une du duc de Lorraine, la seconde, de l'abbé de Gorze, et la troisième, de l'évêque de Verdun (C.).

BAYONVILLE (*aux-Trois-Tours*). *Ep. romaine. En Goulainvaux*, traces de constructions romaines, sur une grande étendue, ainsi qu'au *Châtelet* et en *Voiseul*, où l'on remarque des tuiles à rebords, des briques, des fragments de marbre et d'autres débris ; des monnaies romaines, en possession de M. Degand, instituteur, viennent de ces ruines. || *Ep. incertaine*. Trois voies vicinales très-anciennes traversaient ce territoire ; mais leur origine, supposée romaine, n'est pas suffisamment établie. || *Moyen âge*. Village mentionné dès l'an 960 (D. T.). Ancien château à trois tours, ruiné en partie, voisin de l'église ; il n'en reste plus que des murs très-épais, des caves ou galeries qu'on dit traverser la rue et la porte cintrée, sur laquelle on remarque des débris de mâchicoulis et la rainure de la herse ; les créneaux, les embrasures et les meurtrières ont disparu. || *Ep. moderne*, Eglise paroissiale dédiée à saint Julien ; nef remaniée au XVIII^e^ siècle, mais la tour conservée est romane ; elle concourait, avec l'ancienne nef et le château, à la défense du *fort* de refuge qui entourait l'église. Au rez-de-chaussée de cet intéressant débris, il y a un charnier sans autre issue qu'une petite lucarne ; au-dessus, deux étages voûtés, éclairés par des meurtrières, renferment des cheminées qui portent des traces de feu ; à la hauteur du second étage, à cinq mètres du sol, une porte communiquait de la tour au château, au moyen d'une passerelle ou d'un pont volant. Près de la porte d'entrée de l'église, une niche ménagée dans le mur, renferme une statue antique. Dans la nef, un puits, des fonts monopédiculés très-anciens, un maître-autel du XIV^e^ siècle, intéressant, richement décoré, en bois sculpté, et deux inscriptions lapidaires, l'une de

1669 et l'autre de 1697. Au sud de l'église, anciennes constructions avec caves et greniers, comprises dans l'enceinte du fort, où les habitants serraient leurs provisions et leur mobilier en cas de guerre (J. 1870.). Il y avait un gibet à *la Justice*. Les moines d'Orval possédaient, dans ce village, un vendangeoir, situé à quelque distance au-dessus de l'église ; les bâtiments subsistent, mais ils ne remontent qu'au XVIII^e^ siècle. Cette localité relevait de la baronnie d'Apremont et de la châtellenie de Prény (D. T.)

BOUILLONVILLE. *Ep. romaine. A la Ravine*, plateau bordé par des ravins profonds et traversé par le chemin de Thiaucourt à Euvezin, traces d'un camp romain, sur le sol duquel on a trouvé des monnaies des empereurs, une tête de cheval d'un admirable travail, en possession de M. Rollet, de Thiaucourt, ainsi que quantité de médailles et divers objets. A chaque extrémité de la traverse de ce chemin, sur le plateau, traces de constructions avec tuiles à rebords. Sur une éminence, à l'est, du côté de Thiaucourt, à peu de distance du chemin d'Euvezin, autres ruines d'habitations de même époque, sépultures nombreuses avec armes et vases ; un débris de cippe y a été découvert. || *Moyen âge. En Saint-Martin*, ruines sur une éminence, à peu de distance du chemin de grande vicinalité (vers Benney) ; il a existé là, paraît-il, un ancien couvent, avec une église qu'aurait précédée un temple romain ; on y a découvert des tombeaux, des cercueils en pierre et un cippe renfermant, dans une niche, le haut d'une statue antique et d'un travail barbare ; il est encastré dans l'angle d'un mur. Bouillonville est mentionné dès l'an 875 (D. T.). On y constate, en 1267, un moulin et une grange relevant de l'abbaye de Gorze (C.). ||

Ep. moderne, Eglise paroissiale Saint-Denis ; tour et nef modernes ; l'abside et le chœur, restaurés au XV^e^ siècle d'abord, et à une époque encore plus rapprochée, étaient primitivement romans ; car on y retrouve le chevet en cul-de-four, et la tradition rapporte que la tour, avant la reconstruction, s'élevait au-dessus de l'avant-chœur. Le fief de Bouillonville relevait de la baronnie d'Apremont (D. T.).

CHAREY. *Ep. romaine*. Le territoire de cette localité est traversé, à l'ouest, par une voie romaine qui venait de Xammes et descendait dans la plaine ; sur le sommet d'un monticule, au lieu dit *le Roulon*, à proximité de cette voie, vestiges de constructions gallo-romaines, connues sous le nom de *Vieux-Château*. Cette voie était rejointe par le chemin dit de Thiaucourt à Dommartin, près duquel, aux *Noires-Terres*, on rencontre aussi des substructions importantes, avec tuiles à rebords. Enfin, une autre voie, dite *Chemin de Gorze*, se reliait à la précédente à Xammes ; elle se dirigeait sur Gorze par Mont-Plaisir, passait sur le territoire de Saint-Julien-lès-Gorze, non loin des fontaines de *Soiron* et près de la ferme de Lebeauville ; aux environs de Mont-Plaisir et des fontaines que nous mentionnons, on remarque des ruines gallo-romaines très-importantes. || *Moyen âge*. Village indiqué déjà au XI^e^ siècle (D. T.) ; c'était un franc-alleu, et il y avait autrefois un château, qui fut restauré au siècle dernier, et qui était flanqué de quatre tours, lesquelles, ainsi que le bâtiment, étaient d'une grande hauteur ; l'enceinte en était entourée de fossés remplis d'eau, avec un étang au nord ; il y avait deux ponts-levis, l'un pour la porte principale, l'autre pour

la poterne. Au-dessus de la porterie, deux inscriptions :

Tant vault l'homme, tant vault la terre.
Vive l'amour, mais qu'on dine.

Ces inscriptions, enlevées lors de la démolition du pont-levis, ornent aujourd'hui l'entrée d'une maison particulière. Dans l'intérieur, une *taque* représente le triomphe de Mardochée. Ce château appartenait, aux siècles derniers, aux comtes de Gourcy. || *Ep. moderne. Mont-Plaisir,* ancienne maison de maître, appartenait aussi aux de Gourcy, dont les armes sont reproduites sur la taque de la cuisine. Eglise moderne dédiée à saint Maurice, qui était précédemment construite au lieu dit *la Vieille-Eglise,* sur un monticule, au sud et tout près du village, où se trouvait aussi un ancien cimetière. Le fief relevait de la baronnie d'Apremont (D. T.). Il y avait, sur le territoire, un signe patibulaire sur quatre piliers (An. 1860). Aux archives communales, un procès-verbal de reconnaissance des coupes affouagères, dressé en 1757, est précédé d'un *Précis historique* sur cette localité (An 1860). Cette petite notice énumère tout particulièrement les droits féodaux et donne le dénombrement des biens de M. de Porpe, alors seigneur de Charey.

DOMMARTIN-LA-CHAUSSÉE. *Ep. romaine.* Territoire et village traversés par une voie romaine qui se dirigeait vers la station d'*Ibliodurum* (Hannonville-au-Passage, Moselle), et rejoignait la voie prétorienne de Langres à Trèves. En plusieurs endroits du territoire, on rencontre des vestiges d'habitations gallo-romaines. || *Moyen âge.* Une bataille a dû être livrée à proximité de Dommartin, car tout autour du

village, notamment en *Cubanel*, on rencontre de nombreux tombeaux en maçonnerie : les squelettes ont généralement une pierre sous la tête, des armes à leurs côtés et quelques-uns portent des colliers en terre cuite, rayés et peints. M. Nonon, de Jaulny, possède des armes, des débris de colliers et divers objets venant de ces sépultures. Parmi les armes, on a remarqué des scramasax, des glaives et des sabres à deux tranchants ; on a découvert encore, sur cet emplacement, des trusatyles conservées et à l'état de débris. Une voie ancienne, pavée, passe au sud et à environ 150 mètres du village ; elle traverse le territoire de l'est à l'ouest et paraît se diriger sur Hattonchâtel ; on la connaît sous le nom de *Chemin-de-la-Reine ;* c'est probablement une chaussée de la reine Brunehaut. Village indiqué, en 1277, sous le nom de *Dompmairtin-de-lès-Chaulcie* (D. T.). || *Ep. moderne.* Chef-lieu d'une paroisse qui se composait de Dommartin, Charey, Haumont et Dampvitoux (C.). Le fief de Dommartin relevait de la châtellenie de la Chaussée et de la baronnie d'Apremont (D. T.).

ESSEY-ET-MAIZERAIS. *Ep. romaine.* Une voie, dite de la *Reine-Brunehaut*, arrivait à Maizerais, venant de Toul et allant s'embrancher à Pannes, à la voie de *Nasium* à Metz. Au-delà du pont, sur le Rupt-de-Mad, traces très-apparentes d'un fort, quadrilatère en plan, défendant probablement le passage du pont jeté sur le ruisseau pour la traverse de la voie romaine. Au centre de Maizerais, sur la place du village, substructions gallo-romaines ; on en rencontre aussi sur le plateau voisin du hameau, au sud-ouest. || *Moyen âge.* A Essey, église paroissiale Saint-Martin, du XIII^e^ siècle, orientée, remaniée à diverses époques, notam-

ment au temps de la période ogivale tertiaire où le chœur fut agrandi et défiguré, puis en 1744, où les voûtes de la nef furent reconstruites. Le plan primitif, à part le chœur, subsiste encore : cette église se compose de trois nefs à quatre travées, d'un transept peu apparent et d'un chœur pentagonal, précédé d'un avant-chœur rectangulaire ; les bas-côtés sont terminés par des absidioles, carrées en plan, qui s'ouvrent sur l'avant-chœur. Longueur de la nef : dans œuvre (transept compris), 24m,30; du chœur, 3m,20 ; largeur de la nef, 13m,50 ; du chœur, 5m,50. Les fenêtres de la nef et les formerets ont été conservés lors du remaniement des voûtes, dont les clefs sont chargées de croix de Lorraine et de divers attributs; les nervures et les arcs doubleaux sont supportés par des consoles placées dans les murs latéraux, et par des piliers ayant, en coupe, la forme de croix grecque ; l'ornementation consiste en feuilles à crochets et autres détails du XIIIe siècle. On rencontre dans la nef plusieurs épitaphes ; nous signalerons en particulier celle de Henri de Bouilon, écuyer, capitaine au service de Charles IV ; de Marie Huet, son épouse, et de leurs fils, Henri, lieutenant-colonel, et Théodore, capitaine au régiment de Chevron. Quant aux autres, elles sont de notaires, d'échevins et de curés du lieu. Trois d'entre elles remontent au XVIIe siècle et trois autres au XVIIIe. Le portail primitif, dans le mur latéral du nord, est muré ; les pieds-droits en sont ornés de petits pilastres annelés, et l'arcade ogivale offre des moulures toriques. Cette église était le centre d'un *fort* de refuge dont il reste encore quelques vestiges dans les constructions voisines ; du reste, l'emplacement accuse une petite éminence ; un puits couvert se trouve près de la porte d'entrée de cette

église, et la tour romane qui occupe l'angle nord-ouest de la nef, offre quelques indices de sa destination comme lieu de défense. On ajoute qu'avant le remaniement des voûtes, au XVIII^e^ siècle, il existait une seconde tour symétriquement disposée avec la précédente, sur la façade, à l'angle sud-ouest. Thiébaut, comte de Bar, et Geoffroy, sire d'Apremont, affranchirent, en 1269, leurs sujets d'Essey et les mirent à la loi de Beaumont (S.). Il y avait encore, au siècle dernier, à Essey, un *château* qui appartenait à Madame la marquise du Hautoy (D. C. N.).

|| *Ep. moderne. Maizerais* est un hameau ancien, à quelque distance au sud et dépendant d'Essey. Une chapelle y est déjà signalée dès l'an 895 (T. T.); celle que l'on voit aujourd'hui, sous l'invocation de saint Gibrin, est le but d'un pèlerinage fréquenté; quoique remaniée en 1736, elle conserve quelques vestiges de l'époque romane et du style ogival, lesquels semblent répondre aux constructions ou réparations de la chapelle, signalées en 1163 et au XVI^e^ siècle. Celles du XII^e^ siècle eurent lieu lorsque les religieux de Saint-Remy, de Reims, y transportèrent le corps de saint Gibrin, et les autres quand Philippe de Gueldres enrichit cette chapelle (J.). L'autel, surmonté d'un rétable à colonne torse et à fronton coupé, est intéressant; il est orné de peintures sur bois. Le hameau est qualifié fief, en 1594, relevant de la baronnie d'Apremont (S.). Essey fut pourvu d'une enceinte fortifiée à la fin du XVI^e^ siècle; en 1587, le duc Charles III avait permis de fermer cette localité de murailles, de fossés avec tours, tourillons, moineaux, échauguettes, portes, porteries, ponts-levis et aux autres travaux de défense (C); mais cette enceinte, selon toute apparence, fut bientôt battue en brèche, et en partie détruite, car,

en 1612, il est question de réparer « les démolitions des murailles » (C). Cette petite ville avait alors la forme polygonale et environ 250 mètres de longueur, entre les deux portes élevées à chaque extrémité de la rue principale. Les dernières traces de ces portes ont disparu au XIXe siècle ; mais il reste encore quelques pans du mur d'enceinte, et le chemin qui le longe s'appelle chemin *de Ville* ou *de Ronde*. Sur la place, il y a une ancienne *halle* ; on trouve ensuite, à Essey, une rue *Saunard* et une rue *des Lombards*. Les mesures de capacité en usage dans la localité et les environs, sur un rayon étendu, étaient dites d'Essey. Il existe le chemin de la *Haie-des-Malades*, près duquel on portait les pestiférés. Le fief d'Essey relevait de la baronnie d'Apremont ; il fut érigé en comté en 1724 (D.). Ce village est la patrie de la dernière abbesse des Clarisses de Pont-à-Mousson, sœur Barbel, qui vint se réfugier dans son village à la Révolution ; elle y apporta des reliques et de nombreux objets précieux ayant appartenu à Philippe de Gueldres ou au couvent ; mais ces objets sont dispersés. (M. l'abbé Guillaume en donne l'énumération dans son histoire de Philippe de Gueldres.)

EUVEZIN. *Ep. romaine.* Sur la pente d'un coteau, à l'est du territoire, près du chemin de Thiaucourt, ruines d'habitations, tuiles à rebords. || *Ep. moderne.* La seigneurie d'Euvezin, érigée en comté en 1736, consistait alors en un château avec chapelle castrale (C.). Ce château, du XVIIe siècle ou du XVIIIe, appartenait aux comtes de Rozières ; le presbytère en est une dépendance ; on y remarque deux cheminées en marbre, à la partie supérieure desquelles se trouvent des médaillons sculptés, représentant des bustes de deux dames de Rozières ;

en face de l'une des cheminées, dans la salle à manger, il y a une peinture estimée, représentant une vue de Venise. Eglise paroissiale dédiée à saint Gorgon, du XVIII^e^ siècle. Une chapelle existait déjà dans la localité dès l'an 1299 (C.). On y conserve un fragment de la vraie croix, provenant de sœur Barbel. *Robert-Ménil*, écart, érigé en fief en 1709 (D. T.).

FEY-EN-HAYE. *Ep. celtique.* Entre Fey, Vilcey et Norroy, sur le territoire de Fey et dans la forêt de l'Etat, *menhir* d'environ deux mètres de hauteur. Dans les fouilles pour bâtir l'église, découverte, il y a quinze ans, de bas-reliefs grossiers qu'on suppose représenter des divinités gauloises ; ils ont disparu, on les a employés comme moellons en 1856. || *Ep. romaine. Au Châtelet*, substructions, tuiles plates, débris de trusatyles et de poteries. || *Moyen âge.* Anciens chemins, l'un dit de Mars-la-Tour à Nancy, et l'autre, de Pont-à-Mousson à Saint-Mihiel. || *Ep. moderne.* Au *Bois-le-Prêtre*, ancienne croix, dite des Carmes, à l'emplacement d'un ancien couvent de cet ordre ; il était situé à la limite des bans de Fey et de Montauville. On portait les pestiférés près du chemin qui conduit à *Joyard*. Eglise Saint-Gorgon, reconstruite en 1856.

FLIREY. *Ep. romaine.* Ruines devant le *Bois-de-Vassogne* et au lieu dit *la Monnerie*, où la tradition prétend qu'à la suite des habitations gallo-romaines il aurait existé un couvent de nonnes. Voie romaine qui venait de Toul et allait rejoindre, à Pannes, celle de Langres à Trèves ; elle passait sur le territoire au lieu dit *la Saunard* et à travers le bois *le Juré*, entre les territoires de Saint-Baussant et de Bernécourt. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale sous l'invocation de l'Invention de saint

Etienne, reconstruite en 1850 ; la tour romane, conservée, est séparée de la nouvelle église ; elle était autrefois couronnée de créneaux et de mâchicoulis qui ont disparu pour faire place à un beffroi surmonté d'une flèche. Au moyen âge, elle a servi, avec l'ancienne église, de refuge aux habitants de la localité, et lors de la guerre de Trente-Ans, elle fut attaquée par les Suédois, prise et brûlée ; d'après la tradition, tous les habitants y périrent, à l'exception d'une femme[1]. A l'intérieur de cet intéressant débris du moyen âge, on trouve des restes de cheminées et les traces de l'incendie. Cette église était sur une petite éminence, entourée de fossés, indices révélant qu'un *fort* entourait l'édifice. Au village, dans la grande rue, une ancienne maison dont la porte d'entrée est à plein cintre, et dont les fenêtres sont à croisillons et à linteaux ornementés. Village détruit pendant les guerres du XVII^e^ siècle. Ancien *ermitage Saint-Jacques* qui appartenait aux Bénédictins de Saint-Mansuy de Toul (D. T.). Le fief de Flirey relevait de la terre de Haye (D. T.).

JAULNY. *Ep. romaine.* Au lieu dit *en Dévigné*, tuiles plates, et dans un canton voisin du bois de Rupt, à gauche du ruisseau, il existe des sépultures antiques. Dans la forêt, sur le territoire de Waville (Moselle), non loin du ban de Jaulny, sources très-abondantes formant un ruisseau, dans le lit et sur les bords duquel on trouve quantité de vestiges de constructions romaines. Chez M. J.-L. Nonon, petite collection d'antiquités, provenant des ruines de

1. Cette femme, dont les descendants existent encore, était, dit-on, malade dans son lit, sur la tour ou dans les combles de l'église ; elle jeta ses couchages à terre et se laissa tomber dessus ; elle se cassa la jambe, mais fut sauvée et préservée des atteintes du feu.

Pannes et du champ de bataille de Dommartin-la-Chaussée : sabres, monnaies, médailles, grains de colliers rayés et vernis, etc. || *Moyen âge.* Sur la montagne dite *le Châtelet,* on trouve une enceinte avec fossés et restes de murs remontant à une époque très-ancienne. Près de l'église, ancien château féodal remarquable, bâti vers le XIVe siècle, sur le bord à pic d'un coteau escarpé ; il a appartenu aux des Armoises jusqu'au siècle dernier, époque où il a passé aux Raigecourt, qui l'ont agrandi. La partie ancienne, dont les murs ont près de deux mètres d'épaisseur, s'appelle *le Vieux-Château,* et elle formait une enceinte rectangulaire, flanquée de quatre tours qui ont disparu ; mais il reste encore les revêtements, le rez-de-chaussée du donjon, les caves étagées avec oubliettes et chemin de ronde, les terrasses et un ancien puits dans la cour. La chapelle castrale a été détruite à la Révolution ; mais la porte, les ponts-levis et le soubassement des tours du donjon n'ont disparu qu'au XIXe siècle ; à la partie supérieure, des canons de pierre font l'office de gargouilles. Dans la cuisine, sur une cheminée monumentale, on trouve l'écu de Jean des Armoises et de Dorothée d'Urre de Thessières, son épouse ; on prétend que ce manoir a été habité par Robert des Armoises et son épouse, la fausse Pucelle. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste, nef moderne, avec un chœur du style ogival tertiaire remanié. M. Nonon, mentionné précédemment, possède l'épitaphe en marbre de Jean des Armoises et de sa femme, sauvée de la destruction, lors de la reconstruction de l'église au XIXe siècle. Près de l'école des filles, maison du XVIIe siècle, avec millésime 1630. Un peu plus bas, un linteau de porte offre cette inscription : BIEN HEVREVX EN SA

MAISON QVI LOVE DIEV EN TOVTE SAISON. Même inscription sur un autre linteau de porte, avec la date 1627. Carrières anciennes, avec galeries étendues, inexplorées, où les habitants se retiraient pendant les guerres. Le fief de Jaulny relevait de la châtellenie de Prény (D. T.).

LIMEY. *Ep. romaine.* A 2 kilomètres à l'est de Limey, dans le bois, au canton dit *le Haut-Chemin*, traces d'une ancienne chaussée appelée *Voie romaine.* || *Moyen âge.* Village dont il est déjà parlé en 1050 (D.). Au *Meix-la-Dame,* à 2 kilomètres à l'est du village, ruines d'un ancien *couvent* de religieuses. En *Saint-Maixant,* découverte d'un foyer en terre cuite. L'ancien village était bâti au-delà de l'église, dans la direction de Lironville ; on trouve de ce côté, à peu de distance, des ruines d'habitations importantes du moyen âge. || *Ep. moderne.* Ancienne chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul détruite, à 600 mètres au midi du village, bâtie en 1560 par Mathieu Lambert (D. T.) ; on a découvert près de là des sépultures nombreuses. Croix du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle, au centre du village. Eglise paroissiale sous le vocable de la Vierge en son Assomption, reconstruite en 1846 ; l'ancienne était du XIV^e^ siècle, et les voûtes en avaient été refaites au XVI^e^ (S.). On a rapporté, dans la nouvelle construction, une pierre tombale de la Renaissance du XVI^e^ siècle, avec les effigies tracées au trait de Lambert Husson et de sa femme, et deux inscriptions de fondation placées dans les murs latéraux : l'une du XVI^e^ siècle et l'autre de 1743. Le château de Limey est moderne ; il a été construit en 1780 ; on y remarque les traces du carcan près de la porte d'entrée. A 1,500 mètres à l'ouest du village, s'élevait la potence. M. Lalle-

mand (Nicolas) possède un beau plat en étain ornementé, du XVII^e^ siècle. Le fief de Limey relevait de la terre de Haye (D. T.)

LIRONVILLE. *Moyen âge,* A un kilomètre environ, à l'est du village, dans la vallée de Heymonrupt, vestiges de l'ancien *ermitage Saint-Jacques,* autrefois prieuré. On y remarque une vieille statue de saint Jacques, et c'est encore aujourd'hui le but d'un pèlerinage et d'un rapport fréquenté le premier dimanche de juin. La tradition veut faire remonter la fondation du prieuré à saint Mansuy. On a trouvé en ce lieu de nombreuses sépultures, des squelettes portant des colliers en verroterie et en terre cuite, indices d'une haute antiquité. || *Ep. moderne.* En 1707, un échange de bois eut lieu entre la communauté de Lironville et le duc Léopold ; la partie acquise aux habitants porte le nom de *Bois-des-Princes,* et elle est limitée par des bornes portant la double croix de Lorraine. Deux cantons du territoire sont dénommés *Vallée-des-Seigneurs* et *Fond-de-Beauvau* (J. 1870). Eglise paroissiale Saint-Remy, récemment reconstruite.

PANNES. *Ep. romaine.* Cette localité est bâtie, en partie, sur un plateau qui a été occupé par les Romains. Plusieurs voies convergeaient sur ce point : la première venait de Woinville et de Montsec ; la seconde, de Toul ; la troisième, de Mars-la-Tour, et la quatrième, d'*Iblio-durum* et Metz. Celle qui arrivait de Woinville passait *la Madine* près de Pannes, au lieu dit *en Charia,* sur un pont dont on doit regretter la disparition, vers 1840, époque où il fut démoli : l'arche unique était en mitre, et la maçonnerie, reliée par un ciment d'une extrême solidité, renfermait des médailles romaines. La partie supérieure du village est construite sur un poste d'ob-

servation dont il reste encore quelques traces des fossés, séparant ce poste du reste du plateau ; l'église et le presbytère sont élevés sur cet emplacement. On a trouvé, en ce lieu, depuis cinquante ans, une immense quantité d'objets gallo-romains, et le sol en renferme encore en tel nombre qu'il suffit de fouiller pour en découvrir. Ainsi, en 1828, en creusant les fondations du presbytère, découverte de murs calcinés et de décombres mêlés de cendres et de charbon, avec objets en céramique, conservés ou à l'état de débris ; dalles en porphyre, petits bronzes d'un grand nombre d'empereurs romains; objets en bronze, patères, fibules, figurine d'Hygie ; au fond d'un puits d'environ 10 mètres de profondeur, dans des couches de cendres, de charbon et de terre, fragments de poterie étrusque, romaine, débris d'amphores et de vases pleins de cendres, de coquilles et même de jaunes d'œufs ; deux cippes d'ordre toscan, deux statuettes, en terre, de Vénus et d'Hygie, déposées au Musée lorrain. (Voir *Mémoire à l'Académie de Nancy*, 1828, par M. Bonnaire.) Vers 1840, presque au même endroit, découverte de plusieurs autres puits dans lesquels il y avait des tets de poterie, des ossements d'hommes et d'animaux, des monnaies dont l'une était de la famille Plancia : CNEUS PLANCIVS AED CVR et l'autre de Néron, assez rare, portant au revers GENIO ANGVSTI SC. (Voyez *Illustration restituée à la montagne de Montsec*, Meuse, par Cl.-Fr. Denis.) En 1848, trouvailles nouvelles ; le sol restitua alors des fours romains appartenant, selon toute probabilité, à un atelier de poterie, car on trouva en même temps des vases de toutes sortes, en grande quantité et de formes diverses ; puis une statue en pierre avec tête et jambes brisées, aujourd'hui dépo-

posée devant la maison d'un sieur Bertrand ; enfin des monnaies romaines par milliers, en argent et en bronze. Sur la pente d'une colline, au nord-est et à 2 kilomètres environ de Pannes, une fontaine coule sous une voûte à plein cintre, que l'on suppose romaine ; sur le plateau au-dessus, on trouve encore, sur une vaste étendue, des vestiges de constructions romaines. Le Musée lorrain possède, venant de Pannes, trois vases antiques et des armes offertes par M. Pardieu (J. 1852) ; plusieurs monnaies romaines, par M. Morey, de Nancy (J. 1857), et un autel dédié à Mercure, envoyé par M. Gimé, curé de la paroisse (J. 1858). || *Ep. moderne.* Château construit au XVIIe siècle ; dans l'intérieur, des peintures sur bois d'un mérite médiocre. Il existe sur le territoire un *Chemin-de-la-Lorraine* (D. T.). Eglise paroissiale Saint-Remy, reconstruite récemment. Le fief de Pannes relevait de la baronnie d'Apremont (D. T.).

REGNÉVILLE-EN-HAYE. *Ep. incertaine.* Vers 1830, découverte d'ossements humains, dans les grottes d'anciennes carrières situées près de Jolival, au lieu dit en *Quatre-Vaux.* || *Ep. moderne. Jolival,* cense-fief, entre Regnéville et Mamey, appelée *Jolinveau* en 1665 (D. T.), détruite au commencement de ce siècle ; elle se trouvait sur l'ancien chemin de Pont-à-Mousson à Saint-Mihiel. Il y a, sur le territoire, un canton appelé *la Potence.* Maison seigneuriale du XVIIe siècle, remaniée ; une inscription lapidaire rapportée dans le mur du pignon rappelle le nom de M. de Saint-Remy, seigneur du lieu. Chez M. Thierry, cheminée de la Renaissance. Taques anciennes chez M. Marchal et M. Tassin ; cette dernière offre une curieuse inscription allemande. Eglise reconstruite en 1787 ; le chœur ogival, de la troisième période,

conservé alors, a été aussi restauré. Le village s'étendait autrefois du côté de Réménauville.

REMBERCOURT (*-sur-Mad*). *Ep. celtique.* M. Dufresne, de Metz, a recueilli, sur le territoire de Rembercourt, une hache en pierre polie. || *Ep. romaine. Sous la Pointe-Haille-Bas*, à droite du chemin de grande vicinalité, à l'ouest du village, restes de constructions romaines, monnaies du Haut-Empire, débris de tuiles plates et de trusatyles. Dans la vallée dite de *la Mad*, en face du moulin de Beuret (Moselle), vestiges importants de constructions de même époque. || *Moyen âge.* A 1,500 mètres à l'est de Rembercourt, entre l'ancien chemin de Metz et le ruisseau, à quelque cent mètres de Beuret, ruines d'un village détruit depuis longtemps ; près de là, un canton s'appelle *la Vieille-Atrée ;* on y a découvert des substructions nombreuses, des caves, ainsi que des sépultures en quantité, renfermées, pour la plupart, dans des cercueils en pierre ; c'était, paraît-il, le cimetière du village détruit ; ces sépultures, comme les ruines, sont peu éloignées du *Châtelet* et de *Grand-Fontaine* (voir Jaulny). Encore à l'est de Rembercourt, sur le territoire de Vilcey-sur-Mad (Moselle), ruines de l'ancienne église Saint-Martin-sur-Mad, dont il est parlé dans différents pouillés et chartes. En face de Beuret, sur la rive gauche du ruisseau, ruines d'un ancien moulin. || *Ep. moderne.* Au village, château près du Rupt-de-Mad ; dès l'origine, il avait la forme d'un parallélogramme, avec quatre tours rondes aux angles ; l'une est encore debout, mais décapitée ; des tours carrées ont remplacé plus tard celles des angles de la face du nord. Il reste quelques débris de la porte surmontée de mâchicoulis. L'église paroissiale, sous le vocable de saint Gengoult, est du

siècle dernier ; elle a été restaurée déjà et le clocher n'est que du XIXe siècle. Le fief de Rembercourt relevait du marquisat de Pont-à-Mousson ; il a appartenu longtemps à la famille de Gournay de Friauville, puis à celle de Baillivy de Mérigny, dont l'un des membres, commandeur de Malte, a laissé de bons souvenirs dans le pays.

RÉMÉNAUVILLE. *Ep. celtique.* A 400 mètres environ, au nord d'Ansoncourt, tertre artificiel, tumulus, selon toute probabilité, de 8 à 10 mètres de diamètre sur 2 de hauteur, bien que la charrue l'ait abaissé considérablement ; ce tertre peut aussi avoir servi de poste télégraphique au temps des Gaulois, car c'est le point culminant de la vaste plaine embrassant *la Haye* et *la Voivre ;* ce télégraphe pouvait alors correspondre avec Toul, Jaillon, Sainte-Geneviève, Mousson, Metz, Briey, Hattonchâtel, Montsec et Saint-Mihiel. || *Moyen âge.* Village mentionné seulement en 1402 ; l'ancien chemin de Pont-à-Mousson à Saint-Mihiel passe sur le territoire, dans la vallée, entre Ansoncourt et Limey. || *Ep. moderne. Ansoncourt,* cense-fief, très-ancienne, possédant une chapelle autour de laquelle existe un vieux cimetière, car on y a découvert, en fouillant le sol, quantité de sépultures. Dans le village, chapelle *Sainte-Barbe,* but d'un pèlerinage pour les dartres. La croix *le Loup,* sur le chemin de Mamey, et la croix *Mougeot,* sur celui de Regnéville, sont des monuments des siècles derniers. Le canton appelé *la Pesse* (abréviation de *peste*) était le lieu où l'on portait les malades à l'époque des contagions. En construisant la maison de M. Roustère, on a découvert des marmites, des chenets, des ciseaux, des étruelles de maçon, des chapelets et des monnaies dans des décombres, portant des traces visibles d'incendie. Eglise paroissiale Saint-Epvre, reconstruite tout récemment.

SAINT-BAUSSANT. *Ep. romaine.* Voie romaine appelée *Chaussée-de-Brunehaut,* ou encore *levée de la Reine-de-Sicile,* venant de la direction de Bernécourt et Royaumeix et se dirigeant sur Pannes. Un embranchement sort de Saint-Baussant et va rejoindre cette chaussée au lieu dit *le Grand-Boucher.* Près de cette bifurcation, au canton appelé *Sade,* substructions, tuiles à rebords, monnaies romaines. Ruines semblables sur un certain nombre de points du territoire, notamment *en Défeuilli* et *en Remaumeix,* où l'on a découvert des pierres taillées, des débris de moulins à bras, un cippe et des bas-reliefs avec niches. *En Fontenotte,* non loin du lieu dit *la Haute-Borne,* trouvaille d'une statue mutilée, en pierre, qui représentait un enfant dont les jambes se terminaient chacune par une queue de serpent (C.). A l'emplacement de la chapelle Saint-Claude détruite, ruines importantes dans lesquelles on a découvert des monnaies de Tibère et de Néron. Enfin, devant l'église, découverte de cercueils en pierre, renfermant des squelettes (C.). M. Pardieu, maire, vers l'an II de la République, en creusant sa cave, rencontra, non loin de là, d'autres sépultures semblables aux précédentes, mais renfermant des armes et des vases en terre (C.). || *Moyen âge.* Il y a environ vingt-cinq ans, en nivelant la rue principale du village, du côté d'Essey, le sol a restitué de nouvelles sépultures et quantité de monnaies dont une en argent, de la grosseur d'une pièce de 5 francs, était à l'effigie d'un évêque de Metz ou d'un archevêque de Trèves. Ces monnaies furent remises à M. le baron de Vincent, par M. Pardieu. Au xv^e^ siècle, cette localité eut à souffrir des Picards qui, sous la conduite de Simon d'Alain, « vindrent devant Saincte Bas-

somme, en MCCCCLX et la prinrent et tuont le seignour de ladite Bassomme ». (Voir Chronique du doyen de Saint-Thiébaut.) Les habitants de Saint-Baussant furent mis à la loi de Beaumont, en 1289, par Thiébaut II, comte de Bar, et Geoffroy, sire d'Apremont (D. C. N.). A l'époque du passage des Picards, existait déjà le château de Saint-Baussant, qui se composait, en 1453, d'une « tour, fort-maison et forteresse » ; et on ajoute qu'en 1574, la tour et fort-maison étaient environnées de murailles avec quatre tours aux angles. Ce château fut démantelé en partie, au XVII^e^ siècle ; le donjon, alors épargné, est encore debout, mais converti en habitations ; ses murs ont 2 mètres d'épaisseur sur 12 de hauteur, sans compter les créneaux, qui ont été démolis pour faire place à une toiture moderne (C.) ; dans une des pièces du 1^er^ étage, on remarque une cheminée monumentale très-intéressante, en raison de son ornementation et de ses sculptures[1]. On avait appuyé, en 1724, contre la face orientale de cet antique manoir, un bâtiment plus commode, qui fut démoli en 1823. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale érigée sous le vocable de saint Baussant, reconstruite en 1825 ; l'emplacement où elle se trouve s'appelle *le Fort*, parce qu'anciennement cette église était fortifiée comme celles de beaucoup de villages de la

1. Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, ce donjon servit, pendant quelque temps, de prison à un malfaiteur redoutable. On tient que, pour s'en emparer, la maréchaussée dut faire usage de ses armes, et que la capture du criminel fut due à la présence d'esprit d'un cavalier qui, aussi humain que bien avisé, trancha d'un coup de sabre le cordon de la culotte du sujet qui bravait depuis longtemps la justice et ses auxiliaires. Le vêtement n'étant plus attaché à la ceinture, entrava l'action des jambes et facilita la capture.

Haye et de la Voivre : la voie qui y conduit s'appelle chemin du *Fort* (D. T.). A la sortie de Saint-Baussant, du côté de Seicheprey, croix restaurée, érigée primitivement en 1604. On trouve, sur le territoire, *le Petit-Bailly*, écart, autrefois fief, dépendant de Seicheprey (D. T.) ; un canton dit *la Borde* et, à proximité, un autre appelé *la Fosse*, rappelant le souvenir des pestes des siècles passés. Le fief de Saint-Baussant relevait de la baronnie d'Apremont ; il fut lui-même érigé en baronnie en 1723 (S.).

SEICHEPREY. *Ep. romaine.* M. Denis, de Commercy, annonçait, en 1844, sans rien préciser, l'existence, sur le territoire de cette commune, d'un poste romain, d'une *custodiæ*, car, disait-il, on y rencontre fréquemment, dans les ruines, en *Saint-Haie* et ailleurs, des médailles antiques, des armes. (Voir *Illustration restituée à la montagne de Montsec.*) Il est traversé d'ailleurs par la voie romaine de Toul à Montsec. C'est à proximité de cette voie, *en Lembresson*, qu'on a découvert, en 1821, une statue équestre d'un beau travail, mutilée par la charrue et déposée aujourd'hui au Musée lorrain, où elle a été envoyée par les soins de M. Pardieu. Le cheval est en course et ses pieds de devant touchent les épaules d'un ennemi abattu ; le cavalier, dont on a seulement le buste, sans tête ni jambes, est revêtu du *sagum* et porte pour chaussures le *caliga ;* il devait être armé d'une pique menaçante (*Narrateur de la Meuse*, t. XXXIV, page 95). || *Moyen âge.* Eglise paroissiale Saint-Pierre, accusant, pour la nef, le style roman en sa seconde période, et le XIII^e^ siècle, pour le transept et le chœur ; trois nefs non voûtées, composées chacune de trois travées ; longueur, 17 mètres ; largeur,

15 mètres 50; abside pentagonale voûtée, comme le transept, sur nervures toriques, dont la retombée repose sur des chapiteaux ornés de feuilles à crochets. Les piliers de la nef, qui supportent seulement des formerets, sont massifs et ne présentent entre eux ni la même hauteur ni la même épaisseur; les uns ont la forme carrée en coupe, d'autres sont octogones; deux d'entre eux offrent même cette particularité qu'ils sont mi-octogones et mi-circulaires. La tour est romane et s'élève à l'extrémité ouest de la nef, portant moitié sur la première travée de la grande nef et moitié sur la travée adjacente du bas-côté méridional. L'ancien portail roman, aujourd'hui muré, s'ouvrait dans le mur latéral du midi; il est à trois rentrants garnis de colonnes supportant des archivoltes; les chapiteaux en sont ornés de palmettes et d'autres ornements de l'époque, mais l'archivolte est dépourvue de toutes espèces de sculptures; de simples moulures toriques lisses reposent sur les chapiteaux; aucun sujet dans le tympan. A l'intérieur de l'église, des fonts octogones anciens, mais sans ornementation. Pierres tombales des membres des familles de La Ruelle et de Nicéville, et épitaphes ou pierres commémoratives mutilées, sur lesquelles on trouve les millésimes 1588, 1620, 1688, 1728. L'église est bâtie au milieu d'un quartier du village qui s'appelle *le Fort;* les fossés en sont encore quelque peu apparents, et autrefois la tour était couronnée de mâchicoulis qui ont disparu, et ont été remplacés par le beffroi et la flèche; on trouve encore des traces de feu au-dessus du chœur, dans les combles. || *Ep. moderne.* On suppose que c'est dans les bâtiments de ce *Fort,* ou plutôt chez M. Blaise, qui habite une maison seigneuriale bâtie en 1590, que Louis XIII a logé, en 1632, en allant

au siége de Saint-Mihiel, et en en revenant[1]. Près de la maison commune, croix érigée en 1623. *Renaud*, ancienne cense-fief appelée *Renault-la-Pie*, en 1603 (D. T.). *Nicéville*, autre fief érigé en 1753, relevant du comté d'Apremont (S.). Entre Beaumont et Flirey, vestiges d'un *camp moderne* dont les retranchements sont encore apparents, et qui fut établi, en 1792, par les patriotes du pays, après la prise de Verdun par les Prussiens ; il coupait la route impériale, à l'entrée de la forêt, et était destiné à empêcher les ennemis de pénétrer plus avant du côté de Metz.

THIAUCOURT. *Ep. romaine.* A *la Ravine,* canton situé à la limite des bans de Thiaucourt et de Bouillonville, ruines gallo-romaines. En *Outre-Mad*, à l'est et à 300 mètres de la ville, substructions dans lesquelles on a découvert des puits à sacrifices comme à Pannes, contenant des objets analogues, notamment des débris d'animaux, des défenses de sangliers, des cornes, etc. ‖ *Moyen âge.* Localité ancienne, dont il est fait mention dès l'an 761 (C.) ; c'était un alleu en 1053 (C.). Dom Calmet dit que, vers 1119, Etienne, évêque de Metz, détruisit de fond en comble une tour fortifiée, située près de Thiaucourt ; mais aujourd'hui on ne trouve aucune trace de cette petite forteresse. Thiaucourt, qualifié ville dès 1247 (S.), fut brûlé, en 1258, par les troupes de l'évêque de Metz, en guerre avec Thiébaut II, comte de Bar (S.), et par celles de Charles-le-Téméraire, au xv^e^ siècle. Un peu plus tard, en 1493, les Messins, guerroyant contre le duc René, vinrent de Prény, qu'ils assié-

1. Le duc Charles vint l'y rejoindre, et, à Essey, les deux princes posèrent les bases d'un traité qu'ils conclurent quelque temps après à Liverdun.

geaient, pour piller cette petite ville ; mais ils se trouvèrent repoussés, car déjà à cette époque elle était fermée de palissades (S.). Enfin, en 1508, le duc Antoine décida qu'il fallait la fortifier ; néanmoins, les travaux de défense ne furent commencés qu'en 1570, pour être terminés en 1576 (S.). La muraille d'enceinte, épaisse d'environ 1 mètre 30 centimètres, était encore en bon état en 1709 ; mais aujourd'hui elle ne subsiste plus qu'en quelques endroits. La *Porte-d'En-Bas* a été démolie vers 1830. Les tours polygonales, aujourd'hui décapitées, qui défendaient celle d'*En-Haut*, les bâtiments voisins qui servaient de corps-de-garde, sont en partie conservés ; on retrouve en outre quelques vestiges des tours qui protégeaient l'enceinte ; elles avaient aussi la forme polygonale. La ville, ainsi comprise dans ses murailles, avait à peu près la forme ovalaire, dont le grand axe pouvait mesurer 400 mètres, et le petit, 300 mètres. Au centre de Thiaucourt, existait un fort de refuge, probablement en mauvais état au XVII^e^ siècle, car le duc « Charles IV permit à Mathieu de Rosselange de rétablir en fief l'ancien fort de Thiaucourt » (voy. Durival, *Description de la Lorraine*, etc.) ; le quartier où il se trouvait, au centre duquel s'élève l'église, conserve le nom de *Fort ;* l'Hôtel-de-Ville en était séparé par une ruelle seulement. Cette forteresse était défendue par des murailles et des tours, dont deux furent abattues lors de la reconstruction de l'église, en 1732. Au milieu de l'ancien cimetière, il y avait une chapelle ogivale, détruite, il y a quelques années, pour faire place à l'Asile. On trouve à Thiaucourt un grand nombre de constructions du XV^e^ et du XVI^e^ siècles ; l'une des plus remarquables est celle de M. Gallot, près de l'église; on suppose qu'elle a été le siége de la

prévôté ; elle présente, à l'extérieur, des détails d'architecture intéressants, et, à l'intérieur, deux cheminées monumentales très – remarquables. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale Saint-Remy, reconstruite, en 1732, sur les plans de l'architecte Jenneson, auteur de la Primatiale et de Saint–Sébastien de Nancy. Elle n'offre rien de particulier à mentionner; mais il existe sur la tour une ancienne cloche. On trouvait ensuite à Thiaucourt deux autres chapelles, l'une dite de *Saint-Jean,* à l'extrémité du pont, aujourd'hui la propriété d'un sieur Hesse, qui l'a convertie en habitation ; l'autre, appelée chapelle *Saint-Urbain,* était dans les vignes, près du chemin de Prény. Un couvent de *Capucins* fut fondé, le 15 mars 1708, sur un vaste plan, dans la partie haute de la ville ; les bâtiments en sont encore debout en grande partie ; on y remarquait surtout une belle église dans laquelle se trouvait la chapelle Saint–François. Elle renferme encore les tombeaux de plusieurs membres de la famille Mathieu, seigneur de Xammes. L'abbé de Saint–Benoit et les frères de Maréville, près de Nancy, possédaient chacun, à Thiaucourt, un vendangeoir : celui de l'abbé était derrière l'église, la remise des pompes et un pressoir en occupent actuellement l'emplacement ; celui des frères fait partie de l'exploitation de M. Rollet. Par lettres patentes de Stanislas et de Louis XV, un *hôpital* avait été érigé à la fin du siècle dernier et richement doté, par l'abbé de Viller, prêtre, mort déporté ; les bâtiments subsistent, mais ils ont été, comme les biens, vendus à la Révolution et détournés de leur destination primitive. L'Hôtel–de-Ville, rebâti vers la même époque que l'église, présente un aspect monumental : au rez–de–chaussée, on trouve les anciennes prisons, les cachots

avec chaînes et portes en bois de 15 centimètres d'épaisseur ; au 1er étage, à gauche de l'escalier, on remarque la *Salle d'Audience*, autrefois *le Bailliage*, *le Greffe*, *les Archives*, la *Chambre du Conseil* ; à droite, *la Mairie* et la *Salle des Officiers de l'Hôtel-de-Ville*. Les registres de ces anciennes administrations judiciaires et municipales sont conservés et renferment des documents historiques curieux. Signalons, dans les archives, le plan d'abornement des forêts, dressé par un sieur Fremy, de Vézelise ; il est précédé d'une *Notice historique* intéressante sur Thiaucourt, et on y voit les armoiries qui sont *d'azur à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable, cotoyée de deux barbeaux adossés d'or*. Dans les combles de l'Hôtel-de-Ville, on conserve un ancien petit canon en fer forgé, monté sur son affût ; il est à 8 pans et mesure environ 1m 23 cent. de longueur, 0m,065 de diamètre extérieur, à la culasse, et 0,045 à l'embouchure. Le fief de Thiaucourt, au moyen âge, relevait de la châtellenie de Lachaussée ; mais cette ville devint elle-même chef-lieu de prévôté en 1698, puis de bailliage, en 1751, comprenant 22 villages ou hameaux (D. T.).

VANDELAINVILLE. *Ep. romaine*. Sur la crête et le versant de la côte voisine du village, vestiges d'habitations, fragments de tuiles et de briques gallo-romaines (S.). || *Moyen âge*. Localité dont il est fait mention dans un diplôme de l'empereur Othon, en 960, sous le nom de *Vandelini villa* (D. T.). La tradition prétend qu'il a existé un couvent, à une époque reculée, sur le sommet de la côte ; mais on n'en retrouve aucune trace. || *Ep. incertaine*. Découverte, dans le jardin du presbytère, d'un débris d'agrafe, d'un bon travail et bien

conservé (S.). || *Ép. moderne.* Eglise paroissiale Saint-Pierre, reconstruite en 1768. Cette réédification amena un double procès : entre les habitants et le seigneur d'abord, pour la reconstruction de la nef ; entre ces mêmes habitants et le curé ensuite, pour le chœur ; à la suite du litige, la nef fut bâtie à côté de la tour, qui est aujourd'hui complètement isolée, devant le pignon occidental. Cette tour est romane et d'une belle conservation, mais sans aucun ornement ; elle se trouve au milieu d'un massif d'anciennes constructions, comprenant la maison seigneuriale et des masures, espèces de caves, avec greniers très-anciens, comme à Bayonville, qui ont dû faire partie d'un fort. On trouve, aux Archives de la Meurthe, un ancien plan topographique de Vandelainville (C.).

VIÉVILLE-EN-HAYE. *Ep. incertaine.* A 1,500 mètres à l'est du village, en défrichant un bois, près du chemin de Vilcey, on a découvert une voie antique. || *Moyen âge. En Fontaine*, près des bans de Regnéville et de Vilcey, ruines d'habitations d'un ancien hameau détruit, du nom de *Baleycourt*. Il est déjà fait mention de Viéville en 1106 (D. T.). Dans la première moitié du xv^e^ siècle, ce village fut « tout arruyné et inhabité ». C'est apparemment à la suite de ce désastre que Pierre de Prény, abbé de Sainte-Marie-au-Bois, par une charte déposée à la mairie, et datée de 1504, autorisa, avec l'approbation du duc de Lorraine et de Geoffroy, comte d'Apremont, dont Viéville relevait, les habitants à rebâtir leur village et leur concéda, à cet effet, les terrains suffisants pour y édifier « deux reins de maisons ». Ce village, en effet, offre deux lignes de constructions, le long de la rue principale. Avant d'être ruiné, il était

bâti plus à l'est et au sud ; on trouve, dans cette double direction, des vestiges d'habitations nombreuses. || *Ep. moderne.* Au milieu de la localité, maison seigneuriale de 1752, avec colombier de 1781. La *Croix-de-Bois* rappelle le souvenir d'une victime des Suédois. On déposait les pestiférés sous des *loges* au *Coin-Maréchal.* Eglise paroissiale Saint-Airy, reconstruite en 1784, à la faveur des libéralités de l'abbé de Sainte-Marie-au-Bois ; c'était autrefois la mère-église de Vilcey-sur-Trey.

VILCEY-SUR-TREY. *Moyen âge.* On trouve quelques débris de constructions au *Pré-le-Culomme*, derrière le moulin de Gaulange et au canton appelé la *la Tuilerie,* Abbaye de *Sainte-Marie-au-Bois*, la première de l'ordre des Prémontrés établie en Lorraine, qui fut fondée vers 1130, par le duc Simon Ier, au nord de Vilcey et dans la direction de Prény, au fond d'un vallon pittoresque. Les bâtiments, qui n'étaient pas très-vastes, durent être terminés pour l'an 1150 ; mais les constructions primitives furent remaniées ou restaurées, au milieu du XVIe siècle, en style de la Renaissance, ce qui défigura cet intéressant monument. La communauté ayant été ensuite transportée à Pont-à-Mousson, au commencement du XVIIe siècle, quelques religieux seulement restèrent à Sainte-Marie, et cet état de choses subsista jusqu'à la Révolution, époque où l'ancienne abbaye, qui était devenue simple prieuré, fut vendue comme bien national et convertie en maison de ferme. Des dévastations très-regrettables ont été commises pendant la première moitié de notre siècle ; néanmoins il reste encore des débris importants de cette ancienne abbaye, notamment l'église et un vaste bâtiment au midi

qui renfermait, selon toute apparence, les lieux réguliers. Au rez-de-chaussée, on remarque, en effet, une salle qui devait être le *réfectoire ;* elle est formée de deux nefs à trois travées, mesurant en totalité 12 mètres de longueur, sur 7m,20 de largeur. Cette salle est voûtée ; on y remarque des arcs-doubleaux et des nervures toriques croisées qui reposent sur deux piliers monocylindriques, sur six pilastres aux murs et quatre consoles aux angles ; les chapiteaux sont intéressants, d'un bon travail et présentent des dessins dans lesquels entrent en grande partie les éléments des chapiteaux ioniques et corinthiens. Au premier étage de ce bâtiment, dans le mur de l'est, une rangée de petites fenêtres romanes ébrasées, et, au pignon méridional, deux arcatures aveugles. Le cloître, qui a disparu, était contigu à ce bâtiment, à l'aspect du couchant et du septentrion. L'église, quoique mutilée, car l'abside en a été démolie, est encore remarquable : sur la façade, au rez-de-chaussée, trois arcatures, dont l'une, entièrement ouverte, sert de portail ; au premier étage, même décoration, seulement, dans l'arcade du milieu, un *oculus* assez simple éclaire la grande nef et figure la rose ; enfin un cordon orné de billettes dessine les deux étages. A l'intérieur de l'église, trois nefs et une travée pour le transept, qui ne se distingue, ni en longueur ni en hauteur, du reste de la nef. Les dimensions de cette église, nef et transept compris, sont 17 mètres de longueur, 13 mètres 50 de largeur dans la travée du portail et 16 mètres 25 ailleurs ; entre les piliers, la grande nef a 7 mètres 30 de largeur. Les voûtes actuelles sont du XVIe siècle ; celles de la croisée du transept, seules, sont contemporaines des premières constructions ; elles reposent sur des piliers flanqués

d'un faisceau à trois colonnettes, surmontées de chapiteaux, sur lesquels reposent des arcs-doubleaux et des nervures toriques croisées, ornées de bracelets ; ce genre d'ornementation est extrêmement rare, pour les nervures, à cette époque, dans notre pays. Les chapiteaux de la croisée, ceux de la façade, ainsi que l'archivolte du portail, présentent une ornementation très-curieuse. Quant aux fenêtres de l'église, elles ont été élargies au XVI^e^ siècle. Dans le transept septentrional, on remarque un monument de la Renaissance, d'une exquise élégance, ayant dû décorer un tombeau ou un autel. Avant la violation des caveaux et la profanation des sépultures, il existait un grand nombre de tombeaux ou de mausolées gothiques, avec inscriptions rapportées en partie dans les *Ruines lorraines*, *Chronique monumentale*, par Victor Civry. Ces inscriptions, du reste, se trouvent aussi mentionnées dans le *Pouillé* manuscrit du P. Hugo, à la Bibliothèque diocésaine de Nancy. Outre le monastère d'hommes, le premier abbé de Sainte-Marie-au-Bois avait fait bâtir, à douze ou quinze cents mètres de là, dans la même vallée, au lieu dit *la Celle*, ou *Maison-des-Dames* (D. C. N.), une maison pour des religieuses du même ordre ; mais cette création dura peu de temps, car ce couvent fut supprimé dès 1137 (C.) ; les habitations tombèrent en ruines et l'église, seule conservée, dédiée à Sainte-Marie-Madeleine, fut démolie au commencement du XVII^e^ siècle (D. C. N., et *Notice* (avec planches) *sur l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois*, par M. Digot, VII^e^ vol. des *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*). La famille Duhamel, qui habitait Sainte-Marie-au-Bois, a offert, au Musée lorrain, venant de l'abbaye, plusieurs morceaux de sculptures

ayant apparemment formé un devant d'autel ; puis des niches ogivales avec statuettes mutilées du xv^e^ siècle, d'un bon travail (J. 1860). *Joyard*, fief et ancien moulin près du village détruit de *Baleycourt* ou de *Blaincourt*. L'*Ancienne-Ferme* de Vilcey était aussi fief autrefois (D. T.). || *Ep. moderne*. Trois anciennes croix, l'une sur le chemin de Sainte-Marie, une autre sur celui de Fey (1753) et la troisième au bas du village. Eglise paroissiale Saint-Martin, reconstruite en 1792 ; elle renferme des tableaux de mérite, provenant de la vente du mobilier d'un couvent de Pont-à-Mousson.

XAMMES. *Ep. romaine*. Xammes, *Villa scannis*, est traversé par la voie romaine dite chemin de *Gorze ;* un embranchement de cette voie se dirige vers *Ibliodurum*, en passant par les territoires de Dommartin, Dampvitoux, Hagéville, Lachaussée et Latour-en-Woëvre. Sur une éminence, lieudit à la *Grande-Mare*, à proximité de cette voie, ruines d'un fort ou d'une redoute de forme quadrilatère, d'environ 70 à 80 mètres de développement sur chaque face ; sur trois des côtés, fossés larges et profonds, comblés sur l'autre ; dans l'enceinte, débris antiques, tuiles plates en grande quantité, fragments de poterie, de trusatyles, etc. On rencontre encore des vestiges de constructions de la même époque près du Quart-en-Réserve. || *Moyen âge*. Ce village est signalé dans des chartes dès l'an 776 (D. T.). Eglise paroissiale Saint-Clément, remaniée à diverses époques et qui paraît, dans ses parties les plus anciennes, remonter au xii^e^ siècle et au xiii^e^ ; l'orientation incline légèrement vers le nord, et le vaisseau se compose d'une nef centrale avec clerestory et de deux collatéraux comptant trois travées, formant un rectangle de 10 mètres 80 de lon-

gueur sur 11 mètres 90 de largeur ; aucun transept apparent ; le chevet, formé de deux travées, mesure 6 mètres 60 de profondeur, sur 5 mètres 10 de largeur et il est terminé circulairement. Les voûtes, hautes de 8 mètres 60 dans la nef principale, de 3 mètres 65 dans les collatéraux et de 4 mètres 55 dans le porche de la tour, ont subi des remaniements ou des restaurations vers la troisième période de l'époque ogivale, et les piliers qui les supportent dans la nef sont cylindriques et nus ; mais il existe le long des murs latéraux, dans le porche de la tour et dans l'avant-chœur, des colonnes engagées dont les chapiteaux sont chargés de divers feuillages, parmi lesquels on distingue surtout des feuilles à crochets. La tour romane est peu intéressante et s'élève au-dessus de la première travée occidentale de la nef, partie sur la nef centrale, partie sur le collatéral du nord. Le portail s'ouvre dans le mur latéral du nord, dans la seconde travée de la nef ; il est orné de chaque côté de deux colonnes placées dans des rentrants, colonnes supportant une archivolte terminée en ogive, dans le tympan de laquelle on remarque un trilobe. || *Ep. moderne.* Château moderne construit par M. de Wara, seigneur du lieu, ainsi que l'indique une inscription lapidaire.

CANTON DE TOUL-NORD.

AINGERAY. *Ep. romaine.* Entre Aingeray et Sexey-les-Bois, *camp* d'une étendue assez considérable ; suivant le P. Picart, il était fortifié de murailles et de tours qui paraissaient encore, de son temps, en plusieurs endroits au-dessus de terre ; les médailles antiques qu'on y a trouvées en fouillant le sol, font conjecturer, dit-il, que c'est un ouvrage qu'on peut attribuer aux Gaulois

ou aux Romains (B. P. H.) ; ce camp se trouve à environ deux kilomètres sud-est d'Aingeray, dans la forêt de Namplin ; il est, sur trois côtés, bordé de vallons escarpés, et sur le quatrième, séparé du plateau par un fossé. || ***Moyen âge. Au Vaux-Toussaint***, entre Aingeray et Fontenoy, dans un petit vallon, ruines d'un hameau appelé *le Vieil-Aingeray ;* le chemin qui y conduit porte ce nom, et, sur cet emplacement, on a découvert, à différentes époques, un grand nombre d'objets, parmi lesquels des tuiles plates et à rebords, des monnaies et des sépultures. A l'orient et à deux kilomètres d'Aingeray, dans la direction de Liverdun, sur le plateau, vestiges d'un autre hameau du nom de ***Molzey*** (***Molisiacus***), ***Malzey*** ou ***Marley***, très-ancien, puisqu'il fut donné par Pépin à Bornon, évêque de Toul (B. P. H.) ; détruit d'abord au XVII^e^ siècle, il fut temporairement encore habité, par quelques familles, dans la première moitié du XVIII^e^ ; mais il fut définitivement abandonné dans la seconde moitié, de sorte qu'il n'en reste plus que les ruines ; il y avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste (C.). Dans la même direction, mais à quelques centaines de mètres seulement, sur la hauteur qui domine Aingeray, vestiges d'un château dont la tradition ne conserve qu'un vague souvenir ; il y a deux ans environ, une tranchée, pratiquée par les soins de M. Husson, percepteur à Toul, dans les ruines accumulées sur cet emplacement, n'amena aucune découverte sérieuse. Maison seigneuriale du XV^e^ siècle ou du XVI^e^, appartenant à M. de Pardieu ; à l'extérieur, fenêtres à meneau et porte à linteau ornementé ; à l'intérieur, cheminée curieuse, couronnée de petits créneaux ; dans les caves, anciennes prisons, fonds de fosse. || *Ep. mo-*

derné. Selon Bugnon, Aingeray est formé de la réunion de plusieurs anciens hameaux dont il rapporte les noms; mais ces prétendus hameaux ne sont autre chose que les diverses rues du village, qui n'ont jamais formé de quartiers séparés. Eglise paroissiale, dédiée à saint Médard, orientée et remaniée; la nef en est moderne, mais le chevet et l'avant-chœur voûtés, formés de deux travées de 8 mètres 20 de longueur totale dans œuvre, sur 5 mètres de largeur, sont de l'époque romane; on y remarque des colonnes engagées, surmontées de chapiteaux à corbeilles garnies de feuilles à crochets et à tailloirs très-developpés; les clefs de voûtes en sont ornées de rosaces flanquées, à l'angle formé par les arceaux, de masques grossiers; une tour romane, peu intéressante, s'élève au-dessus de l'avant-chœur. Au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur de la nef, il existe un petit chef-d'œuvre de l'art ogival, de la troisième époque, rapporté, dit-on, de la chapelle de *Molzey*, lors de la reconstruction de cette nef: il consiste en sept niches ogivales avec dais, placées de front, couronnées d'une balustrade très-délicate, découpées à jour et taillées dans une pierre de 1 mètre 20 de longueur environ, sur 50 à 55 centimètres de hauteur; la niche du milieu renferme trois statuettes et les autres chacune deux, qu'on dit représenter les douze apôtres; les niches n'ont guère que 30 centimètres de hauteur et la balustrade qui les couronne en mesure à peine vingt ou vingt-cinq.

BOUCQ. *Ep. romaine*. M. Digot, dans ses *Recherches sur le véritable nom de la ville que la Table théodosienne appelle Andesina*, place à Boucq la localité désignée, dans cette Table, sous le nom d'*Ad Fines*. Une voie romaine, s'embranchant, à Ménil-la-Tour,

à celle de Toul à Montsec, passe au bas de la côte de Boucq, où elle porte le nom de chemin des *Romains* et se dirige vers Rangéval. On trouve des débris de tuiles plates et à rebords dans des ruines d'habitations romaines, au lieu dit *le Charme*, près de cette voie, au nord-ouest de Boucq ; on rencontre aussi des substructions de même époque à *la Lochère*, à un kil. et demi au sud-est du village : un vigneron a remarqué, dans ce canton, des fondations d'un mètre et demi d'épaisseur, des débris nombreux et des fragments de pierres plates sciées. Les trouvailles de monnaies romaines sont assez fréquentes sur le territoire de Boucq : M. Dufresne en a recueilli un certain nombre, parmi lesquelles un Domitien, un Hadrien au revers duquel on lit *Ægyptos*, et un Othon, grand bronze très-rare (Duf.). || *Moyen âge.* Au-dessus et à côté de l'église, il existe un petit château bien conservé, sorte de tour ou de donjon s'élevant à une importante hauteur, sur un plan carré de 7 mètres de côté. On le suppose bâti au XIII^e^ siècle par Jeoffroy de Boucq, et il en est fait mention sous le nom de maison-forte au XV^e^ siècle (C.). Deux des angles en sont flanqués de deux tours mi-rondes, tandis que les deux autres n'ont que des échauguettes à la partie supérieure ; on remarque ensuite, sur la façade et les tours, des moucharabis et des meurtrières de formes diverses. A la hauteur du second étage, une porte murée établissait, en temps de guerre, suivant la tradition, une communication avec les combles de la nef de l'église, qui était bâtie tout à côté. C'est ce petit donjon qui a donné, selon toute apparence, son nom au fief dit la *Tour-de-Boucq*, qu'on signale aux siècles derniers dans la localité (C.). Boucq, village très-ancien qualifié même *ville*

et *cité*, était autrefois un alleu (C) ; il souffrit beaucoup, en 1365, dans la guerre d'Henri et de Pierre de Bar contre la cité de Metz (S.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale dédiée à saint Pierre, reconstruite, au siècle dernier, sur un plan perpendiculaire à celui de la précédente, qui était orientée ; on a conservé de celle-ci la tour romane et, à côté, une chapelle du transept, qui accuse l'époque ogivale tertiaire ; cette ancienne église était au centre d'un fort dont la tradition fait mention et dont quelques détails de construction font foi. Ainsi les murs de cette tour ont d'abord près d'un mètre et demi d'épaisseur ; ils sont percés de meurtrières, et le mur d'enceinte du fort, démoli depuis longtemps, a laissé sur cette tour des arrachements d'un mètre trente centimètres d'épaisseur ; ensuite, au second étage, une porte murée est signalée comme le passage du chemin de ronde, et nous avons vu précédemment qu'on pouvait communiquer de la nef au château voisin par une passerelle ou un pont volant. A la base du clocher, on peut remarquer un certain nombre d'écussons armoriés parmi lesquels il est possible de distinguer ceux des de Sorcy et des de Mercy ; les autres sont couverts d'un badigeon épais qui en voile les emblèmes et les émaux. On y remarque aussi, mais en partie effacée, une épitaphe, de 1580, de deux membres de la famille de Mercy, l'un décédé en 1555 et l'autre en 1560. La grosse cloche de Boucq est du XVI^e^ siècle ; elle porte cette inscription en lettres gothiques : † *Ma(r)ie qui apelle et fut fait et batisée mille cinq cens quarante IIII ;* elle vient de Dommartin-aux-Fours (Meuse), village détruit au XVII^e^ siècle, dont Boucq était anciennement l'annexe ; après la ruine de cette localité,

la cloche passa à l'abbaye de Rangéval, qui en resta en possession jusqu'à la Révolution. Des bornes de bans et de chemins portent, d'un côté, la croix de Lorraine et de l'autre, un signe emblématique inconnu. Boucq était autrefois le chef-lieu d'une gruerie ; un ancien marteau, qu'on suppose de cette juridiction, retrouvé et déposé à la mairie, reproduit l'emblème que nous venons de signaler. Deux cantons du territoire portent le nom de *Moulin-à-Vent*, l'un au sommet de la côte et l'autre dans la plaine ; celui-ci est encore indiqué comme étant debout vers 1790 ; mais l'autre a disparu de temps immémorial. Au bas du village, une vaste maison, appartenant à M. de Braux, porte le nom de château ; mais c'est une construction moderne, ne présentant aucun intérêt archéologique.

BOUVRON. *Ep. celtique.* En divers endroits du territoire, on a découvert des silex ouvrés, des flèches, des grattoirs et des débris de lames (Coll. de M. Husson). || *Ep. romaine.* La chaussée de Toul à Montsec traverse le ban, du nord au sud. Vestiges d'antiques habitations, avec tuiles à rebords, à *la Charmotte*. || *Moyen âge.* Village cité dans une charte de l'an 835 (D. T.). On y signale, en 965, une chapelle (S.) et, en 1215, un château qui appartenait à l'évêque de Toul et que le duc de Lorraine attaqua, prit et rasa à cette époque (B. P. H., page 434). Dans les dépendances de la maison de M. Thiébaut, qui occupe l'emplacement de cet ancien château, existent des meurtrières, vestiges de la maison-forte, qui remplaça, on peut le supposer du moins, le château détruit au XIII^e^ siècle. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale dédiée à saint Mansuy, reconstruite en 1761, au centre de la localité ; l'ancienne était bâtie à quelque

distance de Bouvron, au lieu dit *le Vieux-Cimetière*, canton où il existe des ruines que l'on suppose être celles de l'ancien village.

BRULEY. *Ep. romaine.* Voie antique, prolongement du *Chemin-Brabant* de Gondreville ; elle passe au nord-est du territoire. || *Moyen âge.* Bruley fut donné, dès le VII^e^ siècle, à l'église de Toul, ce qui établit incontestablement sa haute antiquité (D. C. N.) ; au XII^e^ siècle, il avait déjà des seigneurs particuliers, branche de l'antique maison de Joinville (B. P. H.). On signale à cette époque le *Fonds-saint-Martin*, avec une maison appartenant à l'abbaye de Rangeval (C.). Le chemin de la colline de *Brehère*, qui va à Foug, fut, vers la même époque, construit par les religieux de l'abbaye de Saint-Epvre (C.). Ruines d'une ancienne chapelle dédiée à sainte Anne, détruite déjà au commencement du siècle dernier (D. T.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale Saint-Martin, orientée, composée d'une nef moderne, d'un avant-chœur au-dessus duquel s'élève la tour, et d'une abside terminée en hémicycle ; le chœur et l'avant-chœur, comme la tour, appartiennent à l'époque romane du XII^e^ siècle et présentent quelques détails intéressants de l'architecture de cette époque. Au bas du village, maison seigneuriale qualifiée *château*, dont quelques parties seulement remontent au XVII^e^ siècle. Un autre bâtiment, du siècle dernier, assez vaste, construit le long de la rue principale, s'appelle *Maison-des-Moines ;* elle appartenait, avant la Révolution, à l'abbaye de Rangeval.

DOMMARTIN-LÈS-TOUL. *Ep. romaine.* A trois kilomètres de Toul, à gauche de la route de Toul à Nancy, entre Dommartin et Gondreville, au lieu dit

l'Ancien-Couvent, on trouve, sur une superficie considérable, les vestiges d'une *villa* romaine qui parait avoir été somptueuse ; le sol, en cet endroit, offre en quantité des débris de tuileaux, de briques, de poteries, de ciment, etc. Le bâtiment principal se trouvait sur le versant de la colline faisant face à Toul, Sur cet emplacement, vers 1830, le sol a restitué un autel quadrangulaire, décoré d'un bas-relief sur chaque face, que le propriétaire du champ a utilisé pour servir de support à une porte de grange à Dommartin ; trois côtés en ont été abattus ; le quatrième représente les bustes de deux patriciens revêtus de la toge. M. Dufresne a recueilli, au même lieu, quantité de morceaux de marbre de toutes couleurs, des parcelles de peintures à fresque, des fragments de poteries fines, des fibules et des médailles en bronze d'Auguste, de Néron et de Constantin. Une route ferrée, parfaitement reconnaissable, conduit à cette *villa* (Duf.). A 500 mètres environ en amont du *Grand-Pont*, il y a une dizaine d'années, on a découvert un débris important d'un monument funéraire gallo-romain, sur lequel est gravé l'*ascia ;* il a été recueilli et offert au Musée lorrain par M. l'abbé Deblaye (J. 1860.). || *Moyen âge.* Dommartin est une très-ancienne localité ; elle est signalée dans une charte de l'an 890 (D. T.). || *Ep. moderne.* Ce village fut incendié en grande partie, en 1705, par les *partis* qui couraient alors le pays et qui sortaient de *Tarbac* ou *Trarbac* (Palatinat). Il y avait, vers la même époque, une belle maison avec galerie ou colonnade, ornée de figures, de pierre sculptée, bâtie par Pierre Gauthier, doyen de l'église de Toul, qui en fit don, pour un hôpital général destiné aux pauvres de la ville ; il y avait une chapelle sous l'in-

vocation de saint Pierre, patron du fondateur (D. C. N.). Eglise paroissiale Saint-Martin, reconstruite en 1840. Château moderne.

ECROUVES-ET-GRANDMÉNIL. *Ep. romaine.* Voie de Toul à *Nasium*, passant dans la vallée, au bas et à quelque distance du village, près de la scierie. || *Moyen âge.* Ecrouves est cité pour la première fois dans un diplôme de l'an 885 (D. T.). La fontaine ferrugineuse de cette localité eut autrefois une grande réputation, car on dit que des rois de la seconde race et les P. P. des conciles de *Savonnières*, vinrent la visiter pour boire de ses eaux (D. C.). Au x^e^ siècle, il y avait à Ecrouves une statue de la Vierge en grande vénération, et pour laquelle saint Gérard, évêque de Toul, avait une dévotion particulière (B. P. H.). Le moulin fut fondé par Pierre de Brixey, au xii^e^ siècle (C.). Eglise paroissiale érigée sous l'invocation de la Vierge en sa Nativité; elle est bâtie à mi-côte, dans les vignes, à quelques centaines de mètres au-dessus du village : c'est sans contredit l'une des plus remarquables du pays par son antiquité, l'ensemble et les détails de son architecture, qui est le roman de transition ; c'est un spécimen à peu près complet, et assez bien conservé, d'église rurale du xii^e^ siècle. Elle est orientée, rectangulaire en plan, sans transept apparent, pourvue d'une abside à cinq pans, avec un avant-chœur que surmonte la tour. Le vaisseau en est formé de trois nefs, et celle du centre présente une double rangée de baies romanes, l'une dans la région du *triforium* et l'autre, au-dessus, dans celle du *clerestory*. Les dimensions dans œuvre sont, en longueur, 17 mètres 45 pour les quatre travées de la nef, et 9 mètres 45 pour le sanctuaire ; en largeur, 12 mètres 50 dans la nef, et

6 mètres 50 au chœur ; cette dernière dimension donne en même temps la largeur de la maîtresse nef, mesurée entre les piliers ; la nef principale a 10 mètres 60 de hauteur sous clef, et les collatéraux, 4 mètres 50. Les voûtes sont armées de nervures à boudins, avec moulures cylindriques en retraite, et les arcs-doubleaux, comme les formerets, reposent sur des piliers formés, en plan, d'une croix grecque flanquée de quatre colonnes aux deux tiers engagées ; des colonnettes, disposées par deux, garnissent l'intervalle des branches de la croix[1]. Les chapiteaux fournissent une ornementation végétale très-variée, cependant les feuilles à crochets dominent. Les fenêtres primitives des bas-côtés ont fait place à des baies modernes plus larges ; mais celles du chœur, du pignon du sud et celles de la partie supérieure de la nef restent. Ces dernières baies sont murées pour la plupart ; elles donnent sur des galeries relativement modernes, construites, selon toute apparence, au temps des guerres du XVI^e^ siècle, au-dessus des voûtes des collatéraux, pour servir de lieu de refuge aux habitants. Du reste, ce qui confirme cette assertion, c'est la tradition d'abord, et avec elle deux puits qui existent encore, mais couverts, à chaque extrémité de la nef, pour fournir de l'eau en cas de siége. Le portail à cintre brisé s'ouvre sur le côté méridional de la nef, dans la première travée, près du pignon occidental ; les pieds-droits en sont flanqués de colonnettes à bracelets, et les voussures de l'archivolte polychromées, sont chargées de personnages, tandis que le tympan est orné d'un moyen relief repré-

1. Cette forme de piliers se retrouve à Allamps ; ce n'est pas, du reste, le seul rapprochement que l'on pourrait faire dans les détails d'architecture de ces deux monuments.

sentant la Vierge assise. En avant de ce portail, un petit porche en maçonnerie mesure à peine deux mètres en tous sens. La tour offre plusieurs cordons ornés de billettes, et présente une baie géminée sur chaque face. Les rampans du pignon ont des feuilles entablées, et la corniche qui règne autour de l'abside est supportée par des modillons, des figures grimaçantes, des têtes d'animaux et divers sujets. L'ancien village était construit autour de l'église ; on trouve, en effet, dans les vignes et les jardins qui l'environnent, des vestiges d'antiques constructions, parmi lesquelles on a fait des trouvailles et où l'on remarque des tuiles plates et à rebords, de la première partie du moyen âge. Le chemin qui, de cette église, se dirige vers Pagney et se prolonge jusqu'à Bruley, en côtoyant la montagne, s'appelle voie *Royale*. La tradition prétend qu'au moulin Sainte-Catherine, il existait anciennement un *hôpital* pour soigner les écrouelles. || *Ep. moderne. Grandménil* est un hameau situé à quelque distance à l'ouest d'Ecrouves ; on le trouve seulement mentionné pour la première fois au xv^e^ siècle ; il y a une chapelle dédiée à saint Barthélemy (D. C. N.).

FONTENOY-SUR-MOSELLE. *Ep. incertaine.* Vers 1835, en défrichant le *Bois-Juré*, on découvrit une statuette en pierre, d'une bonne exécution, qui fut acquise par M. le baron de Vincent. On a trouvé aussi, dans ce défrichement, et en différents endroits du territoire, des monnaies, qui ont été vendues et sur l'origine desquelles on n'a pu donner aucun renseignement. || *Moyen âge.* Ce village était, dès le x^e^ siècle, en possession d'une cure dont fut administrateur le bienheureux Jean de Gorze, natif de Vandières (S.). Autrefois il s'étendait plus à l'ouest ; on trouve, en effet, dans cette direction,

des traces d'habitations. Fontenoy possédait un château féodal dont les derniers vestiges (quelques débris des tours) ont complètement disparu, lors de l'établissement du chemin de fer et en particulier de la station qui en occupe l'emplacement. C'était, au commencement du XVII^e^ siècle, une « maison bien forte, de grande et ancienne marque, avec chapelle castrale, parterre, jardin, garenne » (C.). Ce château fut démoli au siècle dernier. || *Ep. moderne.* De la seigneurie, érigée en comté en 1625, dépendaient Fontenoy, Sexey-les-Bois et le quart de Mont-le-Vignoble (C.) ; avant la Révolution, il y avait un signe patibulaire planté au lieu dit *la Justice.* Eglise paroissiale dédiée à saint Laurent, orientée ; la nef en est moderne, mais le chevet rectangulaire et la chapelle seigneuriale voisine, sont de la période ogivale tertiaire ; cette chapelle et le chœur offrent des baies larges, à meneaux et à réseaux d'ogives qui conservent quelques débris de vitraux peints du XVI^e^ siècle. Dans la chapelle, une pierre tombale, mutilée, représentant au trait un chevalier et sa dame, remonte aussi à l'époque que nous assignons aux vitraux ; enfin, le maître-autel, qui appartient au XVI^e^ siècle, est remarquable. Au cimetière, une croix porte cette inscription : *Ci-git Claude Philbert, vivant curé de Fontenoy et Velaine son annexe, qui mourut de la contagion le* 16 *mars* 1588, *et gits aussi Barbe sa mère qui décéda aussi de la même maladie trois jours auparavant.* Ce village fut de nouveau ravagé par la peste, ruiné et abandonné à l'époque de la guerre de Trente-Ans, de 1630 à 1640[1]. A cinq cents

1. Depuis le jour où nos recherches nous ont conduit dans cette localité, elle a été l'objet des représailles les plus horribles d'une guerre sans pitié (23, 24, 25 janvier 1871) ; aujourd'hui, ce malheureux village n'est plus qu'un monceau de ruines !.....

mètres du village, existait autrefois une chapelle, maintenant détruite ; sur cet emplacement on trouve quelques débris d'un autel ; un sieur Toussaint, de Fontenoy, possède une ancienne statue de la Vierge qui vient de cet oratoire.

FOUG. *Ep. incertaine.* Dans la forêt qui couronne le coteau traversé par le canal de la Marne au Rhin, non loin de la voie romaine de *Nasium* à Toul, il existe une enceinte disposée à la façon d'un amphithéâtre avec gradins intérieurs ; elle doit remonter à une époque fort reculée, peut-être à la période celtique ; mais, jusqu'à présent, on n'a fait, en cet endroit, aucune découverte. || *Ep. romaine.* Voie de Toul à *Nasium* et à Reims, portant le nom de *Chemin des Romains* ; elle remonte la vallée de l'Ingressin, traverse les ruines de Savonnières et gravit la colline pour gagner la Meuse ; en face de Foug, elle reçoit le chemin *Brabant*, de Gye, arrivant par Choloy, supposé aussi voie romaine. Dans la vallée de Trondes, à l'extrémité nord-ouest du territoire, une autre voie antique, prolongement du chemin *Brabant*, de Gondreville, vient de cette dernière localité et se dirige vers Pagny-sur-Meuse, pour se relier à la première de ces voies. Les médailles du Haut-Empire qu'on a découvertes à Savonnières, établissent clairement qu'il y avait une station romaine à l'emplacement de la maison royale dont il va être question (Duf.). || *Moyen âge.* A un kilomètre au sud-ouest du bourg, à la bifurcation des chemins de Foug à Saint-Germain et de Laye à Choloy, sur le penchant de la colline couverte de vignes, près de l'entrée du tunnel du canal, ruines, sur une grande étendue, de la *villa regia Saponariæ* (Savonnières), qui possédait un *palais* ou une *maison royale*, au temps

des rois austrasiens et carlovingiens. Un enclos, dans ces ruines, s'appelle *la Sall*, nom que les Franks donnaient à leurs maisons royales (B. P. H.). On ne possède aucun renseignement sur l'époque de la fondation, ni sur les causes et la date de la ruine de cette résidence de nos rois ; tout ce que l'on sait, c'est qu'elle était déjà détruite depuis deux siècles en 1215 (C.), et que les débris en furent utilisés pour bâtir le château de Foug (D. C. N.). Cependant il resta des vestiges sur cet emplacement jusqu'au siècle dernier, car, en 1708, on y constate encore l'existence d'une chapelle dédiée à saint Nicolas (B. P. H.), détruite, il est vrai, quelque temps après (D. C. N.). Ensuite, vers 1770, un pan de mur encore debout s'écroule et écrase, dans sa chute, deux enfants qui se trouvaient dans les ruines; enfin, à la Révolution, il y restait une grosse pierre plantée en terre et sur laquelle on lisait le millésime 859, date commémorative du premier concile tenu dans cette résidence royale[1]. Dans l'église de Foug, on conserve quatre petits chapiteaux d'environ 30 centimètres de hauteur sur 20 de diamètre, qu'on dit venir de Savonnières ; ils fournissent, en effet, une assez bonne imitation du chapiteau corinthien et remontent à la première moitié du moyen âge ; selon toute apparence, ils ont dû faire partie d'un édifice carlovingien ou mérovingien. Deux grandes assemblées politiques et religieuses ont été tenues à Savonnières, l'une en 859, à laquelle assistaient Charles-le-Gros et ses deux neveux, Lothaire, roi de Lorraine, et Charles, roi de Provence, avec les évêques des douze provinces des Gaules ; l'au-

1. Un petit monument a été érigé, en 1870, par les soins de la municipalité de Foug, pour marquer l'emplacement et rappeler le souvenir de cette antique et célèbre maison royale.

tre, en 862, où les mêmes princes réunis se jurèrent une paix solide, en présence des évêques de quatorze provinces. Charles-le-Chauve, en 865, fit des *Capitulaires* dans cette résidence royale, et, la même année, dans le même palais, ce prince, avec son frère, Louis-le-Germanique, en rédigèrent de nouveaux (B. P. H., pages 291 et 292). Mabillon cite plusieurs chartes royales datées de Savonnières. Tous les cantons qui environnent les ruines portent le nom de *Savonnières*, et, à la partie supérieure du coteau, un autre canton est désigné sous celui de cimetière de *Savonnières*, dénomination rappelée, du reste, dans un pied-terrier de 1560 (S.). C'est là qu'en 1827, un pâtre découvrit fortuitement un tombeau en pierre de taille, ce qui éveilla l'attention et provoqua des recherches ; le sol restitua alors d'autres sépultures assez nombreuses, parmi lesquelles on recueillit des objets remontant aux Mérovingiens et même, suivant M. de Beaulieu, aux Germains du IVe siècle, à la solde des Romains ; citons, parmi ces objets, des armes, des sabres, des dagues, des poignards, des boucles mêlées de fer et d'argent, des fibules, des anneaux, une boite en cuivre, une monnaie fruste de Domitien, un peigne en os et quantité de débris de colliers en verroterie, de fragments de poteries et des silex pyromaques (Voir *Mémoire adressé à la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, par M. de Beaulieu, 1838). En tranchant la colline pour la tête du tunnel du canal, on rencontra de nouvelles sépultures, parmi lesquelles furent recueillis des objets analogues aux précédents ; il y avait en outre des bagues en or et en bronze, des épingles en or, des monnaies du Haut-Empire, un petit buste d'homme drapé, à tête radiée, en bronze, et un

coffre rond du même métal (Duf., *Note* à ce sujet insérée dans la *Revue de l'Austrasie*, 1843). La plupart de ces derniers objets, recueillis par MM. le baron de Vincent et Dufresne, font maintenant partie de la collection de M. Dufresne. Le Musée possède un scramasax provenant de ces trouvailles. Foug est l'une des plus anciennes localités du pays : elle fut donnée à l'abbaye de Gorze en 770 (D. C. N.), et passa, dans la suite, aux comtes de Bar, mais à une époque inconnue. Divers diplômes des empereurs d'Allemagne en font mention, notamment en 878 et 936 (D. T.). Henri II, comte de Bar, fit construire, en 1218, à deux ou trois cents mètres, sur la pointe de la colline qui s'élève au-dessus de Foug, une forteresse féodale importante (D. C. N.) : en plan, elle avait la forme d'un triangle à peu près équilatéral, d'environ 90 mètres de côté ; elle était flanquée de tours, et un fossé profond la séparait du plateau ; détruite complètement au XVII^e^ siècle, par ordre de Louis XIII, en 1634, il n'en reste plus aujourd'hui que les ruines, sur lesquelles on cultive la vigne et dans lesquelles on peut retrouver les soubassements des murs et de quelques tours conservés dans le sol. Un puits, aujourd'hui couvert, en dehors et tout à côté de l'enceinte, communiquait avec le château par une galerie souterraine, ménagée exprès pour aller puiser de l'eau. Le duc Mathieu de Lorraine en fit le siége en 1232 ; non-seulement il ne put s'en emparer, mais il fut encore battu dans sa retraite. Le contrat de mariage de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, y fut signé en 1419 (D. C. N.). Non loin de ce château, il existe un ancien chemin, qu'on trouve sous le sol en labourant, appelé *Voie des Morts ;* il s'embranche à la chaussée de

Laneuveville et aboutit à la vallée des *Morts*. Dans la partie du territoire de Foug traversée par la vallée de Trondes à Pagny, vestiges, assez étendus, d'un ancien couvent, détruit depuis longtemps, où l'on a trouvé des pierres de taille et autres débris. Foug, dès le XIII^e^ siècle, était le siége d'une prévôté considérable, relevant du Barrois non-mouvant, et dont dépendait la baronnie de Beaufremont (S.). Bourg important aujourd'hui, il était autrefois qualifié *ville* et fut fortifié, à une époque inconnue, par des murailles flanquées de tours (C.) et entourées de fossés dont il reste d'importants vestiges, surtout derrière l'église. Son enceinte présentait environ 315 mètres de longueur et à peu près 220 de largeur ; il y avait deux portes, l'une dite la *Porte-Basse*, qui était attenante à la maison de M. Conrard, architecte, et l'autre, appelée *Porte-Haute* ou encore *Porte-Saint-Georges*, qui se trouvait à la partie supérieure du bourg. Suivant Maillet, elles furent démolies en 1742 ; quant aux murailles, déjà à demi-ruinées en 1710 (S.), elles ont aujourd'hui complètement disparu. || *Ep. moderne*. Un moulin à vent fut érigé, en 1566, au canton qui porte ce nom, et fut détruit à la fin du siècle dernier. A côté et au-dessus de l'Hôtel-de-Ville, ancienne maison, dite de *Notre-Dame*, qui appartenait autrefois à la confrérie de ce nom ; c'était, dès avant 1601, le siége de la justice prévôtale et le lieu où s'exerçait la juridiction du maître échevin de la ville (C.). Ce bâtiment, qui est très-vaste, accuse la Renaissance et présente une porte mutilée, autrefois ornementée, des escaliers en spirale à l'intérieur, et une niche ogivale avec dais et statue de Notre-Dame, à l'un des angles extérieurs. A côté de la maison d'école des garçons, maison

avec pignon sur la rue, occupée par M. Thierry, boucher. Enfin, dans la rue *Petite-Rue*, à une ancienne masure, on remarque une fenêtre ogivale qu'on dit avoir été rapportée de Savonnières. On rencontre, à Foug, plusieurs autres constructions du XVI^e^ siècle et du XVII^e^, et quelques niches renfermant des statues qui annoncent ces deux époques ; nous signalerons seulement, près de le Porte-Basse, la maison de M. Janvier, ancienne hôtellerie de *la Couronne*, sur la porte d'entrée de laquelle on lit : NUL BIEN SANS PEINES. PAIX SOIT EN CEST MAISON ET TOUS CEUX QUI ABITTERONT. 16†19. Il y avait dans le bourg une *halle*, construite en 1508 (C.) ; une maison avec colombier, où venait quelquefois résider le gouverneur de Toul (C.) ; un *hôpital* « pour y recevoir et loger les pauvres passants » qui existait encore en 1689 ; enfin, un fief dit *la Tour-d'Affléville* (S.). On remarque les noms des rues dites *Notre-Dame*, *Derrière-la-Ville*, de la *Porte-de-France*, de la *Porte-Saint-Georges*, du *Faubourg-Saint-Germain*, de la *Haute-Cour*. Eglise paroissiale sous l'invocation de saint Etienne, reconstruite en 1703. Les armoiries de Foug étaient : *De sable à la croix de Lorraine d'argent, et sur le tout un écu d'azur chargé de deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de quatre croix recroisetées, et au pied fiché d'or, cotoyé de quatre croix de Lorraine d'argent* (D. T.).

GONDREVILLE. *Ep. romaine.* Dans la direction du sud, vers la limite des bans de Dommartin, Villey-le-Sec et Gondreville, il existe, sur une vaste étendue, une quantité considérable de fragments de tuiles plates, de poteries et autres débris de l'époque gallo-romaine, semblant annoncer qu'il exista, en ce lieu, une bourgade

antique considérable ; on a ramassé non loin de là, sur le chemin de Villey-le-Sec à Gondreville, la moitié d'une meule en lave volcanique, débris d'un moulin à bras romain (S.). Des fragments de tuiles à rebords, accompagnés d'autres vestiges antiques, ont aussi été trouvés du côté de Toul, non loin de la route, en face de la troisième borne kilométrique. A *la Croix-Sainte-Anne*, près du chemin de Sexey et à environ un mètre de profondeur, en extrayant du sable, découverte, vers 1840, d'une vingtaine de sépultures gallo-romaines, déposées dans des tombeaux formés de réduits façonnés en pierres sèches. Les squelettes portaient, pour la plupart, des bracelets, des armillaires et des colliers en bronze de formes variées et ornés d'élégantes ciselures : ces objets, des fibules et des débris de chaines furent recueillis par M. Dufresne, qui les attribue, en raison de leur perfection artistique, au temps d'Auguste et de Tibère (Duf.). A deux cents mètres environ, en amont du pont nouvellement construit, on remarque, dans le lit de la rivière, des vestiges de piliers et de culées d'un pont antique, détruit en 1232 (S.), sur lequel passait le *Chemin-Brabant*, voie supposée romaine, venant de l'est et se dirigeant vers Libdeau (Voy. *Toul. Voies romaines*). || *Moyen âge.* Selon Adrien de Vallois, dans sa *Notice des Gaules*, Gondreville doit son origine à *Gondulfe*, maire du palais d'Austrasie, de 600 à 612, et ce serait sous l'administration de ce haut dignitaire que la *Villa regia de Gondulfi* aurait été créée (S.). Quoi qu'il en soit, il y eut, à Gondreville, au temps des rois franks, un *palais royal*, qui fut habité, en 690, par Théodoric III, et en 727, par Thierry IV (S.). Il est déjà fait plusieurs fois mention de ce palais sous la race des mérovingiens

(D. C. N.). Les descendants de Charlemagne y séjournèrent aussi et y tinrent des assemblées politiques importantes. Citons d'abord Louis-le-Débonnaire, qui fit construire, par Frotaire, évêque de Toul, une galerie qui devait communiquer du palais à l'église ; Lothaire, qui, en 865, se réconcilia avec son épouse Theutberge, dans la chapelle du palais ; Charles-le-Chauve, qui y convoqua, le 9 septembre 873, une assemblée générale des évêques et des seigneurs du royaume ; Louis III, Carloman et Charles-le-Gros, qui y tinrent une diète, en 880, dans laquelle ces princes confirmèrent à Louis, roi de Germanie, la jouissance du royaume de Lorraine (D. C. N.) ; enfin, Charles-le-Gros, qui y fit de nouvelles apparitions en 884, et en 885, époque où, dans l'intérieur même du palais, il fit crever les yeux à son neveu Hugues, fils de Lothaire (S.). Cette résidence royale, selon toute apparence, s'élevait en face et à côté de l'église, à l'emplacement occupé par le presbytère et la maison d'école ; en creusant les fondations de cette maison, on a rencontré des pavés superposés, à différentes hauteurs et de plusieurs époques du moyen âge ; du côté de la place publique, on a découvert des souterrains et des murailles antiques (S.). En 1154, ce palais était probablement ruiné ou en mauvais état, car Mathieu, duc de Lorraine, le fit rebâtir et en forma un *château* qui devint, de temps à autre, la résidence de nos ducs ; ainsi Ferry IV y naquit en 1282, et Rénée de Bourbon, épouse du bon duc Antoine, voulut y fixer son séjour (D. C. N.). On peut se rendre compte de l'importance de ce château en lisant les comptes du domaine de 1572 et 1584, où l'on trouve l'énumération des pièces d'habitation, au nombre de plus de quarante, qui le composaient, sans

compter la chapelle, les galeries, les offices, cuisines et autres dépendances (C.). Il fut réparé en 1471 et en 1556 ; on lui adjoignit un parc en 1617 ; mais, ayant eu beaucoup à souffrir à l'époque des Suédois, il se trouvait, en 1662, dans un état déplorable. Enfin, après avoir passé aux mains du prince d'Elbœuf, au commencement du XVIII^e^ siècle, et avoir été donné à l'hôpital de Gondreville, il fut entièrement démoli en 1751 par les frères de la Charité de Nancy, qui en étaient devenus propriétaires, ensuite de la réunion de cet hôpital à leur maison (S.). Il ne reste du château de Gondreville que quelques débris de caves chez M. Nicolas, en face de l'église, et des souterrains dont l'entrée, actuellement murée, se trouve au moulin. Gondreville fut fortifié au moyen âge ; son enceinte était formée de murailles environnées de fossés, encore très-apparents, en certains endroits, notamment à l'aspect du nord-est : cette enceinte avait environ 300 mètres de développement entre les deux portes, ou du nord au sud, et environ 200 mètres de l'est à l'ouest ; les deux portes dont il vient d'être question sont encore debout et terminées par un cintre brisé ; l'une s'appelle *Porte-d'En-Bas* et l'autre *Porte-d'En-Haut*. Au-dessus de cette dernière, il y avait une tour avec un beffroi auquel on fit des réparations en 1505 (C.). Les murs de la ville ont disparu ; ils avaient été réparés, en 1552, au moment du siége de Metz par Charles-Quint (C.). Cependant, en face du lavoir, devant le moulin, on peut remarquer les soubassements d'une tour ronde et une petite porte murée à plein-cintre, vestiges qu'on peut attribuer au XII^e^ siècle et qui peuvent bien avoir fait partie de l'enceinte de Gondreville. En fouillant le sol, il y a quelques années, on a trouvé des

armures, des fers de lance et des flèches (S.). L'histoire rapporte que, sous l'épiscopat d'Amédée de Genève (1320–1330), les gentilshommes du pays furent battus près de Gondreville par les bourgeois de Toul ligués avec ceux de Metz (B. P. H.). || *Ep. moderne.* Gondreville fut le siége d'une prévôté ou châtellenie considérable, qui existait dès l'an 1268 (C.) ; cette juridiction comprenait vingt-un villages en 1559, et relevait du bailliage de Nancy. Le prévôt siégeait dans la maison de M. Lance, appelée *Ancienne-Justice,* édifiée de la Renaissance du XVII^e^ siècle, avec large escalier en spirale et deux lions en pierre sculptée de chaque côté de la porte donnant sur la cour. La maison de M. Blancgarin est l'une des plus anciennes et des plus intéressantes de Gondreville ; une partie remonte au XIII^e^ siècle ou au XIV^e^, car on y remarque une fenêtre géminée à ogives en lancettes, et dans le tympan des ogives sont conservés deux écussons barrés ; l'autre partie est du XVI^e^ siècle et présente sur la façade, comme dans la cour intérieure, des baies ornementées ; la cheminée de la salle principale est supportée par des consoles ornées de colonnettes réunies en faisceau, dénotant le style ogival tertiaire. Dans la rue Notre-Dame, une maison dite *la Messagerie* existait déjà en 1565 ; mais elle dut être rebâtie vers 1731 (C.). Au nord et à 2 ou 300 mètres de Gondreville, on trouve *la Bergerie,* ancien fief qui est déjà mentionné en 1593 (C.) ; quelques parties des bâtiments accusent cette époque, et d'autres le siècle suivant. *La Garenne* est encore une cense-fief qui fut bâtie par Rénée de Bourbon, au XVI^e^ siècle (C.). *Le Charmois,* ferme, à 2 kilomètres sud-ouest de Gondreville, ancienne maison franche, est mentionné au XVII^e^ siècle (D. T.). Le moulin de Gondreville

était autrefois une dépendance du palais et du château, près desquels il se trouvait construit, et avec lesquels il communiquait par des souterrains dont il a déjà été parlé. Au rez-de-chaussée, on y remarque une porte ogivale en moyen appareil, parfaitement conservée et de belles voûtes reconstruites en 1611, ainsi que le rappelle ce millésime gravé sur une console ; les murs, en certains endroits du bâtiment, ont près de 4 mètres d'épaisseur et semblent indiquer que ce moulin concourait à la défense du château et de la ville, et pouvait protéger efficacement l'entrée ou la sortie des souterrains. Il existe en outre, à Gondreville, plusieurs autres constructions de la Renaissance et du XVII^e^ siècle, mais de peu d'intérêt. Le duc Léopold ayant cédé l'ancien château au prince d'Elbœuf, en 1715, celui-ci fit construire, quelque temps après, non loin de la route, dans la direction de Toul, le château moderne, qu'il habita. Converti en ambulance à la Révolution (S.), il fut vendu quelque temps après comme propriété nationale ; il est aujourd'hui en la possession de M^me^ Berger. Le même prince fit bâtir, à l'extrémité des bosquets et près du bac, un *hôpital* avec chapelle dédiée à saint Léopold, et la desserte en fut confiée aux religieux de Saint-Jean-de-Dieu (C.). Cet hôpital fut uni, en 1751, à la maison des frères de la Charité de Nancy. Aujourd'hui il n'en reste plus rien ; mais les anciens tableaux déposés à la Mairie et ceux qui décorent l'église, viennent de la chapelle Saint-Léopold : cet établissement hospitalier possédait, dit-on, une belle bibliothèque. Eglise paroissiale dédiée à la Vierge en son Assomption, reconstruite en 1775 ; on y remarque quelques débris de vitraux peints rapportés de l'ancienne. Fontaine des *Trois-Saints* (saint Sébastien, saint

Fiacre, saint Antoine), dans la ruelle de ce nom, but d'un pèlerinage fréquenté pour les enfants malades. Les anciennes statues mutilées des saints que l'on y invoque, sont conservées tout près de la fontaine, dans la rue dite aussi des *Trois-Saints*, sous une arcade faisant partie du mur de clôture d'un jardin. Au Quart-en-Réserve, ermitage de *Bassompierre*. Gondreville eut beaucoup à souffrir des guerres du XVII^e^ siècle (C.). Les armoiries de cette ville, blasonnées dans l'Armorial de Lorraine, sont : *tiercé en face de Lorraine plein ; d'azur à la bande d'argent, chargée d'un corbeau de sable et d'azur, à la gerbe de blé d'or liée de même* (D. T.).

LAGNEY. *Ep. romaine.* Voie supposée romaine, de Ménil-la-Toul à la Meuse, par Boucq, passant à l'extrémité nord-ouest du territoire. || *Moyen âge.* Ancien village déjà indiqué dans les chartes au VII^e^ siècle et en possession d'une cure au XI^e^ (C.). En reconstruisant l'église, en 1837, découverte de sépultures déposées dans des troncs d'arbres en guise de tombeaux ; quelques-unes étaient accompagnées d'armes. A *la Haie-le-Château* et au *Haut-d'Eventé*, traces d'anciennes habitations ; en ce dernier canton, il a été trouvé des monnaies, dont une en or, d'une provenance qui n'a pu être indiquée. On signale sur le territoire le chemin du *Fort* et celui des *Fourneaux* (D. T.). || *Ep. moderne.* En 1841, trouvaille d'une médaille en or de Charles VI d'Espagne, découverte dans les champs. Eglise paroissiale dédiée à saint Clément, nef moderne, reconstruite en 1837 ; abside à cinq pans et transept du style ogival flamboyant ; la tour s'élève au-dessus du bras droit de ce transept. La croix principale du cimetière est ancienne;

autrefois c'était le but d'un pèlerinage. Au *Paté-des-Loges,* cimetière des pestiférés. Au village et sur le territoire, notamment dans les vignes, on remarque une douzaine de croix érigées par la piété de divers habitants de Lagney dont elles portent généralement le nom; les plus anciennes ne datent que du commencement du siècle dernier.

LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG. *Ep. romaine.* Voie supposée romaine, continuation du chemin *Brabant* de Gondreville (voir Toul-Voies romaines); elle passe entre *le Romont* et la côte de Foug. Au canton appelé *les Sarrazines,* substructions importantes, dans lesquelles on a découvert des tuiles, des débris de poteries, des fragments de pierres sciées et de meules en lave volcanique. Vers 1820, on a extrait du sol dans des fouilles faites sur cet emplacement, un vase en terre renfermant de nombreuses monnaies, vendues pour 30 fr. M. André, de Laneuveville, possède une trusatyle entière exhumée de ces ruines. || *Moyen âge.* Le village paraît avoir été fondé vers le milieu du XIIIe siècle, par Thiébaut, comte de Bar (C.). Cependant on cite une église de *Nevia villa* dès l'an 965 (D. T.), qui semble se rapporter à cette localité. Dans l'origine, Laneuveville dépendait de Foug et ne formait avec cette petite ville qu'une seule communauté; mais elle en fut séparée en 1414, sous le nom de *Petite-Foug* (D. C. N.). Chemin de *Mandeguerre.* Eglise paroissiale sous l'invocation de saint Nicolas, construite en 1825; la chapelle qui s'élevait au même endroit avant cette époque, avait, dit-on, été fondée par un seigneur du château de Foug, pour l'accomplissement d'un vœu fait dans un moment de danger.

LAY-SAINT-REMY. *Ep. romaine.* Voie, dans la

forêt de Lay, allant de Pagny-sur-Meuse à *Dommartin-aux-Fours*, portant le nom de *Chemin-des-Romains* ou de *la Reine-Blanche*. Le prolongement vers l'ouest, du chemin *Brabant* de Gondreville, passe sur la partie du territoire de Lay comprise dans la vallée de Trondes à Pagny-sur-Meuse. || *Moyen âge*. La cure de ce village fut unie, dès le XI^e^ siècle, à celle de *Saint-Vaast* de Toul (B. P. H.). || *Ep. moderne*. Eglise paroissiale sous l'invocation de saint Remy, rebâtie vers 1845. A côté, fontaine *Saint-Léger*, but d'un pèlerinage et d'usages superstitieux. En reconstruisant la maison de M. Deville, il y a une trentaine d'années, on a fait une découverte importante de monnaies d'or et d'argent, d'une provenance inconnue. Sur le sommet de la côte, lors de l'invasion, les alliés construisirent un camp bastionné, système Vauban, dont on remarque l'enceinte très-bien marquée sur le sol, quoique chaque année on en comble graduellement les fossés en cultivant. C'est au relais de poste de Lay qu'en 1814 l'empereur de Russie, celui d'Autriche et le roi de Prusse furent informés par M. X. que les *corps-francs* devaient tenter un coup de main pour s'emparer de leurs personnes. En suite de cet avis, le moment du départ fut précipité et les princes furent sauvés.

LUCEY. *Ep. romaine*. Ancienne voie, prolongement du *Chemin-Brabant* de Gondreville, montant la vallée, après avoir traversé le village. || *Moyen âge*. Lucey fut donné, au commencement du VII^e^ siècle, à l'église de Toul (B. P. H.). A 12 ou 1,500 mètres de la localité, dans la direction de Bruley, au lieu dit *le Viller*, vestiges d'un hameau détruit depuis fort longtemps, où le sol a restitué des débris nombreux, des sépultures et des armes. En

1522, on découvrit, dans les vignes, une quantité considérable de monnaies d'or dont s'empara le chapitre de Toul, seigneur du lieu (B. P. H. et J. 1862). Le quartier de Lucey appelé *Cheverus* a, suivant la tradition, formé le noyau du village ; on y remarque d'anciennes habitations et en particulier la maison seigneuriale, reconstruite aux siècles derniers, mais autrefois maison forte, selon toute apparence, car il reste encore, dans les constructions modernes, des vestiges qui en font foi. Ancien chemin du *Fort* (D. T.). || *Ep. moderne.* Au milieu du village, chapelle presbytérale, érigée au XVI^e^ siècle par Etienne Hordal, sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Consolation (D. C. N.). Vendue à la Révolution, elle est aujourd'hui convertie en habitation ; il n'en reste que la porte d'entrée et quelques traces de l'autel ; la maison voisine, appartenant à M. Maucorps, servait de résidence au chapelain. Eglise paroissiale Saint-Etienne, reconstruite en 1730, renfermant quelques anciens tableaux.

MÉNIL-LA-TOUR. *Ep. romaine.* La chaussée de Toul à Montsec et à Pannes passe à l'extrémité orientale du territoire ; un embranchement, dont on rencontre des vestiges, partait de cette voie et se dirigeait vers la Meuse par Sanzey et Boucq. || *Moyen âge.* Découverte de sépultures avec armes, il y a un certain nombre d'années, près des dernières maisons du village, non loin de la bifurcation des voies romaines. Ménil-la-Tour, mentionné sous le nom de *Mansile* dans la seconde moitié du XII^e^ siècle (D. T.), était autrefois un franc-alleu, qui, plus tard, fut érigé en baronnie-pairie de l'évêché de Toul (B. P. H.). C'était une haute-justice, avec fourches patibulaires plantées au lieu dit *la Justice*, entre Ménil-

la-Tour et Bouvron. Les armoiries des seigneurs du lieu étaient *d'argent à trois chevrons de gueules, accompagnés de neuf hermines* (S.). Près de l'église, ferme qui était autrefois la maison seigneuriale, dont les murs, très-épais, sont percés de barbacannes ; elle remonte à plusieurs siècles, et c'est sur l'emplacement de ce vaste bâtiment qu'était, selon toute apparence, bâti le *château* ou la *tour* qui a valu à la localité le nom de Ménil-*la-Tour ;* du reste, la tradition conserve à cette construction le nom de *Château* et celui de *Cour-du-Château* à la plate-forme qui précède la maison. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale dédiée à saint Laurent, reconstruite, en 1848, sur les débris d'une église ogivale, à laquelle était adossée la chapelle des seigneurs ; le sol de cette chapelle était couvert de dalles tumulaires intéressantes qui ont disparu dans la reconstruction. Les malades, au temps des pestes, étaient portés près de la fontaine *Saint-Laurent.*

PAGNEY-DERRIÈRE-BARRINE. *Moyen âge.* Voie *Royale,* ancien chemin venant d'Ecrouves (v. *Ecrouves*). Village dont il est déjà question en 1168 (D. T.). Dans la vallée, au nord-ouest et à deux kilomètres du village, ruines d'une ancienne abbaye de religieuses de l'ordre des Prémontrés, fondée vers le milieu du XII^e^ siècle ; le monastère était dédié à saint Martin et s'appela d'abord *Saint-Martin-Fontaine ;* mais il fut supprimé peu de temps après sa fondation, puis remplacé par un ermitage qui a disparu également. Au siècle dernier, c'était le *Noviciat* des ermites de la Congrégation de saint Antoine (D. C. N.) ; aujourd'hui il ne reste plus, en ce lieu, que des ruines et une petite maison de ferme ; l'endroit est connu dans le pays sous le nom de *Val-de-Nonnes ;*

un rapport s'y tient au printemps tous les dimanches ; mais il est particulièrement fréquenté aux fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte. Sur le territoire de Pagney, il existe un sentier dit de *la Question* (D. T.). || *Ep. incertaine.* Dans les vignes, au-dessus du village, au lieu dit *la Verte-Côte*, on a découvert des squelettes il y a quelques années. || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale moderne dédiée à saint Brice.

SANZEY. *Ep. romaine.* Voie supposée romaine, traversant le village et le territoire de l'est à l'ouest ; c'est un embranchement se reliant, à Ménil-la-Tour, à la chaussée de Toul à Montsec (voir *Ménil-la-Tour* et *Boucq*). || *Moyen-âge.* Quoiqu'il y ait peu à mentionner dans cette localité, ce n'est pas moins un ancien village, puisqu'il en est déjà parlé en 1179 (D. T.). || *Ep. moderne.* Dans les bois communaux, contigus à la forêt la Reine, traces d'une ancienne tuilerie. Le fief de Sanzey relevait de la baronnie d'Apremont (D. T.). *Léonval*, fief érigé en 1736 (D. T.).

SEXEY-LES-BOIS. *Ep. romaine. En Xermepré*, fondations, ruines d'habitations, débris de tuiles plates nombreuses. || *Moyen âge.* Village indiqué sous le nom de *Cerseium* dès 965 (D. T.). Les Templiers, selon la tradition, y ont possédé des biens et en particulier une maison appartenant aujourd'hui à M. Davrainville, maire ; cette construction conserve le nom de *Commanderie*, et, dans le jardin, on remarque des fondations de murailles attestant que les bâtiments, au moyen âge, étaient plus importants, tout au moins plus étendus qu'aujourd'hui ; le pré voisin s'appelle aussi pré de la *Commanderie ;* au milieu, il existe un puits couvert au fond duquel des cloches, dit-on, sont en-

fouies. Sexey était anciennement le siége d'une haute justice (S.). = *Ep. moderne.* Dans la forêt de Haye, sur la partie dépendant du ban de Sexey, croix *Jean-Denis*, avec épitaphe, érigée à la mémoire de Jean-Denys Lanoiret, Marie, sa femme, et leurs trois enfants, morts de la peste, en ce lieu, en 1631 (J. 1863). Une source, dite *la Sainte-Fontaine*, passe pour avoir la vertu de guérir de la fièvre. Eglise paroissiale sous l'invocation de la Vierge en sa Nativité, reconstruite en 1742, comme l'atteste un millésime placé à l'angle de la sacristie qui fait corps avec la nef. Le porche de la tour, où se trouve ménagé un portail assez simple, accuse la période ogivale tertiaire.

TRONDES. *Ep. romaine.* Voie antique, continuation du chemin *Brabant* de Gondreville, longeant la vallée, dans la direction de Pagny-sur-Meuse. Sur *le Romont*, vestiges d'habitations gallo-romaines, se reliant à celles du canton dit *les Sarrazines* (voir *Laneuveville-derrière-Foug*). || *Ep. incertaine.* Dans les vignes, découverte d'ossements au milieu desquels on a trouvé des armes. || *Moyen âge.* Ce village, appelé *Trondolæ* à la fin du x^e^ siècle, était un alleu en 1157 ; il eut beaucoup à souffrir, en 1380, dans la guerre du comte de Bar (D. C. N.). Le moulin de cette localité existait en 1220 (C.). || *Ep. moderne.* Eglise paroissiale dédiée à saint Elophe, que l'on a attribuée au style roman, mais qui n'appartient qu'à la période ogivale de la 3^e^ époque, et seulement en quelques-unes de ces parties, car la nef n'a été dotée de collatéraux qu'en 1738 ; elle est rectangulaire en plan, presque carrée, ayant 16^m^ 80 de longueur et de largeur, sauf que le portail s'avance, sur les bas-côtés, de 1^m^ 60 ; le chœur est pentagonal, voûté sur lier-

nes et tiercerons, avec médaillons à l'intersection des nervures ; il a 6m 75 de profondeur sur 6m 20 de largeur ; cette dernière dimension répond à peu près à la largeur de la nef primitive, mesurée entre les piliers. De chaque côté de l'autel de la Vierge, deux pierres commémoratives des siècles derniers.

TABLE

DES NOMS DE LIEUX.

Aingeray, 361.
Andilly, 287.
Ansauville, 289.
Ansoncourt, hameau (Remenauville), 347.
Arnaville, 329.
Avrainville, 289.
Baleycourt, *Blaincourt*, village détruit (Viéville-en-Haye), 356.
Bayonville, 331.
Beaumont, 290.
Bergerie (la), (Gondreville), 382.
Bernécourt, 291.
Boucq, 363.
Bouillonville, 332.
Bouvron, 366.
Boyet, ancienne ferme (Manoncourt-en-Voivre, 315.
Bruley, 367.
Camp-Romain (Aingeray), 361.
Camp-Romain (Jaillon), 298.
Charmois (le), fief (Gondreville), 382.
Charey, 333.
Domèvre-en-Haye, 292.
Dommartin-la-Chaussée, 334.
Dommartin-lès-Toul, 367.
Ecrouves-et-Grandménil, 369.
Essey-et-Maizerais, 335.
Euvezin, 338.
Fey-en-Haye, 339.
Flirey, 339.
Fontenoy-sur-Moselle, 371.
Foug, 373.
Francheville, 293.
Gorge-Salée, *Gouasse-Salée*, ancien fief (Bernécourt, 292.
Gezoncourt, 295.
Gondreville, 378.

Grandménil, hameau (Ecrouves), 371.
Grené, forges ou fonderies détruites (Rogéville), 323.
Griscourt, 296.
Grosrouvre, 296.
Hamonville, 297.
Jaillon, 298.
Jaulny, 340.
Jolival, cense-fief (Regnéville-en-Haye), 345.
Joyard, fief (Vilcey-sur-Trey), 360.
Lagney, 384.
Laneuveville-derrière-Foug, 385.
Lay-Saint-Remy, 385.
Léonval, fief (Sanzey), 389.
Les Saizerais, 301.
Limey, 342.
Lironville, 343.
Liverdun, 302.
Lucey, 386.
Maizerais, hameau (Essey), 337.
Mamey, 312.
Mandres-aux-Quatre-Tours 312.
Manoncourt-en-Voivre, 314.
Manonville, 315.
Martincourt, 317.
Ménil-la-Tour, 387.
Minorville, 319.
Molzey, *Malzey*, village détruit (Aingeray), 362.
Montplaisir, maison de maître (Charey), 334.
Nieéville, fief (Seicheprey), 352.
Noviant-aux-Prés, 320.
Pagney-derrière-Barrine, 388.
Pallon, hameau (Arnaville), 330.
Pannes, 343.
Petit-Bailly (le), ancien fief (Saint-Baussant), 350.
Pierrefort, château-fort (Martincourt), 317.
Pont-de-Jaillon (le), écart, hôpital détruit (Jaillon), 301.
Regnéville-en-Haye, 345.
Rembercourt, 346.
Réménauville, 347.
Renault, cense-fief (Seicheprey), 352.
Rogéville, 322.
Rosières-en-Haye, 325.
Royaumeix, 324.
Saint-Amand, hameau (les Saizerais), 301.
Saint-Baussant, 348.
Sainte-Marie-au-Bois, ferme, ancienne abbaye détruite (Vilcey-sur-Trey), 357.
Saint-Georges, hameau (les Saizerais), 301.
Saint-Jean, hameau (Martincourt), 319.
Sanzey, 389.

Savonnières, maison royale, (Foug), 373.
Seicheprey, 350.
Sexey-les-Bois, 389.
Sohet, village détruit (Liverdun), Thiaucourt, 352.
Tremblecourt, 325.
Trondes, 390.
Val-des-Nonnes, abbaye détruite (Pagney-derrière-Barrine), 388.
Vandelainville, 355.
Varinchanaux, ancienne métairie (Hamonville), 298.
Vaux-des-Raptes (le), couvent et ermitages détruits (Villers-en-Haye), 327.
Vieil-Aingeray (le), village détruit (Aingeray), 362.
Viéville-en-Haye, 356.
Vilcey-sur-Trey, 357.
Villers-en-Haye, 327.
Villey-Saint-Etienne, 327.
Xammes, 360.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Bureau de la Société pour l'année 1871-1872.

Président, M. Henri **Lepage.**
Vice-Président, M. Alexandre **Geny.**
Secrétaire perpétuel, M. le baron **Guerrier de Dumast.**
Secrétaire annuel, M. Ch. **Laprevote.**
Trésorier, Secrétaire honoraire, M. l'abbé **Guillaume.**
Bibliothécaire-Archiviste, M. Ch. **de Rozières.**
Secrétaires adjoints : MM. L. **Wiener** et L. **Quintard.**

Agent comptable de la Société, M. **Puel,** rue Saint-Dizier, 14.

Membres honoraires.

A. Brun, ancien préfet de la Meurthe.
Buquet (le baron Alfred), ancien député de la Meurthe.
Caumont (de), directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Faye, membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien recteur de l'Académie de Nancy.

Lavigerie (Mgr), ancien évêque de Nancy et de Toul, archevêque d'Alger.

Podevin, ancien préfet de la Meurthe.

Saint-Paul (de), ancien préfet de la Meurthe.

Membres titulaires*.

Alnot (Louis), ancien sous-conservateur du Musée de peinture.

Alsace (le comte d'), prince d'Hénin, membre du Conseil général des Vosges, à Bourlémont.

Ancelon, docteur en médecine, député de la Meurthe.

André, membre du Conseil municipal.

André (Edouard), libraire.

Aubry (Maurice), ancien représentant des Vosges, banquier à Paris.

Aubry-Fourier, négociant à Mirecourt (Vosges).

Audiat, conseiller à la Cour d'appel.

Autrecourt (d'), ancien avoué.

Bailly, architecte à Biâmont.

Ballon, à Epinal (Vosges).

Balthasar (l'abbé), vicaire de Clignancourt (Paris).

Baraban, avoué au tribunal.

Barbaut, ancien pharmacien.

Barbey, propriétaire.

Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

Barnage (l'abbé), chanoine honoraire, professeur de théologie au grand séminaire.

Barthélemy (Edouard de), auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire du Conseil du Sceau des titres, à Paris.

Bastien, ancien notaire, membre du Conseil municipal.

Beau, avoué au tribunal, membre du Conseil municipal.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), propriétaire.

Beaupré (Emile).

Benoit, conseiller à la Cour d'appel.

Benoit (Louis), bibliothécaire en chef de la ville de Nancy.
Benoit (Arthur), propriétaire à Berthelming.
Berlet (Edmond), avocat à la Cour d'appel, député de la Meurthe.
Bernard, avocat à la Cour d'appel, membre du Conseil municipal.
Bert, avoué à la Cour d'appel.
Berthelin, employé à la succursale de la Banque de France.
Besoin, architecte diocésain, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
Besval, notaire honoraire.
Birglin (Ernest), architecte à Bar-le-Duc (Meuse).
Blancheur, ancien notaire.
Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures.
Boiselle (l'abbé), curé de Saint-Alpain, par Saint-Julien-du-Saut (Yonne).
Boiteux (l'abbé), curé de Dieuze.
Bonnabelle, correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire, à Bar-le-Duc (Meuse).
Bonvallot, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar.
Boulangé, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Arras (Pas-de-Calais).
Boulangé, avocat à Remiremont.
Bour (Edouard), greffier du tribunal civil.
Bourcier (le comte Ludovic **de**), à Bathelémont.
Bourcier (le comte Charles **de**), maire de Saint-Médard.
Bourcier de Villers (le comte Charles), ancien député des Vosges au Corps législatif, à Paris.
Bourgon (Dieudonné), commis-greffier à la Cour d'appel.
Bourgon (Léonce), banquier.
Bourgon (Jules).
Bouteiller (**de**), ancien officier d'artillerie, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.
Bouvier (**de**), conseiller honoraire à la Cour d'appel.
Bouzey de Champagne (le comte **de**), à Paris.
Bretagne, directeur des contributions directes en retraite.
Breton (l'abbé Charles), curé-doyen de Haroué.
Bridey (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
Bruneau (Albert).

Buffet (Aimé), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
Burtin (l'abbé), secrétaire de l'Evêché.
Butte (Alexis), propriétaire.
Casse, professeur de dessin au lycée.
Caye, avoué au tribunal.
Champagne (l'abbé), curé à Claudon (Vosges).
Chanzy, ancien juge, à Epinal (Vosges).
Chapellier, archiviste de la Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
Chappuy, chef d'escadron d'artillerie en retraite.
Charlot (l'abbé), chanoine honoraire.
Charlot, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
Charlot (Edouard), à Nancy.
Charlot (Alexandre), juge d'instruction au tribunal civil.
Chartener (G.-G.), propriétaire, à Metz.
Chatelain, architecte, conservateur des édifices diocésains, membre du Conseil municipal.
Chatelain, ancien négociant.
Chautard, professeur à la Faculté des sciences.
Chenut (Emile), juge suppléant.
Chérisey (le marquis de), à Chérisey (Moselle).
Chrestien de Beauminy, ancien avoué au tribunal.
Christophe, lithographe.
Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Claude (l'abbé), curé de la cathédrale.
Collenot (Louis), ancien maire d'Amance.
Collenot (Félix), avocat à la Cour d'appel.
Collin, imprimeur.
Collin, banquier à Bar-le-Duc (Meuse).
Colnot (l'abbé), curé de Fresse (Vosges).
Constantin (René), directeur de l'usine à gaz.
Contal (Stanislas), avoué au tribunal.
Contal (Edmond), avocat à la Cour d'appel.
Cordier (Julien), avocat à la Cour d'appel.
Corrard des Essarts, architecte.
Cosserat, docteur en médecine à Charmes-sur-Moselle (Vosges).
Costé, conseiller de préfecture.

Courbe, propriétaire.
Courcel (Valentin de), à Paris.
Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville.
Courtois (Victor), avocat.
Crépin, notaire.
Creton, principal du collége de Forbach (Moselle).
Cuny, architecte.
Fischer (Dagobert), bibliothécaire et conservateur du Musée de Saverne.
Daubrée, bijoutier.
Deblaye (l'abbé), à Saint-Dié (Vosges).
Deblaye (l'abbé Alexandre), professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.
Depautaine, docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).
Désazars, substitut du procureur de la République à Villefranche-de-Lauraguais.
Descombes, architecte.
Dietz, banquier.
Dieudonné, propriétaire, à Pompey.
Digot (Alfred), propriétaire.
Dœrflinger (Alfred), négociant.
Dolard de Myon (le comte), propriétaire.
Dormagen (l'abbé).
Doyotte (l'abbé), curé de Velaine-sous-Amance.
Drouot (le vicomte A.), ancien député au Corps législatif.
Duhamel, archiviste du département des Vosges, à Epinal.
Dumont, vice-président au tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).
Duprat, professeur au collége de Lunéville.
Durand (Léon), receveur municipal à Remiremont (Vosges).
Duserre (Louis), négociant.
Ebel (Charles), négociant.
Élie-Baille, président de la Chambre de commerce.
Élie (Edmond), juge au tribunal de commerce.
Élie (Edmond), ancien officier de cavalerie.
Espée (le baron Casimir de L'), ancien député, à Sandrouviller.
Espée (le baron Marcien de L'), à Paris.

Bovard (Auguste), fils, à Mirecourt (Vosges).
Faucheux, professeur, à Paris.
Faultrier (de), chef d'escadron d'artillerie en retraite.
Férist (Albert de), avocat à la Cour d'appel.
Ferry-Schätzenberger (Edouard), avocat à Saint-Dié (Vosges).
Fèvre, notaire.
Feyen, ancien notaire, à Pont-à-Mousson.
Flamm, directeur de la fabrique d'aiguilles de Pont-à-Mousson.
Florentin, receveur des hospices, à Bar-le-Duc (Meuse).
Foblant (Maurice de), avocat.
Fontaine, architecte à Saint-Dié (Vosges).
Fourier de Bacourt (Xavier), propriétaire à Ligny (Meuse).
François, ancien notaire.
Fremotte, peintre-verrier à Neufchâteau (Vosges).
Fromont, substitut à Neufchâteau.
Fruminet (l'abbé), vicaire à la cathédrale.
Gaignère (Eugène).
Gaspard (Émile), notaire à Mirecourt (Vosges).
Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse).
Genay, architecte.
Geny (Alexandre), propriétaire.
Geny (Alfred), sous-inspecteur des forêts.
Germain Mathieu (le frère), des écoles de Toul.
Gigout (Léopold), architecte.
Godron, doyen de la Faculté des sciences en retraite.
Golbéry (Gaston de), avocat à Saint-Dié (Vosges).
Gondrecourt (le comte René de), conseiller de préfecture à Belfort.
Gonneville (de), propriétaire.
Gouy (Jules), propriétaire à Renémont, commune de Jarville.
Gouy de Bellocq-Feuquières (Albert), ancien officier d'état-major, maire de Jarville.
Grand'Eury (l'abbé), curé de Moyen.
Grandjacquot (l'abbé), curé de Sanzey.
Grandjean (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine.
Grandjean, percepteur à Blainville-sur-l'Eau.
Gravier (Auguste), professeur de physique au séminaire de Saint-Dié.

Gridel (l'abbé), chanoine de la cathédrale.

Grosjean-Maupin, libraire.

Guénin, notaire à Remiremont (Vosges).

Guérin, ancien notaire.

Guérin (Raoul).

Guerrier de Dumast (le baron), ancien sous-intendant militaire, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de l'Institut.

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.

Guinet fils, entrepreneur.

Guiot de Saint-Remy, juge au tribunal civil.

Guyot (l'abbé), curé de Lay-Saint-Christophe.

Guyot (l'abbé), professeur de mathémathiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Guyot (Charles), garde général des forêts, à Mirecourt.

Haldat du Lys (Charles de), propriétaire.

Hamonville (le baron Louis d'), maire de Manonville, membre du Conseil général.

Harfort fils, vitrier.

Haussonville (le comte O. d'), ancien député, à Paris.

Hautoy (du), propriétaire à Amiens (Somme).

Hequet (Charles).

Henriot, juge de paix à Bar-le-Duc (Meuse).

Henry (l'abbé), curé à Xirocourt

Hertz (Adrien), étudiant en droit.

Hinzelin, agent général des écoles communales.

Hinzelin (Alphonse), ancien rédacteur-gérant du journal *l'Impartial*.

Hoffer (l'abbé), de Phalsbourg, prêtre missionnaire, curé de Louisville (Ohio), Etats-Unis d'Amérique.

Huguet, ancien professeur à l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Humbert, architecte.

Humbert fils, architecte.

Huot (l'abbé), ancien curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Hyvert (l'abbé), professeur de philosophie au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Jacquot, professeur, à Metz.

Jaxel, représentant de commerce à Jezainville.
Joly-Lahérard, juge de paix à Epinal (Vosges).
Journet, avocat à la Cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, à Paris.
Jouve, professeur, à Paris.
Kauffer, orfèvre.
Keller (Edmond), propriétaire à Lunéville.
Kuhn (l'abbé Hermann), curé de Brouderdorff.
Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit.
Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas.
La Lance (Albert de), ancien officier, à Saint-Mihiel (Meuse).
Lallemand (l'abbé), chanoine de la cathédrale, ancien professeur de belles-lettres.
Lallemand, ancien juge d'instruction au tribunal de Montmédy.
Lallemand de Mont (Frédéric), capitaine d'artillerie, au château de Lupcourt.
Lallemand de Mont (Pierre), étudiant en droit.
Lallement (Charles), propriétaire.
Lallement (Louis), avocat à la Cour d'appel.
Lallement (François), propriétaire.
Lamasse, peintre à Lunéville.
Lambel (le comte Alexandre de), maire de Fléville.
Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville, membre du Conseil général.
Lamblin (l'abbé), chanoine honoraire de Nancy.
Landreville (le comte Victor de).
Lang, ingénieur civil des mines, à Essey-lès-Nancy.
Langlard, agent d'assurances.
Lanty, conservateur des hypothèques en retraite.
Lapaix (Constant), graveur.
Laprevote (Charles), propriétaire.
Larcher, propriétaire à Toul.
Laurent, aîné (Jules), sculpteur.
Lazard-Lévy fils, négociant.
Lazard-Nathan, professeur.

Leclerc, premier président à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas.

Lecreux (Emile).

Ledain (l'abbé), prêtre habitué à Metz.

Lejeune (Henri), étudiant en droit.

Lenoir, sous-chef de division à la Préfecture.

Lepage (Henri), archiviste de la Meurthe.

Lezay-Marnezia (le marquis E. de), propriétaire.

Lhulière, entrepreneur.

Ligniville (le comte Gaston de).

Linas (le chevalier de), à Arras (Pas-de-Calais).

Lorrain (Charles), bibliothécaire de la ville de Metz.

Lorrain (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr l'évêque.

Ludres (le comte Gaston de), à Richardménil.

Lux (l'abbé), curé d'Insming.

Madelin (Jules), ancien juge au tribunal de commerce.

Magot, avocat à la Cour d'appel.

Majorelle, fabricant d'objets d'art.

Malortie (le comte de), au château de Saint-Loup-du-Gast, par Ambières (Mayenne).

Mangenot (l'abbé), curé de Senones (Vosges).

Mangeot frères, fabricants de pianos.

Mangin (l'abbé), ancien directeur du pensionnat Drouot, chanoine prébendé.

Manse (l'abbé), doyen du chapitre de la cathédrale.

Marchal (l'abbé), curé de Leyr.

Marchal, avocat à Lunéville.

Marchal, docteur en médecine à Lorquin.

Marchand (Justin), négociant.

Marchis (de), ancien professeur.

Mardigny (Paul de), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Mardigny (de), ancien sous-inspecteur des forêts.

Martimprey de Romécourt (le comte de), propriétaire à Romécourt.

Martin, menuisier.

Marton (l'abbé), vicaire de la cathédrale.

Maxant (Eugène), commis-greffier à la Cour d'appel.

Meaume, avocat, professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Melin, architecte.

Mengin (Louis), avocat à la Cour d'appel.

Michaut, licencié ès-lettres.

Millot, ancien directeur de l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Millot, substitut au tribunal civil.

Morel, sous-inspecteur des forêts.

Morey, architecte de la ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

Morlet (de), colonel du génie en retraite.

Morville (le comte de), maire de Mailly.

Munich fils, à Malzéville.

Noël (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Léon.

Noël, conseiller à la Cour d'appel.

Noël (Albert).

Olry, instituteur à Allain.

Olry, propriétaire à Vandeléville.

Pano (l'abbé), vicaire à la paroisse Saint-Sébastien.

Pardieu, greffier de la justice de paix de Thiaucourt.

Parisot (Louis), avocat.

Pernot du Breuil, ancien adjoint au maire de Nancy.

Perrin (des Vosges), ancien député, à Paris.

Perruchot, docteur-médecin, à Châlons-sur-Seine.

Petit, receveur à Dun-sur-Meuse.

Petitot-Bellavene, avocat à Verdun (Meuse).

Piat de Braux (Gabriel de), à Boucq.

Pierson, président de chambre honoraire à la Cour d'appel.

Pierson (l'abbé), curé de Blanche-Eglise.

Picard (l'abbé), chanoine prébendé.

Piller, propriétaire à Saint-Dié (Vosges).

Piroux, directeur de l'Institution des sourds-muets, membre de l'Académie de Stanislas.

Pitoy, ancien capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers.

Poirel, juge de paix à Baccarat.

Poirot de Scellier (l'abbé), ancien curé de Vaudœuvre.

Prost (Auguste), membre de l'Académie de Metz.

Provensal, propriétaire à Neufchâteau (Vosges).

Puymaigre (le comte de), à Inglange, près Thionville.

Quintard (Léopold), avocat.

Ravinel (Charles de), étudiant en droit, à Paris.

Reber, professeur d'histoire au collége de Blois (Loir-et-Cher).

Regnier (l'abbé Joseph).

Remy, directeur des cours encyclopédiques, à Paris.

Renauld (Jules), juge suppléant.

Riocour (le comte René du Bois de), propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne).

Riocour (le comte Edouard du Bois de), commandant d'artillerie en retraite, à Aulnois.

Robert, élève architecte.

Robin (Gaston), avocat à la Cour d'appel.

Rollot (Charles), négociant.

Romer, avocat, ancien adjoint au maire de Nancy.

Roquefeuil (le vicomte de), propriétaire.

Rosaye (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).

Rosières (l'abbé), chanoine prébendé.

Roubalet-Backes, négociant.

Rouyer, directeur des postes.

Rouyn (Henri de), percepteur à Woinville (Meuse).

Roxard de la Salle (Ludovic), propriétaire.

Roxard de la Salle (Henri), ancien officier de cavalerie, au château de Phlin.

Rozières (Charles de), propriétaire.

Saint-Florent (Domergue de), propriétaire.

Saint-Joire, propriétaire.

Saint-Joire, avocat.

Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas.

Salmon, premier président de la Cour d'appel de Douai.

Salmon (Camille), propriétaire à Manhoué.

Salmon, notaire honoraire.

Sauvage (l'abbé), curé de Chassey (Meuse).

Schmit, chef de bureau à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Scitivaux de Greische (Anatole de), au château de Remicourt, commune de Villers-lès-Nancy.

Seillière (Frédéric), manufacturier à Senones (Vosges).

Silvain (l'abbé), chanoine de la cathédrale.

Simette (Théodore), adjoint au maire de Nancy.

Simonin (le docteur Edmond), directeur de l'Ecole de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.

Simonin (Prosper), conseiller à la Cour d'appel.

Smyterre (le docteur), à Avallon (Yonne).

Soulié (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Stainville (Edmond), avocat général à la Cour d'appel.

Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz, à Bruxelles.

Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire.

Thiéry (Emile), ancien conservateur du Musée de Nancy.

Thiéry, entrepreneur de serrurerie.

Thirion (Arthur), licencié en droit, à Sarrebourg.

Thouvenel, ancien avoué.

Tourtel (Charles), notaire à Vic-sur-Seille.

Trambloy, géomètre-arpenteur à Brixey-aux-Chanoines (Meuse).

Trouillet (l'abbé), curé de Saint-Epvre.

Tulpain, juge au tribunal.

Ubexi (d'), substitut au tribunal de Toul.

Urmès, professeur de dessin à l'école communale supérieure.

Vagner, ancien professeur à l'Ecole forestière et au lycée, gérant du journal *l'Espérance*.

Vanson (l'abbé), directeur de la Malgrange et du pensionnat Saint-Léopold.

Varroy, ingénieur des ponts et chaussées, député de la Meurthe.

Vautrin, architecte.

Ventz, serrurier à Lunéville.
Vercly (le général de).
Vergne, notaire.
Vivenot, architecte.
Volfrom, négociant.
Volmerange, ingénieur en chef.
Wagner (l'abbé), curé de Niederviller.
Waultrin, rentier à Lunéville.
Wayer (Edouard), artiste à Bar-le-Duc.
Weiss (l'abbé), chanoine honoraire, à Lunéville.
Welche (Charles), avocat à la Cour d'appel, maire de Nancy.
Widranges (le comte de), propriétaire à Bar-le-Duc (Meuse).
Wiener (Lucien), négociant.
Zamaron (l'abbé), curé d'Ahéville (Vosges).
Zéler (l'abbé), curé d'Aouze (Vosges).

Membres correspondants.

MM.

Barbier de Montault (Monsignor), chanoine de la basilique d'Anagni, à Jaulnay (Vienne).
Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.
Bouillé (le marquis René de), à Paris.
Chalembert (V. de), à Paris.
Conestabile (le comte Giancarlo), professeur à l'Université de Pérouse (Italie).
Cuypert (de), statuaire, trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Forgeais (Arthur), fondateur de la Société de Sphragistique, à Paris.
Galitzin (le prince Augustin), au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire.
Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Lebeurier (l'abbé), chanoine honoraire, archiviste de l'Eure, à Evreux.

Mélano (le comte de), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Trilport (Seine-et-Marne).

Reume (de), membre du conseil de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie, à Bruxelles.

Schayes, conseiller de l'Académie, directeur du Musée d'armures et d'antiquités de Belgique, à Bruxelles.

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
Les Statuettes dites de terre de Lorraine, par M. P. Morey	5
Notes additionnelles au travail de M. Henri Lepage intitulé : *Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, par M. du Hautoy	49
Sépultures du cimetière mérovingien de Liverdun, par M. Charles Cournault	63
Abbaye et chapitre de Poussay, par M. Emile Gaspard	88
Nouvelles recherches historiques sur Phalsbourg et ses environs, par M. Arthur Benoit	130
Lutzelbourg, le château et le village, par M. Dagobert Fischer	159
Le monastère de Notre-Dame de Bethléem (religieuses dominicaines) à Vic, par M. l'abbé G. Pierson	199
Claude Gellée, dit le Lorrain, par M. E. Meaume	222
Répertoire archéologique des cantons de Domèvre, Toul-Nord et Thiaucourt, par M. E. Olry	249
Liste des membres de la Société.	

PLANCHES.

Objets trouvés dans les sépultures antiques de Liverdun, par M. Charles Cournault..... 74
La place d'Armes et la porte de France de Phalsbourg, par M. Arthur Benoit..... 154
Ancien couvent des Dominicaines de Vic. — Façade du levant. — Façade du couchant. — Plan du rez-de-chaussée..... 210
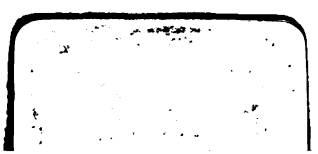
Nancy, imprimerie de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.